PORTE D'ENTRÉE DU PAYS ROCHOIS

ETEAUX

# PROJET TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNE D'ETEAUX *(Haute-Savoie)*

*(AGENDA 2030 Local)*

2021 – 2024

NOUS VILLAGE

Territoire Développement Solidarité Environnement Territoire Développement Solidarité Environnement Territoire Développe

# Sommaire

**Le Développement Durable**
Concept de Développement Durable page 3
Quelques moyens de mise en œuvre du Développement Durable page 3

**Le contexte de Développement Durable au niveau national, du sommet de Rio de 1992 à nos jours** page 7

**Depuis 2015 : l'Agenda 2030, nouvelle stratégie internationale du Développement Durable, déclinée au niveau national** page 9

**Le Label « Notre Village Terre d'Avenir » : l'Agenda 2030 local des collectivités**
Avant-propos page 11
Démarche d'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » : une démarche de gouvernance pour élaborer son Agenda 2030 local page 12

**L'Agenda 2030 local d'Eteaux : un projet global de territoire**
Fiche de présentation de la commune d'Eteaux page 19
Mot du maire page 31
Délibération d'approbation de l'Agenda 2030 page 33

**Diagnostic territorial**
Finalité 1 page 34
Finalité 2 page 48
Finalité 3 page 78
Finalité 4 page 92
Finalité 5 page 109

**Plan d'actions 2021-2024**
Axes stratégiques et Chronologie des actions page 121
Programme d'actions page 129
Fiches actions relatives aux critères discriminants page 303

**Transversalité du programme d'actions**
Transversalité avec les 17 Objectifs de Développement Durable page 313
Transversalité avec les 5 finalités du développement durable page 313
Transversalité avec tous les acteurs page 314

**Localisation des actions sur le territoire** page 315

**Aperçu de la commune** page 316

**Annexes** page 319

# Le Développement Durable

## *Concept de développement durable*

Le **développement durable** se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Rapport Brundtland de 1987).

C'est un concept qui repose sur le maintien fragile de l'équilibre entre l'homme et ses activités sur le milieu naturel : il correspond à un processus économiquement **viable**, socialement **équitable** et écologiquement **vivable**.
La **démocratie participative**, l'**accès à l'information** et la **transparence** sont également des notions importantes prises en compte dans cette démarche.

## *Quelques moyens de mise en œuvre du Développement Durable*

### Trame verte et bleue

La **Trame verte et bleue** est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

Source : http://www.developpement-durable.gouv.fr

*Les principaux jalons législatifs*

*-la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite loi Grenelle 1, instaure dans le droit français la création de la trame verte et bleue*

*-la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, propose et précise ce projet parmi un ensemble de mesures destinées à préserver la diversité du vivant. Elle prévoit notamment l'élaboration d'orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, ces dernières devant être prises en compte par les schémas régionaux de cohérence écologique coélaborés par les régions et l'État. Les documents de planification et projets relevant du niveau national, notamment les grandes infrastructures linéaires de l'État et de ses établissements publics, devront être compatibles avec ces orientations. Les documents de planification et projets des collectivités territoriales et de l'État devront prendre en compte les schémas régionaux*

*-la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) confie aux régions de la métropole, Corse et Île-de-France exceptées, l'élaboration d'un nouveau schéma de planification, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). À l'échelle régionale, ce document regroupe des schémas préexistants en matière de climat, air, énergie, déchets, intermodalité… La protection et la restauration de la biodiversité constituent l'un des volets du SRADDET, dont le contenu sera alimenté par le schéma régional de cohérence écologique*

*-la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages apporte de nouveaux éléments pour agir au profit de la trame verte et bleue.*

**Outils de gestion du territoire**

☞**Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) :** Le Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), comme son prédécesseur le PCET, est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie. Outre le fait, qu'il impose également de traiter le volet spécifique de la qualité de l'air (Rajout du « A » dans le signe), sa particularité est sa généralisation obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 20.000 habitants. Il peut être de nature assez différente en fonction de l'engagement des collectivités concernées, mais son contenu est fixé par la loi :

-un diagnostic,
-une stratégie territoriale,
-un plan d'actions
-un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées.

Les déclinaisons de ce nouvel outil réglementaire ne sont pas sans rappeler les dispositions des démarches Agenda 21.
Le PCAET doit également prendre en compte dans son élaboration le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) permettant ainsi d'intégrer les dispositions relatives à un urbanisme (mobilités, consommation d'espace, respect de l'armature urbaine, …).



*La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) renforce le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique dont le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) constitue un dispositif opérationnel central. Les intercommunalités à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants ont dorénavant la responsabilité de la mise en place des plans climat à l'échelle de leur territoire en y intégrant les enjeux de la qualité de l'air. Ceci implique une organisation et coordination à plusieurs niveaux : avec la région, avec les acteurs socio-économiques du territoire, avec les outils de planification et documents d'urbanisme, avec les démarches de développement durable.*

☞**Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) : Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).**
Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des documents de planification stratégique à long terme (environ 20 ans), à l'échelle intercommunale, créés par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000.
Le périmètre du SCOT est à l'échelle d'une aire urbaine, d'un grand bassin de vie ou d'un bassin d'emploi. Il est piloté par un syndicat mixte, un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), un pôle métropolitain, un parc naturel régional, ou un EPCI.
Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement...

Le SCOT doit respecter les principes du développement durable :

-principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ;
-principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ;

-principe de respect de l'environnement, comme les corridors écologiques.

Il permet d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...

Le SCoT est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs (SDAGE, SAGE, SRCE, SRADDET) et devient ainsi le document pivot : on parle de SCoT intégrateur, ce qui permet aux PLU/PLUi et cartes communales de ne se référer juridiquement qu'à lui.

À l'échelle intercommunale locale, il assure ainsi la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (PLH, PDU), des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) ou communaux (PLU) et des cartes communales qui doivent tous être compatibles avec les orientations du SCoT.

Enfin il fixe des orientations applicables aux principales opérations foncières et d'aménagement, ainsi qu'aux projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Le SCoT se compose de trois documents jouant chacun un rôle dans l'élaboration de cette vision stratégique d'un territoire.

Le rapport de présentation est l'outil de partage de la connaissance et des enjeux du territoire. Il explique les choix d'aménagement retenus, notamment au regard de leur impact sur l'environnement.

-Le **projet d'aménagement et de développement durables (PADD)** permet aux élus de se projeter dans le temps long à travers la spatialisation d'un projet politique stratégique et prospectif à 20-25 ans. Il s'assure du respect des équilibres locaux et de la mise en valeur de l'ensemble du territoire par une complémentarité entre développement de l'urbanisation, système de mobilités et espaces à préserver.

-Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) est le document opposable juridiquement. Il définit des orientations localisées et parfois chiffrées en matière de logements, de grands équipements, de mobilités, d'aménagement commercial... dans un objectif de protection de l'environnement, des terres naturelles, agricoles et forestières, en intégrant des enjeux de qualité urbaine et paysagère.

La loi Elan a autorisé le Gouvernement à légiférer par ordonnance, d'ici mai 2020 pour une application au 1er avril 2021, pour adapter l'objet, le périmètre et le contenu du SCoT afin de tirer les conséquences de la création du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), et du transfert de la compétence en matière de PLU aux EPCI à fiscalité propre.



Le SCoT futur fait actuellement l'objet d'une concertation avec les acteurs de la planification.

Les thèmes de la concertation portent sur :

-le périmètre et la gouvernance
-le recentrage du SCOT sur le projet politique stratégique
-les champs thématiques du SCOT (en lien avec la hiérarchie des normes)
-la structure du contenu du SCOT
-l'articulation entre planification et programmation-contractualisation.

☞**Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) : Le Plan local d'urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui construit un projet d'aménagement à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes (PLUi). Un décret, entré en vigueur le 1er janvier 2016, modernise le PLU. Son objectif : passer d'un urbanisme réglementaire à un urbanisme de projet.**

Le Plan local d'urbanisme favorise l'émergence d'un projet de territoire partagé. Il prend en compte les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire (Art. L.121-1 du code de l'urbanisme). Il détermine les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable, en particulier par une gestion économe de l'espace, et la réponse aux besoins de développement local. Le décret relatif à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme a été publié le 29 décembre 2015. Son enjeu principal : répondre à un besoin de clarification et de mise en cohérence des règles d'urbanisme, pour en faciliter l'utilisation.

Ce décret réaffirme le lien entre le projet de territoire, la règle et sa justification, par la traduction des objectifs auxquels doit répondre le PLU. Il s'agit ainsi de redonner du sens au règlement du plan local d'urbanisme et de passer d'un urbanisme réglementaire à un urbanisme de projet. Les PLU qui intégreront cette réforme disposeront d'outils mieux adaptés

aux diversités locales, aux opérations d'aménagement complexes mais aussi à des enjeux urbains, paysagers et environnementaux. Ils pourront répondre au plus près aux aspirations des habitants et favoriser la qualité de leur cadre de vie, grâce à une assise réglementaire confortée.
Ce nouveau PLU est la traduction de 20 propositions "co-élaborées" avec les différents acteurs de l'urbanisme et portant sur les principaux enjeux nationaux en matière d'aménagement du territoire.
Il conforte les outils actuels et offre de nouvelles possibilités à appliquer, à la carte, en fonction de chaque projet de territoire.
Le nouveau règlement du PLU est structuré autour de trois grands axes :

-l'affectation des zones et la destination des constructions : où puis-je construire ?

-les caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères : comment prendre en compte l'environnement ?

-les équipements et les réseaux : comment s'y raccorder ?

Pour faire face aux questions d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité, d'économie des ressources et de pénurie de logements, le niveau communal n'est, aujourd'hui, plus systématiquement le plus approprié. Les enjeux actuels exigent que ces questions soient prises en compte sur un territoire plus vaste. L'intercommunalité est souvent désormais l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements. Le plan local d'urbanisme couvre l'intégralité du territoire communautaire, on parle alors de PLU intercommunal ou communautaire (PLUi) instauré par la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010.
L'intercommunalité, territoire large, cohérent et équilibré, permet une mutualisation des moyens et des compétences et exprime la solidarité entre les territoires.

☞ **Les contrats de transition écologique (CTE)** : Lancés en 2018, les contrats de transition écologique traduisent les engagements environnementaux pris par la France (Plan climat, COP21, One Planet Summit) au niveau local. Ce sont des outils au service de la transformation écologique de territoires volontaires, autour de projets durables et concrets.

Contrat de Transition Écologique

Mis en place par une ou plusieurs intercommunalités, le CTE est coconstruit à partir de projets locaux, entre les collectivités locales, l'État, les entreprises, les associations... Les territoires sont accompagnés aux niveaux technique, financier et administratif, par les services de l'État, les établissements publics et les collectivités. Signé après six mois de travail, le CTE fixe un programme d'actions avec des engagements précis et des objectifs de résultats.
Les CTE ont trois objectifs :

1) Démontrer par l'action que l'écologie est un moteur de l'économie, et développer l'emploi local par la transition écologique (structuration de filières, création de formations).

2) Agir avec tous les acteurs du territoire, publics comme privés pour traduire concrètement la transition écologique.

3) Accompagner de manière opérationnelle les situations de reconversion industrielle d'un territoire (formation professionnelle, reconversion de sites).

☞**La revitalisation des centres bourgs** : La revitalisation des centres bourgs est une des réponses pour les collectivités où le développement urbain est trop important. Cette démarche peut être menée par le recensement des gisements fonciers en centre-bourg, par un travail sur la qualification de ces secteurs, par une proposition de formes architecturales respectueuses du patrimoine et par la mobilisation des chaînes d'acteurs locaux du bâtiment. Les enjeux majeurs en termes de développement durable de cette démarche sont d'ordres patrimonial (préservation et valorisation du patrimoine bâti existant…), économique (maintien d'une économie locale...), social (réhabilitation des bâtiments en logements sociaux...), touristique (réhabilitation des bâtiments en gîtes ruraux…) et environnemental (restauration du patrimoine bâti et donc non consommation de terres agricoles…).

# Le contexte de Développement Durable au niveau national, du sommet de Rio de 1992 à nos jours

Depuis le sommet de Rio de 1992 puis celui de Johannesburg en 2002, la communauté internationale a pris conscience progressivement des enjeux du développement durable et de la nécessité de transformer nos repères culturels, nos modes de vie et nos stratégies de recherche et de développement. Tous les pays ont été invités à élaborer des stratégies de développement durable afin de mettre en œuvre des politiques globales cohérentes. Ainsi, les collectivités territoriales ont été appelées, dans le cadre du chapitre 28 de l'Agenda 21 de Rio, à mettre en place un programme d'Agenda 21 à leur échelle, intégrant les principes du développement durable, à partir d'un mécanisme de consultation de la population. Pour faciliter la mise en œuvre des Agendas 21 locaux, le ministère avait élaboré un cadre de référence, visant 5 finalités et 5 éléments de démarche :

| Les 5 finalités du Développement Durable | Les 5 éléments de démarche |
|---|---|
| **Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère** | **Participation de la population et des acteurs** |
| **Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources** | **Organisation du pilotage du projet** |
| **Épanouissement de tous les êtres humains** | **Transversalité de la démarche** |
| **Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations** | **Évaluation** |
| **Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables** | **Stratégie d'amélioration continue** |



En parallèle, en France, et pour la première fois, la **Stratégie Nationale de Développement Durable** 2003-2008 (SNDD), actualisée en 2006 pour la mettre en cohérence avec la Stratégie Européenne (SEDD), a fait du **développement durable une composante de l'action publique**. Cette démarche s'est poursuivie par l'adoption de la loi « de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement » (dit « Grenelle I ») (en 2009) et de la loi « portant engagement national pour l'environnement » (dit « Grenelle II ») (en 2010).

La SNDD 2010-2013 proposait une architecture commune à tous les acteurs de la Nation, publics et privés, pour les aider à structurer leurs propres projets de développement durable autour de choix stratégiques et d'indicateurs qui avaient fait l'objet d'un large consensus.

*Source : http://www.developpement-durable.gouv.fr*

Elle s'articulait à cette fin autour de **neuf défis stratégiques**, cohérents avec nos engagements européens, et que nous devions relever pour aller vers une économie verte et équitable :

- Une consommation et une production durables
- La société de la connaissance
- La gouvernance
- Le changement climatique et l'énergie
- Les transports et la mobilité durables
- La conservation et la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- La santé publique, la prévention et la gestion des risques
- La démographie, l'immigration et l'inclusion sociale

► Les défis internationaux en matière de développement durable et de lutte contre la pauvreté dans le monde

Succédant à la stratégie nationale de développement durable 2010-2013, la **stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD)** a été adoptée par le Gouvernement en Conseil des ministres, le 4 février 2015. Issue des engagements pris au niveau international lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992, cette troisième stratégie innove par son ambition de définir un nouveau modèle de société plus sobre à horizon 2020.
La SNTEDD repose sur trois piliers :

**-<u>Définir une vision à l'horizon 2020 :</u>**

- Axe 1 : Développer des territoires durables et résilients
- Axe 2 : S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
- Axe 3 : Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales

*« La lutte contre le changement climatique, la reconquête de la biodiversité, la sobriété dans l'utilisation des ressources, la réduction des risques sanitaires environnementaux sont des défis aux multiples implications économiques et sociales. Pour y répondre, il faut agir de manière collective et coordonnée. La stratégie, en dépassant les politiques sectorielles, propose une vision intégrée à horizon 2020 ».*

**-<u>Transformer le modèle économique et social pour la croissance verte :</u>**

- Axe 4 : Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers
- Axe 5 : Accompagner la mutation écologique des activités économiques
- Axe 6 : Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique

*« Les citoyens sont prêts, à condition de disposer des outils pour agir. La stratégie offre des leviers pour mettre la France sur le chemin de la croissance verte : économiser l'énergie, lutter contre le gaspillage, développer les transports propres, promouvoir l'économie circulaire, partager nos connaissances, faciliter l'innovation... ».*



**-<u>Favoriser l'appropriation de la transition écologique par tous</u> :**

- Axe 7 : Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable
- Axe 8 : Mobiliser les acteurs à toutes les échelles
- Axe 9 : Promouvoir le développement durable au niveau européen et international

*« La mutation nécessaire appelée par l'ampleur des défis conduit à faire évoluer profondément nos modes de pensée, de travailler, de se comporter, à changer nos habitudes. La stratégie renforce la pédagogie et l'accompagnement des acteurs pour les aider à structurer et amplifier leurs démarches en faveur de la transition écologique, au niveau national, européen et international ».*

La stratégie prévoit que tous, personnes morales privées et publiques, puissent adhérer à la SNTEDD par une démarche d'engagement volontaire pour une durée de 3 ans. Enfin, à l'échelle des territoires, la SNTEDD 2015-2020 a également vocation à être utilisée par les partenaires locaux et tout particulièrement les collectivités locales. Celles-ci, avec l'appui des services de l'État, poursuivront l'élaboration et le déploiement des territoires à énergie positive pour une croissance verte, des projets territoriaux de développement durable et des Agendas 21 locaux.

# Depuis 2015 : l'Agenda 2030, nouvelle stratégie internationale du Développement Durable, déclinée au niveau national

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Il porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

**La démarche Agenda 21 qui vise à réaliser un plan d'actions pour le 21ème siècle n'est pas remise en cause avec l'Agenda 2030. Des objectifs plus précis dans un calendrier plus rapproché (échéance 2030) ont simplement été fixés sur la route du 21ème siècle.**

**Les sommets de la Terre**

2000 - 2015

**Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)**

2015 - 2030

**Agenda 2030 et ses Objectifs de développement durable (ODD)**

Adoption lors du Sommet des Nations Unies (New York) sur le développement durable le 25 septembre 2015

L'Agenda 2030 a fusionné l'agenda du développement et celui des Sommets de la Terre. Il est universel, c'est-à-dire qu'il s'applique à tous les pays, du Nord comme du Sud. À cet égard, tous les pays sont «en voie de développement durable».

Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) et leurs 169 cibles (ou sous-objectifs) forment le cœur de l'Agenda 2030. Ce dernier dessine une feuille de route détaillée et couvrant pratiquement toutes les questions de société.
Les 17 Objectifs développement durable (ODD) doivent être atteints collectivement et mis en œuvre aussi bien par les pays industrialisés et pays en développement. Les Nations unies ont mis en place un dispositif de suivi et de bilan à la hauteur de cette ambition ; à la fois universel et régulier, il est également transparent et orienté vers des résultats à atteindre.

Parvenir à la réalisation des Objectifs de développement durable en Europe et dans le monde suppose de renforcer la coopération et le dialogue entre pays afin d'engager une dynamique globale et universelle, tenant compte du principe de diversité et de la reconnaissance de toutes les diversités. Tout l'enjeu repose ici sur la bonne articulation entre les différentes échelles et périmètres d'analyse et d'action, ainsi que sur l'organisation d'un dialogue articulant le local et le global, le territorial et le planétaire, le singulier et l'universel.



Les Objectifs de développement durable sont une responsabilité partagée par l'ensemble des acteurs et des citoyens des pays signataires. Pour relever le défi de leur mise en œuvre en France, il est nécessaire d'identifier les domaines clés dans lesquels la société française doit collectivement progresser. La mobilisation de tous les acteurs est donc une condition incontournable à leur réalisation, chacun ayant sa place et un rôle à jouer. En offrant un langage et un cadre de référence commun, tous ces acteurs ont enfin une véritable grille de lecture universelle pour rendre leurs actions plus durables.

**La France a élaboré sa feuille de route sur les ODD, parue en septembre 2019**. Cette feuille de route constitue le cap que s'est fixé la France en matière de développement durable.
6 grands enjeux ont été définis :

-Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous.

-Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat et de la planète et de sa biodiversité

-S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable

-Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable

-Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale

-Œuvrer au plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

# Le Label « Notre Village Terre d'Avenir » : l'Agenda 2030 local des collectivités



## *Avant-propos*

Le label Notre Village Terre d'Avenir a été créé par l'Association Nationale Notre Village en 2006 afin de promouvoir les collectivités qui s'engagent en faveur du développement durable. L'attribution de ce label a fait l'objet d'une modélisation par l'association nationale Notre Village. Cette modélisation est identique dans toutes collectivités ayant intégré la procédure de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ».

Pour obtenir ce label la collectivité doit s'engager dans une démarche Agenda 2030 local, avec l'accompagnement de notre association. Pour cela, une procédure et un cahier des charges ont été élaborés.

**Le label offre aux collectivités une reconnaissance nationale de leur engagement en faveur du développement durable et permet de valoriser leurs actions.**

L'Agenda 2030 local « Notre Village Terre d'Avenir » repose à la fois sur les perceptions et les attentes des acteurs du territoire et sur la prise en compte du long terme. Il vise à répondre aux besoins de toute la population, avec le souci de préserver l'environnement, d'assurer l'accès de tous aux services essentiels, de développer des activités économiques soutenables.

Impulsé par l'élu, il est élaboré et mis en œuvre en concertation avec les forces vives de la collectivité (collectivités voisines, intercommunalités, syndicats, fédérations, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseaux de l'éducation…).

**Pour les collectivités territoriales, il s'agit d'un projet d'avenir qui doit être une réponse pratique, de terrain, adaptée aux spécificités locales (moyens humains, financiers et matériels). Il définit d'une part,** les **objectifs** et les **moyens** de mise en œuvre du **développement durable** à l'échelle du territoire concerné, et d'autre part, une **série d'actions** à entreprendre afin d'améliorer les conditions de vie et de développement sur le territoire.

Comme pour l'Agenda 21 local, le label « Notre Village Terre d'Avenir » repose sur les 5 finalités du Développement Durable et les 5 éléments de démarche (*voir page 7*).

**L'Association Nationale Notre Village accompagne les communes, les communes nouvelles et les intercommunalités dans leur démarche de développement durable par la mise en place de l'Agenda 2030 local, de la réalisation du diagnostic jusqu'à l'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir ».**

## *Démarche d'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » : une démarche de gouvernance pour élaborer son Agenda 2030 local*

La première étape de cette démarche a consisté en un **diagnostic territorial** de la commune le **5 Novembre 2020**.



Un agent de l'Association s'est rendu sur place afin de compléter la grille d'audit « Notre Village Terre d'Avenir » notée et informatisée sur plus de 700 critères, en lien avec les 5 finalités du Développement Durable et permettant un état des lieux précis du territoire (montrer les problématiques et les enjeux territoriaux). Ce diagnostic s'est réalisé avec la ou les personnes compétentes sur les communes pour permettre de collecter leurs points de vue, l'ensemble des pièces justificatives et d'apprécier la situation de la collectivité par rapport au développement durable. Une **visite du territoire** a complété cette démarche le **1er juillet 2021.** Après analyse de ces différents éléments, l'agent a réalisé un diagnostic du territoire qui a été transmis à la commune afin qu'il soit partagé avec les membres du Comité de pilotage et la population. Ce travail prospectif a permis de poser les orientations de l'Agenda 2030 local que souhaitait la commune et d'aboutir à une stratégie territoriale.

Cinq éléments sont déterminants dans la démarche de développement durable à savoir :

1. **Participation des acteurs, des habitants et évaluation partagée**

*Elle est nécessaire pour rendre compte de la complexité du système local, permettre à tous les habitants et acteurs du territoire de s'approprier et de faire vivre le projet. Elle doit être recherchée à toutes les étapes de la démarche, du diagnostic au programme d'actions et à l'évaluation.*

**Les acteurs locaux et les habitants ont été rassemblés une première fois par la commune le 30 juin 2021 afin que leur soit présenté, lors d'une réunion publique, le concept de développement durable et sa traduction concrète dans un Agenda 2030 local grâce à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ». Cette réunion a rassemblé 50 personnes. Lors de cette réunion publique, le diagnostic a été partagé avec la population en vue d'y apporter des modifications ou des éléments complémentaires si nécessaire.**

*Source : https://www.facebook.com/Eteaux/*

Au fur et à mesure de l'avancement du projet, des **réunions publiques** ont eu lieu afin de présenter les réflexions et les actions que suscite le projet. C'est l'occasion d'informer aux acteurs non présents dans le Comité de Pilotage, les nouvelles orientations de la collectivité.
Ces réunions ont toujours une forte participation car les acteurs des collectivités sont motivés pour agir sur leur territoire.
Une fois que l'Agenda 2030 local a été formalisé par le comité de pilotage, il a fait l'objet d'une présentation à la population avant son adoption définitive en conseil municipal.

Le comité de pilotage se réunit régulièrement après l'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » pour suivre l'évolution de l'Agenda 2030 local, la mise en œuvre des actions.

### 2. Organisation du pilotage

*Un projet de développement durable doit être adapté et souple. L'objectif est d'assurer d'une part la cohérence et la complémentarité, dans le temps et dans l'espace, entre les politiques menées sur le territoire, sur les territoires voisins et l'intercommunalité, et d'autre part la représentation des différents intérêts et les arbitrages entre eux.*

Le **portage du projet** par la collectivité, est une des réussites à la mise en œuvre d'un Agenda 2030 local. Cela va de pair avec la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des services et par tous les acteurs de la collectivité.

**La formalisation du comité de pilotage a lieu, à l'initiative du maire lors de la réunion publique du 30 juin 2021. Le comité de pilotage de la commune d'Eteaux est composé de 22 personnes (habitants, représentant d'associations, d'activités économiques, du milieu social…), dont une partie d'élus, réparties en plusieurs groupes de travail comme présenté en 3. Des représentants des territoires infra ou supra territoriaux ont également été associés aux réflexions. Il s'est réuni 3 fois (comptes rendus en annexes).**



Liste des membres du comité de pilotage :

| Nom / Prénom | Qualité/Profession | Elu/ Non Elu | Adresse |
|---|---|---|---|
| DE FREITAS FRANCOIS | **Chef de projet** / DGS Eteaux | Non Elu | 299 chemin de l'échelle, 74800, La Roche-sur-Foron |
| MARTIN MICHEL | Conseiller municipal délégué au développement durable | Elu | 28 place de la mairie, 74800 Eteaux |
| POMARES EVELYNE | Conseillère municipale | Elue | 28 place de la mairie, 74800 Eteaux |
| GENTILLE MARYSE | Conseillère municipale | Elue | 28 place de la mairie, 74800 Eteaux |
| SAGE Stéphane | Président du comité des fêtes d'Eteaux | Non Elu | 160 Impasse de la Chauttaz, 74800 Eteaux |

| | | | |
|---|---|---|---|
| ASSE Daphnée | Technicienne Forestière territoriale ONF | Non Elue | 122 Rue du Pont, 74136 Bonneville |
| ROGUET Jean-Claude | Président du Ski Club du Pays Rochois | Non Elu | 1489 Route de la Chapelle, 74800 Eteaux |
| CAUL-FUTY Esméralda | Conseillère municipale | Elue | 31 C Rue du Mont-Blanc, 74800 Eteaux |
| ORSIER Christian | Retraité | Non Elu | 103 Impasse de Même, 74800 Eteaux |
| MASSON Phillipe | Technicien | Non Elu | ETEAUX |
| MEYNET Gérald | Retraité | Non Elu | 372 Route de la Chapelle, 74800 Eteaux |
| COTTERLAZ-RANNARD Audrey | Étudiante en agriculture agro-alimentaire | Non Elue | 145 Route du chef-lieu, 74800 Eteaux |
| PICOT Frédéric | Directeur Usine La société fromagère d'Eteaux | Non Elu | 280 rue des Saules, 88400 Xonrupt-Longemer |
| LEVET Arnaud | Technicien mécanique | Non Elu | 310 Route de Charny. 74800 Eteaux |
| MOËNE Patrick | Caviste | Non Elu | 309 Route du clos du May, 74800 Eteaux |
| ORSIER Nicolas | Association pays rochois en transition | Non Elu | 260 Impasse d'oliot, 74800 La Roche-sur-Foron |
| LABAT Emilie | Cheffe d'entreprise et représentante APE Chef lieu | Non Elue | 150 impasse du Bosnay, 74800 Eteaux |
| GAUD Michel | Retraité | Non Elu | 1100 Route des Paquis, 74800 Amancy |

| | | | |
|---|---|---|---|
| POMARES Felix | Directeur | Non Elu | 28 impasse des ferme des Crêtes, 74800 Eteaux |
| CALMIN Amandine | BANQUE / Equid Charny | Non Elue | 925 Route des Fins, 74930 Pers Jussy |
| MONTANT Béatrice | Retraitée | Non Elue | 372 Route de la Chapelle, 74800 Eteaux |
| VACHOUX Aymeric | Gérant d'entreprise informatique | Non Elu | Magasin Eteaux - 176 Route de la croix verte 74800 Eteaux |

Une personne ressource (**chef de projet**) est identifiée par le Maire pour porter le projet avec lui, organiser les réunions de pilotage, les réunions publiques, rédiger les synthèses et comptes rendus. Elle constitue le référent sur la commune en matière de développement durable et favorise la diffusion d'information auprès des autres structures, et des bonnes pratiques avec l'appui de l'ensemble du comité de pilotage.

Une fois l'Agenda 2030 local formalisé, il est approuvé par le conseil municipal et des réunions de suivi sont organisées par le comité de pilotage.



### 3. Transversalité de l'analyse et des méthodes de travail

*La transversalité de l'approche est capitale. Il s'agit de mettre en œuvre un projet de territoire conciliant le développement économique avec l'amélioration du bien-être des habitants et de la cohésion sociale, tout en préservant les ressources environnementales et du climat. Elle doit s'exprimer à la fois dans le diagnostic préalable du projet, dans la stratégie et dans le plan d'actions. Elle se traduit également dans les méthodes de travail et les modes d'organisation des différents acteurs du projet.*

La transversalité de l'analyse réside dans le fait que l'évaluation de la collectivité est réalisée en fonction des 5 finalités tout en prenant compte les préoccupations économiques, sociales et environnementales. On a ainsi une approche transversale au niveau de l'analyse.

**Transversalité dans la méthode de travail :**

**Concernant les méthodes de travail, la commune organise des réunions de travail du comité de pilotage, favorisant la transversalité. En effet, plusieurs groupes de travail sont ainsi constitués en fonction des 5 finalités et/ou des axes stratégiques. La thématique de réflexion des groupes de travail change à chaque réunion du comité de pilotage.**

**Une mise en commun des réflexions finales permet de synthétiser les propositions et d'obtenir un programme d'action favorisant la transversalité (les fiches actions et les tableaux de bord permettent aux membres du comité de pilotage et aux différents acteurs du territoire d'échanger les informations suivant leurs compétences)**

**Transversalité avec tous les acteurs :**
**La transversalité se retrouve également dans la prise en compte par la collectivité de l'ensemble des échelles territoriales et par les différents enjeux sur lesquels elle souhaite agir comme l'environnement, la prise en compte des milieux naturels et du cadre de vie, la démographie, les moyens économiques et touristiques…**

### 4. Évaluation

*L'évaluation du projet et des actions menés a pour objectif de vérifier non seulement l'adéquation et la pertinence des politiques menées au regard des enjeux locaux, des principes du développement durable, et des attentes de la population, mais également l'efficacité des moyens affectés, et leur évolution. Pensée en amont du projet, elle gagnera en efficacité si les acteurs et les habitants du territoire sont appelés également à participer à la définition et à la mise en œuvre de la méthode d'évaluation choisie.*

Annuellement, l'association **évalue** le programme d'action de la commune en suivant la mise en œuvre des actions.

**Trois ans après avoir obtenu le label « Notre Village Terre d'Avenir », la commune va être diagnostiquée une nouvelle fois, afin d'évaluer son engagement dans le Développement Durable.**
**Cette évaluation sera faite d'une part :**
**-par le renseignement d'une grille de « ré-audit » informatique comprenant 700 critères (élaborés par l'Association) et d'autre part,**
**-par la mise en place de 15 indicateurs issus du Développement Durable.**
**L'engagement réel de la collectivité dans le développement durable se fait par la « mesure » de l'impact de son programme d'actions sur le territoire.**



Les 15 indicateurs se déclinent par *10 indicateurs finalités :*
-Indicateur 1 : Consommation énergétique
-Indicateur 2 : Production énergétique
-Indicateur 3 : Proportion du territoire couvert par un diagnostic de biodiversité
-Indicateur 4 : Consommation totale d'eau des bâtiments publics
-Indicateur 5 : Rejets
-Indicateur 6 : Déchets
-Indicateur 7 : Ruralité
-Indicateur 8 : La jeunesse de la commune
-Indicateur 9 : Cohésion Sociale et solidarité
-Indicateur 10 : Favoriser les circuits courts

et *5 indicateurs démarche*
-Indicateur 11 : Participation
-Indicateur 12 : Pilotage du projet
-Indicateur 13 : Transversalité
-Indicateur 14 : Evaluation
-Indicateur 15 : Stratégie d'amélioration continue

**Des indicateurs supplémentaires ont été créés pour chaque fiche action**

Les points qui restent à améliorer vont permettre d'aboutir à un nouveau diagnostic territorial et donc à un nouveau programme d'actions (Agenda 2030 local, programme 2). Une fois ce dernier établi, il sera présenté devant le comité de labellisation et d'évaluation de

l'association. Une graduation « d'hirondelles » symbolisera alors l'investissement de la collectivité dans le Développement Durable.

### 5. Une stratégie d'amélioration continue

*Tous ces éléments doivent permettre d'inscrire le projet de territoire dans une stratégie d'amélioration continue : apporter une amélioration de la situation initiale au regard des finalités du développement durable, et améliorer les méthodes de travail pour les rendre plus ouvertes, plus transversales, plus participatives. Les avancées doivent alors être mesurées pour pouvoir évoluer. Il est dès lors indispensable d'afficher clairement les objectifs du projet et de les assortir de moyens adaptés.*

La commune d'Eteaux s'engage dans une stratégie d'amélioration continue par le biais de la labellisation « Notre Village Terre d'Avenir », le label étant attribué notamment en fonction de son évaluation vis à vis du diagnostic de départ, des actions mises en place (programme d'actions) et des progrès réalisés.

**Au bout d'une période de 3 ans suivant l'obtention du label (correspondant au début de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 local) la commune fera l'objet d'une nouvelle évaluation qui débouchera sur l'établissement d'un nouveau diagnostic qui permettra de faire évoluer l'Agenda 2030 local. De plus, pour conserver le label, la collectivité devra avoir amélioré sa situation pouvant occasionner l'attribution de distinctions (sous forme d'hirondelles), dans une perspective d'amélioration continue. Il faudra améliorer ses méthodes de participation, d'évaluation, son approche transversale au sein de la collectivité territoriale et avec tous les acteurs externes…**

# L'Agenda 2030 local d'Eteaux : un projet global de territoire

## *Fiche de présentation de la commune d'Eteaux*

| | |
|---|---|
| **Nom du maire :** | **RATSIMBA David** |
| **Région/Département :** | **AUVERGNE-RHÔNE-ALPES / HAUTE-SAVOIE** |
| **Nombre d'habitants :** | **2 047** *(population totale en vigueur le 1er janvier 2020)* |
| **Superficie du territoire :** | **13,69 km2** |
| **Infos pratiques** | **Site internet :** https://www.eteaux.fr/<br>**Courriel :** commune@eteaux.fr<br>**Téléphone :** 04.50.03.02.44 |
| **Date d'engagement de la collectivité** | **10 Juin 2020** |

*Source : https://www.viamichelin.fr/*

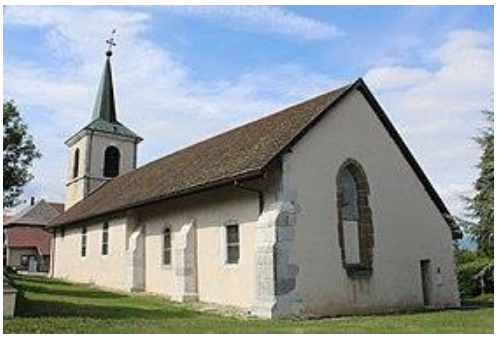

*Source : https://fr.wikipedia.org/*

*Source : https://www.facebook.com/pg/Eteaux/posts/*

**Le territoire de la commune d'Eteaux est situé dans le sud-est de la France, au centre du département de Haute-Savoie, entre le nant de Massy et le Foron, sur le versant nord du plateau des Bornes, dans le quart nord-ouest des Alpes françaises. Elle appartient à la région naturelle et historique du Faucigny qui se calque sur la vallée de l'Arve.**
**La commune se trouve à 2 km sud de la ville de La Roche-sur-Foron. L'autoroute A410 passe à côté du Chef-lieu.**

La commune d'Eteaux appartient à la **Communauté de communes du Pays Rochois (CCPR).**

Créée le 1er janvier 2000, l'intercommunalité du Pays Rochois regroupe 9 communes : La Roche-sur-Foron, Saint-Pierre-en-Faucigny, Amancy, Arenthon, **Éteaux,** Cornier, Saint-Sixt, Saint-Laurent et La Chapelle-Rambaud.
Elle est située en plein cœur de la Haute-Savoie, à quelques kilomètres de Chamonix, Annecy ou encore Genève. À ce titre, le Pays Rochois fait partie du bassin de population du **Genevois Français.**

*Le Pays Rochois vu depuis le haut de Cou*

*Source : https://www.ccpaysrochois.fr/*

La Communauté de communes du Pays Rochois est administrée par le conseil communautaire, composé de 38 élus, choisis par les habitants du territoire au moment des dernières élections municipales. La représentation des communes au sein du conseil communautaire a été fixée comme suit :

| | |
|---|---|
| AMANCY | 3 sièges |
| ARENTHON | 3 sièges |
| CORNIER | 2 sièges |
| **ETEAUX** | **3 sièges** |
| LA CHAPELLE RAMBAUD | 2 sièges |
| LA ROCHE SUR FORON | 14 sièges |
| SAINT LAURENT | 2 sièges |
| SAINT PIERRE EN FAUCIGNY | 7sièges |
| SAINT SIXT | 2 sièges |
| **Soit un nombre total de** | **38 sièges** |

Les conseillers communautaires élisent un Président et des vice-présidents.
Le Président, les vice-présidents et les Maires de chacune des 9 communes du Pays Rochois, font partie du Bureau des Maires dont le rôle est d'orienter au quotidien la politique de la collectivité.

La Communauté de communes du Pays Rochois est présente au quotidien dans la vie des habitants du territoire. L'intercommunalité assure ainsi plusieurs missions d'intérêt général.

| **Compétences obligatoires retenues** |
|---|
| Aménagement de l'espace<br>1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire<br>2. Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur |
| Développement économique<br>1. Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire<br>2. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17<br>✓ Accueil des entreprises, réalisation et gestion d'Operations d'immobilier d'entreprise<br>✓ Participation et gestion des dispositifs contractuels de soutien au monde agricole concernant au-moins deux communes du Pays Rochois<br>3. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire<br>4. Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme<br>✓ Promotion économique et touristique des structures, propriétés de la Communauté de Communes<br>✓ Étude, réalisation et entretien des sentiers pédestres présentant un intérêt communautaire |
| Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)<br>1. Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique<br>2. Entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau, y compris les accès à ces cours d'eau, à ces canaux, à ces lacs ou à ces plans d'eau<br>3. Défense contre les inondations<br>4. Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines |
| Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs |
| Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés<br>1. Les terrains nécessaires à l'installation de conteneurs aériens ou semi enterrés, seront mis à disposition par les communes ou par les aménageurs dans le cadre de programmes immobiliers.<br>2. Gestion de la déchetterie intercommunale du Pays Rochois |
| **Compétences optionnelles retenues** |
| Eau potable |
| Protection et mise en valeur de l'environnement<br>1. Actions en faveur de la qualité de l'air : Participation aux actions du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve<br>2. Étude et suivi des ressources en eau pour la nappe Arve Borne<br>3. Transition énergétique<br>✓ Élaboration et mise en œuvre d'un Plan Climat Air Énergie Territorial selon les dispositions du L229-26 du Code de l'environnement<br>✓ Soutien aux actions de maitrise de la demande d'énergie dans le cadre des dispositifs publics existants d'intérêt communautaire |

- ✓ Soutien aux projets locaux de production d'énergies renouvelables d'intérêt communautaire

4. L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

- ✓ L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (L211-7 121, en particulier le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de l'Arve.

Politique du logement et du cadre de vie

1. Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

Politique de la ville

1. En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes &actions définis dans le contrat de ville

Équipements culturels, sportifs et équipements de l'enseignement préélémentaire d'intérêt communautaire

1. Écoles préélémentaires

- ✓ Création, entretien et gestion des écoles préélémentaires publiques
- ✓ Gestion de la restauration scolaire des écoles préélémentaires publiques
- ✓ Gestion des accueils de loisirs périscolaires des écoles préélémentaires publiques

2. Accueil de loisirs

1. Création, entretien et gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement d'intérêt communautaire destine aux 3/12 ans.

3. Équipements sportifs et culturels

2. Création, entretien et exploitation des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire

Maison de services au public

1. Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du citoyen dans leurs relations avec les administrations,

**Compétences facultatives retenues**

Entretien des abords de voirie

1. Aménagement et entretien des abords de voirie communale
2. Travaux de fauchage des accotements et talus de la voirie communale, revêtue.

Assainissement

1. Assainissement collectif
2. Collecte, transport et traitement des eaux usées
3. Assainissement non collectif
4. Contrôle de la conception, implantation, réalisation, bon fonctionnement et entretien des installations d'assainissement non collectif
5. Eaux pluviales
6. Étude d'un schéma directeur d'eaux pluviales
7. Étude, construction et entretien d'ouvrages de rétention ou de décharge et des collecteurs de forts débits ayant un intérêt communautaire affirmés, (tel que défini par le schéma directeur d'assainissement pluvial)

Accessibilité

1. Réalisation du plan de mise en accessibilité des espaces publics et de la voirie aux personnels handicapés et à mobilité réduite
2. Les travaux de mise en accessibilité mis en lumière par le plan sont du ressort de la commune.

| |
|---|
| Appui à la construction du CHAL<br>1. Études, acquisitions, viabilisations et réserves foncières des terrains nécessaires à l'implantation du CHAL |
| Appui à la construction du centre de secours du Pays Rochois<br>1. Acquisition et mise à disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des terrains nécessaires à l'implantation du Centre de Secours du Pays Rochois.<br>2. Participation au financement des travaux de construction dans la limite de 20% du coût du projet. |
| Actions de soutien aux activités sportives<br>1. Action de soutien pour les manifestations sportives populaires suivantes :<br>2. La Grimpée du Pays Rochois<br>3. Le Semi-marathon du Pays Rochois<br>4. Actions de soutien pour la pratique du ski de fond pour les enfants des écoles élémentaires du Pays Rochois<br>5. Actions de soutien pour la pratique du ski de fond en compétition.<br>6. Action de soutien au fonctionnement du foyer de ski de fond de LA CHAPELLE RAMBAUD |
| Politique de cohésion sociale<br>1. Action de soutien financier pour toutes opérations liées à la lutte contre le chômage, à l''insertion des personnes en difficultés et a la prévention de la délinquance d'intérêt communautaire.<br>2. Soutien financier aux structures suivantes :<br>✓ Mission Locale jeunes<br>✓ Maison de l'Emploi de Bonneville<br>✓ Association Alveole<br>✓ Association Innovales<br>3. Soutien financier au Point d'Accès au Droit. |

*Source : https://www.ccpaysrochois.fr/*



Le 11 Février 2014, le Conseil communautaire a approuvé un **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)** définissant une stratégie et des orientations communes aux 9 communes, afin d'organiser et de planifier l'évolution future du territoire intercommunal.
Le SCOT est un outil règlementaire d'aménagement du territoire. Il est élaboré à l'échelle du bassin de vie et doit assurer le respect des objectifs de développement durable. Il doit permettre :

-un développement du territoire cohérent,

-d'assurer l'équilibre entre les différentes fonctions du territoire (habiter, travailler, se déplacer…)

-un développement urbain maîtrisé, avec une utilisation économe de l'espace,

-tout en préservant l'environnement.

Les enjeux pour le territoire communautaire de se doter d'un SCOT sont multiples :

-la protection des espaces naturels et agricoles d'intérêt supra-communal : Ils constituent, parmi d'autres, les "bornes" possibles d'un encadrement de l'expansion urbaine.

-l'organisation de l'urbanisation en fonction du niveau de service et d'équipement, et des contraintes des différentes parties du territoire. L'existence et les projets d'extension du réseau de Transports en Commun (T.C.) est un moyen essentiel pour orienter et organiser l'expansion urbaine. Un SCOT peut subordonner l'ouverture à l'urbanisation de zones naturelles ou agricoles à la création d'un réseau de desserte de T.C.

-l'organisation des déplacements : Dans ce domaine, le SCOT doit répondre à un triple objectif :

-définir une politique multimodale de déplacement à l'échelle du territoire concerné et prévoir la réalisation de la politique de déplacements correspondante.

-répondre à l'objectif de "maîtrise des déplacements et de la circulation automobile" (article L121-1 du Code de l'urbanisme).

-veiller à ce que cette politique de déplacement soit cohérente avec le développement envisagé du territoire.

-la régulation de l'offre commerciale, qu'il s'agisse de la grande distribution ou de grands équipements de loisirs, obéissant à des logiques de concurrence, et qui vont souvent à l'encontre d'une répartition territoriale équilibrée.

-La diversification et la qualité de l'offre d'habitat : Il s'agit à la fois de répondre aux besoins des ménages et de maintenir les équilibres sociaux et générationnels, et de développer les politiques d'amélioration du parc existant.

La Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR) a pour compétences, entre autres, l'élaboration, la validation, le suivi, l'évaluation, les éventuelles modifications ou révisions du SCOT. Comme vu précédemment, la CCPR fédère 9 communes. Elle est organisée autour :

-D'un Conseil Communautaire rassemblant 47 délégués titulaires (et 9 suppléants) représentant les communes membres. Il approuve le SCOT et prend les décisions relatives au fonctionnement de la Communauté de Communes.

-D'un Bureau composé d'un Président, 3 vice-Présidents et 5 Maires. Il assure le pilotage politique des études et travaux en cours et suit les affaires courantes ;

Les élus de la CCPR ont constitué un comité dont les membres ont eu plus particulièrement la charge de suivre les travaux et les réunions du SCOT.

Le PADD du SCOT (dont le Conseil Communautaire a débattu le 18 décembre 2012) se structure autour d'une orientation générale, déclinée en trois grandes orientations, chacune faisant l'objet de plusieurs objectifs déclinés.

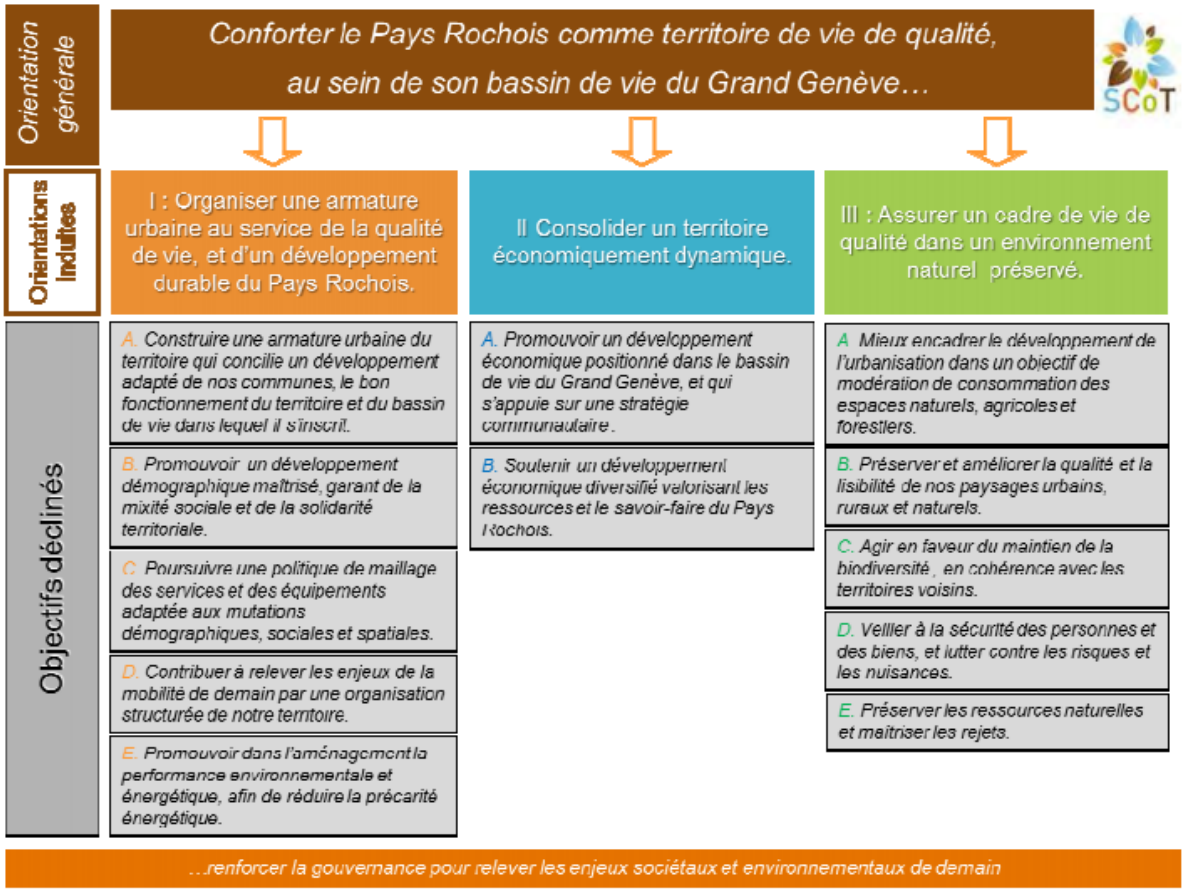


Ainsi, à travers son PADD, le SCOT du Pays Rochois intègre, de façon directe ou indirecte :

-Les orientations stratégiques de la Région Rhône-Alpes,

-Les plans et schémas du département de la Haute-Savoie (en matière d'habitat et d'hébergement, d'eau, de carrières, de déchets, ...),

-Le Périmètre de Transport Urbain du SM4CC

-Les dispositifs contractuels que sont :

-La charte d'engagement du CCDRA du Genevois français.

-Le nouveau projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PA2) : outil d'orientation et de planification à long terme (horizon 2030, voire au-delà), contribuant à l'intégration des politiques territoriales de divers échelons françaises et suisses, et dont la CCPR a souhaité introduire dans son SCOT, nombre de recommandations et de mesures.

Les élus du Pays Rochois ont approuvé le 03 novembre 2015, **le Projet de territoire**, qui s'est construit à travers une démarche concertée intégrant les élus du territoire ainsi que leurs partenaires. Les premières étapes de la réflexion ont conduit à définir 4 grands objectifs structurants pour le territoire :

Sur la base de ces objectifs partagés, les élus ont réfléchi à leurs déclinaisons au travers de thématiques suivantes :

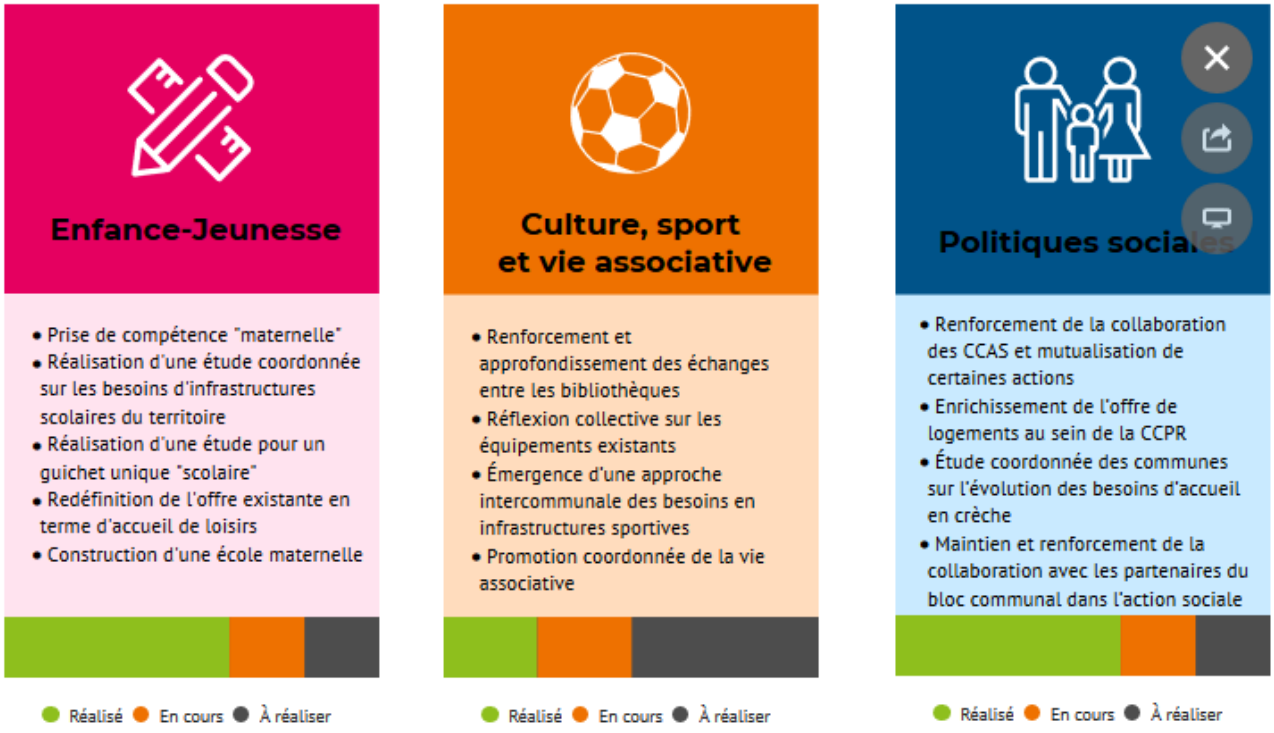

## Politiques de l'eau

- Réflexions communes sur les modalités du transfert de la compétence "eau potable"
- Prise de compétence GEMAPI
- Mise en place d'un schéma directeur des eaux pluviales

Réalisé En cours À réaliser

## Voirie

- Identification des voiries structurantes ou d'intérêt communautaire
- Instauration d'un dialogue permanent au niveau intercommunal pour coordonner les projets des différents acteurs du territoire
- Définition d'objectifs communs pour la mise en place de voies douces lors d'opération sur voirie

Réalisé En cours À réaliser

## Transport et mobilité

- Amélioration de l'accessibilité des 2 gares
- Renforcement de l'offre de transports urbains portée par le SM4CC
- Amélioration du maillage du territoire en terme de voies et d'itinéraires cyclables
- Positionnement de la CCPR sur l'itinéraire cyclable Genève-Chamonix

Réalisé En cours À réaliser

## Aménagement et grands projets

- Finalisation de la construction du centre de secours intercommunal
- Réalisation de l'aménagement de la ZACOM
- Réalisation de l'extension du PAE des Jourdies
- Constitution de réserves foncières
- Réaménagement de la gare de La Roche-sur-Foron
- Concrétisation du projet Biométhane

Réalisé En cours À réaliser

## Espaces naturels et agricoles

- Poursuivre la politique de préservation des espaces naturels et agricoles portée par le SCOT
- Valoriser les produits issus de l'agriculture locale
- Encourager l'implication des agriculteurs dans les actions de promotion des circuits courts de préservation des espaces agricoles

Réalisé En cours À réaliser

## Développement économique et emplois

- Transfert à la CCPR de la compétence développement économique et zones d'activités
- Formalisation de la stratégie économique de la CCPR
- Réaffirmation du Pays Rochois comme lieu de manifestation internationale
- Définition d'une politique de la ville d'intérêt communautaire

Réalisé En cours À réaliser

*Source : https://www.ccpaysrochois.fr/*



Conformément à la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et après avoir délibéré le mardi 27 juin 2017, la Communauté de Communes du Pays Rochois a élaboré un **Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET),** intégrant la dimension territoriale de l'action de lutte contre le changement climatique.
Le PCAET a pour objectif d'anticiper la fracture énergétique et d'enclencher un changement de modèle économique et sociétal permettant globalement de préserver les ressources. Il a aussi pour objectif d'anticiper les effets de l'évolution du climat et de s'en prémunir. Il aborde les thématiques suivantes :

-les consommations et productions d'énergie,
-les émissions de gaz à effet de serre et des polluants locaux,
-la séquestration carbone
-et la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

Le Plan Climat porté par la CCPR, s'inscrit dans la démarche plus globale de "Territoire à Energie Positive (TEPOS)" du Pôle Métropolitain du Genevois Français. Un groupement de commandes a ainsi été réalisé pour que l'ensemble des EPCI du Pôle (hors Annemasse Agglomération) conduise leur plan climat selon un calendrier et une méthodologie commune. L'objectif étant de créer une synergie entre les territoires autour de la transition énergétique.

GENEVOIS FRANÇAIS Pôle métropolitain

La consultation publique du PCAET du Pays Rochois s'est terminée le 19 janvier 2020.

**Une démarche TEPOS,** engagée depuis 2016 pour 3 ans, et reconduite, a véritablement permis l'instauration d'une réelle dynamique entre le Pôle métropolitain du Genevois français et les EPCI. En effet, reconnu comme un "Territoire à Energie Positive" (TEPOS) par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ADEME depuis décembre 2015, le Genevois français s'attache à atteindre cet objectif par la mise en commun des réflexions, des moyens et des expériences pour faire exister, au quotidien, la transition énergétique dans la vie de ses 420 000 habitants.
L'échelon métropolitain s'impose naturellement comme périmètre d'efficience de nombreuses politiques publiques.

Les territoires intercommunaux composant le Pôle métropolitain ont vocation à s'alimenter et échanger entre eux, du fait notamment de leurs complémentarités : la mise en partage proposée entre les territoires du Genevois français s'apparente donc à un « mini-réseau TEPOS » (en comparaison de celui qui s'est mis en place à l'échelle régionale).
C'est pourquoi, la démarche TEPOS s'articule pleinement avec les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) actuellement réalisés dans le cadre d'un groupement de commandes coordonné par le Pôle métropolitain du Genevois français pour sept des EPCI (avec le PCAET d'Annemasse Agglo déjà élaboré). Il s'agit là d'un symbole fort de ce que souhaite faire le Pôle métropolitain du Genevois français en matière de mutualisation, au service de la transition écologique et énergétique, et ce, en accord avec l'ambition TEPOS régionale qui fixe le cap.
Les objectifs TEPOS sont les suivants diviser par deux les consommations d'énergies à l'horizon 2050 et développer la production d'énergies renouvelables.
Pour cela, les missions du Pôle métropolitain du Genevois français sont :

-Engager le Genevois français dans la transition énergétique.

-Accompagner les collectivités dans leurs actions : favoriser l'émergence de projets, valoriser les expériences.

-Développer des services à destination des habitants : plateforme de rénovation REGENERO.

REGENERO
04 58 57 00 87 www.regenero.fr
UN SERVICE DU GENEVOIS FRANÇAIS, PÔLE MÉTROPOLITAIN

-Nouer des collaborations transfrontalières en matière de qualité de l'air (PACT'AIR), et filières de production d'énergies renouvelables locales (encourager les citoyens à participer à la production d'énergies renouvelables par l'intermédiaire de CitoyEnergie).
Né en 2018, CitoyEnergie lance le mouvement d'énergie citoyenne dans le Genevois français en devenant la première Centrale Villageoise de Haute-Savoie.

La Communauté du Pays Rochois fait partie du bassin de population du **Genevois Français.**



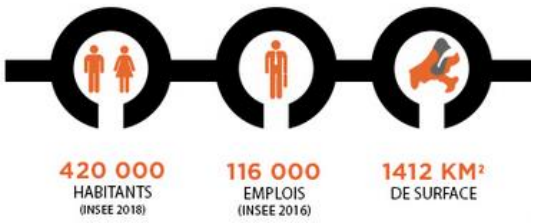


117 communes
420 000 habitants

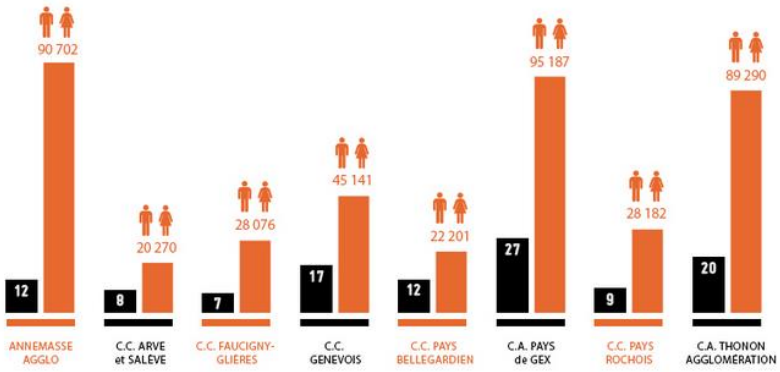


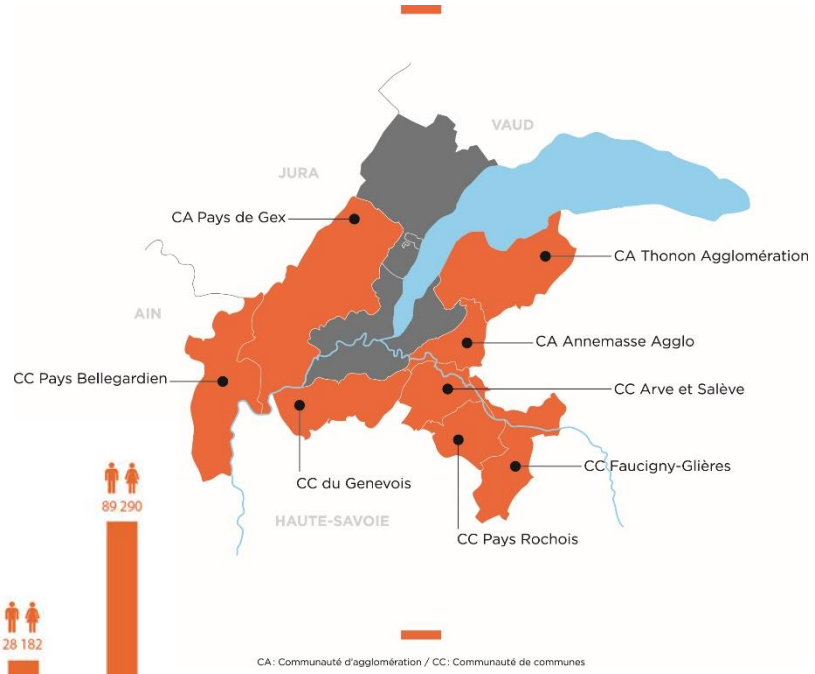


*Source : https://www.genevoisfrancais.org/*

Partie française du Grand Genève, le Pôle Métropolitain du Genevois français a vu le jour le vendredi 5 mai 2017. Regroupant 8 intercommunalités françaises frontalières avec la Suisse (dont le Pays Rochois), cette instance est l'interlocuteur français pour les projets menés avec les voisins suisses, notamment en matière de mobilité.
Représenté par 3 élus, le Pays Rochois participe pleinement aux actions du Pôle Métropolitain.
Le Pôle métropolitain renforce la cohérence et les capacités d'action des élus du Genevois français dans les domaines suivants :

-le développement des transports publics et des nouvelles mobilités :

-Coordonner les démarches de mobilité et les infrastructures de transports à l'échelle du Genevois français.

-Élaborer un Schéma métropolitain de mobilité pour préparer une future autorité organisatrice de la mobilité (AOM) sur le Genevois français.

-Encourager les initiatives pour le développement de services innovants (projets auto-partage, covoiturage, Maison de la mobilité).

-Recherche de financements pour le développement de l'offre de transports publics (Léman Express, tramways, bus, pistes cyclables, vélo stations, etc).

-la transition écologique du territoire :

-Engager le Genevois français dans la transition énergétique.

-Accompagner les membres dans leurs actions : favoriser l'émergence de projets, valoriser les expériences.

-Développer des outils d'analyse et des études utiles à tous : le Pôle métropolitain centre de ressources.

-l'aménagement durable du territoire :

-Renforcer le projet d'aménagement durable du territoire : coordonner et harmoniser les documents de planification, d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat des membres de l'ARC. Aujourd'hui l'approfondissement de l'InterSCoT*, demain un SCoT unique à l'échelle du Genevois français.

-Constituer un centre de ressources auprès des membres (cartographies conjointes, outils d'observation, réalisation d'études).

-la création d'emplois et le développement de la formation et de l'enseignement supérieur :

-Piloter la stratégie de développement économique, emploi et formation du territoire.

-Mobiliser les acteurs économiques sur les marchés porteurs.

-Planifier l'accueil économique : élaboration d'un Schéma d'accueil des entreprises et d'un Schéma d'aménagement commercial.

-Accompagner le développement de l'Enseignement Supérieur et la création de formations.

-la coopération transfrontalière :

-Coordonner et représenter les membres de l'ARC dans les instances de coopération transfrontalière (GLCT Grand Genève, CRFG, Conseil du Léman…).

-Négocier et piloter les démarches contractuelles ou partenariales visant à développer la coopération transfrontalière, notamment le Projet de territoire Grand Genève et le prochain Projet d'agglomération (n°4).

-Soutenir l'animation de la société civile métropolitaine et transfrontalière.

-Mettre en réseau les acteurs culturels transfrontaliers du Grand Genève.

De 2017 à 2019, le Pôle métropolitain du Genevois français déploie ses premiers services dédiés aux habitants : REGENERO (rénovation énergétique du bâtiment), covoiturage-leman, bornes de covoiturage Hé!Léman et Grand Forma (enseignement supérieur).

La commune d'Eteaux n'est pas incluse dans un Parc Naturel Régional.

**Mot du Maire**

PORTE D'ENTREE DU PAYS ROCHOIS
ETEAUX

ETEAUX, le 12/10/2021

AGENDA 2030 DE LA COMMUNE D'ETEAUX

Le mot de Monsieur le Maire de la commune d'ETEAUX

Le Développement Durable, préoccupation majeure pouvant être considérée comme largement partagée dans la société, est un vaste sujet dans l'air du temps.

Souvent, il est réduit à l'écologie mais le développement durable, c'est surtout « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Pour cela, il fait référence avant tout à plusieurs principes tels que la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, mais ce sont également les principes de cohésion sociale, de solidarité entre les territoires et les générations et d'épanouissement de tous les êtres humains, principes moins en avant dans les médias que notre commune souhaite également valoriser et conforter. En ce sens, et depuis de nombreuse années, la vie de notre commune, où il fait bon vivre, est riche.

Les évolutions de société ont entrainé des changements majeurs pour lesquels il convient une prise en charge responsable et collective.
Conscient de la nécessité d'agir, notre commune est engagée depuis des années dans des pratiques durables.

Pour cela et depuis longtemps, nous avons bien en tête le sens étymologique du nom commune, d'origine latine signifiant « commun ». Notre engagement renouvelé au service des habitants d'Eteaux en 2020 va dans ce sens et nous l'avions rappelé à l'occasion de la réunion publique lors de notre campagne municipale.

Puisque c'est la pratique humaine qui est à transformer, nos objectifs environnementaux doivent d'abord se préoccuper des actions humaines, pas de vagues théories. L'humain doit être compris ici non pas d'abord ni surtout au point de vue individuel mais d'un point de vue social et organisationnel.
Il est peu question ici de symbole. Notre logique pragmatique se base certes sur la défense de nos intérêts mais elle implique et requière la préservation de l'environnement. Un « pragmatique », pour l'usage populaire, c'est quelqu'un qui ne s'empêtre pas dans les considérations formelles, les procédures et les manières de faire ; Il nous importe avant tout d'être efficace, comme nous l'avons



MAIRIE D'ÉTEAUX /// 28 PLACE DE LA MAIRIE /// 74800 ÉTEAUX /// 04 50 03 02 44 /// commune@eteaux.fr /// eteaux.fr

PORTE D'ENTRÉE DU PAYS ROCHOIS
ETEAUX

été dans la cadre de la charte zéro pesticide, l'entretien de nos bâtiments, le soutien au milieu associatif, ou encore les actions plus globales engagées en lien avec la Communauté de Communes du Pays Rochois et le Grand Genève.

Notre volonté et ambition sont de partager avec vous tous, habitants d'Eteaux, cette prise de conscience afin de faire évoluer les mentalités et les bonnes pratiques.

De tels processus doivent amener à travailler ensemble et concrétiser ces efforts, pour qu'ils n'en soient plus, en élaborant, notre stratégie locale de développement durable et notre programme d'actions locales composées de mesures concrètes, financées et planifiées.

Tout au long de la mise en œuvre de notre agenda 2030, nous comptons sur vous pour le faire vivre et lui donner tout son sens.

Je vous invite à découvrir cet agenda 2030, feuille de route pour faire d'Eteaux une commune durable.

Le Maire,
David RATSIMBA.

MAIRIE D'ETEAUX R.F. Haute-Savoie



MAIRIE D'ÉTEAUX /// 28 PLACE DE LA MAIRIE /// 74800 ÉTEAUX /// 04 50 03 02 44 /// commune@eteaux.fr /// eteaux.fr

VILLAGE

## *Délibération d'approbation de l'Agenda 2030 local*

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° DEL 39-2021**

**Séance du 13 octobre 2021**

Le 13 octobre deux mille vingt et un à 19 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune d'Eteaux s'est réuni en session ordinaire, en la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RATSIMBA David, Maire.

| Nombre de Conseillers Municipaux : | | Suffrages exprimés : | |
|---|---|---|---|
| En exercice : | 19 | Pour : | 19 |
| Présents : | 15 | Contre : | 0 |
| Représentés : | 04 | Abstention : | 0 |

*Date de convocation du Conseil Municipal : 08 octobre 2021*
*Date d'affichage : 08 octobre 2021*

**Présents** : RATSIMBA David, DUCIMETIERE Patricia, ETIENNE Gilles, MAGAND Vanessa, CORAJOD Bernard, GENTILLE Maryse, MARTIN Michel, CASAGRANDE Damien, CAUCHEMEZ Séverine, CAUL-FUTY Esméralda, MIEVRE-TISSOT Florence, POMARES Evelyne, SAGE Laurence, SAVOYINI Damien, VERDIER Tiphaine.
**Excusés ayant donné pouvoir** : GAILLARD Bernard, ROSSET Ludovic, LITTOZ-BARITEL François, PARRA David.

Mme CAUCHEMEZ Séverine a été nommée secrétaire de séance.

Objet : **APPROBATION DE LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2021-2024 (Agenda 2030 local Notre village terre d'avenir)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération DEL35/2020 du 10 juin 2020 portant sur l'engagement de la commune à élaborer et mettre en place un Agenda 2030 local.

Monsieur Martin, Conseiller Municipal Délégué au Développement Durable présente au Conseil Municipal la Charte de Développement Durable de la commune d'Eteaux.

Cette charte précise les différents choix permettant des actions concrètes à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de la Transition écologique et solidaire :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- épanouissement de tous les êtres humains ;
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ainsi, le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur le Maire et du conseiller municipal délégué au Développement Durable et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** l'exposé de la charte de développement Durable 2021/2024.
- **APPROUVE** la charte de Développement Durable 2021/2024 (Agenda 2030 « Notre Village, Terre d'Avenir »).

*Acte rendu exécutoire.*

*Affichée le : 18/10/2021*
*Télétransmis en sous-préfecture le : 18/10/2021*
*N° DEL 392021*
*Le Maire, David RATSIMBA.*

**Le Maire,**

**David RATSIMBA.**

# Diagnostic territorial

## FINALITE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

### 1.1. GESTION DE L'ÉNERGIE

1.1.1. Energies consommées par la commune

La commune d'Eteaux consomme diverses énergies pour le fonctionnement du chauffage.

Du gaz est employé au sein du nouveau bâtiment de la Mairie, de l'ancien bâtiment de la Mairie, des locaux communaux commerciaux et de la microcrèche « La Jouya ». Un chauffage collectif utilisant cette même énergie est également en place pour l'école primaire du Chef-lieu (bâtiment historique), pour l'école du Chef-lieu (nouveau bâtiment) et pour l'église, la chaufferie se situant à l'intérieur de cette dernière.

Le logement du presbytère est chauffé avec du fuel domestique.

Le chauffage de l'école des crues, de la salle de catéchisme, du logement de la bibliothèque et des sanitaires de la bibliothèque fonctionne avec de l'électricité.

Il est à noter que la Chapelle des Crues n'est pas chauffée. Cet édifice a été construit par un privé qui en a fait don à la commune. Elle ne peut accueillir que 6 personnes maximum.

Les véhicules et engins municipaux fonctionnent majoritairement avec du gasoil.
Le camion des services techniques utilise quant à lui, du Gaz Naturel pour Véhicules (GNV).

*Source : Bulletin Municipal 2019*

En tant que carburant le plus respectueux de l'environnement pour les moteurs à combustion interne, le gaz naturel réduit considérablement les émissions de CO2. Ce camion fera ainsi régulièrement le plein dans la station d'avitaillement en Gaz naturel pour véhicules (GNV) implantée à Saint-Pierre-en-Faucigny. Ce choix de technologie avancée fait par la commune contribue à l'amélioration de la qualité de l'air et de la vie avec un minimum d'émissions et une réduction significative des nuisances sonores.

La commune d'Eteaux s'inscrit ainsi dans l'effort fait sur le territoire du Pays Rochois en matière de transition énergétique et de préservation de la qualité de l'air. Cet achat a été financé en partie au moyen de l'aide à l'acquisition de véhicules « propres » du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes prévue dans le cadre du plan régional de lutte contre la pollution dans la vallée de l'Arve.

Le GNR (Gasoil Non Routier) n'est pas employé car la collectivité ne possède pas d'engin municipal nécessitant son utilisation.

1.1.2. Recours aux énergies renouvelables

La bibliothèque et la salle la classe (salle de réunion) utilise une Pompe à Chaleur Air/Air réversible pour le fonctionnement du chauffage.

De la même façon, le centre technique est chauffé à l'aide d'une PAC pour une partie, l'autre utilisant de l'électricité par la présence de radians.

Aucun recours à une autre source d'énergie n'existe sur la commune d'Eteaux.

1.1.3. Maîtrise de la consommation d'énergie

La commune procède à une certaine maîtrise de sa consommation énergétique.

En effet, le chauffage de la bibliothèque se fait par l'intermédiaire d'un thermostat intérieur et d'une programmation horaire et hebdomadaire. De même, des plages horaires de fonctionnement du chauffage ont été établies au niveau de l'école du Chef-lieu (nouveau bâtiment et bâtiment historique). En revanche, aucune action de ce type n'existe à la Mairie.

Concernant l'isolation, la qualité de cette dernière varie en fonction du bâtiment considéré :

-bonne isolation extérieure de la bibliothèque, de la salle la classe et du logement ; les vitrages sont corrects pour la bibliothèque et la salle la classe en revanche, ceux du logement sont à revoir

-une rénovation totale ainsi que la pose d'une WMC double flux a été effectuée en 2014 au niveau de l'école « bâtiment historique »

-bonne isolation extérieure du nouveau bâtiment école Chef-lieu, les menuiseries sont correctes et les rampants sont isolés

-pour l'école des Crues, il n'existe pas d'isolation des murs courants et les menuiseries seraient à revoir (pas de « vrai » double vitrage

-bonne isolation des murs extérieurs des bâtiments de la Mairie ; les vitrages sont bons excepté les fenêtres principales de l'ancien bâtiment qui sont de la première génération.

Les appareils électriques, notamment les ordinateurs sont éteints manuellement, la nuit et le Week End.
L'imprimante est également programmée pour une extinction à ces mêmes périodes.

Concernant l'éclairage public, il est à noter dans un premier temps, qu'il n'est présent qu'au niveau du Bourg et que quelques candélabres sont installés ailleurs, sur le territoire communal.
D'autre part, des ampoules LED sont employées dans le Bourg et l'éclairage de quelques rues se fait à l'aide d'ampoules au sodium.
Une diminution de l'intensité de l'éclairage public est en place sur certains secteurs ; cette action est possible par la présence d'horloges astronomiques au niveau des armoires.

L'éclairage de l'église est éteint à 1h du matin, contrairement à celui de la Mairie. En effet, cette dernière étant équipée d'un système de vidéosurveillance, la réglementation édictée par l'arrêté du 25 janvier 2013 ne s'applique pas.

Un diagnostic de l'éclairage public a été effectué par le SYANE et s'est concrétisé par la mise en place d'actions par la collectivité.

Le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie), est un syndicat mixte qui regroupe toutes les communes de la Haute-Savoie et le Département. Créé en 1950 pour assurer le développement et le renforcement des réseaux d'électricité en Haute-Savoie, le SYANE a progressivement élargi ses domaines d'intervention. Il est aujourd'hui doté de 6 compétences : électricité - gaz - énergie - éclairage public - communications électroniques - infrastructures de charge pour véhicules électriques.
Concernant l'éclairage public, cette compétence s'exerce selon deux options :

- option A "Investissements : cette option inclut la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'Eclairage Public.
- option B "Investissements et Exploitation / Maintenance" : cette option inclut la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'Eclairage Public, ainsi que la gestion du patrimoine et l'exploitation - maintenance des installations.

Ainsi, le SYANE propose :

- la réalisation d'inventaires et de diagnostics techniques et énergétiques qui permettent aux communes de mieux connaître leur patrimoine
- la réalisation de Schéma Directeur d'Aménagement Lumière
- la maîtrise d'ouvrage de travaux neufs ou de rénovation, de la conception à la réalisation
- le suivi de la gestion du patrimoine et l'exploitation - maintenance des installations

Dans toutes ses actions, le SYANE veille à accompagner les communes vers un Eclairage public responsable, juste et performant pour "Eclairer mieux, moins cher, plus juste et en sécurité.

Dans les bâtiments publics, l'éclairage présent à l'intérieur de l'école du Chef-lieu (bâtiment historique) est équipé d'ampoules basse consommation. Cette initiative a été effectuée en 2014 suite au diagnostic énergétique de certains bâtiments communaux. L'éclairage du nouveau bâtiment de l'école est également équipé de quelques lampes fluocompactes, pouvant être considérées comme des lampes basse consommation (génération précédant les LED).
En revanche, la bibliothèque, la salle de la classe, le reste de l'éclairage de la nouvelle école du Chef-lieu, l'école des Crues et la Mairie ne sont pas éclairés avec des lampes basse consommation (tubes fluorescents, Spots halogènes).



Afin de maîtriser au mieux la consommation énergétique, des détecteurs de présence sont présents dans les sanitaires de la bibliothèque. Un interrupteur crépusculaire et une programmation sont également en place pour l'éclairage extérieur de la salle de classe. Des minuteries sont comptabilisées au niveau des sanitaires de l'école du Chef-lieu (bâtiment historique). Pour ce qui est du nouveau bâtiment de l'école du Chef-lieu, des minuteries dans le hall principal (3min) et dans les vestiaires (5min) existent ainsi que des détecteurs de présence dans les sanitaires et au niveau du dégagement devant les sanitaires au rez-de-chaussée.
Toutefois, aucun système de contrôle de l'éclairage n'est présent à l'école des Crues, à la Mairie et à l'Eglise.

Aucun véhicule électrique n'équipe les services municipaux ou les élus de la commune d'Eteaux.

Un audit énergétique global a été effectué par le SYANE en 2012, sur les principaux bâtiments publics.
La 1ère opération de travaux a concerné la rénovation de l'école Chef-lieu (bâtiment historique) et s'est concrétisée par le remplacement des menuiseries, le remplacement de l'isolation du faux plafond, une isolation par l'extérieur, une amélioration chauffage par une commande sous-station, la pose d'une ventilation double flux et le remplacement de l'éclairage existant par des luminaires basse consommation. Une analyse à partir des factures avant et après travaux confirme une baisse de consommation électrique de 12% et une baisse

de 42.28% sur la consommation surfacique classant le bâtiment en catégorie C. Une baisse de l'émission des gaz à effet de serre a également été constatée.
Il s'agira par la suite d'entreprendre des travaux pour les autres bâtiments publics.

Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) a été réalisé pour la location des 3 locaux commerciaux de La Jouya. En revanche, il reste à effectuer pour la boulangerie et les logements communaux.
Le DPE n'est pas obligatoire pour les ERP de la commune d'Eteaux, car ces derniers sont tous classés en ERP5.

1.1.4. PCAET

Un PCAET a été validé en 2020 par Communauté de Communes du Pays Rochois *(voir page 28)*.

Il s'agit d'un projet de développement durable, réalisé à l'échelle d'un territoire intercommunal. Le PCAET est la synthèse d'une politique environnementale touchant aux thématiques climat-air-énergie, pour les 6 années à venir. Il est élaboré autour de 5 grands axes :

-la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
-l'adaptation au changement climatique,
-la sobriété énergétique,
-la qualité de l'air,
-le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET est constitué d'un diagnostic territorial qui permet de définir une stratégie et un plan d'actions opérationnelles. La dernière étape est l'évaluation.
Le Plan Climat porté par la CCPR, s'inscrit dans la démarche plus globale de "Territoire à Energie Positive (TEPOS)" du Pôle Métropolitain du Genevois Français. Un groupement de commandes a ainsi été réalisé pour que l'ensemble des EPCI du Pôle (hors Annemasse Agglomération) conduise leur plan climat selon un calendrier et une méthodologie commune. L'objectif étant de créer une synergie entre les territoires autour de la transition énergétique.



En parallèle, un nouveau Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) pour la vallée de l'Arve a été validé pour 2018-2023.

Après un premier PPA validé en 2012 par les pouvoirs publics et 5 années de mise en œuvre, force est de constater que les avancées en matière de pollution atmosphérique, n'ont pas encore atteint les niveaux escomptés. Malgré une amélioration globale de la qualité de l'air, les seuils de pollution sont encore régulièrement en dépassement : les premiers retours positifs doivent être renforcés par de nouvelles actions plus fortes.
La réalisation d'un deuxième PPA s'imposait donc.
Les territoires concernés, l'État et les associations environnementales se sont donc mises autour de la table pour élaborer un second PPA plus ambitieux : une trentaine d'actions ont donc été détaillées autour de 5 axes pour un investissement total de 18 millions d'euros *(voir annexe page 343) :*

-Piloter, mutualiser et financer : *« La gouvernance est un enjeu clé pour la réussite du PPA : un dialogue actif et nourri entre les parties prenantes – état, collectivités, associations, etc. – est essentiel pour assurer la bonne mise en œuvre des actions prévues et vérifier les avancées obtenues. Les moyens et bonnes pratiques en faveur de la qualité de l'air doivent aussi être partagés »*

-Communiquer, informer et éduquer : *« L'amélioration de la qualité de l'air doit constituer un projet global de société. Ceci passe par des actions de communication et de sensibilisation, d'information sur la réalité de la pollution ainsi que d'éducation. Chacun doit se sentir comme un acteur à part entière pour lutter, à son niveau, contre la pollution atmosphérique »*

-Interdire, contrôler et sanctionner : *« Dans tous les secteurs, des pratiques particulièrement nocives à la qualité de l'air seront interdites, qu'elles concernent le transport, le chauffage résidentiel ou les déchets. Les contrôles seront renforcés et donneront lieu à des sanctions. Les mesures qui sont ici présentées constituent des prolongations d'actions engagées dans le PPA1 »*

-Santé :

-Mobilisation citoyenne

-Résidentiel & tertiaire

-Activités économiques : *« L'industrie représente 26 % des emplois dans le périmètre du PPA, contre 13 % en France et 18 % dans le reste du département. Berceau et terre du décolletage, le territoire compte environ 600 petites et moyennes entreprises et de nombreuses installations classées pour la protection de l'environnement »*

-Secteur de la construction et des travaux publics

-Mobilités : *« Agir sur le secteur des transports est la condition majeure de notre objectif de réduction des émissions d'oxyde d'azote. Le but du présent défi est d'agir sur les usages, tandis que le défi 10 est consacré au parc roulant et le défi 11 se concentre sur la problématique du transport de marchandises. Ils forment tous trois un ensemble cohérent »*

-Parc roulant : *« Le parc roulant doit engager sa mutation écologique, qu'il s'agisse des véhicules des professionnels ou de ceux des particuliers. Les mesures présentées ici visent à modifier la composition de la flotte automobile »*

-Transport de marchandise

-Ressources & déchets : *« La production de déchets ménagers et assimilés est importante en Haute-Savoie, en raison notamment de l'intense activité touristique. Les déchets résiduels sont traités exclusivement en incinération, et ce dans deux usines situées à Passy et Marignier, le territoire de la vallée ne disposant pas d'installations de stockage ».*



1.1.5. Sensibilisation de la population

La commune d'Eteaux participe à la sensibilisation de la population de diverses manières : octroi d'une aide financière pour l'achat d'un vélo électrique (à moitié avec la communauté de communes), relais des informations des partenaires, notamment le Fond Air Bois …En revanche, aucune réunion publique d'information sur les économies d'énergie n'a été organisée.

A ce jour, aucune borne de recharge pour les véhicules électriques n'existe sur la commune d'Eteaux. Ce service, mis en place par le SYANE, est présent à proximité, sur la commune de La Roche sur Foron, mais il n'est pas utilisé.

En effet, le SYANE déploie, depuis 2016, sur tout le territoire de la Haute-Savoie, un réseau public pour la recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables. Les premières bornes ont été mises en service fin 2016. 160 bornes sont aujourd'hui en cours d'étude et de déploiement. Avec un badge unique, les particuliers peuvent accéder aux bornes identifiées « eborn », en cours de déploiement aujourd'hui en Haute-Savoie.

Le réseau eborn représente plus de 1200 bornes réparties dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Une 1ère balade thermique a été organisée en février 2020 sur le territoire communautaire. Les balades thermiques consistent à évaluer depuis une rue, le niveau de déperdition des sources de chaleur d'un logement. Muni d'une caméra thermique, l'animateur traduit l'image et explique les grands principes de l'isolation thermique aux personnes présentes. L'objectif est d'identifier très rapidement les travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique du logement. Les quartiers du Buisson et de la Pottaz à La Roche-sur-Foron ont été étudiés lors de cette 1ère balade thermique. Il serait donc intéressant de développer cette action sur toutes les communes de la communauté de communes.
Cette initiative est proposée dans le cadre de la politique de rénovation énergétique des habitations menée par la CCPR et portée plus largement par le Pôle métropolitain du Genevois français. Le Pôle métropolitain a ainsi créé le service public indépendant Regenero dont le rôle est de conseiller les habitants sur les questions d'énergie.

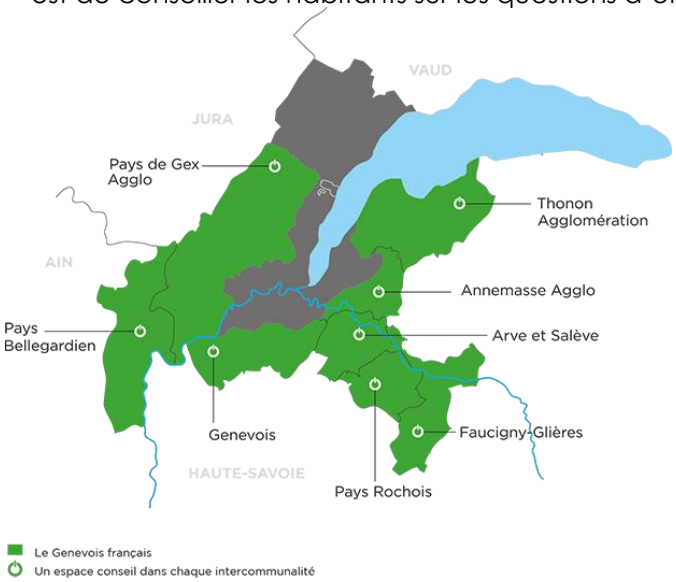


REGENERO
PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GENEVOIS FRANÇAIS

*Source : https://www.regenero.fr/*



Sur le territoire de la communauté de communes du Pays Rochois, plusieurs services sont rendus par Regenero :

-des permanences ont lieu tous les mercredis pour les habitants du Pays Rochois (1ers et 3es mercredis du mois à La Roche-sur-Foron et 2e et 4e mercredis du mois à Reignier).

-le « Passeport Maison Individuelle » qui accompagne les particuliers tout au long de leur projet de rénovation énergétique :

- Définition des travaux à réaliser en effectuant une étude thermique du logement,
- Aide à la conception du plan de financement,
- Identification des aides financières possibles
- Analyse des devis et pour aider à faire le meilleur choix,
- Suivis des consommations énergétiques post travaux et aide dans la mise en place d'éco gestes.

-le Fond Air Bois : Le Fonds Air Bois est une prime de 2000 € à destination des habitants de la vallée de l'Arve par le biais du SM3A et dans le cadre du PPA 2, pour les encourager à remplacer leur cheminée ouverte ou leur ancien appareil de chauffage au bois (antérieur à 2002) par un appareil au bois récent et performant.
Il s'agit ainsi de continuer à utiliser le bois de chauffage, tout en préservant la qualité de l'air et en réalisant des économies d'énergie.
Depuis la mise en place du Fonds Air Bois de la vallée de l'Arve en 2013, plus de 4000 foyers ont modernisé leur appareil de chauffage au bois grâce à l'aide du Fonds Air Bois. De plus, un arrêté préfectoral récent interdit l'utilisation des cheminées ouvertes dans la vallée de l'Arve à partir du 31 Décembre 2021.

Des aides générales sont également disponibles pour la rénovation énergétique des bâtiments :

- MaPrimeRénov' : Prime gouvernementale attribuée en fonction des travaux effectués et du niveau de ressources.
- CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE : Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, fioul domestique, carburants pour automobiles, etc.). Ces derniers sont incités à promouvoir l'efficacité énergétique auprès des ménages, collectivités ou professionnels. Le recours aux C2E permet d'alléger la facture de 5 à 10%.
- Eco-prêt à taux zéro : Il s'adresse à tout propriétaire occupant ou bailleur d'une résidence principale, sans condition de ressources et effectuant un ou plusieurs travaux d'amélioration de la performance énergétique. Plafonné à 30 000€, il est cumulable avec MaPrimeRénov' sous conditions et avec le Fonds Énergie Habitat sans condition.

Sur le Pays Rochois, un accompagnement est également réalisé pour la rénovation énergétique des logements. L'opérateur en charge de cette mission est l'association Innovales (située à Saint-Pierre-en-Faucigny).

InnoVales est un Pôle territorial de coopération économique qui œuvre depuis 2013 dans le domaine du développement durable et de l'économie sociale et solidaire sur le Genevois français et la Haute-Savoie.

Parmi leur métier, Innovales anime deux dispositifs d'accompagnement à la rénovation énergétique pour les particuliers :

-l'Espace Info Energie : service d'informations et de conseils aux particuliers pour tout ce qui concerne la rénovation énergétique de leur logement.

-Regenero.

| | |
|---|---|
| **Points forts** | -Chauffage fonctionnant avec une PAC dans certains bâtiments publics<br>-Maîtrise de la consommation d'énergie :<br>- Régulation du chauffage à la bibliothèque et à l'école du Chef-lieu<br>- Extinction des appareils électriques, la nuit et le Wek End<br>- Utilisation d'ampoules basse consommation pour l'éclairage public<br>- Diminution de l'intensité de l'éclairage public sur certains secteurs<br>- Extinction de l'éclairage de l'Eglise pendant la nuit<br>- Réalisation d'un diagnostic énergétique de l'éclairage public par le SYANE et mise en œuvre d'actions par la collectivité<br>- Utilisation d'ampoules basse consommation pour l'éclairage intérieur de l'école du Chef-lieu (bâtiment historique), et pour partie, pour celui du nouveau bâtiment de l'école<br>- Présence de minuteries et détecteurs de présence au niveau de certains lieux publics<br>-Diagnostic énergétique effectué sur les principaux bâtiments publics<br>-Travaux de rénovation énergétique réalisés au niveau de l'école du Chef-lieu (bâtiment historique)<br>-DPE effectué sur 3 locaux commerciaux communaux<br>-PCAET et Plan de Protection de l'Atmosphère menés par la communauté de communes<br>-Sensibilisation de la population aux économies d'énergie<br>-Présence d'une borne de recharge pour véhicules électriques à proximité, sur la commune de La Roche sur Foron (mais n'étant pas utilisée) |
| **Potentiels d'amélioration** | -Utilisation d'énergies fossiles pour le chauffage de nombreux bâtiments communaux<br>-Pas de recours aux énergies éoliennes, solaires ou biomasse<br>-Qualité de l'isolation fonction du bâtiment considéré |

| | |
|---|---|
| | -Absence d'ampoules basse consommation dans la majorité de bâtiments publics<br>-Absence de véhicule électrique communal |
| **Orientations** | -Améliorer l'isolation de certains bâtiments publics et développer la pose d'ampoules basse consommation pour leur éclairage intérieur<br>-Réfléchir à la mise en œuvre d'une réunion publique d'information sur les économies d'énergie<br>-Sensibiliser le Pôle métropolitain du Genevois français, pour l'organisation d'une balade thermique sur la commune d'Eteaux |
| **Critères discriminants** | **-Réaliser le DPE pour les logements communaux et la boulangerie** |

## 1.2. DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

### 1.2.1. Réseau routier

La commune d'Eteaux est bien desservie par le réseau routier.

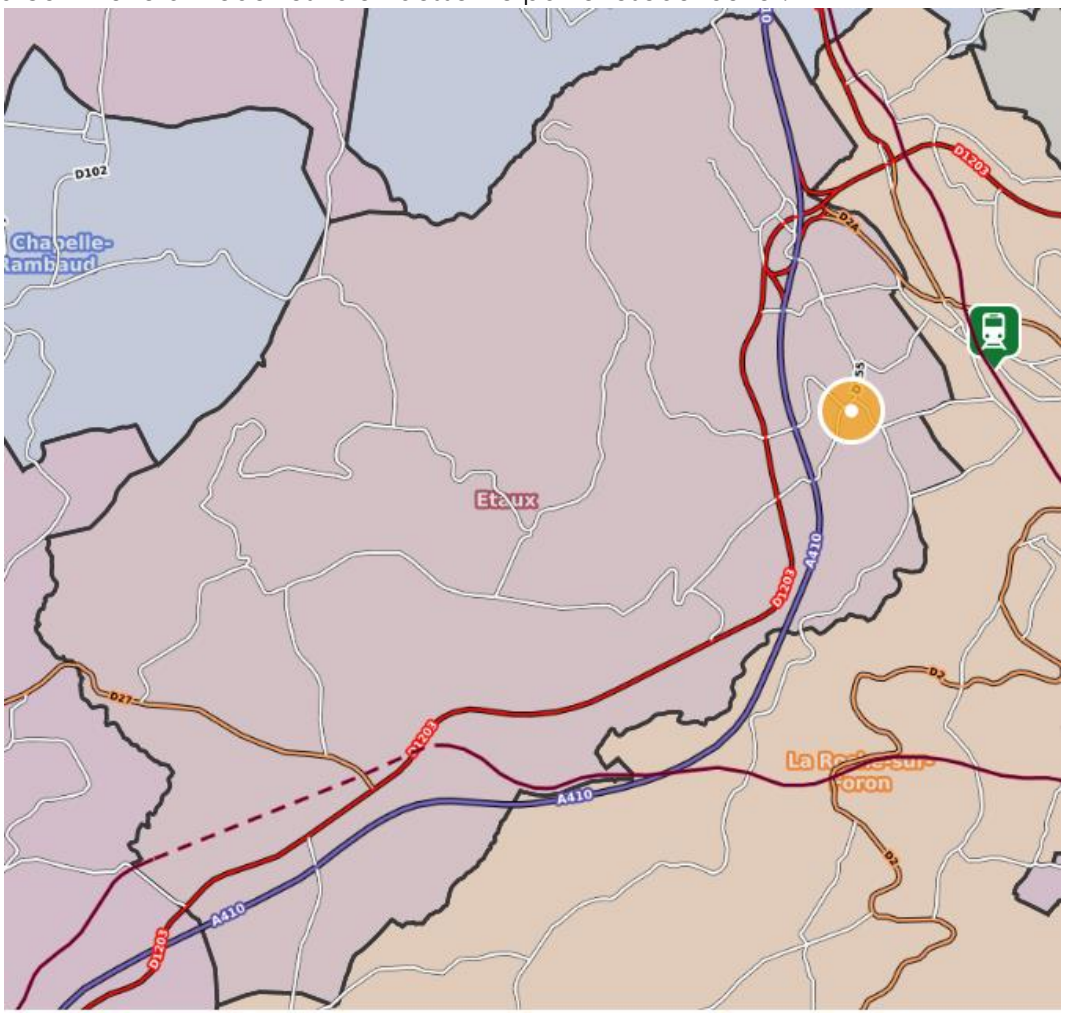


*Source : https://www.geoportail.gouv.fr/*

Une autoroute est présente sur le territoire communal : l'A410. Une bande de protection de 250 m de large de part et d'autre des bords de chaussées a été définie, à l'intérieur de laquelle les bâtiments doivent être dotés d'équipements d'isolation acoustique contre les bruits extérieurs.

À l'inverse, cette autoroute représente des avantages étant donné qu'il existe une entrée et une sortie sur la commune d'Eteaux.

Aucune route nationale n'est comptabilisée.

De nombreuses routes départementales sillonnent la commune :
-la RD1203 reliant La Roche à Annecy pour laquelle une bande de protection de 100 m de large de part et d'autre des bords de chaussées a été instaurée
-la RD 2A: existence d'une bande de protection de 30 m de large de part et d'autre des bords de chaussées
-les D155, D5, D27 et D277.

Trente kilomètres de voiries communales ont été recensés ainsi que de nombreux chemins ruraux. En revanche, aucune route d'intérêt communautaire n'existe sur la commune.

Les routes forestières sont absentes du territoire communal.

Des sentiers de randonnée permettent de découvrir la commune mais ces derniers ne sont pas officiellement répertoriés.
Il est à noter que ces sentiers utilisent des chemins ruraux, des servitudes dans les bois (en rouge dans le schéma ci-dessous). Leur entretien incombe donc aux usagers. Ainsi, le comité des fêtes avec la commission animation organise l'entretien des chemins ruraux lors de la traditionnelle rando Eteaux. D'autres initiatives se mettent également en place pour améliorer l'utilisation de ces chemins très sympathiques.
Une réflexion est engagée afin de les inscrire sur une (ou des) carte(s) et de ce fait de les rendre connus de tous.

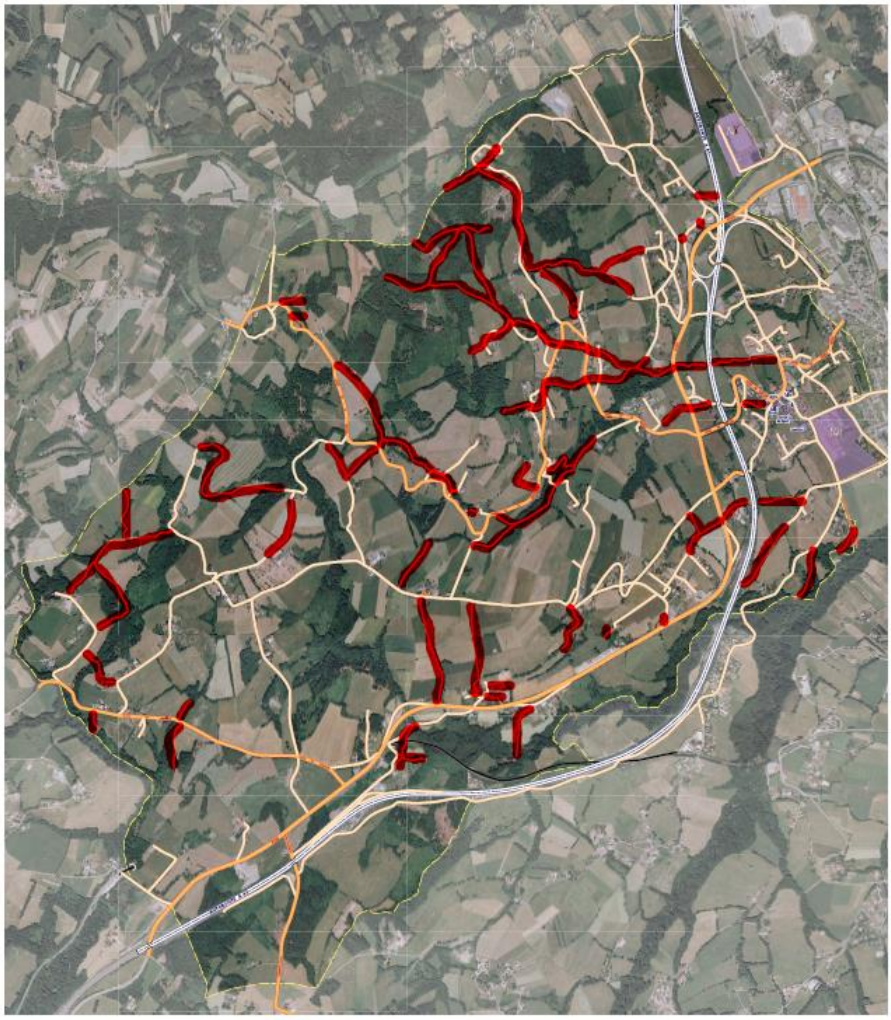

*Source : https://www.eteaux.fr/*

Deux boucles cyclo touristiques passent également par la commune d'Eteaux :

-Circuit n°21 : Plateau des Bornes sud

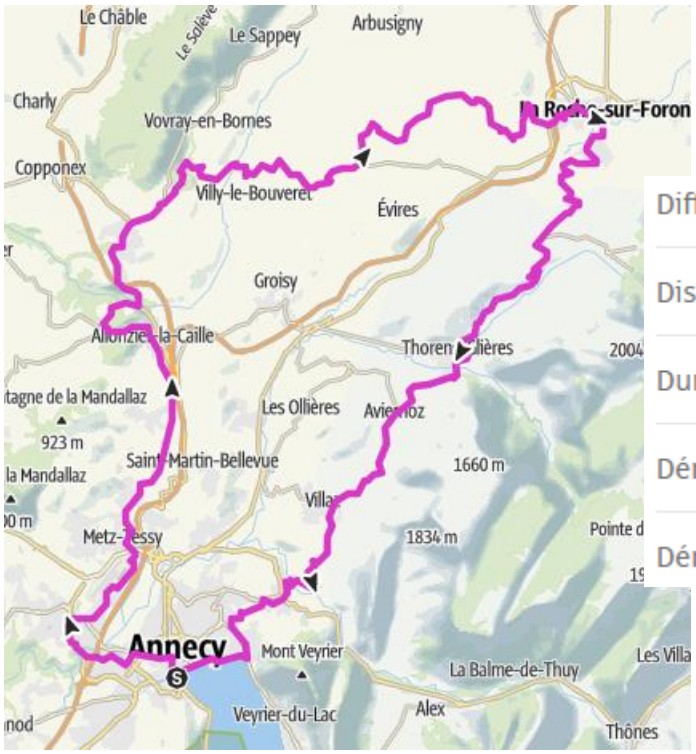


| | |
|---|---|
| Difficulté | difficile |
| Distance | 85,1 km |
| Durée | 5:17h. |
| Dénivelé positif | 1359 m |
| Dénivelé négatif | 1362 m |

*Source : https://www.mountnpass.com/*

-Circuit n°22 : Plateau des Bornes nord.

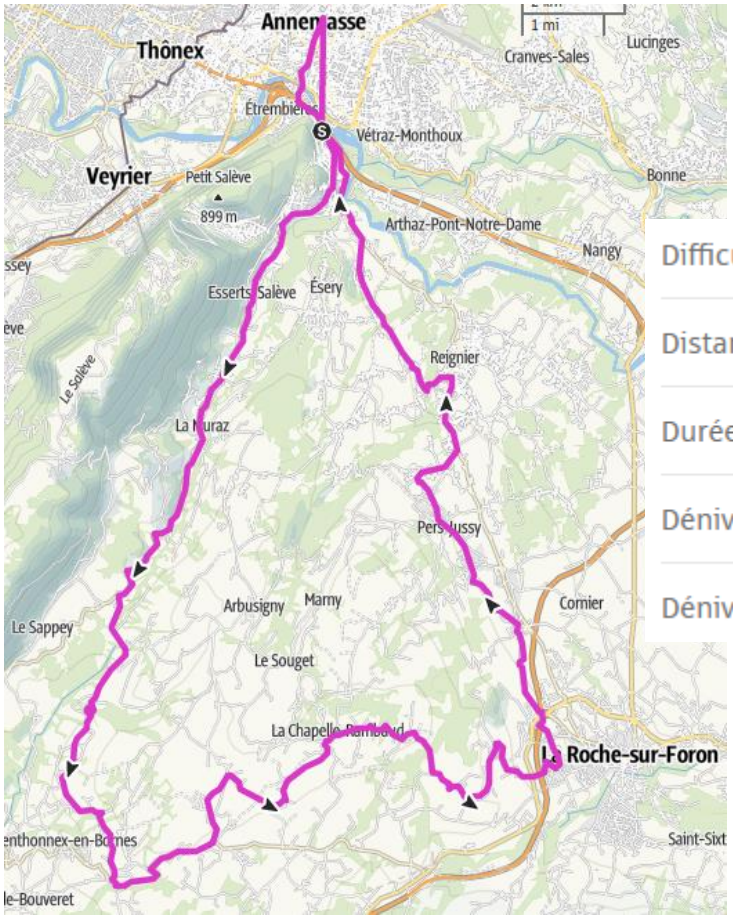


| | |
|---|---|
| Difficulté | moyen |
| Distance | 52,5 km |
| Durée | 3:03h. |
| Dénivelé positif | 608 m |
| Dénivelé négatif | 628 m |

*Source : https://www.mountnpass.com/*

1.2.2. Réseau ferroviaire

La commune d'Eteaux présente un réseau ferroviaire sur son territoire avec une partie qui passe sous le tunnel des Bornes, long de 1 600 m (entrée et sortie du tunnel sur la commune). Cette ligne TER permet de rejoindre Annecy à La Roche sur Foron. Aucun arrêt de cette ligne n'est effectué sur Eteaux mais la gare la plus proche se situe à La Roche sur Foron.
Ce mode de transport est de plus en plus utilisé depuis la mise en place du Léman Express. En effet, deux lignes passent par la gare de La Roche sur Foron : la ligne 3 (Coppet – Saint-Germain-les-Bains-Le Fayet) et la ligne 2 (Coppet – Annecy).

Depuis sa mise en service le 15 décembre 2019, ce sont 230 km de ligne et 45 gares qui sont connectées dans un rayon de 60km autour de Genève, soit un territoire de près d'un million d'habitants, répartis sur deux cantons suisses et la Haute-Savoie.
50 000 voyageurs par jour sont attendus dans la quarantaine de trains nécessaires à la desserte de l'ensemble du Léman Express.
Avec un train toutes les 10 minutes entre Annemasse et Genève aux heures de pointe et un train toutes les 30 minutes en direction d'Evian et la Roche-sur-Foron aux heures de pointe (et un train par heure en direction de Saint Gervais et d'Annecy), le Léman Express a pour objectif de favoriser la mobilité au cœur du Grand Genève et au sein de la Haute-Savoie du Nord.

1.2.3. Voies navigables

Aucune voie navigable n'est présente sur la commune d'Eteaux.

1.2.4. Développement des transports peu ou non polluants

Plusieurs transports en commune sont recensés sur le territoire communal.

La ligne régulière L (Saint-Six _ Eteaux) est présente sur la commune avec 2 arrêts : à Chef-lieu et à Champs Laitiers. Cette ligne permet notamment de rejoindre l'Hôpital Andrevetan sur la commune de La Roche sur Foron.

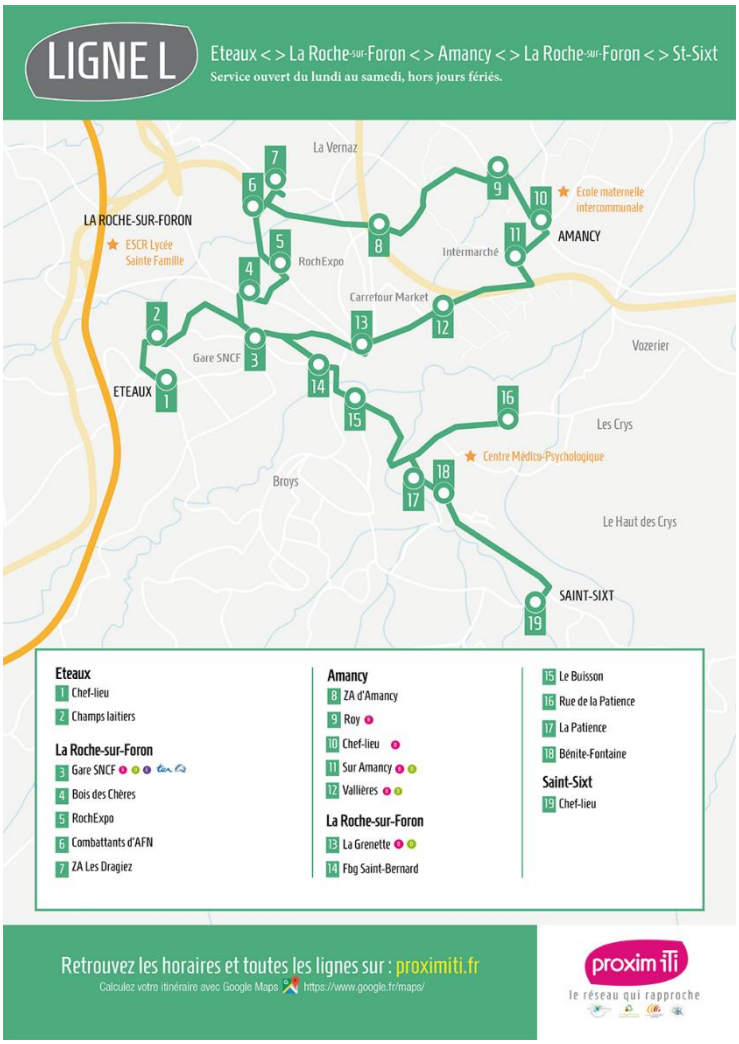


*Source : https://proximiti.fr/*

Ce service est proposé par Proxim iTi, Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes (SM4CC).
Proxim iTi est le nom de réseau de transport mis en place par le SM4CC.
Le SM4CC est géré par un ensemble d'élus représentant 35 communes du territoire.

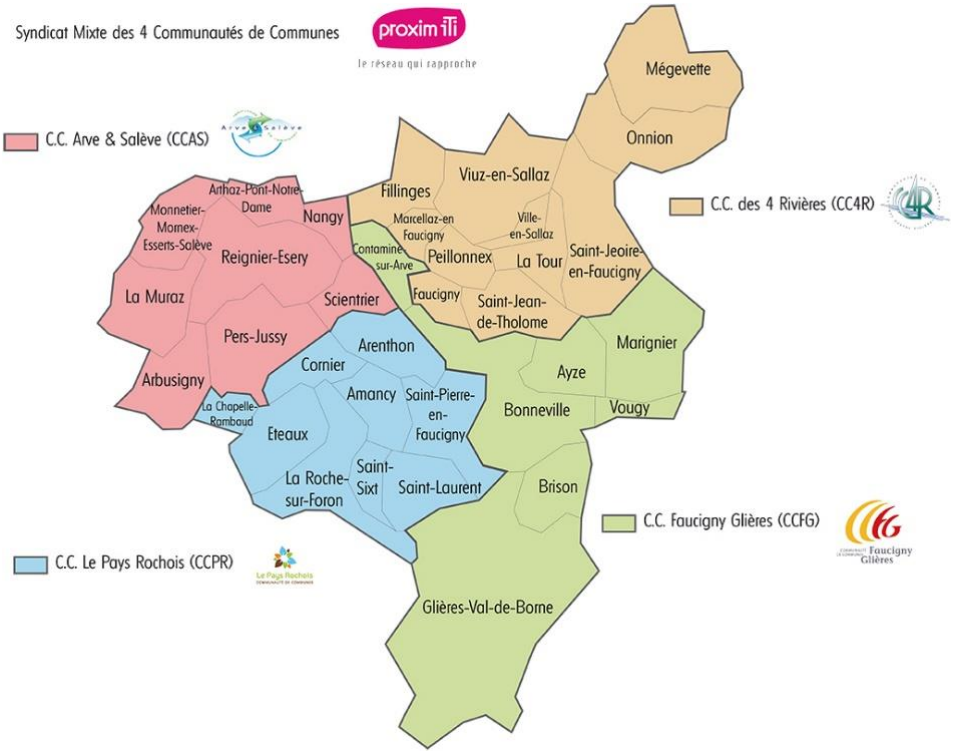


*Source : https://proximiti.fr/*

Proxim iTi est un réseau de transports proposant des lignes de transport scolaire ainsi que 12 lignes régulières toute l'année et un service de transport à la demande.
Proxim iTi favorise l'intermodalité, qui vise à réduire l'utilisation de la voiture particulière et les nuisances qu'elle occasionne, au profit d'un usage combiné de différents modes de transport moins polluants : transports collectifs, co-voiturage, auto-partage …
Qu'il s'agisse de déplacements réguliers ou occasionnels, liés à l'école, au travail ou aux loisirs, l'offre de transport est de plus en plus large, au plus près des besoins des utilisateurs et proposée à des tarifs accessibles.
L'action de Proxim iTi est structurée autour de 3 grands axes :

-organiser les transports scolaires,
-gérer les transports collectifs réguliers et "à la demande",
-promouvoir les mobilités douces : consigne à vélos, auto-partage...

Un service de transport à la demande est également en place, par Proxim iTi. La vocation du « transport à la demande » est de se rendre dans les zones non desservies par les lignes régulières Proxim iTi. Les navettes Proxim iTi du « transport à la demande » circulent du lundi au vendredi de 9h à 16h45 hors jours fériés. La réservation doit se faire jusqu'à 2h avant l'heure souhaitée du départ via la réservation en ligne ou auprès de la centrale de réservation. La commune d'Eteaux fait partie d'un des pôles de ce service, à Chef-lieu.

Proxim iti assure les transports scolaires sur le territoire, afin que les élèves puissent se rendre au collège et au lycée, notamment sur la commune de La Roche sur Foron.

Aucun arrêt de ligne régionale n'est présent sur la commune.

Aucun transport scolaire n'existe sur la commune pour se rendre aux deux écoles du territoire. En effet, ces structures étant proches des habitations, elles restent facilement accessibles. En revanche, les enfants de l'école des Crues bénéficient d'un transport effectué

par commune pour se rendre à la cantine située à l'école du Chef-lieu. Ces deux lieux sont trop éloignés pour mettre en place un pédibus.

Une piste cyclable est recensée sur la commune d'Eteaux : elle relie la gare au centre Bourg, uniquement dans le sens montant (route de Champs Laitier).
Un marquage au sol est également présent au niveau de la Rue du Mont Blanc, afin de délimiter le passage pour les cyclistes.
Il est à noter qu'en juillet 2019, la communauté de communes s'est lancée dans la réalisation d'un schéma cyclable à l'échelle du territoire. L'objectif est de créer sur le Pays Rochois, un véritable réseau cyclable maillé intelligemment autour d'un ou plusieurs axes structurants, tout en assurant la sécurité des cyclistes. Le schéma cyclable devra permettre de planifier et de coordonner les projets menés par les collectivités compétentes en la matière (communes et Département).

Le conseil municipal des enfants a permis l'installation de portique à vélos devant les écoles primaires de la commune.

Des espaces et des rues piétonnes sont présents sur le territoire communal : continuités piétonnes jusqu'aux principaux équipements communaux (école et bibliothèque), place de la Mairie, existence de 2 kms de trottoirs pour les déplacements doux. Une passerelle en bois permet également le cheminement piéton sous le passage du pont de la RD 1203.

Passerelle en bois
*Source : bulletin municipal de 2019*



La pratique du covoiturage se fait de manière ponctuelle et spontanée par les particuliers (stationnement à proximité de la Mairie) et par les élus quand cela est possible. Aucune sensibilisation de la population à ce mode de transport doux, par la collectivité, n'existe.
Aucune zone de covoiturage définie ou de places de covoiturage ne sont identifiées sur le territoire. La création d'un parking relais est en réflexion avec des aménagements prévus dans le PLU, vers l'entrée d'autoroute direction Annecy (bretelle d'accès à l'A 410). Une fois cette initiative mise en œuvre, il s'agira de communiquer sur le bulletin municipal, Facebook….
A ce jour, seule une sensibilisation au covoiturage est présente sur le site de Proxim iTi, avec la mise à disposition de plusieurs liens (Mov'ici, TRAJETQuotidien, Covoiturage-leman.org, Klaxit, Blablacar).

La collectivité sensibilise ses administrés à la pratique des modes de déplacement plus doux, par la création de pistes cyclables, des aménagements de trottoirs et par les aides à l'acquisition de VAE.

| | |
|---|---|
| **Points forts** | -Réseau routier diversifié<br>-Sentiers de randonnée (non officiels) entretenus par des bénévoles ; 2 boucles cyclotouristiques<br>-Réseau ferroviaire passant sur la commune<br>-Transports peu ou non polluants (Proxim iTi) ; transport communal pour se rendre de l'école des Crues à la cantine de l'école du Chef-lieu<br>-Piste cyclable (route de Champs Laitier) et marquage au sol (Rye du Mont Blanc) |

| | |
|---|---|
| | -Espaces et rues piétonniers<br>-Pratique du covoiturage par les particuliers et par les élus<br>-Sensibilisation de la population à la pratique des modes de déplacement doux |
| **Potentiels d'amélioration** | |
| **Orientations** | -Réflexion pour une officialisation des sentiers de randonnée afin de faire découvrir le territoire, en créant des cartes<br>-Réflexion sur la création d'aménagements destinés au covoiturage<br>-Communiquer sur l'existence de ces derniers une fois créés |

# FINALITE 2 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

## 2.1. RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

### 2.1.1. Protection de la flore et de la faune

La commune d'Eteaux est concernée par plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), de types I et II.
Une ZNIEFF se définit par l'identification scientifique d'un secteur du territoire national particulièrement intéressant sur le plan écologique. L'ensemble de ces secteurs constitue ainsi l'inventaire des espaces naturels exceptionnels ou représentatifs.

On distingue deux types de ZNIEFF:

-les ZNIEFF de type 1 sont des secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux, rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations, même limités

-les ZNIEFF de type 2, qui sont de grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte, notamment, du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

Une procédure de modernisation de l'inventaire des ZNIEFF a été menée entre 1999 et 2004 par les services de l'Etat. A ce jour, elle est achevée en Haute Savoie. Les données de l'inventaire sont en attente de la validation par le Museum National d'Histoire Naturelle.



Les ZNIEFF de type I sont représentées par les zones vertes ci-contre :

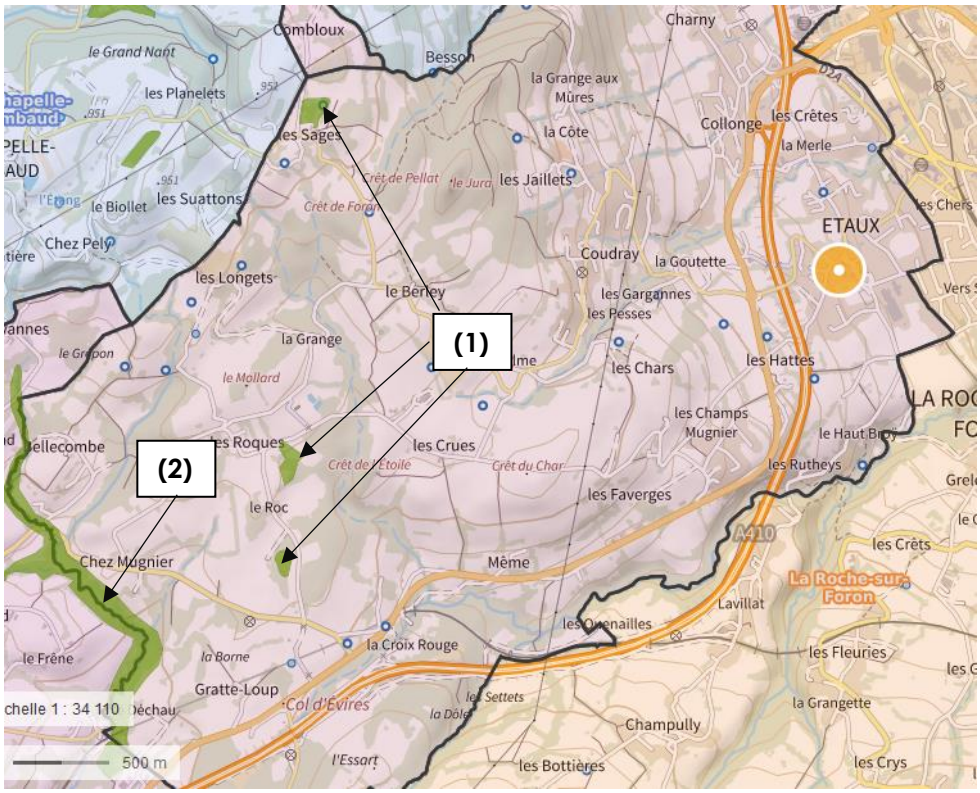


*Source : https://www.geoportail.gouv.fr/*

Parmi elles :

-**Ensemble des zones humides du plateau des bornes (1) :** Sur le plateau des Bornes, une forte empreinte glaciaire est à l'origine d'une succession de buttes, isolées les unes des autres par de petites plateaux et des dépressions marécageuses reposant sur des argiles glaciaires imperméables. On y trouve tous les milieux naturels liés à l'évolution des "bas-marais" (marais tout ou partie alimentés par la nappe phréatique) alcalins :étangs, formations à petites ou grands laîches, tourbière de transition, prairie humide à Molinie bleue, saulaie, boisement humide à aulnes...Les bas-marais alcalins et la plupart de ces types d'habitats naturels comptent parmi ceux dont la protection est considérée comme un enjeu européen, parfois même prioritaire. Ils hébergent également un grand nombre d'espèces remarquables, dont cinq présentent également un intérêt de niveau européen : des papillons (l'Azuré des Paluds, l'Azuré de la sanguisorbe et le Fadet des tourbières), le crapaud Sonneur à ventre jaune et le Liparis de Loesel, une délicate orchidée. Ces espèces sont également protégées en France, tout comme des plantes telles que la Laîche des bourbiers, la Linaigrette grêle ou l'Œillet superbe ; six autres sont protégées en région Rhône-Alpes. Ces zones humides abritent enfin une avifaune très riche, ainsi que de nombreuses espèces de libellules de grand intérêt dont le Sympètre jaune, rare en France et dont c'est ici la plus belle station départementale.
Les zones humides du plateau des Bornes sont prioritaires en Haute Savoie.

Azuré des Paluds

Crapaud Sonneur à ventre jaune

Liparis de Loesel

Sympètre jaune

*Source : https://inpn.mnhn.fr/*

-**Ruisseau du couche (2):** Ce ruisseau abrite l'Ecrevisse à pattes blanches. Ce crustacé est un excellent indicateur de la qualité de l'eau et des habitats aquatiques. Sa régression, en partie due aux perturbations humaines, en fait une espèce très menacée. Sa congénère américaine, concurrente pour l'occupation de l'espace, peut également lui être néfaste en provoquant des déséquilibres biologiques.

Ruisseau

Ecrevisse à pattes blanches

*Source : https://inpn.mnhn.fr/*

Une seule ZNIEFF de type 2 est répertoriée : **Zones humides du plateau des bornes**

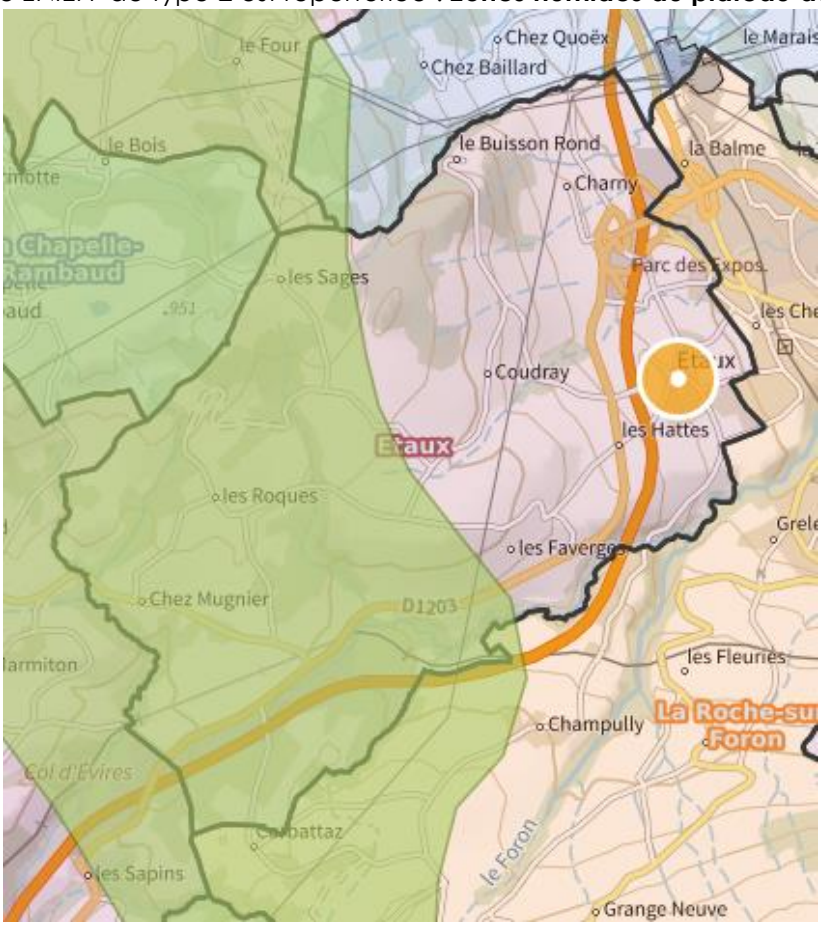


*Source : https://www.geoportail.gouv.fr/*

Cette ZNIEFF de type 2 regroupe trois ZNIEFF de type 1.
On appelle plateau des Bornes la région de piémont séparant le bassin d'Annecy de la vallée de l'Arve ; elle s'inscrit dans le sillon molassique qui ceinture à l'ouest les massifs subalpins, depuis la basse vallée du Rhône jusqu'à Genève (puis bien au-delà jusqu'à Vienne en Autriche...). Elle a l'aspect d'un « avant-pays » dominé au nord-ouest par la silhouette massive du Salève, et au sud-est par les puissants reliefs subalpins du massif des Bornes. Ce seuil dont les altitudes maximales n'atteignent pas 1000 m garde néanmoins une forte empreinte glaciaire, à l'origine d'une succession de buttes isolées les unes des autres par de petits plateaux et de dépressions marécageuses reposant sur des argiles imperméables. Ceci favorise l'installation de nombreuses zones humides. Le plateau des Bornes permet ainsi l'observation de types d'habitats naturels remarquables (cladiaies), allant de pair avec un grand intérêt floristique (Œillet superbe, Inule de Suisse, Liparis de Loesel, Pédiculaire des marais...). Certains cours d'eau torrentiels conservent également un cortège floristique remarquable (Saule faux daphné, Petite Massette...).La faune est particulièrement bien représentée en ce qui concerne l'avifaune (Bécassine des marais, fauvettes paludicoles, Vanneau huppé...), les libellules et papillons azurés, ou les batraciens (Tritons Alpestre et palmé, crapaud Sonneur à ventre jaune...).Les étangs, marais et cours d'eau les plus remarquables sont par ailleurs identifiés en autant de ZNIEFF de type I au fonctionnement fortement interdépendant. Il souligne également particulièrement les fonctionnalités naturelles :

-celles de nature hydraulique (champ d'expansion naturelle des crues, autoépuration des eaux),

-celles liées à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces, dont celles précédemment citées ;

- il traduit également le bon état de conservation général du bassin versant, en rapport avec le maintien de populations d'Ecrevisse à pattes blanches, espèce réputée pour sa sensibilité particulière vis à vis de la qualité du milieu. Cette écrevisse indigène est devenue rare dans la région, tout spécialement à l'est de la vallée du Rhône.

Petite Massette

Bécassine des marais

*Source : https://inpn.mnhn.fr/*

Aucune réserve naturelle ou arrêté de biotope n'est recensé sur la commune.

La commune d'Eteaux n'est pas incluse dans un Parc Naturel Régional (PNR) ou dans un Parc National.

Un Espace Naturel Sensible (ENS) est présent sur le territoire communal : Le Plateau des Bornes.
Un espace naturel est considéré « sensible » par le Département de la Haute-Savoie :

•S'il présente un intérêt particulier pour la biodiversité et les paysages, c'est à-dire qu'il héberge des espèces animales et/ou végétales remarquables, répond à des critères d'intérêt

fonctionnel ou de bon état de conservation, qu'il offre un intérêt géologique ou paysager. Alors, il s'agit d'espace de nature remarquable, intégré au réseau écologique départemental (RED).

•S'il présente une richesse réelle ou joue un rôle pour la biodiversité et la qualité des paysages (corridor biologique par exemple). Il est qualifié d'espace de Nature Ordinaire (NatO). Ils sont donc aussi bien des espaces de nature remarquable que des espaces de nature plus ordinaire.

Sur le Plateau des Bornes, il existe 14 espaces naturels sensibles classés ''RED''.

Le Plateau des Bornes

PARTAGER DÉCOUVRIR PRÉSERVER RESPECTER

Situé entre Annecy et Genève, le Plateau des Bornes est marqué par une identité rurale forte, avec un paysage modelé par l'agriculture extensive. Ce territoire abrite un réseau de zones humides particulièrement remarquable. Riches en biodiversité, ces zones humides jouent un rôle dans la préservation de la ressource en eau et notamment dans l'écoulement des eaux sur les bassins versants de l'Arve, des Usses et de la Filière.

10 communes du Plateau ont souhaité travailler ensemble pour préserver et valoriser le territoire, en valorisant le patrimoine naturel en lien avec le paysage, les activités agricoles et de loisirs, par la signature d'une charte : Arbusigny, Évires, Menthonnex-en-Bornes, Eteaux, Pers-Jussy, La Muraz, Vovray-en-Bornes, Villy-le-Bouveret, Groisy, la Chapelle-Rambaud.



En effet, dans le cadre du Contrat de territoire (ENS), signé en 2015 avec le département de la Haute-Savoie, ces 10 communes signataires s'étaient engagées sur une charte en faveur de la préservation des zones humides du Plateau. Trois axes avaient été définis :

-la préservation des espaces naturels remarquables : C'est une action centrale du projet, qui consiste à restaurer et entretenir les marais prioritaires du Plateau. Accueillant une importante biodiversité, la qualité biologique de ces zones humides tendait à régresser ces dernières années. Ainsi, des actions de restauration de la végétation (broyage, bûcheronnage, fauche...) ont été réalisées sur une vingtaine de marais bénéficiant d'un plan de gestion

-le maintien des paysages et de la nature « ordinaire » : Véritable corridor écologique entre le Jura et les Alpes, le Plateau des Bornes est un lieu de vie et de transit pour de nombreuses espèces. Le maintien du réseau bocager, des prairies agricoles et des zones humides favorise la présence d'espèces comme le Milan royal, la Grenouille rousse, les papillons du genre Maculinea ou encore de grands mammifères qui relient les massifs des Bornes et du Bargy par le Salève. Par la préservation de ce territoire, les habitants bénéficient aussi d'un cadre de vie de qualité

-la valorisation du patrimoine naturel et culturel : Fort d'un patrimoine écologique et culturel marqué, le Plateau des Bornes accueille de nombreuses sorties et animations sur ses Espaces Naturels Sensibles. Chaque année, plusieurs classes de primaires sont regroupées autour d'un évènement commun : la Nature sur un Plateau. Un réseau de sentiers et de sites a également été aménagé pour la sensibilisation du public (panneaux, observatoire...). Des sentinelles bénévoles, regroupant plusieurs catégories d'usagers (cavaliers, quadeurs, agriculteurs,) sont présents sur le Plateau pour veiller au bon respect des règles sur les chemins ouverts à tous.

Aujourd'hui, un nouveau CTENS pour la période 2020-2024 est en place, avec 4 axes :

-Préservation des espaces naturels remarquables

-Maintien de la nature ordinaire

-Communication et valorisation
-Coordination générale du projet.

Le porteur administratif de cette action était dans un premier temps, le Syndicat Mixte du Salève. Aujourd'hui, il s'agit du SMECRU (syndicat de rivières des Usses).

Asters-CEN74 et la LPO interviennent également dans ce projet en tant que soutien technique, et représentent donc des partenaires spécialisés dans la préservation de biodiversité, des milieux et des ressources.

Le 10 juin 2020, la commune s'est engagée à signer la charte régionale « Objectif Zéro Pesticide dans nos Villes et Villages », en partenariat avec France Nature Environnement.

*Source : https://www.fne-aura.org/*

La réduction de l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces verts et des voiries constitue un enjeu important pour la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et pour la santé des agents et des citoyens. Il s'avère que les pesticides employés par les collectivités ou les particuliers ont un fort impact sur la qualité de l'eau notamment.
FNE Haute-Savoie travaille depuis de nombreuses années avec les collectivités du département en les accompagnant vers le zéro pesticide. En 2018, ce sont 93 communes engagées dans la démarche, réparties sur tout le département de la Haute-Savoie.
France Nature Environnement Haute-Savoie est une fédération départementale d'associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle est la porte-parole d'un mouvement de plus de 45 associations qui comptent 21 000 adhérents.
France Nature Environnement Haute-Savoie est au service de l'intérêt général.
Aujourd'hui, aucun produit phytosanitaire n'est employé sur le territoire communal.

Aucun arboretum communal n'existe sur la commune d'Eteaux, dans le cadre de la conservation de variétés locales. Seuls quelques vergers traditionnels (pommiers, pruniers, noyers, poiriers) s'observent le long des voiries secondaires ou à proximité des fermes. Ces vergers représentent un habitat favorable pour de nombreux insectes et oiseaux (la linotte mélodieuse, le chardonneret), contribuant ainsi à la diversité des milieux.

Il est à noter que par l'intermédiaire du Conseil Municipal des enfants, des nichoirs ont été installés sur la commune.

2.1.2. Protection des milieux naturels et paysages

Le territoire d'ETEAUX comprend 3 unités paysagères.
Il s'étend sur le vaste **plateau des Bornes**. Ce plateau constitue la région de piémont qui sépare le bassin annécien de la vallée de l'Arve. Il est limité au nord-ouest par la montagne du Salève et au sud-est par les reliefs subalpins du massif des Bornes (Sous Dine, Parmelan...). Ce territoire, dont les altitudes maximales n'atteignent pas 1 000 mètres, garde une forte empreinte glaciaire, à l'origine d'une succession de buttes isolées les unes des autres par de petits plateaux et des dépressions marécageuses reposant sur des argiles imperméables. Cette configuration favorise l'installation de nombreuses zones humides. Le plateau des Bornes

s'achève en pente douce au fond de la **vallée de l'Arve** avec les communes de Cornier et la **Roche sur Foron**, avec laquelle se confond la limite nord-est de la commune d'ETEAUX.

Aucune zone Natura 2000 n'est présente sur la commune.

Auparavant, un site naturel classé était présent sur la commune d'Eteaux : les Tilleuls devant l'Eglise. A ce jour, ces arbres n'existent plus mais ils restent représentés sur une fresque. La commune ne possède pas de site naturel inscrit.

Un Règlement Local de Publicité (RLP) communal a été élaboré à Eteaux en 2014, et a pour but de protéger le patrimoine architectural du centre bourg en limitant et en règlementant l'implantation des dispositifs de publicité dans ce secteur et en limitant le dimensionnement des dispositifs de publicité dans les secteurs classés en zones Uxa, Aux et AU. La commune a retenu 4 choix suivants :

-interdire, sur l'ensemble du territoire communal, toute publicité de quelque nature que ce soit sur le mobilier urbain

-règlementer, sur l'ensemble du territoire communal, dans un objectif d'harmonisation visuelle et esthétique, le dimensionnement et l'implantation des préenseignes et de la signalétique d'information locale gérée par la commune

-créer une première zone de publicité restreinte dans le centre bourg afin d'y établir une réglementation spécifique de nature à protéger le patrimoine architectural de ce secteur

-créer une deuxième zone de publicité restreinte dans les secteurs concernés par l'article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme afin de restreindre l'impact de la publicité.

Aucun RLP n'existe au niveau de la communauté de communes.

*Source : https://www.eteaux.fr/*

L'enfouissement des réseaux aériens sur la commune d'Eteaux est effectif à Collonges. Il n'existe pas de programmes de travaux concernant les autres secteurs ; en effet, la collectivité agit « au coup par coup » en fonction des opportunités avec le SYANE et/ou ENEDIS.

L'organisation d'une journée de nettoyage de la nature se fait, notamment par l'intermédiaire de la randonnée annuelle pour l'entretien des sentiers. Cette initiative est également en cours de mise en œuvre par le conseil municipal des enfants.

2.1.3. Sensibilisation des populations

La sensibilisation de la population et des enfants, se fait de diverses façons.

-la commune a été sollicitée pour participer à la semaine Européenne de la Réduction des Déchets.

-dans le cadre du projet d'école, une animatrice du SIDEFAGE est venue sensibiliser les enfants à une bonne gestion des déchets.

-deux manifestations sont organisées par l'intermédiaire du CTENS du Plateau des Bornes : « La Nature sur un plateau » et « La Fête de la nature », qui sont des évènements annuels.

Par exemple, en 2018, La Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Savoie a participé au programme d'animations "nature" auprès d'élèves de 8 classes de CM1 et CM2 du plateau des Bornes.

*Source : https://www.chasseurs74.fr/*

Près de 200 enfants originaires de Groisy, Vovray-en-Bornes, Villy-le-Bouveret, Eteaux, Evires et Arbusigny ont permis de former 8 groupes pour les 8 activités prévues : la connaissance du Milan royal (animée par la LPO), les secrets du Maculinea (2 groupes animés par ASTERS), les paysages sonores (animation de la Maison du Salève), l'agriculture (proposée par la maison du Reblochon), les libellules (animé par la FRAPNA), les bêtes de la mare (animée par ASTERS) et la chaîne alimentaire dont l'animation était proposée par la fédération des chasseurs de la Haute-Savoie.

La commune d'Eteaux participe également à cette sensibilisation par la distribution des fascicules et des informations/animations concernant le Plateau des Bornes, par le relais d'informations concernant la LPO et le département de la Haute-Savoie sur les parcours.

| | |
|---|---|
| **Points forts** | -Protection de la flore et de la faune :<br>- ZNIEFF, ENS avec élaboration d'un CTENS 2020-2024 du Plateau des Bornes<br>- Partenariat avec des organismes spécialisés notamment dans le cadre de la charte pour la préservation du patrimoine du Plateau des Bornes (LPO, CEN74)<br>- Partenariat avec la FNE pour l'opération « Objectif Zéro Pesticide dans nos Villes et Villages »<br>- Protection des milieux naturels et paysages<br>- RLP communal |

| | |
|---|---|
| | - Enfouissement des lignes aériennes à Collonges<br>- Organisation d'une journée de nettoyage de la nature par l'entretien des sentiers<br>-Sensibilisation de la population et des enfants aux milieux naturels et à la biodiversité par divers acteurs |
| **Potentiels d'amélioration** | -Absence de réserve naturelle, d'arrêté de biotope, de zone Natura 2000<br>-Commune non incluse dans un PNR ou un Parc National<br>-Absence d'arboretum |
| **Orientations** | -S'appuyer sur le RLP communal afin de préserver la commune<br>-Poursuivre l'enfouissement des lignes aériennes |

## 2.2. GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU

### 2.2.1. Gestion des cours d'eau

Le réseau hydrographique d'ETEAUX se répartit sur deux bassins versants, le bassin versant de l'Arve et le bassin versant du Fier.

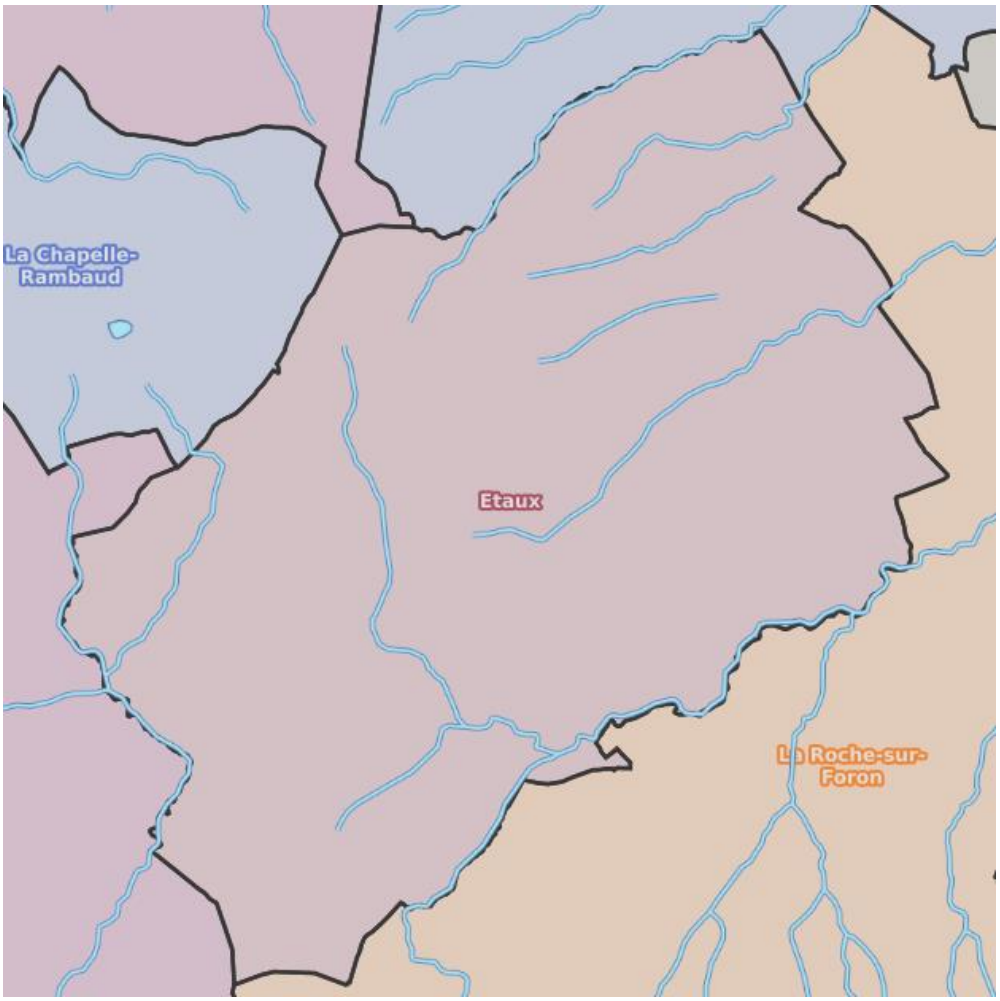


*Source : https://www.geoportail.gouv.fr/*

Le ruisseau de la Madeleine/Merle, le ruisseau de Thiozard/Moussy et le Foron de la Roche constituent des affluents rive gauche de l'Arve. Le Foron de la Roche, par son débit, forme l'affluent principal de l'Arve sur la commune d'ETEAUX. Il reçoit en rive gauche, le ruisseau de Vuaz qui prend sa source sur le plateau des Bornes.

Le SM3A est une structure intercommunale, aujourd'hui compétente sur tout ou partie de 93 communes du bassin versant de l'Arve, réparties sur 2 communautés d'agglomération, 9 communautés de communes et 2 syndicats.
Depuis le 1er janvier 2017, le SM3A exerce la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de l'Arve. Ainsi, en 2020, une intervention d'entretien de la végétation (en rose ci-dessous) sur le ruisseau du Pavillon a été menée à l'occasion de l'entretien du ruisseau de la Carrièrerie dans la traversée de la PAE.

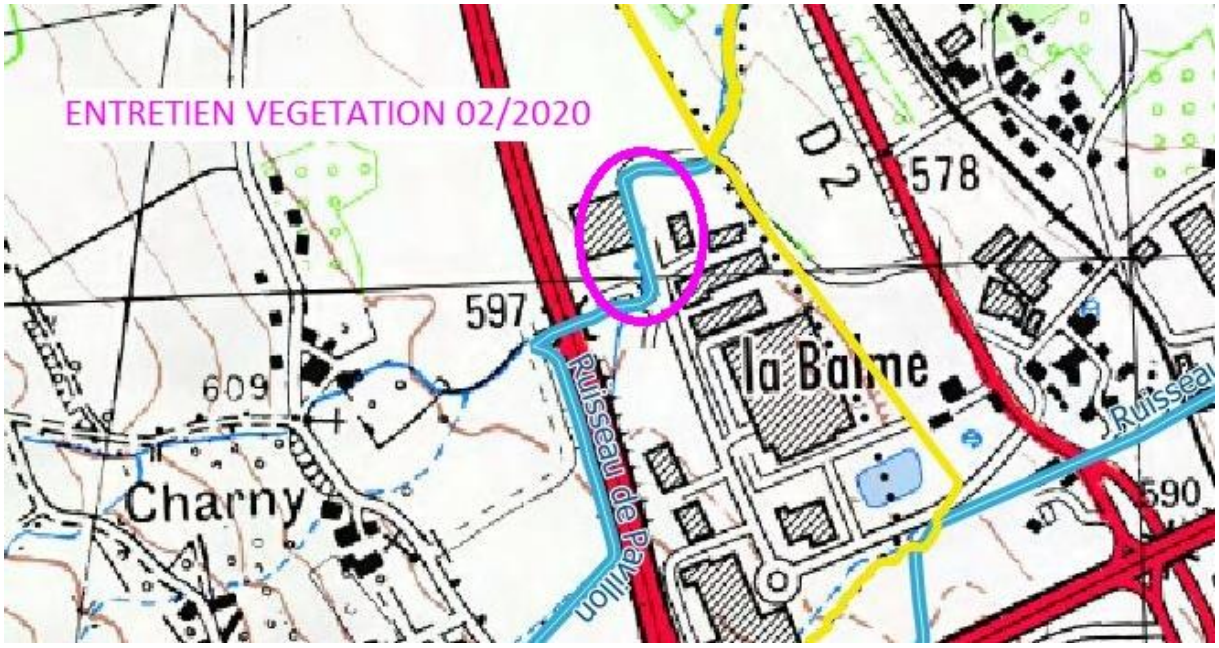


*Source : SM3A*



Le SM3A prend la forme d'un syndicat mixte à la carte, qui exerce un tronc commun de compétences définies ci-dessous :

- La prévention et la défense contre les inondations :

-L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, dans un objectif principal de défense contre les inondations ;

-L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau (pour ce qui relève de leur fonctionnement hydrographique et de biodiversité) à l'exclusion des retenues collinaires, y compris les accès à ces cours d'eau, lac ou plan d'eau dans un objectif principal de défense contre les inondations ;

-La préservation des zones d'expansion de crues (ZEC), des zones de rétention temporaire des inondations des eaux (ZRTE), des zones humides stratégiques (notamment celles définies par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux – SAGE-) et des périmètres de zones contribuant à la limitation des inondations ;

-L'élaboration, l'animation et le suivi de la Stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI).

- La gestion des cours d'eau, domaniaux et non domaniaux, et des milieux aquatiques:

-La protection, la restauration des sites, de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides stratégiques définies par le SAGE ainsi que des formations boisées riveraines, dont les « Espaces de bon fonctionnement » (EBF) ;

-L'entretien régulier pour le bon équilibre et le libre écoulement des eaux ;

-L'animation, sensibilisation, communication autour des thématiques liées à la préservation et l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques (y compris par le biais de cheminements d'intérêt syndicaux dont la liste sera définie en comité syndical) ;

- La gestion équilibrée et durable de la ressource en eau :

-L'élaboration, l'animation et le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur son périmètre ;

-La coordination, l'animation, l'information, le conseil de l'ensemble des acteurs pour la gestion quantitative et qualitative des cours d'eau, la préservation des zones humides, des zones d'expansion de crues et des EBF ;

-Des missions d'intérêt général à l'échelle des bassins versants ou sous bassins versants dans les domaines qui le concerne ;

-Le rôle de mutualisation de moyens avec ses membres et une mission d'assistance et d'expertise dans les domaines liés au grand cycle de l'eau ;

La commune d'Eteaux est ainsi assujettie au SAGE Arve.

*Source : http://www.sage-arve.fr/*



Les SAGE (issus de la loi sur l'eau de janvier 1992) visent à fixer des principes pour une gestion de l'eau plus équilibrée à l'échelle d'un territoire cohérent au regard des systèmes aquatiques. La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 confirme l'importance des SAGE et en modifie le contenu. Tout en demeurant un outil stratégique de planification à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente dont l'objet principal est la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et satisfaction des usages, le SAGE devient un instrument juridique, et plus seulement opérationnel visant à satisfaire à l'objectif de bon état des masses d'eau, introduit par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000. Le SAGE a un rôle central pour mettre en œuvre la politique locale de l'eau. Son objectif est de trouver un équilibre durable entre les besoins des activités socio-économiques du territoire et la préservation des milieux aquatiques et des ressources en eau. C'est au SAGE notamment que revient la mission de préciser, en concertation avec les acteurs, les moyens permettant la restauration et le maintien de la fonctionnalité des milieux aquatiques et des ressources en eau.

Le périmètre du SAGE Arve se situe dans le département de la Haute-Savoie à la frontière avec la Suisse. Le périmètre du SAGE a été fixé par arrêté préfectoral n° DDEA-2009.796 du 6 octobre 2009. Tenant compte des contraintes locales et des critères hydrographiques, le périmètre du SAGE Arve est constitué par le territoire des 106 communes dont la liste est annexée à l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2009 (cf. tableau n°1). Le SAGE Arve porte sur une surface totale de 2164 km².

Le SAGE de l'Arve est l'aboutissement de 8 années d'études et de concertation menée dans le cadre de la Commission Locale de l'Eau, sorte de « parlement de l'eau » garant d'une gestion intégrée et collective.

Le SAGE de l'Arve a été approuvé par arrêté préfectoral le 23 juin 2018.

La structure porteuse est le SM3A (Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents).

ARVE

VILLAGE

Les enjeux du SAGE sont les suivants :

-Mettre en œuvre une gestion globale à l'échelle du bassin versant en développant la sensibilisation, la pédagogie, la concertation et l'hydrosolidarité entre les collectivités du territoire.

-Améliorer la connaissance et assurer une veille scientifique et technique

-Anticiper l'avenir en intégrant les perspectives de développement urbain et touristique des territoires et les conséquences probables du changement climatique

-Améliorer la prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire

-Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau, en prenant en compte des sources de pollution émergentes : réseaux d'assainissement, pluvial, décharges, agricole, substances prioritaires

-Garantir la satisfaction des usages et des milieux, en tenant compte de la ressource disponible et restaurer les équilibres sur les secteurs déficitaires

-Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides, notamment les forêts alluviales, pour leurs fonctionnalités hydrologiques et écologiques et les valoriser comme éléments d'amélioration du cadre de vie

-Rétablir l'équilibre sédimentaire des cours d'eau du bassin versant, préserver leurs espaces de liberté et restaurer la continuité piscicole et les habitats aquatiques, en prenant en compte les enjeux écologiques et humains

-Améliorer la prévision et la prévention pour mieux vivre avec le risque, réduire l'impact des dispositifs de protection sur l'environnement et garantir la non-aggravation en intégrant le risque à l'aménagement du territoire

Si le lien PCAET-SAGE n'est pas directement établi d'un point de vue réglementaire, les orientations stratégiques du SAGE et les actions contribuent notamment à l'adaptation du territoire au changement climatique, en termes de gestion du risque inondation, et qualité de la ressource en eau.

Sur la commune d'Eteaux, le ruisseau de la Conche s'écoule sur le plateau des Bornes avant de rejoindre la Fillière, un des principaux affluents du Fier. Le Fier fait également l'objet d'une procédure de contrat de bassin, dénommée Fier et Lac



Ainsi, la commune d'Eteaux est soumise au Contrat de milieu non transfrontalier : "Fier & Lac d'Annecy".
Ce contrat a été officiellement signé le lundi 11 septembre 2017 par tous les porteurs de projets et les financeurs, au sein du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA), la structure porteuse du contrat. Cette signature marque le début de la phase opérationnelle des actions, pour une gestion globale et intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur ce territoire.
Pour rappel, ce contrat concerne le Fier, les affluents du Fier, le lac d'Annecy et l'ensemble des zones humides du territoire concerné. Il engage les acteurs locaux dans des objectifs de protection des milieux aquatiques, de qualité de l'eau, de gestion équilibrée de la ressource en eau et de protection contre les inondations. Le contrat comprend un programme d'actions de sept ans (2017 – 2023). L'avenant de Phase 2 du Contrat a été signé le 12 mars 2020.
Le périmètre du Contrat de Bassin concerne 72 communes situées intégralement ou partiellement dans le bassin versant hydrographique : 68 communes haut-savoyardes et 4 communes savoyardes.

CONTRAT DE BASSIN Fier & Lac d'Annecy

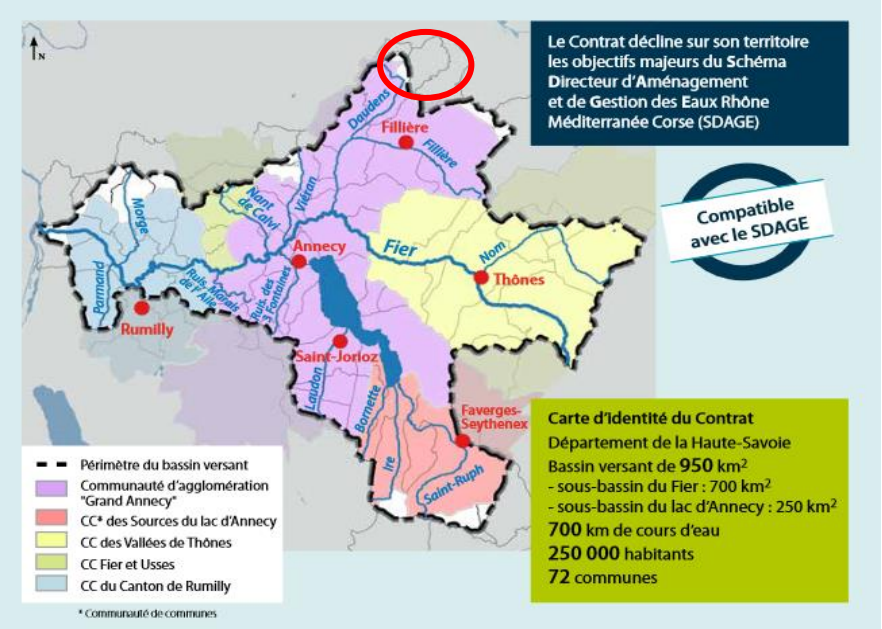


Le Contrat de Bassin Fier & Lac repose sur un programme d'action répondant à 22 objectifs stratégiques répartis dans 4 volets thématiques et 1 volet transversal :

| | |
|---|---|
| Volet M | Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques |
| | Gérer l'équilibre sédimentaire et le profil en long des cours d'eau |
| | Restaurer la continuité piscicole des cours d'eau et les habitats aquatiques |
| | Améliorer la connaissance et le suivi des peuplements piscicoles et astacicoles |
| | Améliorer la connaissance et la prise en compte des risques hydrauliques |
| | Réduire les aléas et la vulnérabilité à l'origine des risques, dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques |
| | Favoriser l'action citoyenne dans le respect de l'intérêt général afin de rendre durable la gestion des milieux aquatiques |
| Volet Q | Disposer d'un état des lieux de la qualité de l'eau qui permette de suivre et d'évaluer l'efficacité du Contrat de Bassin |
| | Réduire les apports polluants véhiculés par le ruissellement en zone urbaine |
| | Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses |
| | Poursuivre la lutte contre les pollutions d'origine industrielle et artisanale |
| | Poursuivre la lutte contre les pollutions d'origine domestique et agricole |
| | Protéger les ressources pour l'alimentation en eau potable |
| Volet R | Compléter la connaissance du régime hydrologique des cours d'eau |
| | Réaliser une étude quantitative sur les cours d'eau à enjeu et mettre en œuvre des mesures de gestion des usages et de la ressource |
| | Sécuriser l'approvisionnement en eau potable |
| | Poursuivre les démarches d'économie d'eau |
| Volet V | Valoriser le patrimoine lié à l'eau tout en s'assurant de la préservation des milieux naturels |
| | Gérer les usages et la fréquentation des sites naturels |
| Volet G | Définir l'échelle adaptée pour gérer efficacement les enjeux de l'eau et être en adéquation avec les leviers de financement et l'exercice des compétences |
| | Mettre en place une assistance technique aux collectivités |
| | Animer, suivre et évaluer la mise en œuvre du Contrat de Bassin |

*Source : https://www.gesteau.fr/*

D'ores et déjà, la réglementation assigne au territoire des objectifs que le SAGE se doit de prendre en charge pour répondre aux objectifs d'atteinte du bon état des eaux prescrit par le SDAGE Rhône- Méditerranée Corse 2016-2021. Ainsi le SAGE Arve articule ses réflexions avec les objectifs environnementaux du SDAGE répondant à des exigences émises à des échelles nationales, régionales ou plus locales tels que déjà définis sur le territoire. En particulier:

-Le bon état des eaux sur l'ensemble du bassin

-La réduction des émissions de substances dangereuses, Un effort de réduction des émissions est défini pour chaque substance dangereuse dans le document relatif au SDAGE 2016-2021.

-La non-dégradation de l'état des milieux aquatiques, Le SDAGE propose un objectif de non-dégradation de 15 réservoirs biologiques rattachés à l'Arve et de 5 réservoirs biologiques rattachés au Giffre. Il s'agira d'appliquer une gestion équilibrée et durable de ces milieux reposant sur le principe de préservation de l'environnement et le principe de précaution. Le territoire devra donc s'assurer de préserver la fonctionnalité et donc l'état de ces milieux en très bon état ou en bon état.

-L'atteinte des objectifs propres aux zones protégées. En plus des masses d'eau définies dans le cadre de l'état des lieux, le projet de SDAGE 2016-2021 définit des zones protégées présentant une importance particulière au regard d'enjeux d'eau potable, de baignade ou de protection réglementaire spécifique.

Pour atteindre ces 4 objectifs, le SDAGE 2016-2021 propose un programme de mesures qui s'appliqueront au territoire du SAGE de l'Arve en fonction des enjeux de chaque masse d'eau ou zone protégée.

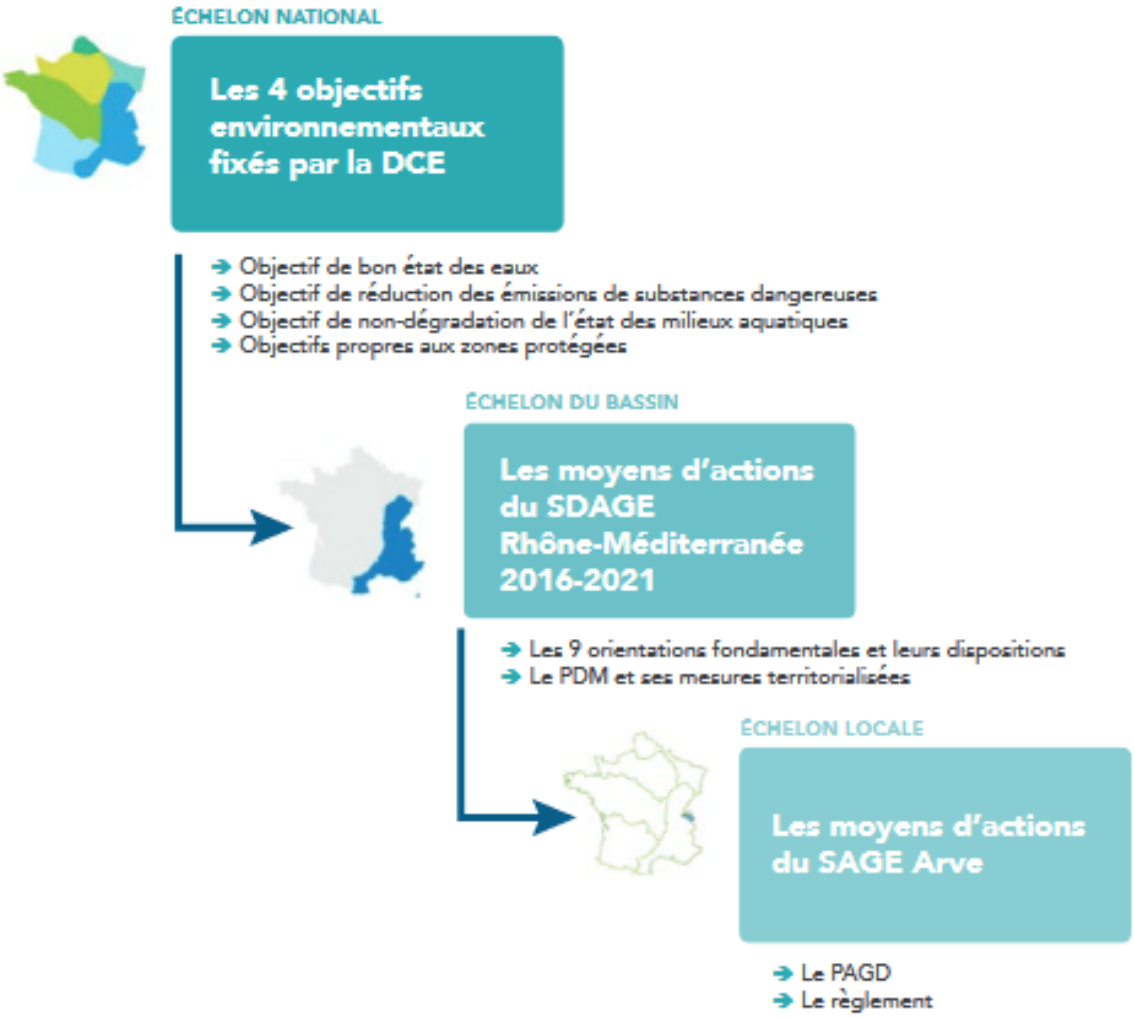

Le bassin Rhône-Méditerranée s'étend sur tout ou partie de 5 régions (Alsace-Lorraine-Champagne-Ardennes, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, PACA).Il compte plus de 15 millions d'habitants, pour une superficie de 127 000 km² soit près de 25 % du territoire national. Il est riche de 11 000 cours d'eau de plus de 2 km et 1 000 km de côtes.

*Source : https://pole-lagunes.org/*

Entré en vigueur le 21 décembre 2015, pour une durée de 6 ans (2016-2021), le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée fixe les grandes orientations d'une bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants du Rhône, de ses affluents et des fleuves côtiers formant le grand bassin Rhône-Méditerranée. Il prévoit des actions à mener dans les territoires pour réduire la pollution, économiser l'eau ou restaurer les rivières. Son coût est évalué à 2,6 milliards d'euros sur 6 ans, soit environ 10% de moins que le coût des mesures du précédent SDAGE.
Grâce à ces actions, l'objectif est d'avoir 66% des masses d'eau (rivières, plans d'eau, eaux souterraines…) en bon état écologique en 2021.
S'adapter au changement climatique, c'est en premier lieu économiser l'eau, mieux la partager entre les différents usages et créer des ressources de substitution lorsque cela s'avère nécessaire. C'est aussi lutter contre l'imperméabilisation des sols qui augmente les ruissellements vers les eaux de surface et réduit la recharge des nappes souterraines. Une nouvelle disposition du SDAGE incite les collectivités, dans le cadre de leurs documents d'urbanisme, à compenser l'urbanisation de nouvelles zones par la désimperméabilisation de surfaces déjà aménagées, à hauteur de 150% de la nouvelle surface imperméabilisée.
Trois orientations majeures constituent le SDAGE :

-Restaurer 300 km de cours d'eau en intégrant la prévention des inondations

Le SDAGE préconise des opérations de restauration des rivières qui redonnent un cours et un fonctionnement plus naturels tout en limitant les risques d'inondations. La compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) favorisera la mise en œuvre de ces opérations.

-Préserver et restaurer les zones humides

Le SDAGE propose un objectif de compensation de destruction des zones humides à hauteur de 200 % de la surface détruite. Lorsque les fonctions des zones humides seront détruites ou altérées, il s'agira de créer des zones d'expansion des crues, de préserver la qualité des eaux ou de la biodiversité.
Le SDAGE incite à élaborer des plans de gestion stratégiques des zones humides dans les bassins versants, afin d'anticiper et d'orienter les aménagements.

-Restaurer la qualité de 269 captages d'eau potable pour protéger la santé humaine

Le SDAGE demande de mettre en œuvre des plans d'action pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides. Il cible des secteurs d'actions prioritaires pour lutter contre les pollutions par les substances dangereuses issues des activités industrielles, des zones urbaines et des sites et sols pollués (métaux, solvants, perturbateurs endocriniens, pesticides…). Il incite à réduire les rejets de ces substances dans les milieux aquatiques. Pour garantir l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante pour l'avenir, il identifie des ressources stratégiques à préserver.

A ce jour, l'entretien des berges qui a été effectué, s'est fait de manière curative plutôt que préventive.
Pour rappel, l'entretien des cours d''eau doit être effectué par les riverains si leur terrain jouxte ce même cours d'eau. Cet entretien a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son état écologique notamment par enlèvement des embâcles (obstacles), débris flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.
Toutefois, des opérations d'entretien mal adaptées peuvent entraîner des dommages tant pour le milieu aquatique que pour les propriétés riveraines.
C'est pourquoi le SM3A par exemple, a publié un guide du riverain qui s'adresse aux propriétaires riverains d'un cours d'eau et décrit de manière synthétique les opérations d'entretien courant qu'ils peuvent réaliser sans solliciter l'accord des services de la police de l'eau (Etat).

Aucune valorisation touristique de ces cours d'eau n'existe sur la commune d'Eteaux, comme par exemple, le passage d'un sentier de randonnée. Ce dernier demanderait en effet, le passage sur des parcelles souvent privées ce qui complique l'action.

2.2.2. Gestion des plans d'eau

La commune d'Eteaux ne possède pas de plan d'eau communal sur son territoire. Seuls des étangs privés appartenant à des particuliers sont recensés.

2.2.3. Gestion des eaux de baignade

Aucune eau de baignade n'existe sur la commune.

2.2.4. Economies d'eau

Une politique d'économie d'eau est en place au sein de la collectivité.

Des robinets à boutons poussoirs sont installés dans tous les sanitaires, exceptés au niveau de l'Ecole des Crues. Un détecteur est également présent au niveau de la salle de la classe.



Des chasses d'eau économiques sont également présentes dans de nombreux bâtiments publics : Ecole des crues, écoles du chef-lieu, restaurant scolaire, médiathèque, mairie, salle la classe, logements et commerces.

L'arrosage municipal est effectué par l'intermédiaire d'arrosoirs en utilisant de l'eau potable. Aucun système de goutte à goutte n'existe.
En revanche, quelques paillages sont en place et proviennent du broyat de matériaux lors des élagages *(voir photo 2.2.4 page 316)*.
De plus, un hydro-rétenteur fertilisant, de pH neutre est disposé au niveau des systèmes racinaires

Aucune sensibilisation des consommateurs aux économies d'eau n'est effectuée par la collectivité.
Seul un flyer est inséré par la communauté de communes lors de l'envoi de la facture.

2.2.5. Gestion des eaux pluviales

A ce jour, aucune récupération et réutilisation des eaux pluviales n'existe sur la commune d'Eteaux.

Seul un bassin de rétention des pluies d'orage est recensé au niveau de la zone d'activité intercommunale.

Aucun prétraitement des eaux de ruissellement des places, des parkings et des chaussées n'est en place sur la commune.
Concernant le lavage des véhicules et des engins municipaux, ce dernier est effectué au

niveau d'une station de lavage.

| | |
|---|---|
| **Points forts** | -Nombreux cours d'eau<br>-Compétence Gemapi portée par le SM3A<br>-Commune assujettie au SAGE Arve, au Contrat de milieu non transfrontalier : "Fier & Lac d'Annecy" et au SDAGE Rhône Méditerranée<br>-Economies d'eau :<br>- Systèmes économiseurs d'eau dans la majorité des bâtiments publics<br>- Pratique du paillage<br>- Hydro-rétenteur fertilisant, de pH neutre posé au niveau des systèmes racinaires |
| **Potentiels d'amélioration** | -Absence de plan d'eau et d'eau de baignade<br>-Absence de système en goutte à goutte et utilisation de l'eau potable pour l'arrosage municipal.<br>-Pas de sensibilisation aux économies d'eau par la collectivité<br>-Absence de récupération et de réutilisation des eaux pluviales<br>-Pas de prétraitement des eaux de ruissellement des places, des parkings... |
| **Orientations** | -Réfléchir à une récupération des eaux de pluie pour l'arrosage municipal, le fonctionnement de WC publics…. |
| **Critères discriminants** | **NEANT** |

## 2.3. GESTION DES REJETS



### 2.3.1. Zonage d'assainissement

L'assainissement collectif et individuel relèvent de la compétence de la communauté de communes.

En 2017, une mise à jour du Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif de la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR) a été réalisée pour les vingt ans à venir. Il a été réalisé conjointement pour les 9 communes de la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR).
Ce dossier a été conçu suite à:

-la réalisation d'un diagnostic du réseau d'assainissement sur une partie du territoire,

-l'élaboration ou la mise à jour de la carte d'aptitude des Sols et des Milieux à l'Assainissement Autonome,

-l'étude des possibilités d'Assainissement Collectif et Non Collectif,

-l'étude financière.

### 2.3.2. Zones d'assainissement individuel

La communauté de communes du Pays Rochois a la compétence de l'assainissement non collectif sur le territoire des 9 communes adhérentes (à l'exception de la partie d'Arenthon qui est gérée par le syndicat Rocaille Bellecombe). Elle est chargée de la mise en œuvre du SPANC (Service Public à l'Assainissement Non Collectif) sur l'ensemble de son territoire.

Un RPQS relatif à l'assainissement non collectif est réalisé annuellement par la communauté de communes.

La communauté de communes effectue le contrôle technique des installations et traite gratuitement les matières des fosses domestiques à la station d'épuration d'Arenthon. Le pompage et le transport restent à la charge du particulier.

Pour les nouvelles constructions, la communauté de communes contrôle la bonne exécution des travaux avant le remblaiement des ouvrages.
Pour les anciennes constructions, un contrôle de fonctionnement est également effectué par la communauté de communes. Cette dernière s'oblige d'autre part à conseiller les usagés dont le dispositif ne fonctionne pas correctement, afin d'améliorer le rendement épuratoire de l'installation. Afin de renforcer l'action de la CCPR, le cabinet d'études Nicot Contrôle a été missionné pour réaliser des visites de contrôle de l'entretien et de bon fonctionnement de ces installations.

L'entretien des installations est à la charge des particuliers. Il est à noter qu'aucun système de regroupement de vidange de fosses n'a été mis en place par la communauté de communes.

En 2018, +/-146logements existants étaient équipés d'un assainissement individuel sur la commune d'Eteaux. Les secteurs concernés étaient les suivants:

-Le Buisson Rond,
-Les Crues,
-Les Champs du Berley,
-Le Grand Champs,
-Les Faux,
-Chez Mugnier,
-Les Terres du Moule,
-Quelques habitations isolées sur la commune.

Sur la commune d'Eteaux, 251 abonnés ont été comptabilisés en 2019.

2.3.3. Zones d'assainissement collectif

Sur la commune d'Eteaux, la communauté de communes du Pays Rochois (CCPR) est compétente en matière de collecte, de transport et de traitement des effluents. A ce titre, elle assure l'entretien des réseaux de collecte, de transit et des stations d'épuration de son territoire.



Sur la commune d'Eteaux, 590 abonnés ont été comptabilisés en 2019.

2.3.3.1. RPQS assainissement

Un RPQS est établi annuellement par la communauté de communes.

2.3.3.2. Réseau de collecte

Le réseau d'assainissement existant sur la commune d'Eteaux s'étend sur +/-18,2 km. Il est très majoritairement de type séparatif et gravitaire, en fonte de diamètre Ø200, avec toutefois, quelques pompes de relevage. Il n'existe pas de déversoirs d'orage sur la commune.

Un diagnostic de réseau a été effectué en 2012 par Ginger Environnement et en 2014 par IRH. Suite à cela, des travaux de réhabilitation vont être réalisés à long terme

2.3.3.3. Station de traitement

Les effluents collectés sont traités à la station d'épuration intercommunale ARVEA pour les communes d'Amancy, Arenthon (pour la partie gérée par la CCPR), Cornier, Eteaux, La Roche Sur Foron, Saint-Laurent, Saint-Pierre en Faucigny et Saint-Sixt. Depuis 2013, la communauté de communes a confié l'exploitation de cette station à la société SUEZ Eau France, jusqu'en août 2023. Le contrat d'exploitation liant la société SUEZ EAU France France à la CCPR contient les prestations suivantes:

- conduite de l'ensemble des équipements constituants le traitement des eaux et des boues et des stations de relevage sur réseau,
- réalisation des analyses de laboratoire,
- tenue d'un journal de bord,
- visite des organismes de contrôle,
- télésurveillance des ouvrages,

•détermination des paramètres de fonctionnement, choix des réglages et optimisation du process,

•réalisation de bilans entrée/sortie tout au long de l'année,

•réalisation d'un bilan annuel d'exploitation.

Cette station d'épuration intercommunale se situe sur le territoire de la commune d'Arenthon. Elle possède une capacité de 90 000 EH et est de type boues activées avec aération prolongée. Elle a été mise en service à l'automne 2010. Le rejet s'effectue dans l'Arve. Il doit répondre à l'arrêté préfectoral du 1er juillet 2008 complété par l'arrêté du 9 août 2011 (micropolluants).

*Source : https://www.sauvonsleau.fr/*

Afin de valoriser les gaz générés par le traitement des eaux usées sur la station, un épurateur membranaire de biogaz a été mise en place pour démonstration en avril 2014 de façon à purifier les gaz en biométhane (97%). Ce projet appelé « VALOPUR » permet la production de biométhane injectable dans le réseau de gaz naturel ou l'alimentation directe de véhicules en biométhane carburant.

Une étude de faisabilité technique, économique et environnementale des différentes solutions de transport du biométhane produit sur la STEP pour une valorisation bioGNV a été étudiée par le cabinet d'études ARTELIA. Suite à l'étude de nombreux scénarios, la solution la plus pertinente a privilégié le raccordement direct par tuyau au réseau de GRDF pour alimenter la commune d'Arenthon, le choix de cette solution restant compatible avec la valorisation du biométhane produit par la station GNV « Equilibre » de Saint Pierre en Faucigny.

*Source : https://www.ccpaysrochois.fr/*

Les refus de dégrillage sont évacués par la société Excoffier vers un CET de classe 2 sur la commune de Satolas.
Les sables sont récupérés par la CCPR et valorisés sur le territoire.
Les boues sont envoyées majoritairement à la compostière de Savoie à Perrignier et aux centres de compostage SARL ASE et Agricompost en appoint.

La qualité des rejets est contrôlée par SUEZ Eau France et est satisfaisante.

Des établissements sont soumis à une convention de déversement en raison de la nature ou quantité d'effluents déversés au réseau d'assainissement collectif. Sur la commune d'Eteaux, il s'agit de la Société Fromagère d'Eteaux et des industries du PAE du Pays Rochois, qui, sont raccordées à la station d'épuration d'Arenthon.

Dans le cadre de l'opération Arve Pure 2022, une aide est apportée aux entreprises et collectivités du territoire afin de réduire les émissions de pollutions toxiques dans le milieu naturel (aides aux investissements pour les entreprises, aides à l'animation pour les collectivités...). Cette démarche s'inscrit dans le cadre du « Contrat Global du bassin de l'Arve », signé le 28 juin 2019 et porté par le SM3A, ayant pour objectif une approche territoriale globale au regard des enjeux liés au grand et petit cycle de l'eau et aux pollutions toxiques dispersées.

Afin de garantir la qualité et la pérennité des branchements et extensions sur le réseau d'eaux usées, la Communauté de communes a mis en place :
-un cahier des charges recensant toutes les prescriptions techniques relatives aux

travaux de raccordement ou d'extension au réseau d'eaux usées.

-une charte qualité afin de garantir aux particuliers une liste d'entreprise signataires engagées à respecter les procédures de la communauté de communes et son cahier des charges.

Sur la commune d'Eteaux, seules 2 entreprises ont signé la charte qualité : Maulet TP et Mègevant et Fils.

| | |
|---|---|
| **Points forts** | -Zonage d'assainissement en place<br>-Assainissement collectif et individuel de compétence communautaire<br>-Assainissement individuel :<br>- Mise en place du SPANC communautaire<br>- Rédaction d'un RPQS<br>-Assainissement collectif :<br>- Edition d'un RPQS annuel par la communauté de communes<br>- Effluents traités à la station d'épuration intercommunale ARVEA avec production de biométhane ; bonne qualité des rejets<br>- Boues envoyées majoritairement à la compostière de Savoie à Perrignier<br>- Cahier des charges et charte qualité mis en place par la communauté de communes |
| **Potentiels d'amélioration** | -Peu d'entreprises de la commune, signataires de la charte qualité pour le raccordement au réseau d'eaux usées du Pays Rochois |
| **Orientations** | -Sensibiliser la communauté de communes à la création d'un regroupement de vidanges de fosses |
| **Critères discriminants** | **NEANT** |



## 2.4. GESTION DES DECHETS

La Communauté de Communes du Pays Rochois exerce la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » transférée par les 9 communes qui la composent. A ce titre, elle assure la collecte des ordures ménagères et la gestion de la déchetterie.

Le transfert des déchets y compris ceux issus de la collecte sélective et le traitement (ordures ménagères et emballages) sont des compétences transférées au SIDEFAGE (Syndicat mixte de gestion des déchets du Faucigny Genevois). La CCPR est adhérente au SIDEFAGE depuis le 30 décembre 1999.

### 2.4.1. Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)

#### 2.4.1.1. Collecte

Sur la commune d'Eteaux, la collecte des ordures ménagères (OMR) est assurée en régie par la communauté de communes par l'intermédiaire de points d'apport volontaire enterrés ou semi-enterrés (PAV). Il est à noter que 90% des PAV de la commune sont semi-enterrés.

La périodicité de la collecte est hebdomadaire et s'effectue à l'aide d'un camion grue fonctionnant au GNV. Ainsi, aucune collecte saisonnière renforcée n'existe.

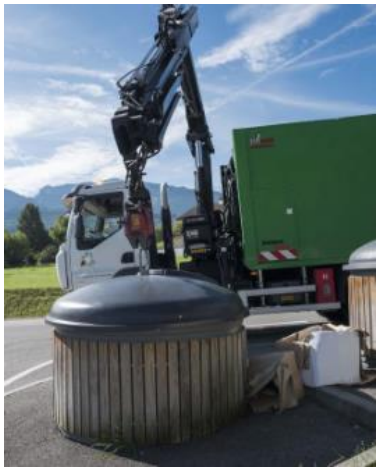

*Source : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'élimination des déchets–Exercice 2019*

2.4.1.2. Efficacité globale du dispositif

Les équipements de collecte des OMr sont suffisants sur le territoire communal. De même, ils sont bien utilisés par la population.

Il est à noter que, sur le territoire de la communauté de communes, les tonnages collectés en 2019 sont en baisse de 2.78%. La population a quant à elle augmenté de 1.97%. La production d'ordures ménagères par habitant a donc baissé en 2019 avec un ratio de 242kg /hab.DGF contre 254kg d'OMr / hab.DGF en 2018.

Chaque habitant du Pays Rochois est assujetti à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (la REOM) qui permet de financer le service (collecte et traitement des ordures ménagères, gestion des points de tri et de la déchetterie).

2.4.1.3. Pré-traitement et stockage ultime



La compétence du traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée au SIDEFAGE.

Le SIDEFAGE est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) regroupant 164 communes soit 430 000 habitants. Son nom signifie : Syndicat Intercommunal de gestion de DÉchets du FAucigny GEnevois, étendu depuis au Pays Bellegardien, Pays de Gex, Usses et Rhône, Haut Bugey et Rumilly Terre de Savoie.

Les ordures ménagères collectées par les services de la Communauté de Communes sont déchargées au quai de transfert de Saint Pierre en Faucigny, sous maitrise d'ouvrage SIDEFAGE.
Après avoir été pesés, les déchets sont compactés dans des caissons qui sont acheminés par le SIDEFAGE, par la route à Etrembières où ils seront chargés sur un train à destination de l'usine de valorisation énergétique de Bellegarde sur Valserine (géré par le SIDEFAGE). Les déchets sont déchargés dans la fosse de réception de l'usine pour y être repris par un grappin muni d'un peson, opération réalisée « manuellement » par un opérateur. S'en suit le processus d'incinération dans un four dont les fumées sont captées pour être retraitées.
La chaleur de ces fumées permet la production d'électricité par un turbo-alternateur.
Les déchets sont brûlés à 850°C minimum dans deux fours de 8 T/h chacun ; les mâchefers constituent les restes après incinération.
Les mâchefers sont déferraillés à l'aide d'un électro-aimant. Un courant de Foucault permet également la récupération des non ferreux, essentiellement l'aluminium.
La ferraille et l'aluminium sont envoyés au recyclage et les mâchefers (environ 20% du poids entrant) sont utilisés en sous couche routière ou pour les fondations.

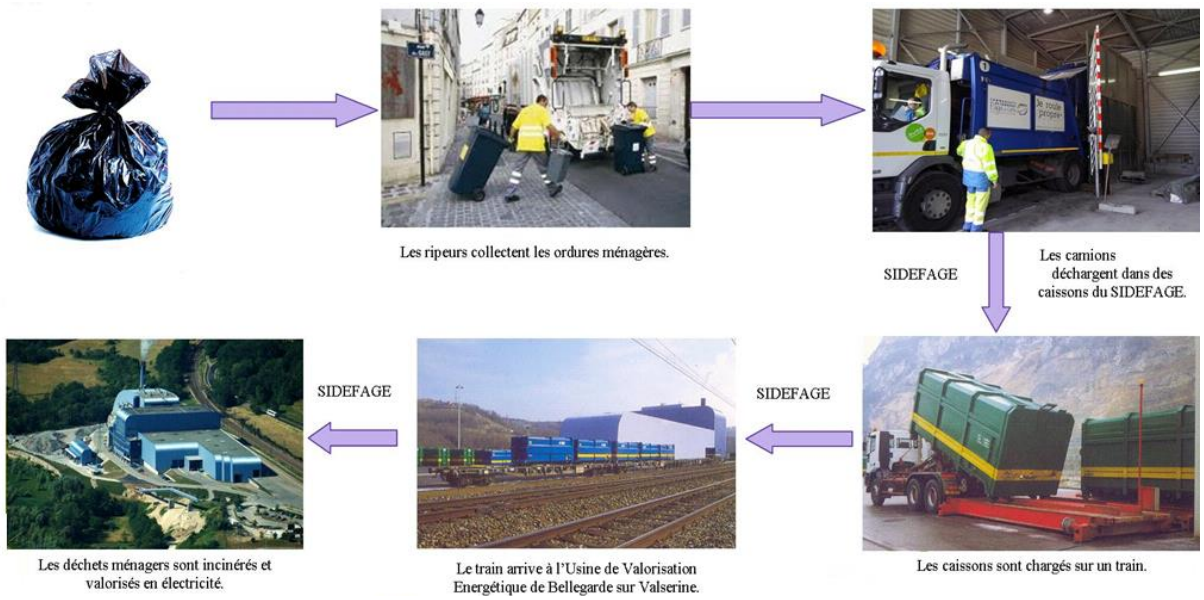


2.4.2. Tri sélectif

2.4.2.1. Collecte

Organisée en apport volontaire (« Points Verts ») sur l'ensemble du territoire communautaire, la collecte sélective est effectuée via des points d'apports volontaires (aérien, semi-enterré ou enterré). La compétence de collecte et de traitement a été transférée au SIDEFAGE, ces missions sont effectuées par des prestataires de service.

Sur la commune d'Eteaux, 8 Points Verts sont comptabilisés. Ces derniers se composent de conteneurs pour le verre (Bouteilles, pots, bocaux), pour les emballages légers (Flaconnages plastique, cannettes vides) et pour les papiers (Journaux, magazines, briques alimentaires). Trois « colonnes de collecte », d'une capacité de 4m3 composent ainsi, les points verts. Ces colonnes sont mises à disposition des communes par le SIDEFAGE.
Il est à noter qu'au niveau des points verts, les colonnes pour les OMr sont présentes.
Le SIDEFAGE a en charge l'entretien et la réparation des conteneurs aériens alors que l'entretien des conteneurs semi-enterrés est à la charge de la collectivité.



La collecte se fait une ou deux fois par semaine selon les secteurs, par des prestataires de collecte :

-Guérin pour les conteneurs Fibreux (papier/cartonnettes /briques) le lundi et le Non-Fibreux (bouteilles plastiques/emballages métalliques) le mardi ou le mercredi.

-Excoffier pour les emballages en verre le mardi ou mercredi

En fonction des taux de remplissage, des travaux et des jours fériés, des changements dans les jours de collecte peuvent se produire. Si un jour de doublage est nécessaire, il est effectué le vendredi pour les conteneurs Fibreux et le jeudi pour les non-fibreux.
Aucune collecte saisonnière renforcée n'existe.

Une borne textile est implantée sur la commune d'Eteaux, rue de la Croix verte. La gestion de cette borne est effectuée par La Fibre Savoyarde.
Il s'agit d'une association située à Saint-Félix (74) qui récupère les TLC (Textiles d'habillement, Linge de maison et les Chaussures) destinés aux ménages. Ainsi, La Fibre Savoyarde a la charge de collecter les TLC, les trier dans son centre de tri à Saint Félix et les valoriser par réemploi et recyclage.

Fin 2013, la CCPR a mis en place une collecte en porte à porte des cartons d'emballage, carton brun. Celle-ci est réalisée sur les zones productrices de carton en grande quantité à savoir, les centres villes (St Pierre et La Roche sur Foron) et les zones d'activités.

2.4.2.2. Efficacité globale du dispositif

Les équipements de collecte sont suffisants.

En revanche, sur le territoire communautaire, la sensibilisation est à renforcer car 25.25% de recyclables se retrouvent dans les ordures ménagères.

Les agents de la collectivité, notamment à la Mairie, pratiquent le tri sélectif. A l'école, les enfants effectuent la même démarche.
Le broyat des papiers confidentiels est déposé dans les OMr car le SIDEFAGE n'accepte pas ce type de déchets dans les conteneurs dédiés au papier.

2.4.2.3. Traitement du tri sélectif

Le SIDEFAGE est compétent pour le transfert des contenus des PAV en centre de tri et pour organiser le recyclage.

Les Fibreux et Non Fibreux sont triés à Villy le Pelloux au centre de tri Excoffier. Les emballages sont alors triés par matériaux, voire même par couleur, puis stockés en balles avant d'être acheminés chez les recycleurs.

Le verre n'est pas trié ; il est expédié directement à la verrerie ; le verrier affrète un camion sur le site de stockage du collecteur (Villy le Pelloux).

2.4.2.4. Valorisation des déchets organiques et verts

La démarche de valorisation des déchets organiques et verts par les particuliers est renforcée par la communauté de communes. En effet, l'opération de promotion du compostage individuel a été lancée par la Communauté de Communes du Pays Rochois en 2010.
Ainsi, les foyers désireux de produire du compost peuvent s'équiper d'un composteur individuel dont le coût est en partie supporté par la Communauté de Communes du Pays Rochois. Les composteurs sont mis à disposition des habitants du Pays Rochois sur la base d'une démarche volontaire de leur part et du versement d'une participation financière à hauteur de 15 € par composteur. In fine la promotion du compostage domestique a pour but de réduire la part de déchets fermentescibles présentée à la collecte des ordures ménagères et de valoriser les déchets qui peuvent l'être.

*Source : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'élimination des déchets– Exercice 2019*

Il est également à souligner, que certains particuliers pratiquent le compostage sans avoir eu recours à un composteur de la communauté de communes.

Du compostage collectif est également en place au niveau de la Résidence La Jouya, avec du matériel fourni par la communauté de communes.

En parallèle, la CCPR propose à ses habitants de s'équiper d'un lombricomposteur moyennant une participation à hauteur de 35 €.

*Source : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'élimination des déchets–Exercice 2019*

Des poules avaient également été offertes aux particuliers par la communauté de communes mais cette opération a été mise en place une seule fois.

Au niveau de la collectivité, quelques actions visent à valoriser les déchets organiques et verts :

-pratique du broyage afin de produire du paillage pour les plantations communales

-pratique du mulching au niveau de l'école des Crues ; à Chef-lieu, cette action est faite de temps en temps, avec toutefois, des déchets de tonte acheminés à la déchetterie pour un rendu plus propre

-récupération des sapins de Noël *(voir paragraphe 2.4.4)*.

Tous les autres déchets verts sont transportés à la déchetterie. Il est à noter que les déchets verts collectés en déchetterie intercommunale sont transférés à Perrignier pour y être compostés ou transformés en amendement organique.

Afin de valoriser au mieux les déchets verts, une réflexion est engagée quant à la création d'espaces de compostage au niveau du nouveau local technique.



2.4.2.5. Autres déchets

Les déchets comme les gravats, les encombrants…sont acheminés à la déchetterie du Pays Rochois implantée dans la zone des Dragiez à La Roche sur Foron. Cette installation est gérée en régie par la communauté de communes. Les encombrants ne sont pas collectés par un système de benne ou de ramassage en porte à porte.

Ses heures d'ouverture sont les suivantes :

| **Heures d'ouverture** | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Hiver** | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
| Matin | 8h -12h | 8h -12h | 8h -12h | 8h -12h | 8h -12h | 8h - 17h30 | X |
| Après-midi | 13h30 - 17h30 | 13h30 - 17h30 | 13h30 - 17h30 | 13h30 - 17h30 | 13h30 - 17h30 | | X |

Les déchets collectés en déchetterie sont :

-les encombrants ménagers

-les pneus

-les déchets verts

-les gravats, bois, ferrailles

-les Déchets Ménagers Spéciaux des particuliers (peintures, solvants, produits phytosanitaires...)

-les piles, batteries et huiles usagées

-les déchets d'équipements électriques électroniques (D3E)

-les incinérables

-les déchets ménagers recyclables (verre, plastique, aluminium, papiers et cartons).

Plusieurs conventions ont été passées entre la communauté de communes et des Eco-organismes pour l'organisation des filières de traitement de certains déchets :

| | Dernière date d'obtention |
|---|---|
| Convention ALIAPUR pour les pneus | 23/08/2004 |
| Convention Eco-mobilier pour le mobilier | 01/09/2013 |
| Convention EcoDDS | 21/02/2014 |
| Convention Ecosystème pour les DEEE | 21/05/2010 |
| Convention DASTRI pour les DASRI | 12/12/2013 |
| Convention Récylum pour les DEEE | 19/11/2009 |

*Source : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'élimination des déchets–Exercice 2019*

L'accès à la déchetterie intercommunale est réservé aux particuliers résidants sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Rochois. La limite des apports est de 50 litres pour les déchets toxiques, 0,5 m3pour les gravats et de 2 m3pour les autres déchets.
Depuis le 1ermai 2012, l'accès à la déchetterie est interdit aux professionnels y compris ceux du territoire. En effet, une déchetterie dédiée aux professionnels a ouvert zone de la Balme à La Roche sur Foron.
Depuis début 2013, un contrôle d'accès a été mis en place. Les usagers disposent d'un badge (carte avec puce RFID) qui commande l'ouverture de la barrière d'entrée. Ces badges sont remis à la maison de Pays sur demande dans la limite d'un badge par foyer. Au-delà des badges supplémentaires peuvent être achetés au prix de 10 € / unité.

Le territoire d'ETEAUX accueille plusieurs plates-formes de stockage des déchets inertes et/ou installations de recyclages et stockages des matériaux inertes. Une des installations est située au col d'Evires et est gérée par une entreprise locale de BTP.
En revanche, plusieurs zones de dépôts non déclarées sont observées sur le territoire communal, sur des terrains privés. Même après l'engagement d'une procédure, la collectivité a perdu.



2.4.2.6 : Récupération sur la commune de certains déchets ménagers spéciaux

Certains déchets ménagers spéciaux sont collectés sur la commune d'Eteaux.

Les piles sont récupérées à la Mairie, à l'école et à la Médiathèque, via Corepile.

COREPILE est un éco-organisme sous Agrément d'Etat depuis 2010 qui assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses adhérents metteurs sur le marché en France (producteurs, distributeurs, incorporateurs et importateurs). La mission première de COREPILE est de développer en France métropolitaine et dans les DOM/COM, la collecte sélective et le recyclage de toutes les catégories de piles et petites batteries portables afin de contribuer à atteindre l'objectif national de 45% à l'horizon 2016. Le traitement des piles et petites batteries collectées par COREPILE permet de récupérer environ 5000 tonnes de métaux chaque année. Ces métaux sont ensuite réutilisés pour la fabrication d'objet de la vie courante comme des gouttières en zinc, des couverts en acier inoxydable, des bornes anti-stationnement, des articles de quincaillerie, des tôles de voitures, des coques de navires ou encore de nouvelles batteries (nickel) ou des composés pour panneaux photovoltaïques (Cadmium).

Une campagne est organisée afin de collecter les petits appareils électriques via la Médiathèque, les écoles et la Mairie.

Les téléphones portables, les cartouches d'encre des particuliers, et les bouchons ne sont pas récupérés sur la commune.

Les cartouches d'encre de la Mairie, de l'école et de la médiathèque sont récupérées par un prestataire. Celles des particuliers pourraient l'être par l'intermédiaire, par exemple, de CONIBI.

Spécialiste de la collecte et du recyclage des consommables bureautiques et informatiques auprès des entreprises, CONIBI s'appuie sur son réseau national pour assurer la prise en charge de l'ensemble des déchets de bureau. Des conditionnements adaptés sont proposés pour les regrouper et les faire collecter. Nous assurons ensuite leur traitement pour recyclage ou valorisation.

Concernant les téléphones portables, Orange propose leur collecte. Cette dernière remplit plusieurs objectifs. En plus de préserver l'environnement, elle permet de participer à un vaste programme de solidarité en France et en Afrique.
Une fois collectés, ils sont triés et reconditionné par les Ateliers du Bocage, dans les Deux-Sèvres. Si le mobile ne fonctionne pas, il est recyclé et les matières dangereuses sont traitées et les métaux récupérés. Si le mobile est en état de marche, les données personnelles sont effacées, il est testé puis reconditionné pour être revendu dans un pays d'Afrique comme mobile d'occasion. Orange reverse l'intégralité des bénéfices de l'opération à Emmaüs International.

Les bouchons plastiques pourraient être récupérés par l'association « Les Bouchons d'Amour ».
L'objet de l'association est d'acquérir du matériel pour les personnes handicapées, comme des fauteuils roulants et de réaliser des opérations humanitaires ponctuelles. Les revenus de l'association correspondent à la vente de ces bouchons, collectés dans la France entière, à un fabricant de palettes plastiques recyclables.

Un projet de récupération des crayons à l'école du Chef-lieu est à l'étude.

L'association Et Après 74 récupère les anciennes batteries d'ordinateurs, de téléphones portables, d'outillage électroportatif, ou de véhicules électriques afin de recycler les cellules encore utilisables pour reformer de nouvelles batteries. Créée il y a un an jour pour jour, l'association pose des bornes de tri et la dernière inaugurée se trouve à la déchetterie du Pays Rochois. La première borne avait été installée sur la commune d'Eteaux, chez SIG, en 2019 :
Il est à noter que cette association est basée sur la commune.

*Source : https://www.etapres74.fr/blog*

2.4.3. Décharge sauvage

Les zones de dépôts non déclarées observées sur le territoire communal peuvent être considérées comme des décharges sauvages, pour lesquelles, des actions ont été menées par la collectivité (sans résultat).

2.4.4 : Sensibilisation de la population à une bonne gestion des déchets

De très nombreuses actions de sensibilisation de la population à une bonne gestion des

déchets existent sur le territoire et sont portés par divers acteurs.

La commune d'Eteaux sensibilise ses administrés par l'intermédiaire du bulletin municipal et des news letters.

Concernant la communauté de communes, plusieurs initiatives de prévention sont mises en place conjointement avec le SIDEFAGE qui a une équipe de 7 ambassadeurs du tri :

-depuis 2016, la CCPR compte dans ses effectifs une chargée de prévention des déchets afin de déployer son programme local et de mettre en œuvre des actions ciblées. Depuis juillet 2019, le poste de chargée de prévention des déchets a été contractualisé par un emploi à plein temps.

-des ateliers sont animés lors des évènements nationaux liés aux déchets et au développement durable:

-Semaine du compostage de proximité (avril)
-Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD -juin)
-Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD –novembre)

-la prévention passant par la communication et la sensibilisation du public, des réunions publiques sur les thématiques du compostage ont été organisées. Des informations et conseils sont également régulièrement diffusés via les moyens de communication à notre disposition (Facebook, site internet, presse, radio). La chargée de prévention a produit des flyers, des guides techniques pour favoriser le geste de tri et de compostage (individuel, partagé, lombricompostage).

-l'opération « Stop-pub » mise en place en 2007 se poursuit, des autocollants sont disponibles à l'accueil de la Communauté de Communes du Pays Rochois. Depuis 2017 ils sont aux couleurs du Pays Rochois.

-une association, «La Fabrique à Biclou» a sollicité le soutien de la CCPR en lui laissant l'accès aux vélos déposés en déchetterie. L'objectif est de redonner vie à des vélos destinés à la benne ferraille en constituant un stock de pièces détachées qui sont ensuite mises à disposition des adhérents et ainsi favoriser le réemploi. Cette association, très active lors des évènements (semaine européenne de réduction des déchets...) propose des ateliers pour régler ou réparer son vélo

la FABRIQUE À BICLOU

-en fin d'année, la communauté de communes propose de déposer son sapin de Noël, à la condition qu'il soit naturel, dans des points de collecte disponibles sur le territoire communautaire. Par la suite, les personnes peuvent aller récupérer gratuitement leur broyat. Un point de collecte existe sur la commune d'Eteaux, à Chef-lieu.
En 2020, la CCPR a organisé en lien avec les communes du Pays Rochois, une collecte de sapins, complétée cette année par une collecte exceptionnelle de cartons bruns.

**Collecte des sapins**
- 19 points de collecte présents sur l'ensemble du territoire
- Collecte du 26 décembre 2020 au 24 janvier 2021

**Collecte de cartons bruns**
- 20 points de collecte présents sur l'ensemble du territoire
- Collecte du 21 décembre 2020 au 10 janvier 2021

Pour les sapins, deux points de collecte sont présents sur la commune d'Eteaux :

-Charny - PAV de Collonges

-Chef-lieu - PAV

Pour les cartons, ils se situent :

-Route de la Chapelle - Point d'Apport Volontaire

-Route de la Croix verte - Chef-lieu

-Charny - Point d'apport volontaire de Collonges

-afin de réduire les flux d'ordures ménagères produits lors de manifestations, le SIDEFAGE propose une mise à disposition gratuite de matériel de tri des déchets. Une charte d'utilisation de ce matériel a été rédigée par le SIDEFAGE.
Le SIDEFAGE, dans le cadre de ses missions de communication en faveur du tri des déchets a réalisé des sacs cabas de pré-collecte. Ceux-ci sont disponibles à la Maison de Pays et dans les mairies de la Communauté de Communes du Pays Rochois



2.4.5. Maîtrise des déchets industriels

Les industries gèrent elles-mêmes leurs déchets.

| **Points forts** | -Gestion des déchets de compétence communautaire pour la collecte et Transfert au SIDEFAGE pour le traitement<br>-Ordures ménagères :<br>- Collecte par la communauté de communes par l'intermédiaire de PAV, une fois par semaine<br>- Efficacité globale du dispositif<br>- Traitement à l'UVE de Bellegarde sur Valserine<br>-Tri sélectif :<br>- Collecte 1 ou 2 fois par semaine selon les secteurs par l'intermédiaire de 8 Points Verts et traitement par le SIDEFAGE<br>- Suffisance des équipements<br>- Borne textile sur la commune<br>- Tri sélectif pratiqué par les agents de la collectivité<br>-Promotion du compostage par les particuliers par la communauté de communes<br>-Valorisation des déchets verts communaux (broyage, mulching)<br>-Autres déchets acheminés à la déchetterie intercommunale<br>-Récupération de déchets ménagers spéciaux sur la commune<br>-Sensibilisation de la population à une bonne gestion des déchets |
|---|---|

| | |
|---|---|
| **Potentiels d'amélioration** | -Absence de tarification incitative<br>-Zones de dépôts non déclarées sur le territoire communal |
| **Orientations** | -Réflexion sur la mise en place d'une tarification incitative par la communauté de communes<br>-Réflexion sur la création d'espaces de compostage au nouveau local technique<br>-Projet de récupération des stylos à l'école de Chef-lieu. |
| **Critères discriminants** | **NEANT** |

# FINALITE 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

## 3.1. QUALITE DE L'EAU ET PROTECTION DE LA SANTE

### 3.1.1. Gestion de l'eau potable

Le Pays Rochois qui est composé de 9 communes, comptait avant 2019 presque autant de gestionnaires d'eau potable (7 en totalité). La prise de compétence par l'intercommunalité a donc été mise en place pour uniformiser ce service pour l'ensemble des 28 000 habitants du territoire et apporter une offre identique à chacun.
Sur la commune d'Eteaux, le service est affermé (DSP) à la société Véolia Eau depuis 1994 jusqu'en 2024. Les données présentées ci-dessous concernent donc le périmètre de service, regroupant les communes d'AMANCY, de CORNIER, d'ETAUX, et de LA ROCHE SUR FORON.

Un RPQS est établi annuellement par la communauté de communes ainsi que le rapport de Véolia.

La commune d'Eteaux comptait 848 abonnés au 31/12/2019.

#### 3.1.1.1. Gestion quantitative de la ressource

68% de la ressource en eau du service provient du pompage de Passerier, complété par les ressources de l'Epine et les sources d'Orange :

| Ressource et implantation | Nature de la ressource | Débits nominaux (1) | Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m³ | Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m³ | Variation en % |
|---|---|---|---|---|---|
| Captage de Passeirier | Forage | 4 800 m³/j | 733 712 | 713 371 | -2.77 % |
| L'Epine = Sapin, Rubis, Beules, Passaquet) | Sources | Sapins 18 m³/h, Beules 96 m³/j, Passaquet 0 à l'étiage, Rubis inclus dans Sapins | 309 156 | 261 754 | -15.33 % |
| Sources d'Orange = flan supérieur, flan inférieur, Chesnet ou Communaux) | Sources | Flan supérieur 11 m³/j, flan inférieur 17 m³/j, Chesnet 35 m³/j | 70 727 | 72 725 | +2.8 % |
| **Total** | | | 1 113 595 | 1 047 850 | -5.9% |

*Source : RPQS 2019*

Sur le périmètre du service, plusieurs installations de production sont présentes (l'épine recevant les eaux des captages de Sapin, Rubis, Beules et Passaquet, Passeirier recevant les eaux du captage du même nom et source d'orange recevant les eaux des captages de flan supérieur et inférieur, de Chesnet) ainsi que 8 réservoirs entretenus par Veolia (Broys, Chesnet, Cle, Epine, Fleuries, Grangette, Longets et Orange).

Sur la commune d'Eteaux, la pression est satisfaisante.

Le rendement du réseau était de 92.8% en 2019. L'indice de perte en réseau est de 1,44 m3/km.j, soit un bon niveau au regard des critères de l'Agence de l'Eau. Il respecte également l'engagement contractuel. Ce résultat est le fruit du suivi journalier des débits de fond, associé au travail régulier et intense de recherche de fuites (129 opérations de recherche de fuites soit un linéaire inspecté de 39 km) ainsi que du programme de renouvellement régulier de canalisations. A noter que 44 réparations de 20 fuites ont été menées en 2019, dont 30 sur canalisations, 9 sur branchements.

3.1.1.2. Gestion qualitative de la ressource

Sur le périmètre du service, 5 stations de traitement sont comptabilisées :

| Nom de la station de traitement | Type de traitement (cf. annexe) |
|---|---|
| Station de l'Epine | Chlore |
| Réservoir d'Orange | Chlore |
| Réservoir de Broys | UV |
| Réservoir des Fleuries | Chlore + UV |
| Réservoir des Longets | Chlore |

*Source : RPQS 2019*

Dans tous les services qui lui sont confiés, Veolia fait le choix de compléter le contrôle réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé, par un plan d'autocontrôle de la qualité de l'eau sur la ressource et sur l'eau produite ainsi que distribuée. Les prélèvements sont réalisés sur les points de captage, dans les usines de production d'eau potable et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur. Le contrôle réglementaire réalisé par l'ARS porte sur l'ensemble des paramètres réglementaires microbiologiques et physico-chimiques. L'autocontrôle est adapté à chaque service et cible davantage les paramètres réglementés pour un suivi du bon fonctionnement des installations et de la qualité de l'eau distribuée.

L'ensemble des analyses réalisées par l'ARS révèlent une bonne qualité de l'eau distribuée sur le périmètre concerné : 100 % de conformité pour les paramètres biologiques et 100% pour les paramètres physico-chimiques.
Un suivi hebdomadaire systématique des installations de traitement de l'eau est effectué par les équipes d'exploitation.



Aucune canalisation en plomb n'est présente sur le réseau. Des travaux ont été effectués sur la commune en 2019, notamment des extensions de réseau. Ainsi, aucune altération des matériaux des canalisations ne peut compromettre la qualité de l'eau. D'autres projets vont être réalisés comme le renouvellement de conduite au col d'Evires de "Chez Dominici" jusqu'à la Glacière ainsi qu'au niveau du futur rond-point au col d'Evires.

Le contrôle du plomb hydrique n'a pas été effectué au niveau des écoles et de la cantine. Il sera à mettre en œuvre.

Concernant la protection des captages (non présents sur la commune d'Eteaux), l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% signifiant que l'Arrêté préfectoral a complètement été mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.).

3.1.2. Points d'eau publics

Des points d'eau publics branchés sur le réseau sont recensés sur la commune d'Eteaux : un à la mairie et un autre à l'entrée du cimetière.
Il est à noter qu'une borne de recharge pour camping-car existe sur le territoire communal.

| | |
|---|---|
| **Points forts** | -Gestion de l'eau potable par la communauté de communes, en affermage à Véolia<br>-Edition annuelle d'un RPQS Eau potable |

| | |
|---|---|
| | -68% de la ressource en eau du service provenant du pompage de Passerier ; bon rendement du réseau<br>-Bonne qualité de l'eau potable<br>-Absence de canalisation en plomb<br>-Captages protégés mais non présents sur la commune<br>-Points d'eau publics branchés sur le réseau, présents sur la commune |
| **Potentiels d'amélioration** | |
| **Orientations** | |
| **Critères discriminants** | **-Réaliser le diagnostic du plomb hydrique au niveau des écoles et de la cantine** |

## 3.2. SYSTEME EDUCATIF

3.2.1. Système scolaire

La commune d'Eteaux possède un système scolaire sur le territoire.

Deux écoles primaires sont recensées : l'école du Chef-lieu *(voir photos 3.2.1.a page 316)* et l'école des Crues *(voir photo 3.2.1.b page 317)* (classe unique pour cette dernière). A la rentrée 2020-2021, 18 élèves ont effectué leur rentrée à l'école des Crues et 111 élèves, à l'école du Chef-Lieu. Il est à noter, qu'aucun transport scolaire pour se rendre à ces écoles n'existe sur la commune, mais le besoin n'existe pas.

Une école Montessori (primaire et élémentaire) est également implantée à Eteaux, et compte deux classes, l'une pour les 3-6 ans et l'autre pour les 6-12 ans. Les locaux tout neufs de l'école peuvent accueillir jusqu'à 78 enfants.

*Source : http://www.montessori-pays-rochois.fr/*

Aucun diagnostic de la qualité de l'air intérieur au niveau de l'école n'a été effectué.

En revanche, aucune école maternelle n'existe sur la commune. Ces dernières, au nombre de 8, sont toutefois présentes sur le territoire communautaire et relèvent de la compétence de la Communauté de Communes du Pays Rochois :

*Source : https://www.ccpaysrochois.fr/*

L'ensemble des services périscolaires maternels sur le territoire est également de la compétence de la communauté de communes.

Une restauration scolaire est en place sur la commune d'Eteaux, au niveau de l'école primaire du Chef-lieu. Elle est gérée par les services de la mairie. La commune assure le trajet (aller/retour) entre l'école des Crues et la cantine scolaire.
Les repas sont confectionnés par un prestataire situé à La Roche sur Foron : Leztroy. La livraison se fait en liaison froide, tous les jours. Il est à noter, que la livraison des repas s'effectue également pour la microcrèche, dans un esprit de mutualisation.
Un cahier des charges stipulant l'utilisation de produits en circuits-court et bio pour la confection des repas a été rédigé par la collectivité. En revanche, aucun menu 100% bio n'est servi.

Des collèges et lycées, privés et publics sont présents sur le territoire communautaire, notamment à La Roche sur Foron.

3.2.2. Sensibilisation des scolaires au développement durable

Les enfants des écoles primaires sont sensibilisés au développement durable de diverses manières :

-sorties scolaires
-interventions d'organismes spécialisés, comme le SIDEFAGE ou Le Plateau des Bornes (« La Nature sur un plateau » et « La Fête de la nature »)
-mise en place d'un jardin pédagogique à l'école des Crues
-projet pédagogique, notamment sur le tri des déchets…



Afin de développer ces initiatives, une réflexion est engagée quant à la création d'un jardin pédagogique à l'école du Chef-lieu. En effet, un composteur existe déjà au niveau de cette école. Il est également à souligner, que les enfants débarrassent eux-mêmes leurs tables et que les déchets sont soit mis dans le composteur, soit réservés pour des animaux.

L'école du Chef-lieu vise à obtenir le label E3D. La démarche E3D (E3D = École/Établissement en Démarche de Développement Durable) est un engagement dans une démarche globale de développement durable qui apporte des solutions concrètes face aux objectifs de développement durable, dans le mode de fonctionnement de l'établissement (énergie, eau, déchets...) et à travers les enseignements délivrés. Les élèves sont au cœur de la démarche qui consiste à les former aux bonnes pratiques permettant de vivre ensemble dans un monde aux ressources limitées, mais aussi à leur transmettre les connaissances, la compétence et la culture qui leur permettront tout au long de leur vie, en tant que citoyens, de connaître, comprendre, décider et agir en fonction des enjeux du développement durable. En un mot, en faire des citoyens responsables, qui puissent être force de proposition et acteurs du changement global. Cette démarche se fera en partenariat entre l'école, la Mairie et l'APE de l'école du Chef-Lieu pour développer des projets (écologie, favoriser les déplacements doux, ramassage des déchets, pédibus, ...). Un lien sera fait avec l'école des Crues qui souhaite s'associer à cette démarche. Ceci permettra d'avoir une approche plus globale sur la commune.

3.2.3. Système périscolaire de proximité

Onze assistantes maternelles sont recensées sur la commune d'Eteaux.

De plus, une Maison des Assistantes Maternelles (MAM) Montessori est en place sur le territoire : la MAM Solu'Nid. Ainsi, quatre professionnelles de la petite enfance se réunissent dans un local commun. La gestion de cet établissement se fait par ces dernières. Ce mode de garde est à mi-chemin entre l'accueil familial et l'accueil collectif. La structure est ouverte les lundis, mardis, mercredis,jeudis et vendredis.

Une micro-crèche « Les Loupiots » est présente à Eteaux, dans le bâtiment de la Jouya.
Cette structure est gérée par l'ADMR du Pays Rochois et accueille des enfants âgés de 3 mois à 4 ans, du lundi au vendredi, de 07h00 à 18h30.
La collectivité met à disposition ces locaux et règle les factures d'eau et d'électricité.
Le diagnostic de qualité de l'air intérieur doit également être effectué.
La création d'une nouvelle micro-crèche privée sur la commune est en réflexion.

Une garderie périscolaire payante existe au niveau de l'école du Chef-lieu. Ce service est proposé uniquement pour les enfants fréquentant cet établissement, le matin de 7h30 à 8h30 et le soir, de 16h30 à 18h30. Il est à noter que le goûter est compris dans le prix de la garderie. L'accueil périscolaire est géré par les services de la mairie.
Les enfants de l'école des Crue ne bénéficient pas de ce service. Seule la cantine à l'école du Chef-lieu leur est proposée.



Un Centre de Loisirs sans Hébergement est présent sur le territoire communautaire, sur la commune de Saint-Sixt. Cet établissement est géré par la communauté de communes. Ainsi, chaque mercredi et durant les vacances scolaires, la communauté de communes accueille les enfants de 3 à 12 ans au Centre de loisirs de Montisel situé sur le plateau d'Orange. Chaque jour, des activités sont proposées aux enfants : soit encadrées, soit libres. Ils peuvent également assister à des spectacles, faire des sorties à la journée ou s'initier à divers pratiques artistiques et sportives grâce à l'intervention de professionnels.
Pour les mercredis, l'accueil peut se faire pour le matin et le repas de midi, pour le repas et l'après-midi ou pour la journée entière.
Le centre fonctionne pendant toutes les vacances scolaires et tous les mercredis, de 8h à 18h.
Pendant les vacances scolaires, les inscriptions se font à la journée ou à la semaine, dans la limite des places disponibles.
Pour se rendre vers Montisel, deux solutions sont possibles :

-l'enfant prend le bus proposé par la communauté de communes avec 3 arrêts possibles

-les parents déposent eux-mêmes les enfants au CLSH, entre 8h et 9h.

### 3.2.4. Services médico-éducatifs de proximité

Aucun Institut Médico Educatif n'est présent sur le territoire communal et intercommunal.
Le plus proche de la commune d'Eteaux se situe à Bonneville : IME L'Espoir. Cette école est spécialisée pour des enfants et des adolescents déficients intellectuels (de 5 à 20 ans). Elle fonctionne sous le régime de semi-internat.
Géré par l'association l'AFPEI, c'est un établissement dont le but est de préparer les jeunes à leur avenir par des acquisitions sociales, comportementales, cognitives et préprofessionnelles.
L'objectif est de permettre une intégration maximale en milieu ouvert.

L'IME « L'Espoir » accueille 50 enfants déficients intellectuels dont 20 présentant des troubles autistiques et propose à tous des apprentissages éducatifs, sociaux, scolaires et sportifs adaptés à leurs compétences.
L'établissement comporte deux sections : L'IMP pour les enfants, âgés de 5 à 14 ans et l'IMpro pour des adolescents et jeunes majeurs, âgés de 14 à 20 ans.
La vocation de l'AFPEI est d'accompagner et de protéger les personnes handicapées, en associant et en impliquant les familles.

*Source : https://www.sanitaire-social.com/*

Une AVS est présente à l'école du Chef-Lieu pour le suivi d'un enfant.
Les principales missions de l'auxiliaire de vie scolaire sont les suivantes :

- intervenir dans les classes pour assister ou aider un ou plusieurs élèves dans ses déplacements ou dans la manipulation de matériel ;
- aider les élèves en difficultés ou handicapés à participer aux sorties de classe ;
- aider à l'accomplissement des gestes techniques ne nécessitant pas de qualifications médicales (aide à la prise de repas, aux gestes d'hygiène, aux déplacements) ;
- collaborer à la mise en œuvre et au suivi des projets personnalisés de scolarisation des jeunes handicapés ou en difficultés ;
- stimuler la communication entre les élèves suivis et leurs camarades ou leurs familles ;
- en présence de l'enseignant éducateur référent - l'AVS peut soutenir les familles/parents en leur communiquant les évolutions ou les difficultés nouvelles de leurs enfants.



| | |
|---|---|
| **Points forts** | -Système scolaire sur la commune : 2 écoles primaires avec un service de restauration sur l'une d'entre elles ; transport assuré par la commune<br>-Ecoles maternelles, collèges et lycées sur le territoire communautaire<br>-Sensibilisation des scolaires au développement durable ; démarche de labellisation E3D en cours pour l'école du Chef-lieu en lien avec l'école des Crues<br>-Système périscolaire :<br>+ Sur la commune : garderie périscolaire, assistantes maternelles, MAM Montessori, micro-crèche gérée par l'ADMR<br>+ Sur le territoire communautaire : centre de loisirs<br>-AVS à l'école d'Eteaux |
| **Potentiels d'amélioration** | -Pas de garderie périscolaire possible pour les enfants scolarisés à l'école des Crues<br>-Aucun IME sur le territoire communal et communautaire |
| **Orientations** | -Réflexion quant à la création d'un jardin pédagogique à l'école du Chef-Lieu<br>-Réflexion quant à la création d'une micro-crèche privée |

| | |
|---|---|
| **Critères discriminants** | **-Absence de diagnostic de la qualité de l'air intérieur au niveau des écoles et de la micro-crèche** |

## 3.3. VALORISATION DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VIE LOCALE

3.3.1. Dispositions en faveur des personnes défavorisées

Des logements sociaux sont comptabilisés sur le territoire communal : 17 appartements gérés par Haute Savoie Habitat avec un bail emphytéotique de 65 ans. Ces logements sont en bon état car récents et sont situés à La Jouya. Ces bâtiments répondent aux normes RT 2012 basse consommation.

Créé en 1929, sous l'impulsion du Conseil Départemental, l'Office Public de l'Habitat de la Haute-Savoie, est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) à but non lucratif.
Sa politique générale est définie par un Conseil d'Administration composé de 23 membres. Partenaire des collectivités locales et territoriales depuis plus de 90 ans, Haute-Savoie HABITAT construit, entretient et gère des logements aidés à destination de ménages à revenus modestes. Haute-Savoie HABITAT propose des biens immobiliers (logements, garage et locaux) à la location et à la vente (accession sociale à la propriété).
Avec 19 736 logements locatifs (dont 1 974 équivalents logements) répartis sur 162 communes, Haute-Savoie HABITAT est le premier bailleur social du département.

La commune d'Eteaux possède également des logements, mais ils ne sont pas à caractère social malgré leur loyer modéré.

Il est à noter qu'un Centre d'Accueil de réfugiés et Demandeurs d'Asile (CADA) est présent sur le territoire communautaire, sur la commune de La Roche Sur Foron. Il est géré par l'association ALFA3A.



Un premier Plan Local de l'Habitat (PLH) communautaire sur la période 2013-2018 a été réalisé.
En effet, l'offre de logements dans le Pays Rochois ne permet pas de satisfaire pleinement les besoins de chacun. L'augmentation de 21% de la population en 10 ans, l'évolution de la structure familiale, l'allongement de la durée de vie et l'attractivité du territoire sont autant de données qui doivent être prises en compte pour répondre aux attentes actuelles et futures des habitants.
Le PLH définit, pour une durée de 6 ans, des objectifs et principes d'une politique visant à répondre aux besoins de la population en logements et en hébergements. Il organise le développement de l'habitat sur l'ensemble du territoire de la CCPR. L'objectif est de pouvoir offrir des solutions de logement adaptées à chacun et notamment aux ménages ayant des revenus modestes. Cette démarche rassemble les différents acteurs du territoire autour d'un projet commun visant à organiser des réponses concrètes aux problématiques de l'habitat. Le PLH est un outil opérationnel qui précise les moyens quantitatifs et qualitatifs à mettre en place entre 2013 et 2018.

Cinq orientations stratégiques ont été arrêtées, servant de cadre à la mise en œuvre de la politique de l'habitat dans le Pays Rochois.

*Source : PLH Pays Rochois*

**ORIENTATION 1.**
Assurer la diversification et le rééquilibrage de la production de logements, au regard des objectifs de mixité de l'habitat

**ORIENTATION 2.**
Orienter et mobiliser la ressource foncière pour atteindre les objectifs Habitat du PLH et du SCOT

**ORIENTATION 3.**
Améliorer, valoriser et renouveler le parc de logements et le bâti existant

**ORIENTATION 4.**
Conforter la réponse aux besoins spécifiques d'hébergement et de logements dans la CCPR

**ORIENTATION 5.**
Développer des outils d'appui, de concertation et de suivi des actions Habitat du PLH

Pour Eteaux, plus de 80 logements locatifs sociaux sont prévus dans le cadre du PLU. Bien que le territoire ait la capacité de les accueillir, rien n'est fait à ce jour.
Un nouveau PLH (2019-2024) est en cours d'élaboration pour permettre de pérenniser les actions mises en place en matière d'habitat.

A ce jour, aucune personne en difficulté d'insertion n'est employée au sein de la collectivité.
Toutefois, il est à souligner que la personne présente à l'accueil de la Mairie, a débuté en contrat aidé et est aujourd'hui embauchée en CDI.

La communauté de communes a passé une convention avec l'association ALVEOLE, afin de lutter contre les exclusions et pour offrir aux personnes les plus en difficultés, notamment les bénéficiaires des Minimas Sociaux, un outil d'insertion professionnelle durable adapté intégrant les différents acteurs. Cette convention permet aux communes membres de bénéficier des services de cette association.



Alvéole fait appel aux collectivités locales afin de permettre à des personnes bénéficiant de contrats aidés de rompre avec leur isolement social, de se réapproprier les règles de vie en société et d'expérimenter un statut de salarié, en poursuivant leur projet et en acquérant des compétences professionnelles au travers de chantiers d'insertion.

Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, en vallées de l'Arve et du Giffre, le territoire est déterminé par les limites administratives de l'arrondissement de Bonneville.
Alvéole intervient auprès de 47 communes et 5 intercommunalités :

-la Communauté de communes du Pays Rochois (CCPR)
-la Communauté de commune Faucigny-Glières (CCFG)
-la Communauté de communes des 4 Rivières (CC4R)
-la Communauté de communes Cluses Arve et montagnes
-la Communauté de communes Montagnes du Giffre

3 antennes sont présentes sur le territoire :

-Saint-Pierre-en-Faucigny
-Scionzier
-Viuz-en-Sallaz.

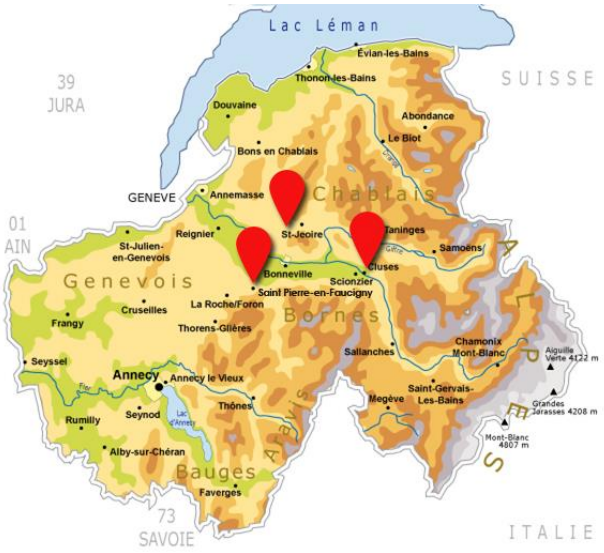

Ainsi, par l'intermédiaire de cette convention, la collectivité d'Eteaux a fait appel à des personnes pour intervenir sur les plantes invasives, notamment La Renouée du Japon, et sur les espaces verts. Alvéole a procédé à l'arrachage de cette plante invasive avant de couvrir les zones avec une bâche permettant d'éviter que la renouée ne les colonise de nouveau.

Aucun partenariat n'existe avec des organismes de solidarité comme Emmaüs ou UNICEF. Toutefois, une aide financière est octroyée à la Croix Rouge, et les élus interviennent lors des collectes alimentaires au niveau de l'épicerie.

3.3.2. Dispositions en faveur des personnes handicapées

Les lieux publics présents sur la commune d'Eteaux ont été aménagés afin d'être accessibles aux personnes handicapées.

Un diagnostic accessibilité (Ad'Ap) a été réalisé en 2011 et un Agenda d'Accessibilité a été déposé en 2015 et portait sur 3 ans.
Suite à la réalisation du diagnostic en 2011, de nombreuses actions ont été menées, notamment concernant les abords de nos bâtiments par la pose de bordures bateau, réalisations de places de stationnements PMR, des signalisations sur les portes vitrées par pose de bandes de motifs. Des actions restent à mettre en place et sont incluses, pour certaines, de l'Ad'Ap.
Les ERP inclus dans l'Ad'Ap sont la Salle des associations, la Bibliothèque Médiathèque, l'Eglise, L'école primaire du chef-lieu, le bâtiment de la restauration scolaire et la Mairie. Des dérogations ont été sollicitées au niveau du Presbytère, de la salle des associations, de l'école des Crues, de l'Eglise et de l'école primaire du Chef-lieu.
A ce jour, les aménagements prévus dans le cadre de l'Ad'Ap n'ont pas tous été réalisés. Il s'agira donc de les mettre en œuvre afin que la collectivité soit en conformité.

Le Plan de mise en accessibilité de la voirie (PAVE) a été effectué en 2009. Cette étude a été faite dans le cadre d'un groupement de commande par la communauté de commune. En effet, ce point fait partie des compétences facultatives de l'intercommunalité. Les travaux, en revanche, reste à la charge de chaque commune.
A ce jour, quelques travaux restent à terminer (passage bateau, contremarche …).



Des places de parking accessibles aux personnes handicapées sont également comptabilisées sur le territoire communal. Elles sont au nombre de 10 et sont toutes matérialisées.

La collectivité ne participe pas à l'emploi de personnes handicapées, par l'achat, par exemple, de fourniture de bureau à des ESAT.
En revanche, une personne reconnue COTOREP est employée au sein de la collectivité.

Aucun ESAT n'existe sur le territoire communal. L'ESAT est un établissement médico-social dont l'objectif est l'insertion sociale et professionnelle d'adultes en situation de handicap.
L'association AFPEI, basée à La Roche sur Foron, possède un ESAT sur la commune de Bonneville : l'ESAT du Faucigny. Différents métiers sont proposés par cette structure : l'entretien des espaces verts et démantèlement des DEEE, l'assemblage de pièces, les emballages, l'hygiène et la blanchisserie, le travail extérieur et des prestations de services.

ESAT du FAUCIGNY
ÉTABLISSEMENT & SERVICES D'AIDE PAR LE TRAVAIL
EMPLOI, FORMATION & ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES DÉFICIENTES INTELLECTUELLES

Plusieurs hébergements, appartenant à l'AFPEI, sont recensés sur la commune de La Roche sur Foron : le Foyer de vie « La Licorne », le foyer d'Hébergement Charles Verthier pour les travailleurs en ESAT, la résidence Les Centaures (appartements de soutien pour les travailleurs en ESAT) et les appartements de soutien Les Marmottes pour les personnes déficientes mentales âgées retraitées ou inaptes au travail.

La commune d'Eteaux ayant participé financièrement au bâtiment de l'AFPEI, 2 chambres sont réservées à la collecticité dans leurs hébergements.

3.3.3. Manifestations solidaires

Concernant les manifestations solidaires, la collectivité organise, avec l'appui des associations, le Téléthon.
De même, chaque année, elle participe à « Octobre Rose » afin de soutenir l'action pour le dépistage et la prévention du cancer du Sein.
Pour rappel, la commune vient également en appui, de la collecte alimentaire de la Croix Rouge.

Annuellement, la municipalité convie les mamans à l'occasion de la fête des mères.

Aucun chantier jeunes n'a été organisé sur la commune.

| | |
|---|---|
| **Points forts** | -Dispositions en faveur des personnes défavorisées :<br>- Logements sociaux à la Jouya<br>- PLH communautaire<br>- Participation à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion dans le cadre de la convention entre Alvéole et la communauté de communes<br>- Collectivité en appui de la Croix Rouge<br>-Dispositions en faveur des personnes handicapées :<br>- Réalisation du diagnostic accessibilité, de l'Ad'Ap, du PAVE<br>- Places de parking disponibles<br>- Emploi d'une personne handicapée au sein de la collectivité<br>-Participation de la commune à diverses manifestations solidaires (Téléthon, Octobre Rose par exemple)<br>Alvéole |
| **Potentiels d'amélioration** | -A ce jour, pas d'emploi de personne en difficulté d'insertion<br>-Absence de partenariat avec Emmaüs, UNICEF<br>-Absence de participation à l'emploi des personnes handicapées<br>-Aucun ESAT sur la commune ou le territoire communautaire<br>-Pas d'organisation de chantier jeunes |
| **Orientations** | -Poursuivre la mise à disposition de logements sociaux sur la commune<br>-Terminer les travaux de mise en accessibilité de la voirie et des bâtiments publics |
| **Critères discriminants** | **Néant** |



## 3.4. ACCES A DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS PAR UN RÉSEAU ASSOCIATIF

La commune d'Eteaux héberge de nombreuses et diverses associations sur son territoire. Toutefois, aucun forum leur étant dédié n'est organisé sur le territoire communal.

3.4.1. Associations et activités culturelles et artistiques

Les associations proposant des activités culturelles et artistiques sont les suivantes :
-Association PARENTHESE : chant choral, musique
-Les Amis du Livre : associer plus étroitement les lecteurs à la gestion et à l'animation de la bibliothèque, promouvoir, soutenir et favoriser les œuvres d'éducation populaire et veiller, en liaison avec les établissements d'enseignement au développement de la lecture et de la culture.

3.4.2. Associations et activités sportives et de loisir

D'autres proposent des activités sportives et de loisir :

-Association ARVE'NTURE : son but est de participer aux raids multisports au niveau national et international, de promouvoir le raid multisports (VTT, course à pied, kayak, roller...le tout en orientation et en milieu naturel), notamment par le biais d'organisation de manifestations sportives.

-Association CHASSE

-Comité des Fêtes : Le Comité des Fêtes d'Eteaux a été mis en place, par la Commission animation de la Mairie, en 1995. Son rôle est de créer des animations au sein de la Commune. Les principaux rendez-vous du Comité des Fêtes sont les suivants:

-Mars : Loto à la salle paroissiale - Organisation Comité des Fêtes

-Juin : Rando Eteaux. Cette randonnée pédestre (gratuite) de 10 Kms part du Chef-Lieu pour rejoindre l'école des Crues en empruntant les chemins ruraux. Elle est suivie d'un repas champêtre sous chapiteau à l'école des Crues – Organisation Commission Animation/Communication et Comité des Fêtes

*Rando Eteaux 2019*
*Source : https://www.eteaux.fr/*

-Septembre: Vide Grenier - Organisation Commission Animation/Communication et Comité des Fêtes

-Décembre : Téléthon - Organisation Commission Animation/Communication et Comité des Fêtes

Noël des enfants – Organisation Comité des Fêtes

-EQUI D CHARNY : organiser des compétitions officielles et manifestations équestres ; promouvoir le cheval et les activités équestres.

-les copains cyclistes de la Grenette : Association de cyclotourisme œuvrant pour une meilleure connaissance de la fondation Digest Science, qui fait de la recherche sur les maladies de l'appareil digestif et la nutrition, maladie de Crohn.

-LUDETTO du Pays Rochois : Association de promotion du jeu de société.

-Ski Club Nordique du Pays Rochois

-Musculation Fitness 74.



3.4.3. Associations et activités à but social et humanitaire

La commune possède également des associations ayant un but social et humanitaire :

-Anciens Combattants et Amis de la Résistance

-APE Ecole Chef-lieu

-APE Ecole des Crues - AMICALE des Crues

-Association PAROISSIALE "L'Espérance"

-Graine de Vie : enseignement - Ecole Montessori

-LE CLUB des AINES

-les ANCIENS A.F.N

-Le Silence des Etoiles : association caritative

3.4.4. Associations de sauvegarde de la nature et du patrimoine

Enfin, d'autres associations permettent de sauvegarder la nature et le patrimoine :

-les Amis de la Chapelle des Crues : maintien du culte catholique, en lieu avec l'évêque du diocèse d'Annecy, sauvegarde et entretien de la chapelle, organisation de fêtes culturelles, culturelles sportives destinées à aider financièrement à la réalisation de ce but

-association Et Après 74 *(voir page 74)*

3.4.5. Mise à disposition de moyens matériels pour les associations

Des subventions communales sont octroyées aux associations qui le demandent, sur

présentation d'un rapport financier. Le montant de ces dernières est revu annuellement.

La collectivité d'Eteaux met également à la disposition des associations, divers locaux :
-la salle la classe au niveau de la médiathèque, pour des réunions et des animations associatives
-ponctuellement : la salle consulaire de la maire et la salle de restauration scolaire et l'ancienne salle des associations à l'étage de la mairie.
Un local accolé au bâtiment des anciens services techniques est uniquement mis à la disposition du comité des fêtes car d'une part, cette association est importante pour la commune et d'autre part, beaucoup de matériel est à stocker. De plus, un autre local de stockage est mis à disposition du GIS.
La construction d'une salle multifonction est envisagée sur la commune ; de ce fait, les autres locaux ne seront plus mis à la disposition des associations (excepté le local du comité des fêtes et la salle de la classe).

Une mise à disposition du matériel pour les associations est également en place.

| | |
|---|---|
| **Points forts** | -Nombreuses associations sur le territoire communal<br>-Mise à disposition de moyens matériels pour les associations (subventions, locaux, matériel) |
| **Potentiels d'amélioration** | |
| **Orientations** | -Réflexion sur la construction d'une salle multifonction |

## 3.5. ACCUEIL DE QUALITE POUR LA POPULATION



### 3.5.1. Arrivée de nouvelles populations

Les nouvelles populations arrivant sur le territoire sont majoritairement de la population nationale.

Ces dernières s'installent en résidence principale, pour une grande majorité. Il est à noter que près d'une centaine de nouveaux arrivants s'installent sur la commune chaque année.

| | 2007 | 2012 | 2017 |
|---|---|---|---|
| **Ensemble** | **645** | **714** | **843** |
| **Résidences principales** | **570** | **653** | **775** |
| **Résidences secondaires et logements occasionnels** | **21** | **21** | **15** |
| **Logements vacants** | **54** | **41** | **53** |

*Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2020.*
*Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2007 au RP2017 exploitations principales.*

### 3.5.2. Accueil des populations

A ce jour, aucune cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants n'est organisée. Ces derniers ne sont pas non plus conviés aux vœux du Maire par une invitation personnalisée.
Un projet de création d'une manifestation pour accueillir les nouvelles populations, en lien avec les associations, est à l'étude.

Aucune remise de documents de présentation de la commune aux nouveaux arrivants n'est effectuée. Aucun livret d'accueil n'existe.

Concernant l'offre locative, cette dernière est insuffisante. En effet, les demandes sont supérieures aux offres. De plus, il est important d'ajouter que le prix élevé des loyers ne facilite pas les locations.

Afin de continuer à permettre aux nouvelles populations de s'installer sur la commune, un futur éco-logis devrait voir le jour (zone de logements durables).
En parallèle, il serait intéressant de sensibiliser les propriétaires de logements vacants (53 en 2017), à la mise en location de leurs biens, ou à la création d'hébergements touristiques.

| | |
|---|---|
| **Points forts** | -Nombreux nouveaux arrivants s'installant sur la commune chaque année |
| **Potentiels d'amélioration** | -Absence de cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants et absence de remise de documents de présentation de la commune<br>-Offre locative insuffisante, loyers trop élevés<br>-Présence de logements vacants |
| **Orientations** | -Projet de création d'une cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants<br>-Projet de réalisation d'un éco-logis<br>-Sensibiliser les propriétaires de logements vacants à la mise en location de leurs biens |

## 3.6. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS

La commune d'Eteaux possède quelques services publics sur son territoire :
-la Mairie *(voir photo 3.6 page 317)*: cette dernière est ouverte tous les jours de la semaine

- lundi 14h00 à 18h00
- mardi 09h00 à 12h00
- mercredi de 09h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00
- jeudi 09h00 à 12h00
- vendredi 09h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00.

-la Médiathèque municipale: ce service public municipal est chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la culture, à la documentation de tous les citoyens et permettre à chacun d'accéder aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.
L'accès et la consultation sur place sont libres, gratuits et ouverts à tous, mais impliquent l'acceptation tacite du règlement intérieur
Une carte d'abonnement est nécessaire afin de pouvoir emprunter des documents, accéder à internet et aux différents services de la médiathèque. 10 livres et 5 CD peuvent être empruntés pour une durée de 3 semaines.
La Médiathèque vous propose d'accéder à plus de 8 000 documents (romans, policiers, BD, documentaires, magazines, CD, livres audio…) ainsi que l'accès aux ressources e-médi@s (service proposé par la bibliothèque du département) avec la carte adulte.
Les horaires de la médiathèque sont les suivants :

- Mardi : 9h30 à 11h30 - 16:30 à 18h30
- Mercredi : 10h00 à 12h00 - 15h30 à 18h30
- Jeudi : 16h30 à 18h30
- Vendredi : 16h00 à 18h00
- Samedi : 10h00 à 12h00.

*Source : https://www.eteaux.fr/*

Pour compléter, et selon le souhait de la Direction régionale de l'Action culturelle (DRAC), la commune a fait l'acquisition d'une œuvre d'Art (voir photo ci-dessus), financée en partie par un généreux donateur anonyme. Une sculpture qui a trouvé idéalement sa place dans la bibliothèque médiathèque municipale inaugurée en février 2010.
Il est à noter que la médiathèque possède son propre site internet : https://opac-x-bmeteaux.biblix.net/

-un nouveau centre de secours, route de Charny, situé sur un terrain appartenant à la communauté de communes. Cette dernière a mis à disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Haute-Savoie (SDIS74), ce terrain, acquis en 2011, a réalisé la viabilisation du terrain et a participé également à hauteur de 20% à la phase chantier.
Actuellement, l'effectif du centre de secours du Pays Rochois est composé de 64 sapeurs-pompiers mais le bâtiment a été pensé pour permettre à l'équipe d'évoluer.
Il est à noter qu'aucun agent communal n'est pompier.

Les autres services publics sont présents sur la commune de La Roche sur Foron : Poste, gendarmerie, Trésor Public (au jour du diagnostic), maison de services publics (dans les locaux de la communauté de communes)

La défense incendie du territoire communal est assurée par des poteaux incendie. Un bassin de rétention au niveau de la zone intercommunale est présent mais son utilisation par les services de secours reste à la marge



| | |
|---|---|
| **Points forts** | -Quelques services publics sur la commune<br>-Proximité des autres services publics<br>-Défense incendie assurée par des poteaux |
| **Potentiels d'amélioration** | |
| **Orientations** | |
| **Critères discriminants** | |

# FINALITE 4 : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

## 4.1. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

### 4.1.1. Politique d'information interne à la commune

Les informations circulent bien entre le maire et les secrétaires, le Directeur Général des Services et avec le conseil municipal.
Avec ce dernier, des réunions de commissions sont organisées une fois par mois (existence d'une commission développement durable), des rencontres Maire-adjoints ont lieu tous les mercredis, des tablettes ont été achetées pour les membres du conseil municipal, un serveur a été mis en place…
Toutefois, les relations demanderaient à être améliorées avec la communauté de communes.

L'affichage des informations légales se fait à la Mairie et au Chef-lieu. Les comptes rendus des réunions du conseil municipal sont diffusés sur le site internet de la commune. En revanche, aucun panneau d'information municipale n'existe au sein des hameaux.

Les informations supplémentaires d'ordre plus général sont mises à la disposition du public à la Mairie.

### 4.1.2. Participation de tous aux décisions collectives



Deux réunions publiques par mandat sont mises en place sur le territoire communal. Cependant, très peu de personnes assistent à ces réunions.
Des réunions publiques s'organisent également en fonction de l'actualité.

Des consultations publiques ont eu lieu pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Un conseil municipal des enfants existe sur la commune d'Eteaux, depuis 2018 pour une durée de 2 ans. Les enfants membres sont issus des écoles primaires et domiciliés sur la commune d'Eteaux. Une commission développement durable a été créée et des actions ont déjà été mises en œuvre comme la création de nichoirs.
Fort de la volonté de leur permettre de continuer leur engagement citoyen et leurs actions pour leur commune au service des autres jeunes, la municipalité d'Eteaux souhaite que puisse se mettre en œuvre en 2021, un Conseil Municipal des Jeunes, âgés de 12 ans à 15 ans. Des fiches de candidatures sont disponibles sur la page Facebook de la commune.
Ces derniers seront impliqués dans la démarche Agenda 2030.

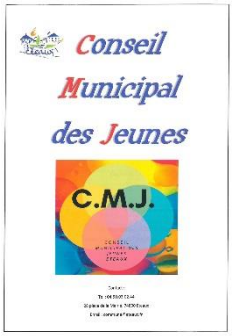


Un bulletin municipal est édité tous les 2 ans puis distribué par les élus.

En complément du bulletin municipal, des parutions d'Eteaux en bref permettent d'informer régulièrement la population. Elles paraissent 2 fois par an et sont également distribué par les élus.

Le bulletin municipal et les parutions Eteaux en bref sont disponibles sur le site internet de la commune.

4.1.3. Politique d'information externe de la commune

La commune d'Eteaux dispose d'un site Internet : https://www.eteaux.fr/.

Ce dernier présente diverses informations relatives à la vie municipale, à l'urbanisme, à la sécurité, à la médiathèque et au Pays Rochois (lien internet).
Un travail sur une nouvelle présentation du site est en projet.
Il est à souligner que sur le site de la communauté de communes, aucun lien ne renvoie sur le site internet de la commune d'Eteaux.

La collectivité possède également, une page Facebook :

L'existence de cette page Facebook n'est pas spécifiée sur le site internet de la commune.

Des informations sont diffusées par l'intermédiaire de la radio locale (Péririne FM Haute Savoie), de la presse locale (Dauphiné Libéré, avec la présence d'un correspondant à proximité de la commune) et très ponctuellement, par le magazine du Conseil Départemental.

D'autres moyens de communications sont en cours de mise en œuvre comme la demande des adresses mails des habitants, afin de leur communiquer, par exemple, Eteaux en Bref ou toute autre information.

| | |
|---|---|
| **Points forts** | -Politique d'information interne à la commune :<br>- Bonne circulation des informations<br>- Affichage des informations légales<br>-Participation de tous aux décisions collectives :<br>- Organisation de réunions publiques, de consultations publiques<br>- Conseil municipal des enfants<br>- Edition d'un bulletin municipal, d'Eteaux en bref<br>-Politique d'information externe de la commune :<br>- Site internet communal<br>- Page Facebook<br>- Diffusion de l'information principalement par la radio et la presse locale ; demande des adresses mails des habitants en cours |
| **Potentiels d'amélioration** | -Absence de panneau pour l'information municipale dans les hameaux<br>-Peu de participation aux réunions publiques<br>-Absence de lien internet renvoyant sur le site de la commune, sur celui de la communauté de communes<br>-Pas d'indication de l'existence de la page Facebook sur le site de la commune |
| **Orientations** | -Améliorer les relations avec la communauté de communes<br>-Projet de création d'un conseil municipal des jeunes<br>-Projet de retravailler la présentation du site internet |
| **Critères discriminants** | **Néant** |



## 4.2. GESTION DE L'ESPACE

### 4.2.1. Documents d'urbanisme et maîtrise foncière

Un premier Plan Local d'Urbanismes (PLU) a été approuvé en 2014. Aucun PLU intercommunal n'existe.

L'application de l'article relatif aux espaces boisés classés (EBC) jugé trop contraignant par la collectivité et les gestionnaires de la forêt a été remplacée par le repérage d'éléments paysagers remarquables. Cette servitude contribue à assurer la préservation des massifs boisés majeurs, des haies bocagères, des ripisylves et des vergers. Cette protection permet notamment d'assurer la stabilité des berges des cours d'eau tout en permettant leur entretien, la lutte contre l'érosion, et le maintien des corridors biologiques pour les déplacements de faune. ETEAUX possède ainsi un réseau important de haies bocagères, indispensable pour le refuge de la petite faune, ainsi que la pérennité de la qualité paysagère de la commune ou de la diversité de sa flore. Cette trame permet également d'assurer la pérennité ou la replantation de structures végétales identifiées dans les différents dossiers d'Amendement Dupont et inscrits au sein des OAP. Cette trame permet enfin d'identifier les éléments de patrimoine architectural du centre bourg et de certains hameaux afin de permettre leur valorisation, et vient compléter le recensement des bâtiments patrimoniaux isolés et classés en secteur Acp de la zone A.

En 2013 avait été élaboré un nuancier communal. Ce document vient en annexe du PLU. Concernant le choix des peintures et des matériaux, les teintes des fabricants doivent être sélectionnées au plus proche de celles préconisées dans les palettes du nuancier communal. Les teintes choisies pour les différents éléments de la construction (toiture,

bardage, façade, menuiseries...) doivent être indiquées sur le permis de construire selon les références du nuancier communal (et non pas celles des fabricants).

Un certain nombre d'objectifs communaux ont été définis, sur la base desquels le PADD a été établi :

-diversifier l'habitat et limiter l'étalement urbain
-renforcer la centralité du bourg
-assurer une meilleure gestion des déplacements au sein du territoire communal et du bassin de vie
-favoriser le développement économique à l'échelle de la commune
-protéger les espaces et milieux naturels
-valoriser le patrimoine bâti et paysager
-positionner ETEAUX au sein de l'intercommunalité.

Le droit de préemption a été instauré.

En 2018, une modification n°1 du PLU avait été validée suite aux parutions de la loi ALUR et de la loi d'avenir sur l'agriculture, l'alimentation et la forêt.
Une modification n°2 a été approuvée en décembre 2020 pour ouvrir à l'urbanisation, 2 zones AU avec création d'une OAP sectorielle pour chacune d'elles :

-la zone AU située au lieudit « Sur la Merle »

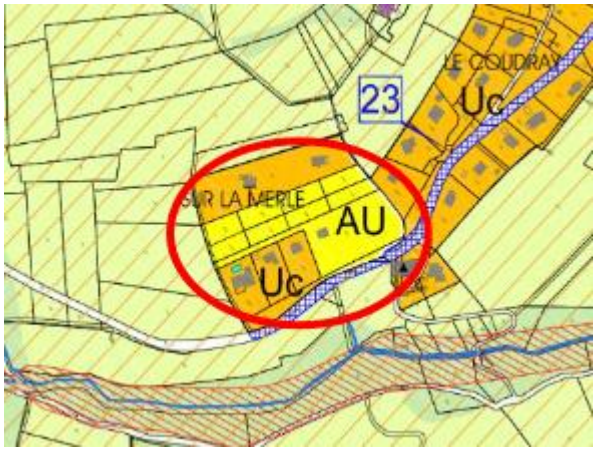


*Avant modification*

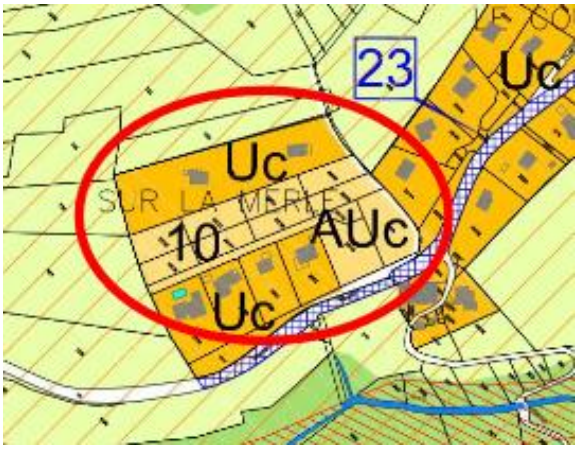


*Après modification*

-la zone AU située au lieudit « Les Champs Mugnier ».

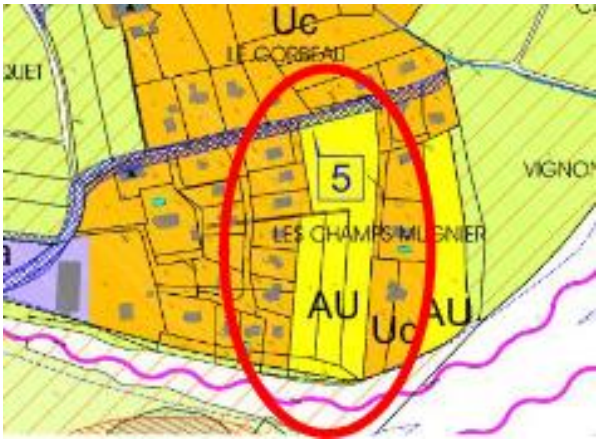


*Avant modification*

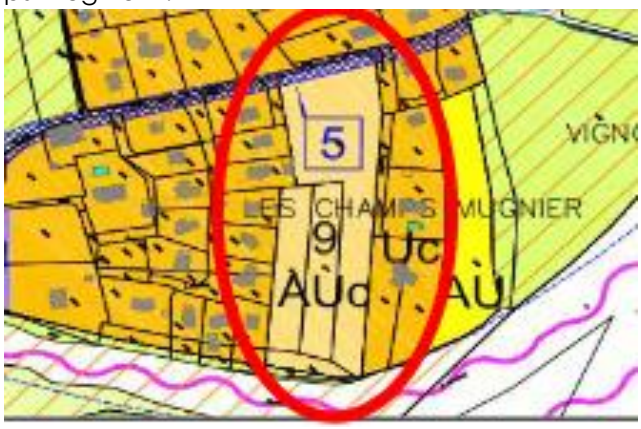


*Avant modification*

Ces deux zones d'urbanisation future représentent 2,49ha.

Ainsi, le territoire communal d'ETEAUX est concerné par 10 Orientations d'Aménagement et de Programmation, localisées dans la partie est de la commune, dans les secteurs les plus urbanisés :

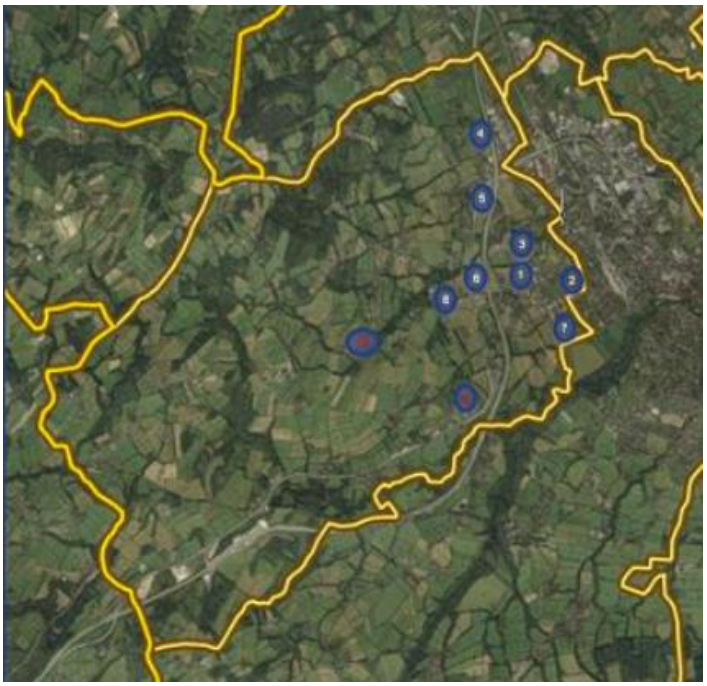

SECTEURS SOUMIS À OAP

Les dix secteurs soumis à OAP sont situés dans la partie communale où l'urbanisation est la plus dense, en limite de la commune voisine de La Roche ainsi que sur le pied de coteau.

1. Densification du centre bourg d'ETEAUX
2. Secteur de Prés Sales
3. Secteur de Prés Germain
4. Secteur de Charny
5. Développement économique de Chez Gaud
6. Développement économique des Champs de la Goutette
7. Développement économique de Pré Rond
8. Secteur des Champs de la Goutette
9. Secteur de « Les Champs Mugnier »
10. Secteur de « Sur la Merle »



L'OAP n°1 (Zones d'urbanisation future du Centre Bourg d'ETEAUX) devrait permettre un développement cohérent et maitrisé du bourg, dans un souci de préservation des paysages et de l'identité du village. Il est à noter que le Bourg d'Eteaux dispose de réserves foncières qu'il s'agit de valoriser pour le développement de la commune mais également pour celui du Pôle principal La Roche/ETEAUX/Amancy affiché dans le SCOT du Pays Rochois.
L'OAP n°2 (Zones d'urbanisation future de Prés Sales) permettra une densification du bourg et l'implantation de logements locatifs sociaux à proximité immédiate des réseaux de transports en commun.
L'OAP n°3 (Zones d'urbanisation future de Prés Germain) aura pour but d'encadrer le développement résidentiel en limitant la consommation d'espace.
L'OAP n°4 (Zones d'urbanisation de Charny) encadre le développement résidentiel en limitant la consommation d'espace et en assurant une desserte en cohérence avec le projet voisin.
L'OAP n°5 (Zones de développement économique de Chez Gaud) doit sécuriser la desserte de la petite zone artisanale de Chez Gaud, qui a par ailleurs fait l'objet d'une procédure Amendement Dupont afin de justifier de la limitation des reculs des constructions par rapport aux emprises de l'autoroute et de la RD 1203.
L'OAP n°6 (Zone de développement économique des Champs de la Goutette) présente plusieurs objectifs :

- Stopper les dépôts de matériaux et réaménager le site en secteur artisanal, dans la mesure où le terrain n'est plus du tout agricole.
-Profiter de ce réaménagement pour sécuriser l'accès à la petite zone artisanale existante en assurant sa desserte par le futur secteur artisanal au lieu de la RD1203.
-Proposer un pôle d'échange de transports en commun au niveau de l'échangeur autoroutier.

L'OAP n°7 (Zones de développement économique de Pré Rond) permettra à l'entreprise industrielle présente à ETEAUX de continuer à fonctionner dans de bonnes conditions, en lui laissant à disposition les tènements nécessaires à une éventuelle extension tout en protégeant

les secteurs urbanisés existants ou à venir et situés à proximité par des zones tampons végétalisées.
L'OAP n°8 (Zone d'urbanisation future des Champs de la Goutette) permettra un bouclage de l'urbanisation entre des constructions existantes et sécuriser les accès par une nouvelle voie et développera un réseau piétonnier à partir des chemins existants en direction notamment des arrêts de transport collectif.
L'OAP n°9 (« Les Champs Mugnier ») permet la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble d'habitat individuel et intermédiaire, de maximum 18 logements répartis en 16 constructions. Une proposition programmatique mentionne la possibilité de réaliser par exemple 14 maisons individuelles et 2 maisons jumelées.
L'OAP n°10 « Sur la Merle » permet la réalisation de 9 logements maximum, répartis-en 6 constructions. Il est précisé le phasage de réalisation possible du programme qui ne pourra se faire qu'après achèvement total par la Communauté de Communes du Pays Rochois des travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif. Les conditions d'ouverture de la zone sont également précisées : ouverture par opération d'aménagement d'ensemble portant sur la totalité du périmètre de la zone ou réalisable par tranche dans la mesure où la totalité de la voie d'accès et de desserte interne de la zone soit réalisée.

Trente-deux emplacements réservés ont été définis dans le cadre du PLU. Ils visent principalement :

-la création, l'élargissement et la sécurisation de voiries avec notamment le projet de contournement du chef-lieu

-la création d'équipements d'intérêt général et collectifs : centre intercommunal d'incendie et de secours, ateliers municipaux, équipement multifonction et parkings communaux, aménagement d'un pôle d'échange de transports collectifs

-la réservation pour des arrêts/abris bus

-la réservation d'espaces de stockage en vue de pérenniser la desserte forestière.

D'autres emplacements réservés sont destinés à la création de logements sociaux.



Aucune zone d'application du permis de démolir n'existe, mais les démolitions sont soumises à permis de démolir pour les éléments remarquables du patrimoine identifié au titre de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme.

La commune d'Eteaux, par l'intermédiaire de la communauté de communes, adhère à l'Etablissement Public Foncier 74.

L'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie agit pour les collectivités membres par un soutien opérationnel et financier afin de mettre en application leurs stratégies foncières d'aménagement du territoire.
La collectivité a déjà fait appel à cette structure.

A ce jour, une procédure est en cours concernant un logement irrégulier sur la commune.

Aucun Plan de Prévention des Risques n'existe sur la commune. Toutefois de nombreux risques naturels ou technologiques sont recensés.
Les risques naturels sont les suivants :

-les inondations : la commune d'Eteaux est soumises à un Territoire à risque Important d'Inondation (TRI). Ainsi, des zones pouvant être inondées sont représentées et sont déterminées en fonction d'un historique d'inondation passées soit en fonction de calculs. Trois périodes de temps sont ainsi retenues : évènement fréquent, moyen, et extrême pour situer dans le temps la possibilité d'une inondation et sa force. Les cours d'eau concernés sont les ruisseaux du Foron de la Roche, de la Madeleine, de la Dôle et du Vuaz

-sismicité : la commune est incluse dans une zone à sismicité 4

-exposition au retrait-gonflement des sols argileux dans la commune

-mouvements de terrains : pour l'ensemble du versant situé à l'ouest de l'A410

-présence d'Anciens sites industriels et activités de service (BASIAS) :

*Source : https://www.georisques.gouv.fr/*

-présence d'installations industrielles classées :

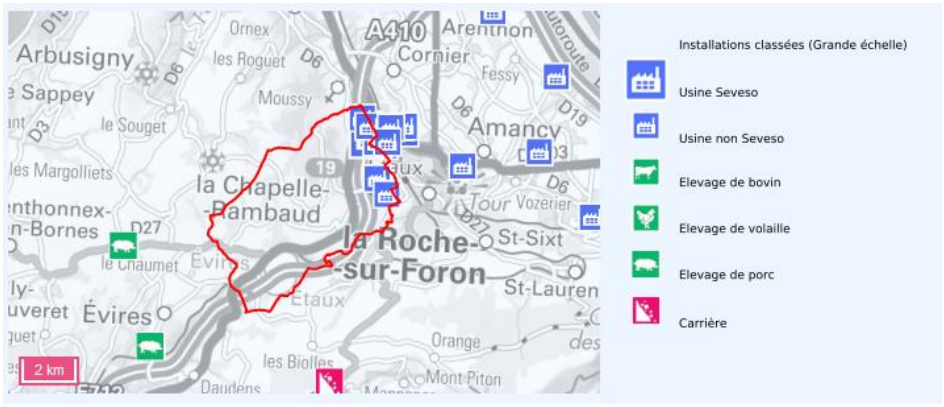


*Source : https://www.georisques.gouv.fr/*

Les installations industrielles ayant des effets sur l'environnement sont réglementées sous l'appellation Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). L'exploitation de ces installations est soumise à autorisation de l'Etat. Un stockage de matériaux inflammables par la société Trafictir est classée « SEVESO seuil haut depuis 1 an et demi.

-présence d'une canalisation de matière dangereuse (gaz naturel) :

*Source : https://www.georisques.gouv.fr/*

-transport de matières dangereuses : A Eteaux, le risque de transport de matières dangereuses est lié aux transports par voies routières sur la A 41, la RN 203, les D5, D155, D27 et D277 lors de flux de transit ou de flux de desserte.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été réalisé en 2016 puis mis à jour en 2018. Il s'agira donc de le réactualiser suite aux élections de 2020. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire et validé par la préfecture. Il a pour but de planifier les actions des acteurs communaux (élus, agents techniques et administratifs) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.
Le DICRIM a été mis à jour en 2020 et a pour but d'informer la population sur les risques existants et les moyens de s'en protéger.

Une Réserve Communale de Sécurité Civile a été créée en 2016 sur la commune d'Eteaux. Il s'agit d'un complément aux moyens humains de la commune. Elle est composée de citoyens bénévoles qui sont prêts à prendre part à des actions de soutien et d'assistance à la population et qui, pour être identifiés, signent un "contrat d'engagement" avec le maire. Elle est organisée sous l'autorité du maire qui en fixe les missions précises dans le cadre de la sauvegarde. Elle est largement ouverte à tous les citoyens ayant des capacités et des compétences correspondant aux rôles de la RCSC. Elle est distincte des services communaux, des services de secours et des associations agréées de sécurité civile. Il s'agit d'une mobilisation civique qui s'appuie sur la solidarité locale, organisant les bonnes volontés. La définition des missions assignées à la réserve découle des travaux du PCS.

4.2.2. Bâti

Des diagnostics amiante (DTA) ont été effectués en 2008, aux écoles du Chef-Lieu et des Crues, à l'Eglise, au presbytère, à la bibliothèque et au niveau de l'ancien bâtiment de la Mairie. Suite à une nouvelle réglementation datant de 2013, ces diagnostics doivent être mis à jour.
Pour les autres bâtiments publics, comme la microcrèche ou la nouvelle école du Chef-lieu et son restaurant scolaire, le DTA n'est pas obligatoire car ils ont été construits après 1997.
En revanche, il reste obligatoire pour la Chapelle des Crues.
Pour les locaux commerciaux communaux, le DTA n'est pas obligatoire car les constructions datent d'après 1997.



Pour les deux logements communaux présents au niveau de la bibliothèque et du presbytère, trois diagnostics sont à effectuer :

-le diagnostic amiante des parties privatives (DAPP) est à refaire
-le diagnostic plomb (CREP) s'ils ont été construits avant 1949
-le diagnostic du plomb hydrique.

L'Etat des Risques et des Pollutions (ERP) devra également être remis aux locataires car la commune est classée en zone de sismicité 4.

Pour les locaux commerciaux communaux, de même Etat des Risques et des Pollutions (ERP) devra être transmis aux locataires.

Le diagnostic radon n'est pas obligatoire pour les ERP car la commune est située en zone 1 par rapport à ce risque :

*Source : https://www.irsn.fr/*

La commune d'Eteaux possède des bâtiments basse consommation : La Jouya, l'école du Chef-Lieu, la Médiathèque et la salle la classe.

Aucune opération d'aménagement de Bourg n'est en cours car la réalisation de ce dernier est récente.

Eteaux ne fait pas partie d'un site patrimonial remarquable.

Aucun immeuble classé ou inscrit n'existe sur la commune. En revanche, plusieurs mobiliers sont classés ou inscrits aux Monuments Historiques (MH):

| Mobilier Classé | Description |
|---|---|
| **Calice** (église Saint-André)<br>Propriété de la commune | Ce calice est un unicum en Haute-Savoie. Il fut sans doute exécuté à Rome. De fait, les armoiries SPQR le renvoient à la ville de Rome et un poinçon, partiellement lisible, est à rapprocher de celui utilisé à Rome à cette période. Par ailleurs, sur le pied, on a le millésime 1717 et une inscription que l'on distingue en bas et qui a été déchiffrée comme étant un m, un oméga, un delta et un six. Ce calice est difficilement rattachable à l'inventaire de 1706. En revanche, les archives historiques du diocèse d'Annecy possèdent un inventaire des effets et ornements d'église de 1745-1747, qui mentionne un calice d'étain doré. Bien qu'il y ait une erreur sur le matériau, il pourrait s'agir de cet objet. Le calice est peut-être arrivé dans la commune à la suite d'une visite pastorale, faite à cette église par monseigneur de Bernex, en 1706. Le prêtre perçut en effet un supplément à cette date, dont le calice aurait pu faire partie. |
| **Mobilier Inscrit** | **Description** |
| **Statue : Saint Isidore** (oratoire de Montizel)<br>Propriété de la commune | Le saint, le buste et la tête légèrement inclinés, a les mains jointes en prière. Il est vêtu d'une longue veste fermée par des boutons et à large col. |
| **Bénitier** (église Saint-André)<br>Propriété de la commune | Simple cuve creusée dans le mur du porche sous un arc en anse de panier, le bénitier est surmonté d'un écusson dans lequel figure la croix de saint André. |
| **Peinture monumentale (fresque) : Les Quatre Evangélistes** (église Saint-André)<br>Propriété de la commune | Peinture |

| | |
|---|---|
| **Statue de la poutre de gloire : Christ en croix** (église Saint-André)<br>Propriété de la commune | Statue du Christ en croix avec deux têtes d'angelots. |
| **Relief (pierre gravée)** (église Saint-André)<br>Propriété de la commune | Révérend Seigneur Janus de Cologny, scelleur, chanoine des églises de Genève et de Lausanne, pourvu de cette paroisse en 1518 sous le pontificat suprême de Léon X, a fait restaurer cette église à ses frais en 1551 et sculpter ses armoiries qu'il tient en don des nobles Jean et Michel Guillier Seigneurs de Monthoux. |
| **Fonts baptismaux** (église Saint-André)<br>Propriété de la commune | Les fonts baptismaux paraissent avoir été déplacés à une date inconnue. Ils étaient, par ailleurs, dotés d'un meuble en partie supérieure ; c'est l'ensemble meuble et cuve qui a été protégé au titre des monuments historiques. Aucun document, dans les archives de la CAOA, ne permet d'identifier la date et les raisons de la suppression de la partie supérieure des fonts baptismaux. |
| **Statue : Vierge à l'Enfant** (église Saint-André)<br>Propriété de la commune | Bois : taillé, peint (polychrome) |
| **Statue : Christ en croix** (église Saint-André)<br>Propriété de la commune | Statue datée du 19e siècle dans l'arrêté ; la base CAOA suggère de faire remonter sa datation au 18e siècle. |

Du patrimoine rural non protégé (au titre des MH) est recensé sur la commune, comme l'Eglise *(voir photo 4.2.2.a page 317)*, la Chapelle *(voir photo 4.2.2.b page 318),* et certaines bâtisses. Trois bâtiments dont l'architecture relève du patrimoine communal, ont été repérés sur la commune d'ETEAUX. Le premier dans le hameau de Bellecombe, le second dans celui des Crues et le dernier dans le secteur de La Merle.



Du petit patrimoine est également recensé sur le territoire communal : beaucoup d'oratoires (majoritairement privés, *voir photo 4.2.2.c page 318*), des croix …Un ouvrage a d'ailleurs été réalisé et reprend tout le patrimoine présent sur Eteaux.

L'entretien de ce patrimoine rural et du petit patrimoine est correctement effectué.

En revanche, très peu de mise en valeur de l'ensemble de ce patrimoine n'existe. Seules l'édition du livre et la diffusion d'informations sur le site internet de la commune et dans le bulletin municipal sont effectuées. La participation de la commune aux journées du patrimoine n'est pas en place et l'Eglise et la Chapelle sont toujours fermées.
Ainsi, afin de mettre en valeur ce patrimoine, plusieurs actions peuvent être réalisées : création de panneaux à disposer sur les édifices afin d'expliquer leur histoire (en français, en anglais, en braille, avec QR codes…), créer un sentier de randonnée passant devant le patrimoine le plus « important » de la commune, participer à la journée du patrimoine….

### 4.2.3. Aménagements de sécurité routière

De nombreux aménagement de sécurité routière sont recensés sur la commune d'Eteaux : deux parkings publics (Chef-lieu / Place de la mairie avec 30 places dont 2 handicapées et la Croix Verte avec 40 places et 3 places handicapées et la Jouya 20 places), des trottoirs, des passages piétons, des ronds-points, un radar pédagogique mobile que la commune a acheté et qui est déplacé sur cette dernière.
Ce radar est constitué d'un plot béton et d'un panneau solaire, le rendant entièrement autonome. L'objectif de cet équipement est double : pédagogie et étude-comptage du flux de véhicules.

*Source : bulletin municipal 2013*

4.2.4. Préservation de l'esthétique

Les espaces verts sont bien entretenus. Il est à noter que deux agents des services techniques sont employés par la collectivité.

La commune d'Eteaux ne participe pas au concours des Villes et des Villages Fleuris. En revanche, un concours des maisons fleuries ou des jardins fleuris est organisé par la CCPR. Pour le fleurissement de la commune, toutes sortes de plantations sont utilisées : des vivaces au niveau des parterres et des annuelles pour les jardinières présentes aux fenêtres de la Mairie, en été.

Le mobilier urbain est de qualité : des bancs en bois sont installés sur la commune. En revanche, aucune table de pique-nique n'est présente.



Les rues sont propres et entretenues par les agents municipaux. Une poubelle équipée d'un distributeur de sac à crottes a été installée sous l'initiative du conseil municipal des enfants, au Chef-Lieu.
Les lieux qui restent les moins propres sont les Points d'Apport Volontaires.

| | |
|---|---|
| **Points forts** | -PLU validé en 2014 ; PADD ; nuancier communal ; instauration du droit de préemption<br>-2018 : modification n°1 du PLU ; 2020 : modification n°2; emplacements réservés<br>-Adhésion à l'EPF 74<br>-Procédure en cours pour l'existence d'un logement irrégulier<br>-Elaboration d'un PCS et d'un DICRIM ; création d'une Réserve Communale de Sécurité Civile<br>-Bâti :<br>- Diagnostic amiante effectués sur certains bâtiments publics<br>- Bâtiments basse consommation<br>- Mobiliers classé et inscrits aux MH<br>- Patrimoine rural non protégé et petit patrimoine, entretenus<br>-Nombreux aménagements de sécurité routière<br>-Préservation de l'esthétique de la commune<br>-Organisation du concours des Maisons Fleuries ou des jardins fleuris par la CCPR |
| **Potentiels d'amélioration** | -Commune ne faisant pas partie d'un site patrimonial remarquable<br>-Très peu de mise en valeur du patrimoine de la commune<br>-Absence de concours aux Villes et Villages fleuris |
| **Orientations** | -Mettre à jour le PCS |

| | |
|---|---|
| | -Valoriser le patrimoine de la commune (sentier, panneaux, journée du patrimoine…)<br>-Enrichir le mobilier urbain, par la pose par exemple de tables de pique-nique<br>-Améliorer la propreté des PAV<br>-Projet de réfection des peintures à l'intérieur de l'Eglise |
| **Critères discriminants** | **Pour les bâtiments publics :**<br>**-Mettre à jour les DTA**<br>**-Réaliser le DTA pour la Chapelle des Crues**<br>**Pour les logements communaux :**<br>**-Refaire le DAPP**<br>**-Réaliser le CREP**<br>**-Elaborer l'ERP**<br>**-Quantifier le plomb hydrique**<br>**Pour les locaux commerciaux communaux :**<br>**- Elaborer l'ERP** |

## 4.3. RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOIS LOCAUX

La population active sur la commune d'Eteaux est majoritaire. En effet, sur la population de 15 à 64 ans, les actifs représentent 81.9% :

| | 2008 | 2013 | 2018 |
|---|---|---|---|
| **Ensemble** | 1 121 | 1 261 | 1 338 |
| **Actifs en %** | 79,1 | 80,3 | **81,9** |
| Actifs ayant un emploi en % | 76,5 | 75,8 | 77,6 |
| Chômeurs en % | 2,6 | 4,5 | 4,3 |
| **Inactifs en %** | 20,9 | 19,7 | 18,1 |
| Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en % | 7,9 | 9,5 | 7,6 |
| Retraités ou préretraités en % | 6,7 | 6,4 | 5,9 |
| Autres inactifs en % | 6,2 | 3,7 | 4,6 |

*Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.*

En revanche, seuls 9.8% des actifs restent exercer sur le territoire communal :

| | 2008 | % | 2013 | % | 2018 | % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Ensemble** | 863 | 100 | 970 | 100 | 1 043 | 100 |
| Travaillent : | | | | | | |
| Dans la commune de résidence | 105 | 12,2 | 121 | 12,5 | 102 | **9,8** |
| Dans une commune autre que la commune de résidence | 758 | 87,8 | 849 | 87,5 | 941 | 90,2 |

*Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.*

Un partenariat est en place avec la Mission Locale Faucigny-Mont Blanc, dont le siège se situe sur la commune de Cluses. Deux antennes sont également présentes sur les communes de Bonneville et de Sallanches, la première étant la plus proche d'Eteaux.
Des permanences ont aussi lieu sur la commune de La Roche sur Foron.

*Source : https://www.missionlocale.fr/*



La commune d'Eteaux est labellisée « Collectivité engagée pour l'avenir des jeunes » avec 3 étoiles, label décerné par la Mission Locale depuis 2016. Le label est décerné pour une durée de 3 ans.

Le Label des « Collectivités Engagées pour l'Avenir des Jeunes » a vu le jour à l'initiative de plusieurs acteurs de la Jeunesse (Mission Locale Jeunes, Educateurs, Structures d'Insertion, Services Jeunesses, acteurs du handicap, etc) de l'arrondissement de Bonneville, en Haute Savoie, en 2013.
Ce Label a pour objectif de valoriser et encourager l'engagement des collectivités en direction des jeunes, dans différents domaines :

- Emploi
- Formation
- Insertion
- Mobilité
- Loisirs
- Handicap
- Culture, ...

Au total, les collectivités qui présentent leurs candidatures sont évaluées selon plus de 30 critères différents, par un jury pluridisciplinaire, qui, en fonction de la taille de la commune, évalue les efforts mis en place en direction des jeunes, et décerne un niveau de label de 1 à 5 étoiles.
Le Jury est constitué de nombreuses personnes issues des univers concernés par les critères d'appréciation du label (acteurs du monde éducatif, de l'emploi, de l'insertion, élus, etc). Il se réunit 2 fois dans l'année pour décerner les différents niveaux de labels aux collectivités et communautés de communes qui en font la demande.
Ils étudient et apprécient les thèmes suivants :

-Développer les opportunités d'emplois des jeunes (contrat aidés, jobs d'été, stages)

-Faciliter l'orientation des jeunes (espace numériques, orientation service jeunesse, PIJ)
-Favoriser l'insertion des jeunes (soutien aux structures d'insertion, mobilité internationale, clauses sociales)
-Lever les freins à l'emploi des jeunes (mobilité, santé logements).

| | |
|---|---|
| **Points forts** | -Population active majoritaire<br>-Partenariat avec la Mission Locale avec permanence à La Roche sur Foron<br>-Labellisation « Collectivité engagée pour l'avenir des jeunes » avec 3 étoiles |
| **Potentiels d'amélioration** | -Population active ne travaillant pas majoritairement sur la commune |
| **Orientations** | |

## 4.4. DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

4.4.1. Services de santé

La commune d'Eteaux dispose de peu de services de santé : réflexologue, médecine douce.

Les autres services sont présents à proximité, sur la commune de La Roche sur Foron : pharmacies, médecins, dentistes, kinésithérapeutes, SSIAD (Hôpital), future maison médicale, audioprothésiste, cabinet de radiologie, diététicienne nutritionniste, kinésiologue, ostéopathes, podologues/pédicures, psychologue, thérapie énergétique, infirmières libérales…
Un Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) est en effet présent au sein de l'hôpital Adrevetan. Ce dernier est membre du Groupement Hospitalier du Territoire « Léman – Mont Blanc » avec le Centre Hospitalier Alpes Léman, les Hôpitaux du Léman, les Hôpitaux du Pays du Mont Blanc, l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Vallée de l'Arve, l'Hôpital Local de La Tour, l'Hôpital de Reignier.
Le Service de Soins Infirmiers à Domicile assure, sur prescription médicale, des Soins Infirmiers et une assistance dans les actes de la vie quotidienne (soins de Nursing) auprès des personnes âgées de 60 ans et plus ou des personnes de moins de 60 ans présentant un handicap ou atteintes d'une pathologie chronique. Il a un rôle d'accompagnement, de surveillance et de prévention. L'activité du SSIAD a ainsi pour objectifs :

-d'éviter, retarder ou écourter une hospitalisation
-de faciliter le retour à domicile à la suite d'une hospitalisation
-d'aider la personne au retour à l'autonomie
-d'accompagner la personne et son entourage
-de prendre en charge la douleur et d'accompagner la fin de vie, en lien avec les autres services d'aide à domicile.

Le SSiAD intervient sur 17 communes : Amancy, Arbusigny, Arenthon, Arthaz, Reignier, Saint Pierre en Faucigny, Cornier, Eteaux, la Chapelle Rambaud, La Muraz, Scientrier, Saint Sixt, Saint-Laurent, La Roche sur Foron, Monnetier, Mornex et Nangy. Le Service de Soins Infirmiers à domicile est géré par l'Hôpital ANDREVETAN. Il prend en charge 37 Usagers (35 Personnes Agées et 2 Adultes Handicapés).
Une Infirmière Coordinatrice en assure la responsabilité.

Sur la commune d'Eteaux, un défibrillateur est installé dans le sas d'entrée de la Mairie. Des formations pour les élus, les agents et les acteurs de la réserve communale ont été dispensées. Des recyclages se sont également déroulés.

4.4.2. Services aux personnes âgées

La commune d'Eteaux n'accueille pas de structure d'hébergement pour les personnes âgées.

Un EHPAD est présent au sein de l'Hôpital de La Roche sur Foron. Il offre 4 types de service :

-4 Places d'hébergement temporaire, dont deux en unité Alzheimer,

-118 places d'hébergement permanent, répartis dans 5 unités,

-22 places d'hébergement sécurisé pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés,

-6 places en accueil de jour.

Concernant l'hébergement temporaire, la durée du séjour est de 1 nuit à 3 mois maximum par an.

*Source : https://www.ch-andrevetan.fr/*

L'EHPAD Vivre-Ensemble de Saint Pierre-en-Faucigny propose également un accueil de jour de 6 places.

Une résidence autonomies est également implantée sur la commune de La Roche sur Foron : la résidence LOGEMENT FOYER LES ROCAILLES DU VERGER. Il s'agit d'un foyer logement pour personnes âgées, de 52 logements. Cette résidence n'est pas médicalisée.

*Source :* https://www.maison-retraite-selection.fr/



Les personnes âgées souhaitant rester à leur domicile peuvent bénéficier de divers services, notamment ceux de l'ADMR du Pays Rochois située à La Roche sur Foron :

-AIDE A DOMICILE :

-aide à domicile (ménage, courses, repas, entretien du linge…) ;

-prise en charge de la dépendance (aide à la toilette, au lever, au coucher...);

-garde à domicile de jour et de nuit (sortie d'hôpital, maladie, absence de l'entourage…)

-LIVRAISON DE REPAS A DOMICILE : les repas sont confectionnés par la société LEZTROY et la livraison de ces derniers se fait par l'ADMR en liaison froide (l'ADMR va chercher les repas à LEZTROY). Il est à noter que peu de demandes pour ce service sont recensées sur la commune d'Eteaux.

-ACCOMPAGNEMENT ET TRANSPORT : L'ADMR propose une prestation spécifique « Accompagnement / Transport ». Un salarié qualifié et formé va chercher la personne chez elle, la conduit, l'aide à s'installer dans le véhicule et l'accompagne pendant ses différentes démarches ou occupations. Ce service à la carte est valable pour tous types de déplacements : démarches administratives, déplacements de proximité (coiffeur, courses…), activités de loisirs.

-SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

-EQUIPES SPECIALISEES ALZHEIMER.

Le système de téléalarme est disponible pour les personnes âgées et est proposé par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie. La Téléalarme est un système de sécurité destiné aux personnes âgées ou handicapées, qui leur permet d'être mis en contact 7j/7 et 24h/24 avec un écoutant ou un service de secours, grâce à un médaillon à porter autour du cou ou autour du poignet.
La demande d'abonnement à la Téléalarme s'effectue auprès du pôle gérontologique de la Vallée de l'Arve, implanté à Marignier. Un professionnel se déplace à domicile pour évaluer les besoins et établir le dossier. L'installation du dispositif est ensuite effectuée sur rendez-vous.
Le Pôle Gérontologique a deux missions : l'information du public et des professionnels (accueil téléphonique et physique pour toutes les questions liées au vieillissement et à la dépendance) et l'évaluation individuelle des besoins de la personne âgée (Les professionnels de l'équipe médico-sociale se déplacent à domicile dans le cadre d'une demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie ou de Téléalarme. L'équipe médico-sociale a également un rôle d'accompagnement et de conseil auprès des familles).
L'abonnement peut être financé par le Département au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de la Prestation de Compensation du Handicap, et par les caisses de retraite ou les mutuelles.
La collectivité ne participe pas à la prise en charge de cet abonnement.

Un repas des aînés est organisé sur la commune d'Eteaux pour les personnes âgées de plus de 65 ans. Ce repas se fait une année sur deux ; pour l'année sans repas, une sortie est mise en œuvre.

Des colis de Noël sont distribués par les élus pour les personnes âgées de plus de 80 ans. Cette démarche s'effectue également auprès des résidents en maison de retraite.

| | |
|---|---|
| **Points forts** | -Présence de la majorité des services de santé sur la commune de La Roche sur Foron<br>-Présence d'un défibrillateur au niveau de la Mairie ; formations et recyclages effectués<br>-Structures d'accueil pour les personnes âgées présentes sur la commune de La Roche sur Foron<br>-Possibilité de services à domicile pour les personnes âgées souhaitant rester chez eux<br>-Repas des aînés et colis de Noël |
| **Potentiels d'amélioration** | -Peu de service de santé sur la commune et pas de structure d'accueil pour les personnes âgées |
| **Orientations** | |



## 4.5. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC

### 4.5.1. Les services au public

Sur la commune d'Eteaux, sont recensés : une aire de jeux, un skate parc et un boulodrome (non officiel) sur la Place de la Mairie.

Un espace cinéraire est aménagé en vue de recevoir les cendres des personnes ayant recours à la crémation. Il est composé d'un jardin du souvenir (affecté à la dispersion des cendres), d'un columbarium (avec plusieurs cases) et de cavurnes (petits caveaux bétonnés installés à 60 cm de profondeur et couverts d'une pierre tombale).
Un règlement du cimetière a été établit.

4.5.2. Mise à disposition d'outil informatique dans un lieu ouvert au public

Deux postes informatiques sont présents à la médiathèque et l'accès à internet est gratuit, mais uniquement pour les personnes inscrites.
Aucun accès Wi FI public n'est disponible aux gens de passage.

4.5.3. Réseaux Internet et téléphonie mobile

Le haut débit Internet est présent sur une partie de la commune. Afin d'améliorer cette situation, la fibre sera en place sur le territoire communal d'ici 3 à 4 ans.

Il est à noter qu'il n'existe pas de lieu où un accès Wi Fi est disponible

Contrairement au réseau Internet, celui de la téléphonie mobile est satisfaisant sur l'ensemble de la commune d'Eteaux.

| | |
|---|---|
| **Points forts** | -Services au public présents sur la commune<br>-Mise à disposition d'un accès Internet à la Médiathèque (mais uniquement pour les personnes inscrites)<br>-Arrivée de la fibre dans quelques années<br>-Bonne couverture réseau en téléphonie mobile |
| **Potentiels d'amélioration** | -Haut débit Internet présent uniquement sur une partie de la commune<br>-Absence de lieu où possibilité d'un accès Wi Fi public |
| **Orientations** | |

## 4.6. IMPLICATION DANS LE TISSU INTERCOMMUNAL



4.6.1. Appartenance à un ou plusieurs EPCI

La commune d'Eteaux appartient à la communauté de communes du Pays Rochois *(voir page 20)*.

4.6.2. Adhésion à un syndicat intercommunal

Plusieurs adhésions à des syndicats intercommunaux existent : SM3A, SIDEFAGE, SYANE, Plateau des Bornes, SIVU des Forons (mise à disposition de chaque école, et pour chaque commune membre, d'installations destinées à l'apprentissage de la natation de leurs élèves ; qui gère la piscine intercommunale à La Roche sur Foron et qui regroupe deux intercommunalités).

4.6.3. Appartenance à une ou plusieurs structures autres

La commune n'est pas intégrée dans un PNR.

Un SCOT a été validé par la communauté de communes en 2014 *(voir page 24)*.

4.6.4. Jumelage

Aucun jumelage avec un pays ou une autre collectivité n'est en place.

| | |
|---|---|
| **Points forts** | -Appartenance à une communauté de communes<br>-Adhésion à divers syndicats<br>-Elaboration d'un SCOT par la communauté de communes |
| **Potentiels d'amélioration** | -Absence de jumelage |
| **Orientations** | |

# FINALITE 5 : DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

## 5.1. ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

### 5.1.1. Espaces agricoles

Sur la commune d'Eteaux, les espaces agricoles sont majoritaires. En effet, ils représentent 970 hectares pour une superficie totale de 1369 hectares.

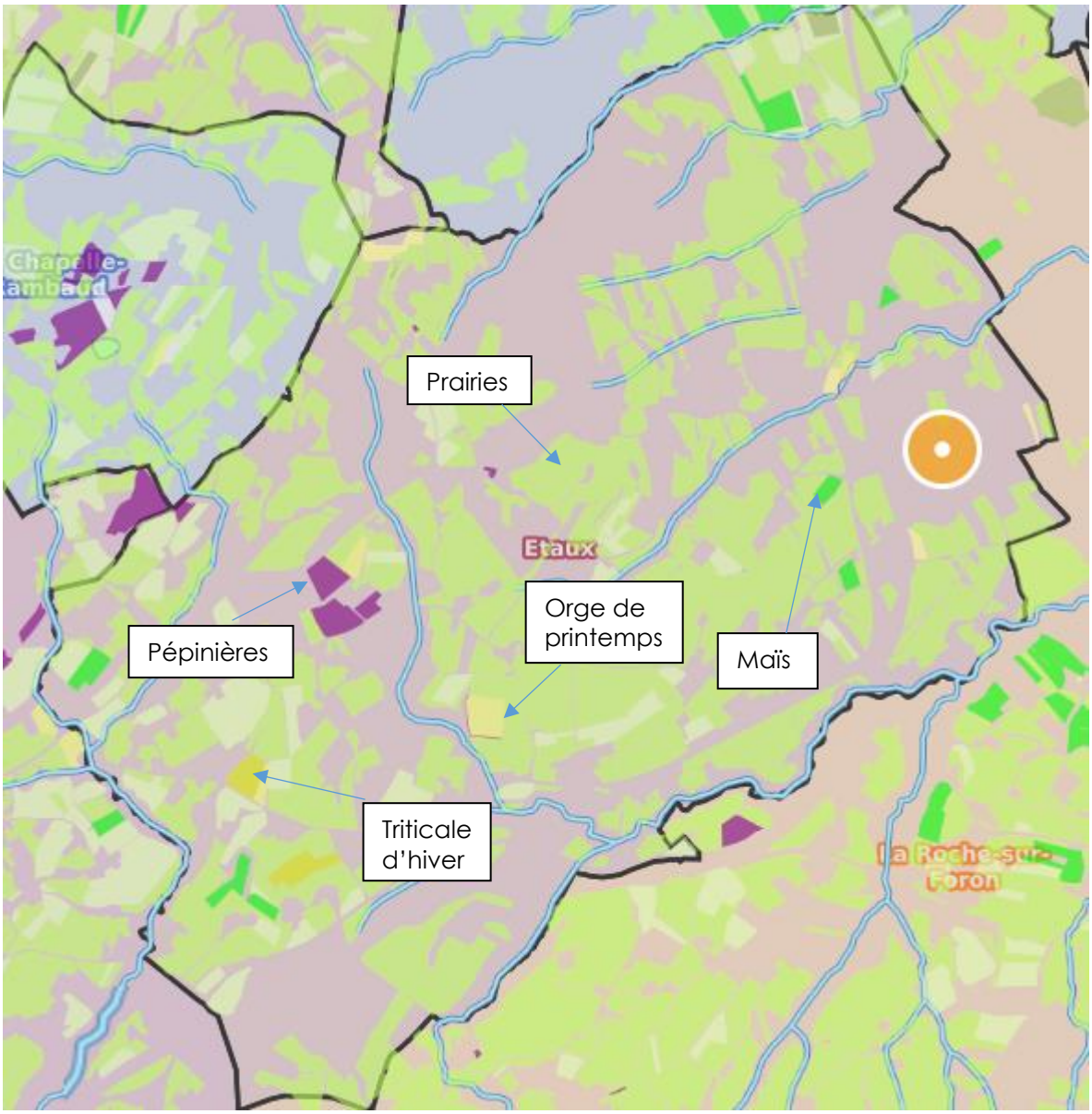


*Source : https://www.geoportail.gouv.fr/*
*RPG 2019*

Dans le cadre du PLU, les évolutions de zonages ont permis un retour d'environ 48,6 ha de terres urbanisables non construites vers les zones agricoles et naturelles.

Les prairies agricoles sont dominées par les prairies de fauche et de pâture. Seuls quelques champs de cultures de maïs sont observés sur la commune.
Le secteur agricole qui s'étend sur le plateau des Bornes accueille de vastes prairies entrecoupées de haies et de boisements.

Le territoire d'ETEAUX conserve encore quelques vergers traditionnels. Pommiers, pruniers, noyers, poiriers s'observent le long des voiries secondaires ou à proximité des fermes.

Des élevages sont également recensés sur le territoire communal : bovins viande et lait, ovins viande.

Aucun agriculteur bio n'est installé sur la commune.

La commune d'Eteaux est incluse dans le périmètre de nombreuses appellations IGP, AOC/AOP :

| | |
|---|---|
| Abondance | AOC - AOP |
| Emmental de Savoie (IG/53/94) | IGP |
| Emmental français Est-Central (IG/54/94) | IGP |
| Gruyère | IGP |
| Pintade fermière élevée en plein air, entière et découpes, fraîche ou surgelée (LA/02/87) | LR |
| Pommes et Poires de Savoie ou Pommes de Savoie ou Poires de Savoie (IG/49/94) | IGP |
| Raclette de Savoie | IGP |
| Reblochon ou Reblochon de Savoie | AOC - AOP |
| Tomme de Savoie (IG/52/94) | IGP |

*Source : https://www.inao.gouv.fr/*

De plus, des productions labellisées sont recensées sur la commune :
-au niveau industriel : production de reblochon, d'emmental et de Beaumont
-au niveau artisanal : production de reblochon, d'abondance et de tomme

Aucune exploitation agricole n'est soumise au régime des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

5.1.2. Politique d'accueil des exploitations agricoles

Des terrains communaux sont mis gratuitement à la disposition d'agriculteurs, ces derniers n'étant pas forcément installés sur la commune.
Ces terrains sont des prairies de pâtures et de fauche.

En revanche, aucun bâtiment communal n'abrite une activité agricole.

5.1.3. Espaces naturels (non agricoles)

Sur la superficie totale de la commune (1369 hectares), 270 hectares sont occupés par des bois.

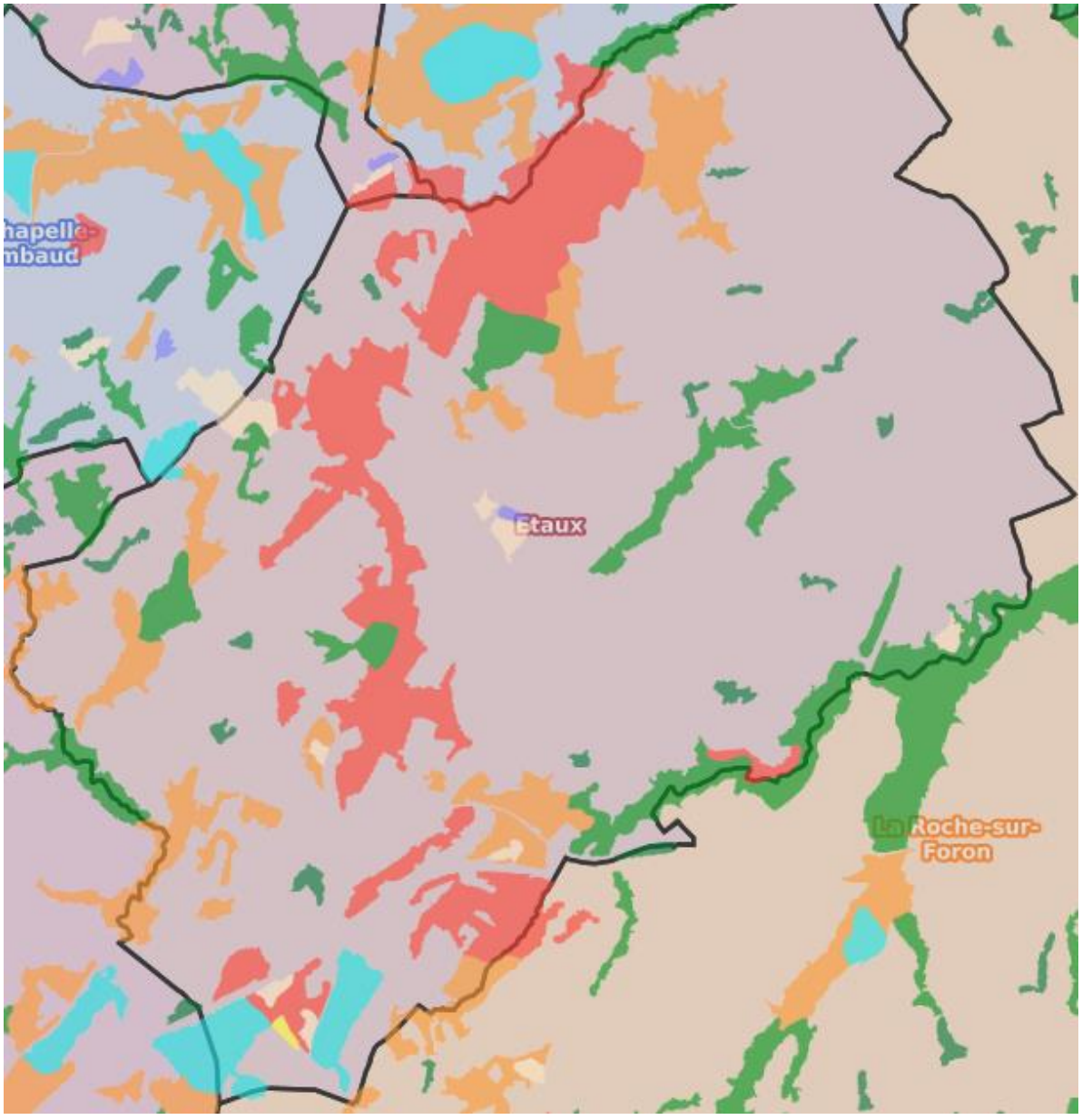


*Source : https://www.geoportail.gouv.fr/*
*Carte Forestière mise à jour en janvier 2018*

Des forêts communales sont recensées. En effet, Eteaux possède 10ha39 de bois communaux, dont :

-6 parcelles au lieu-dit « Le Jura »
-1 parcelle au lieu-dit « Sur Foron »
-3 parcelles au lieu-dit « La Jacquettaz ».

Ces parcelles bénéficient du régime forestier depuis le 22 octobre 2009 et leur gestion a été confiée, par convention, à l'Office National des Forêts (ONF). Le régime forestier est d'abord un ensemble de garanties permettant de préserver la forêt sur le long terme forestier. Il constitue un véritable statut de protection du patrimoine forestier contre les aliénations, les défrichements, les dégradations, les surexploitations et les abus de jouissance. C'est aussi un régime de gestion, avec un souci de renouvellement des ressources en bois, des autres produits et services fournis par les forêts, et de transmission aux générations futures de ces ressources. Ces objectifs se matérialisent au travers de "l'aménagement forestier".
Plus concrètement, pour la commune, le Régime forestier se traduit par :

-des responsabilités : préserver le patrimoine forestier, appliquer l'aménagement forestier, vendre les bois conformément aux récoltes programmées, réaliser les travaux d'entretien et de renouvellement...

-des obligations : approuver un plan de gestion "l'aménagement forestier", donner une importance particulière à l'accueil du public, prendre les décisions nécessaires pour assurer un équilibre entre la faune et la flore

-un partenariat avec l'ONF, gestionnaire unique, qui assure la mise en œuvre du Régime forestier aux côtés de la Municipalité. L'ONF peut aussi, au-delà du Régime forestier, proposer ses services pour tous travaux et prestations en faveur de la forêt communale

-une aide financière de l'Etat : le financement du Régime forestier est assuré à 85% par le "versement compensateur" de l'Etat, versé à l'ONF en complément des "frais de garderie" (15% environ) payés par les communes (sur la base des recettes tirées de leur forêt).

Quelques travaux ont été effectués par l'agent patrimonial de l'ONF (ex-garde forestier), depuis le printemps 2010 comme la localisation par GPS des parcelles appartenant à la commune mais aussi des travaux d'amélioration du peuplement existant avec dégagement des semis naturels feuillus et résineux. Il propose également les futurs travaux à envisager à moyen et long terme sachant que l'exploitation des arbres n'est projetée que pour 2040.



Ce document conjointement défini entre la commune d'Eteaux et l'ONF servira de fil conducteur pour la gestion de la forêt communale. Celle-ci se composant principalement de jeunes peuplements, résineux (épicéas et sapins) et feuillus (hêtres, érables, sorbiers). Les épicéas sont issus de plantations alors que les sapins et les feuillus sont naturels. Cette diversité est due à la topographie, à l'altitude, à l'exposition et surtout à la nature des sols. Quelques panneaux d'indication « Forêt gérée durablement et certifiée PEFC » en bordure des principales parcelles ont été posés.

Le label PEFC est une garantie de la gestion durable des forêts et de la consommation responsable du bois et de ses produits dérivés.

La commune d'Eteaux a bénéficié d'une aide financière du Conseil Régional Rhône-Alpes pour soutenir les travaux réalisés dans la forêt communale.

Depuis chaque année, le bilan est fait en coopération avec un agent de l'ONF, pour continuer les actions d'entretien et de régénération par plantation.

Extrait du bulletin municipal de 2010.

Aucune forêt domaniale n'est recensée. En revanche, la majorité des bois appartiennent à des privés. Leurs forêts ne sont pas labellisées.

De très nombreuses zones humides sont recensées sur la commune d'Eteaux *(voir liste en annexe page 344)*. L'inventaire départemental a été actualisé par ASTERS durant l'été 2012. Certaines d'entre elles sont incluses dans la ZNIEFF de type 1 des zones humides du plateau des Bornes.

*Carte des zones humides identifiées sur la commune d'ETEAUX*

A ce jour, 22 zones humides sont répertoriées, dont la plus importante, représente une superficie de 2.17 hectares. Il s'agit du **Col d'Evires / au NW du point côté 804 m**, qui présente également un intérêt floristique et/ou faunistique.
Cette zone humide est constituée d'une prairie humide (groupements à reine des prés et communautés associées, magnocariçaie) bordée par un boisement dominé par les aulnes et les saules. Des indices de présence du sanglier ont été observés dans la prairie lors de la visite d'août 2011. La prairie humide est en bon état de conservation avec la présence du cirse des marais (Cirsium palustre), de la menthe aquatique (Mentha aquatica) et différents Carex. La zone humide est jouxtée dans sa partie nord-est par des dépôts de matériaux inertes probablement issus du BTP.

*Source : Rapport de présentation du PLU*

| | |
|---|---|
| **Points forts** | -Espaces agricoles majoritaires (prairies agricoles, vergers, élevages bovins et ovins)<br>-Commune incluse dans des labellisations IGP et AOC/AOP et productions sur le territoire<br>-Aucune exploitation soumise au régime des ICPE<br>-Mise à disposition gratuite de terrains communaux<br>-Forêts communales gérée par un régime forestier, suivi par l'ONF ; labellisation PEFC de la forêt communale<br>-Très nombreuses zones humides |
| **Potentiels d'amélioration** | -Absence d'agriculteur bio<br>-Pas de mise à disposition de bâtiment communal pour l'accueil d'une activité agricole |
| **Orientations** | -Sensibiliser les propriétaires de forêts de s'engager dans une démarche de labellisation PEFC |



## 5.2. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES

5.2.1. Activités polluantes

Plusieurs entreprises installées sur la commune d'Eteaux, sont concernées par le régime des ICPE :

-DM Peinture
-Rosnoblet SA, entreprise de boucherie-charcuterie avec vente en gros
-Trafictir, société de transport classée « SEVESO seuil haut
-société fromagère d'ETEAUX.

La société Trafictir, société installée dans le PAE du Pays Rochois, est autorisée à stocker des liquides inflammables et des produits toxiques.
La Société fromagère fait l'objet d'une autorisation de rejets dans l'atmosphère, de composés hydrochlorofluorocarbures (HCFC), selon les données du registre français des émissions polluantes.

5.2.2. PME

D'autres PME sont implantées sur le territoire communal *(voir liste page 345)*.

5.2.3. Politique d'accueil

Au Pays Rochois, différents interlocuteurs proposent des outils pour accompagner les entreprises dans ce processus délicat qu'est la création d'activité :

-La Plateforme "Je crée dans ma région" : La Région Auvergne-Rhône-Alpes, met à disposition cet outil dédié à la création des entreprises. Cette plateforme permet d'affiner le

projet en se rapprochant des organismes qui peuvent accompagner dans le développement de l'activité.

-IDCube, l'incubateur de projet : L'incubateur IDCube situé à Saint-Pierre-en-Faucigny et porté par l'association Innovales, permet chaque année à plusieurs porteurs de projets de concrétiser leur idée en une activité économique viable. Grâce à un suivi personnalité, les futurs entrepreneurs bénéficient de journées de formation collectives et d'accompagnements professionnels. IDCube, c'est aussi un accès privilégié aux espaces de travail partagés et services associés.

InnoVales est un Pôle territorial de coopération économique qui œuvre depuis 2013 dans le domaine du développement durable et de l'économie sociale et solidaire sur le Genevois français et la Haute-Savoie.

Sa mission : Stimuler des projets économiques à fort impact social et environnemental, en plaçant les coopérations entre entreprises, institutions, associations et citoyens au cœur de notre action.
Son ambition : Agir ensemble pour accélérer la transition économique, écologique et sociale.

-Un prêt d'honneur avec Initiative Faucigny-Mont-Blanc : Initiative Faucigny-Mont-Blanc propose un accompagnement personnalisé reposant notamment sur l'attribution d'un prêt d'honneur sans intérêt. Au-delà d'un coup de pouce financier, la plateforme suivra l'entreprise dans ses premiers pas d'entrepreneur.
Initiative Faucigny-Mont-Blanc fait partie des 223 plateformes Initiative France. Ces dernières fédèrent autour d'elles des acteurs publics (collectivités locales en tête) et privés (entreprises et banques), les représentants des assemblées consulaires et des réseaux d'experts. Elles s'appuient sur des équipes permanentes et sur des bénévoles qui apportent à la fois leurs compétences et leur engagement.

-La maison de la création avec la Maison de l'emploi : des conférences sont organisées par la Maison de l'emploi située à Bonneville, dans le cadre de « la maison de la création ». Au programme, des conférences ciblées sur les problématiques rencontrées par les créateurs d'activités et des moments d'échange ou de réseautage, essentiels à la création.



La CCPR accompagne également les porteurs de projet dans leur recherche de local, parcelle, bâtiment répondant à leurs contraintes.

Aucun bâtiment ni terrain communal n'accueille de PME/entreprise.

Compétence de la Communauté de Communes, la gestion du Parc d'Activités Economiques (PAE) du Pays Rochois, situé sur les communes d'Eteaux (zone Ux) et de La Roche sur Foron, est un indicateur de l'intérêt des entreprises pour la région. Les établissements désireux de s'y implanter doivent répondre à certains critères tels que le nombre d'emplois générés par leur activité (plus de 200 emplois créés à ce jour) ou le respect de l'environnement. Le développement des entreprises locales est également privilégié.
Les entreprises installées sur le PAE sont présentées page 346.

La commune d'Eteaux ne se situe pas en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

| | |
|---|---|
| **Points forts** | -Nombreuses entreprises<br>-Zone d'activité intercommunale sur la commune (zone complète) |
| **Potentiels d'amélioration** | -Entreprises soumises au régime des ICPE<br>-Absence de terrain ou de bâtiment communal pouvant accueillir une entreprise |
| **Orientations** | |

## 5.3. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES COMMERCES

5.3.1. Commerces

Des commerces sont implantés sur la commune d'Eteaux *(voir liste page 345)*.

5.3.2. Qualité des commerces (accueil, horaires, approvisionnement…)

La qualité des commerces est au rendez-vous.

5.3.3. Politique d'accueil

Dans le cadre de la définition de certaines OAP, de nouveaux commerces pourront s'implanter sur le territoire communal.
Cela concerne l'OAP n°1 :

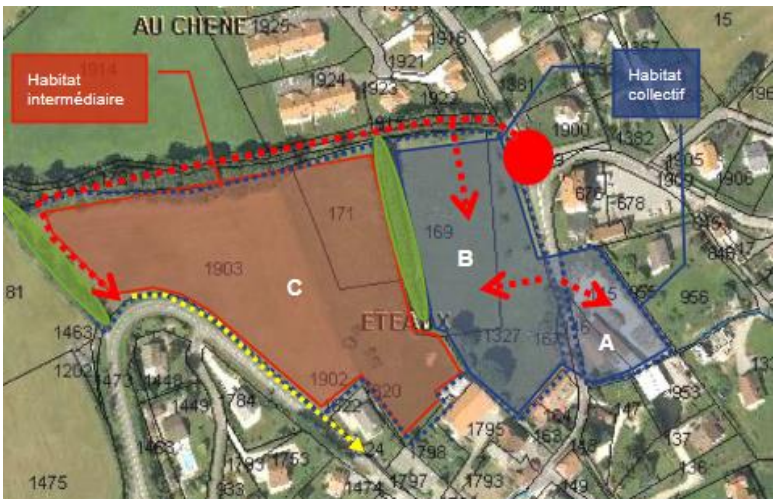


**CONDITIONS D'OUVERTURE A L'URBANISATION**

Schéma d'aménagement portant sur l'ensemble de chacun des périmètres, réalisable par tranche dans la mesure où les portions de voiries nécessaires à l'aménagement de la tranche sont réalisées et prenant en compte les dispositions ci-après :

- Constructions de type habitat collectif dans les secteurs A et B avec une densité minimale de 40 logements/ha
- Réalisation de commerces, bureaux ou services en rez-de-chaussée sur le front de rue des secteurs A et B
- Dans le secteur B, réalisation de 30% de logements locatifs sociaux
- Constructions de type habitat intermédiaire dans le secteur C avec une densité minimale de 30 logements/ha
- Dans le secteur C, réalisation de 30% de logements locatifs sociaux
- Respect des principes de desserte de chaque zone à partir, notamment, du futur contournement du centre bourg
- Création de liaisons piéton cycle
- Maintien des structures paysagères existantes
- Gestion des eaux pluviales à l'ensemble de chaque zone et /ou à la parcelle avec respect des prescriptions définies dans les annexes sanitaires
- Raccordement obligatoire à l'assainissement collectif

Des locaux communaux sont mis à la disposition d'activités commerciales : la boulangerie et trois autres locaux au niveau de La Jouya (SIG, coiffeur et Fonteissier).

Aucun dispositif d'aide à l'installation de commerces n'existe.

| | |
|---|---|
| **Points forts** | -Commerces sur la commune<br>-Possibilité d'implantation de nouveaux commerces (OPA1)<br>-Mise à disposition de locaux communaux pour l'accueil de commerces |
| **Potentiels d'amélioration** | -Absence d'aide à l'installation des commerces |
| **Orientations** | |

## 5.4. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DE L'ARTISANAT

5.4.1. Artisanat

La commune d'Eteaux possède des artisans sur son territoire *(voir liste page 345)*.

5.4.2. Qualité de l'offre

L'offre artisanale est satisfaisante (en la complétant avec les entreprises artisanales).

5.4.3. Politique d'accueil

Des secteurs artisanaux existent au niveau du secteur Uxa, le long de la RD1203, aux lieux-dits : « Chez Gaud », « les Champs de la Goutette » et « les Champs Falquet ».
Le secteur Uxa a également pour objet la gestion de deux activités artisanales existantes et fournisseuses d'emplois sur la commune, implantées sur le plateau des Bornes, dans les hameaux de Bellecombe et des Longets.

Aucun bâtiment communal n'est mis à la disposition d'activité artisanale.

| | |
|---|---|
| **Points forts** | -Offre artisanale satisfaisante<br>-Zones artisanales sur la commune |
| **Potentiels d'amélioration** | -Absence de bâtiment communal pour l'accueil d'activités artisanales |
| **Orientations** | |

L'ensemble des activités économiques installées sur la commune d'Eteaux est représenté ci-dessous :

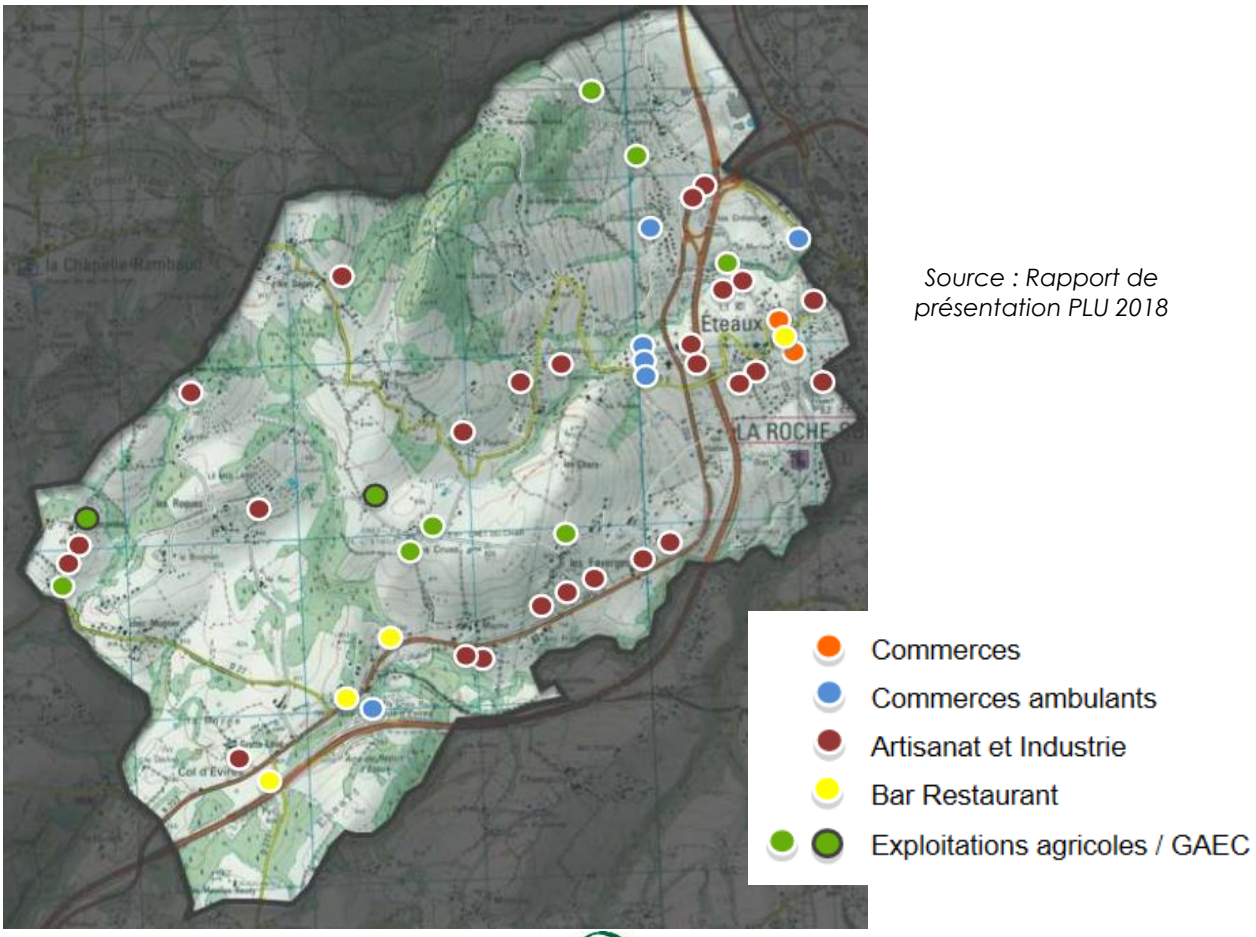


*Source : Rapport de présentation PLU 2018*

## 5.5. VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME

5.5.1. Fréquentation touristique

La fréquentation sur la commune d'Eteaux est effective toute l'année. En effet, elle bénéficie du tourisme hivernal et du tourisme d'affaires, par la présence, notamment d'un parc d'exposition à proximité.

Les espaces publics sont mis à la disposition des touristes, des randonneurs…ainsi que des points d'eau gratuits (2) et des toilettes accessibles aux personnes handicapées (2 au même endroit).

5.5.2. Hébergements et services payants pour les touristes

Peu d'hébergements touristiques sont implantés sur la commune :
-7 gîtes privés (dont 4 inscrits aux Gites de France)
-2 chambres d'hôtes.

De plus, aucun village de vacances, hôtel, camping, aire de stationnement pour camping-cars, centre d'accueil pour colonies de vacances n'est présent sur Eteaux. Ces services sont implantés à La Roche sur Foron et à Saint-Pierre-en-Faucigny en ce qui concerne les hôtels et les aires de stationnement pour campings cars.

5.5.3. Qualité de la politique d'accueil touristique

La commune d'Eteaux ne possède pas de label touristique comme Station Verte, Village Etape, Plus Beaux Village de France…

Un Office de Tourisme communal est présent sur la commune de La Roche sur Foron, dans les locaux de la communauté de communes.
Il est ouvert Juillet-août, du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h et de septembre à juin, du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.



Aucun Point Information n'existe sur la commune. Toutefois, les touristes peuvent se rendre à la Mairie où des prospectus sont mis à leur disposition.

Dans le cadre de la promotion du territoire, quelques supports publicitaires ont été créés : autocollants, masques, drapeaux pour les sportifs quand ils se rendent sur des évènements internationaux…
Annuellement, un calendrier avec les manifestations est offert par la municipalité :

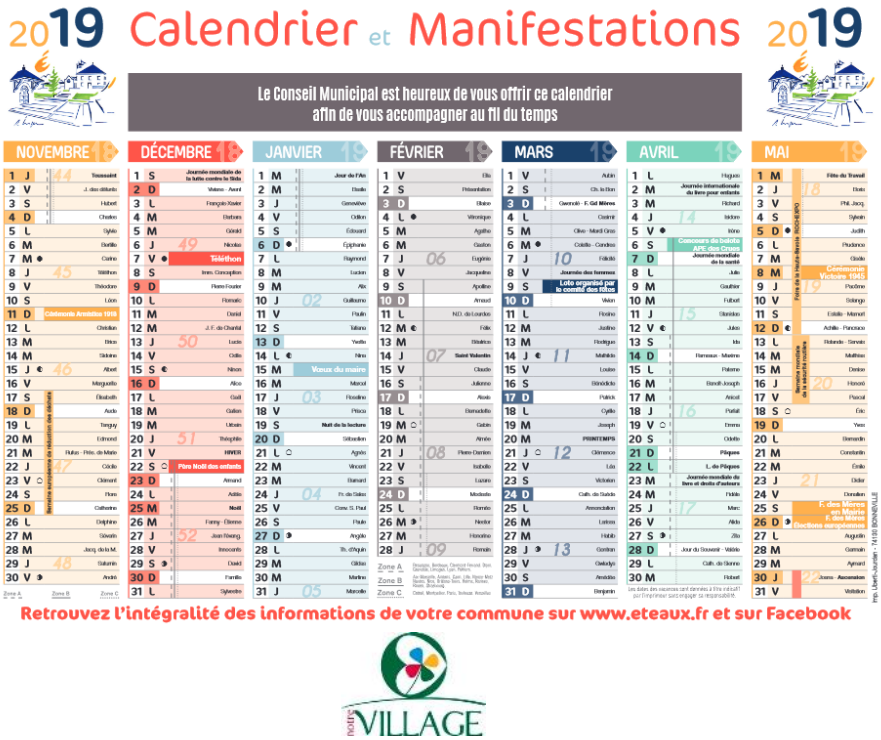

5.5.4. Manifestations commerciales et culturelles à vocation touristique

Quelques manifestations se déroulent sur la commune d'Eteaux : la fête de la musique, un repas champêtre à l'arrivée d'une randonnée, un vide-grenier, un festival de musique, des expositions de peintures, de photos à la médiathèque…
Une exposition pour le centenaire de la fromagerie a également été organisée.
En revanche, aucun Marché de Noël ou Marché de Pays n'est en place sur le territoire.

| | |
|---|---|
| **Points forts** | -Fréquentation touristique répartie sur l'année et hébergements présents à proximité<br>-Office de Tourisme communal à La Roche sur Foron<br>-Possibilité d'accueil des touristes à la Mairie d'Eteaux (prospectus à disposition)<br>-Existence de quelques supports publicitaires valorisant la commune<br>-Organisation de quelques manifestations commerciales et culturelles à vocation touristique |
| **Potentiels d'amélioration** | -Peu d'hébergements touristiques<br>-Pas de labellisation touristique<br>-Absence de Marché de Noël |
| **Orientations** | -Sensibiliser les propriétaires de logements vacants à leur mise à disposition dans le cadre d'une offre touristique |

## 5.6. ACHATS PUBLICS INTEGRANT L'ENVIRONNEMENT

5.6.1. Introduction de critères environnementaux et sociaux dans les travaux et marchés publics

Des critères environnementaux (principalement) sont intégrés dans les travaux et les marchés publics.



5.6.2. Achat de produits certifiés ou labellisés pour le fonctionnement des services publics

Les produits d'entretien sont labellisés Ecolabel.

Pour les fournitures administratives utilisées à la Mairie, les enveloppes et les ramettes de papier sont recyclées, FSC ou PEFC suivant le besoin.

L'impression du bulletin municipal et d'Eteaux en Bref est effectuée sur du papier FSC ou PEFC. Cette impression se fait par l'intermédiaire d'un imprimeur possédant le label Imprim'Vert.

Un cahier des charges stipulant l'utilisation de produits en circuits-court et bio pour la confection des repas de la cantine scolaire a été rédigé par la collectivité, pour son fournisseur. En revanche, aucun menu 100% bio n'est servi.

5.6.3. Démarche éco-responsable de la collectivité

5.6.3.1. En interne

Sur l'ensemble de la commune d'Eteaux, aucun produit phytosanitaire n'est employé *(voir page 53)*. Il est à noter que le cimetière est enherbé *(voir photo 5.6.3.1 page 318)*.
En parallèle, des moutons sont mis à pâturer, 1 à 2 mois par an, au Chef-lieu. Cette même initiative est en projet au niveau de l'école des Crues.

Tous les actes administratifs sont dématérialisés : délibérations, convocations au conseil municipal…

Un groupement de commande pour l'achat des fournitures de bureau est effectué : la Mairie achète les consommables et les redistribue à l'école et à la médiathèque.

La municipalité utilise de vrais verres ou des gobelets en cartons recyclables lors de ses manifestations. Cette démarche est également mise en œuvre par le comité des fêtes qui emploie de vrais verres et des Ecocup.

Le PEDT doit être refait ; ce dernier intègrera des clauses de développement durable.

5.6.3.2. Envers les citoyens

Une participation à la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) est organisée en lien avec la communauté de communes. En 2020 ont eu lieu divers animations : découverte de la faune et de la flore locale, découverte de l'univers des abeilles, organisation d'une gratiferia, atelier couture.
La médiathèque participe également à cet évènement.

A ce jour, aucune sensibilisation de la population à la démarche « zéro phyto » n'a été effectuée. Cela devrait être fait au niveau de la communauté de communes ce qui servira de support pour la commune d'Eteaux.

Une dématérialisation des informations est en cours ; en effet, les adresses mails des habitants sont récupérées afin de pouvoir diffuser diverses informations communales ou autres.

| | |
|---|---|
| **Points forts** | -Intégration de critères environnementaux dans les marchés publics<br>-Utilisation de produit d'entretien labellisé, de produits issus de circuits courts et bio pour la cantine<br>-Commune zéro produit phytosanitaire, pratique de l'écopasteuralisme<br>-Dématérialisation des actes, groupement de commande<br>-Participation à la SEDD<br>-Dématérialisation des informations envers les citoyens en cours |
| **Potentiels d'amélioration** | -Aucune sensibilisation de la population à la démarche « Zéro phyto » |
| **Orientations** | -Intégrer des critères sociaux dans les marchés publics<br>-Projet de sensibiliser les habitants à la démarche « zéro phyto »<br>-Projet d'éco pâturage à l'école des Crues<br>-Projet d'intégrer des clauses DD dans le PEDT |

# Plan d'actions 2021 -2024

## *Axes stratégiques et Chronologie des actions*

# AXE 1 : ETEAUX, SUPPORT DE DYNAMISME ET D'ATTRACTIVITE


| | Date d'exécution effective | Page |
|---|---|---|
| **Objectif global 1 : Développer une politique nature** | | |
| ***ACTIONS*** | | |
| 1. Identifier des sentiers de randonnées pédestres | 2023 | 130 |
| 2. Valoriser les richesses patrimoniales dans les documents de présentation de la commune | 2022 | 132 |
| 3. Journée de taille et broyage | 2021 | 134 |
| **Objectif global 2 : Conforter la qualité et la diversité de l'accueil à Eteaux** | | |
| ***ACTIONS*** | | |
| 4. Offrir une connexion internet haut débit aux habitants d'Eteaux | 2022 | 137 |
| **Objectif global 3 : soutenir et valoriser la tradition** | | |
| ***ACTIONS*** | | |
| 5. Mettre en place un marché local et/ou de producteurs | 2021 | 139 |
| **Objectif global 4 : Préserver la richesse du bâti d'Eteaux** | | |
| ***ACTIONS*** | | |
| 6. Rénover les peintures intérieures du restaurant scolaire | 2022 | 142 |

# AXE 2 : UN BIEN VIVRE ENSEMBLE MIS EN VALEUR A ETEAUX


| | Date d'exécution effective | Page |
|---|---|---|
| **Objectif global 5 : Pérenniser la "culture de convivialité" des manifestations** | | |
| ***ACTIONS*** | | |
| 7. Elaborer un guide d'accueil des nouveaux arrivants | 2022 | 144 |
| **Objectif global 6 : Impulser et valoriser toute nouvelle forme de partenariat pour fédérer le milieu associatif** | | |
| ***ACTIONS*** | | |
| 8. Mettre en œuvre une communication des activités associatives locales et du territoire | 2022 | 146 |
| **Objectif global 7 : Développer les opportunités de rencontres entre les habitants/les générations ainsi que la participation citoyenne** | | |
| ***ACTIONS*** | | |
| 9. Construction de la salle multifonction | 2024 | 148 |
| 10. Inciter à l'organisation de la fête des voisins | 2022 | 151 |
| 11. Journée citoyenne (passage légal à l'âge adulte des jeunes) | 2022 | 153 |
| 12. Pérenniser la participation citoyenne des plus jeunes (CME et CMJ) | 2022 | 155 |
| 13. Pérenniser et développer le comité de pilotage développement durable | 2022 | 158 |
| 14. Création de jardins partagés (échanges d'expériences) | 2023 | 160 |
| 15. Création d'un forum entraides | 2023 | 162 |
| 16. Animer un réseau de référents citoyens (quartiers) | 2022 | 164 |
| 17. Cohabitation étudiants/jeunes et seniors | 2023 | 166 |

# AXE 3 : UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE ET CONSCIENT DES RISQUES


| | Date d'exécution effective | Page |
|---|---|---|
| **Objectif global 8 : Favoriser des modes de déplacements plus durables et faciliter l'accessibilité de tous dans la ville** | | |
| ***ACTIONS*** | | |
| 18. Sécuriser le croisement de la RD 1203 et de la RD77 | 2021 | 168 |
| 19. Sécurisation routière "Le Coudray" | 2021 | 171 |
| 20. Développer des solutions alternatives à la voiture pour les déplacements (P+R pour covoiturage) | 2024 | 174 |
| 21. Pole gare multimodal Eteaux La Roche sur Foron | 2024 | 176 |
| 22. Mise en place de parking vélo (option borne réparation) par la commune et obligation pour les promoteurs sur nouvelles constructions. | 2024 | 178 |
| **Objectif global 9 : Diversifier l'offre de logement afin de répondre aux besoins actuels et futurs des différents types de publics** | | |
| ***ACTIONS*** | | |
| 23. Favoriser l'attribution de logements sociaux prioritairement aux jeunes | 2023 | 180 |
| 24. Travailler au cahier des charges d'un futur quartier d'inspiration éco-responsable | 2024 | 182 |
| 25. Porter une réflexion vis à vis de l'aménagement en zone limite de communes voisines | 2023 | 184 |
| **Objectif global 10 : Développer une culture du risque des différents acteurs (populations, entreprise, aménageurs)** | | |
| ***ACTIONS*** | | |
| 26. Redynamiser la Réserve Communale de Sécurité Civile | 2022 | 186 |
| 27. Mettre à jour le plan communal de sauvegarde et le Dicrim de la commune et le communiquer aux habitants | 2022 | 188 |
| 28. Estomper les effets indésirables induits par la présence de l'autoroute | 2022 | 190 |
| 29. Communiquer et sensibiliser numériquement sur le " développement durable" | 2022 | 192 |

| | | |
|---|---|---|
| **Objectif global 11 : Sensibiliser les habitants aux accompagnements des habitants vers des pratiques et des équipements plus sobres énergétiquement**<br><br>***ACTIONS*** | | |
| 30. Rénovation énergétique globale et performante de l'habitat (REGENERO) | 2021 | 194 |
| 31. Mise en œuvre du Schéma Cyclable de la Communauté de communes du Pays Rochois | 2024 | 197 |
| 32. Relayer la communication sur l'utilisation du covoiturage et sur véhicule partagé | 2022 | 199 |

# AXE 4 : DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES


| | Date d'exécution effective | Page |
|---|---|---|
| **Objectif global 12 : Préserver et mettre en valeur les milieux et paysages remarquables** | | |
| ***ACTIONS*** | | |
| 33. Plateau des bornes (zone humide parcelles forestières communales lieu-dit les Mouilles Baudy). | 2024 | 201 |
| 34. Favoriser l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques | 2022 | 205 |
| 35. Mettre en œuvre le plan de gestion de la forêt communale | 2024 | 209 |
| 36. Rachat de parcelles privées par la commune - faciliter l'accès à l'information des propriétaires forestiers privés | 2024 | 212 |
| 37. Valorisation de la forêt communale | 2022 | 214 |
| 38. Mieux connaitre la faune et la flore locale pour mieux la préserver | 2024 | 216 |
| 39. Approvisionnement de la restauration collective en produits locaux, bio ou sous-signe de qualité | 2021 | 218 |
| 40. Trouver un thème fédérateur de développement durable pour inciter la population : communiquer sur Hirondelles, chauves-souris…. | 2022 | 223 |
| 41. Installation d'arbres fruitiers sur les espaces publics | 2024 | 226 |
| **Objectif global 13 : Encourager les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables locales (autonomie énergétique)** | | |
| ***ACTIONS*** | | |
| 42. Equiper le giratoire du col d'Evires avec un éclairage solaire | 2021 | 228 |
| 43. Maitriser sa consommation énergétique grâce à l'action d'un conseiller en énergie | 2022 | 232 |
| 44. Confirmer l'accès à la mobilité douce par l'achat de vélo à assistance électrique | 2021 | 235 |
| **Objectif global 14 : Améliorer le geste de tri et réduire les déchets à la source** | | |
| ***ACTIONS*** | | |
| 45. Utiliser de la vaisselle nettoyable ou biodégradable lors des manifestations | 2021 | 239 |

| | | |
|---|---|---|
| 46. Sensibiliser et accompagner le grand public à la réduction des déchets et à la valorisation des déchets végétaux | 2021 | 242 |
| 47. Sensibiliser les enfants des écoles au tri-sélectif | 2022 | 245 |
| 48. Poursuivre la lutte contre les incivilités à proximité des points d'apports volontaires | 2023 | 247 |
| 49. Soutenir la création d'une ressourcerie intercommunale | 2024 | 249 |
| **Objectif global 15 : Assurer une gestion durable des ressources** | | |
| ***ACTIONS*** | | |
| 50. Baisser les consommations énergétiques des bâtiments | 2023 | 251 |
| 51. Installer des récupérateurs d'eau de pluie pour arroser les jardins | 2023 | 253 |
| 52. Mise en place de paillages pour les plantations communales | 2022 | 255 |
| **Objectif global 16 : Impulser, dans le cadre d'une logique partenariale, la sensibilisation de tous aux enjeux de développement durable** | | |
| ***ACTIONS*** | | |
| 53. Mise en œuvre de la Charte Zéro pesticides | 2021 | 257 |
| 54. Former et sensibiliser les agents des communes, les aménageurs, les entreprises des TP et le grand public sur la lutte contre les plantes invasives et allergisantes | 2022 | 260 |
| 55. Organisation d'une journée d'animations multi activités par les conseillers municipaux jeunes | 2022 | 262 |
| **Objectif global 17 : Préserver la nature** | | |
| ***ACTIONS*** | | |
| 56. Fauche tardive : Renouer avec bonnes pratiques et étendre le champ d'application | 2023 | 264 |

# AXE 5 : UN VILLAGE SOLIDAIRE SOUCIEUX DE L'EPANOUISSEMENT DE SES HABITANTS


| | Date d'exécution effective | Page |
|---|---|---|
| **Objectif global 18 : Être à l'écoute et accompagner les familles** | | |
| ***ACTIONS*** | | |
| 57. Accompagner le projet d'implantation d'un relais d'assistantes maternelles à Eteaux | 2024 | 267 |
| 58. Ateliers réservés aux séniors à la médiathèque | 2022 | 269 |
| 59. Mise en place d'après-midi activités (ateliers chocolat, sorties Visites, randonnées, musiques langues anciennes | 2022 | 271 |
| 60. Objectif prop'Eteaux | 2022 | 273 |
| 61. Création d'une aire de jeu intergénérationnelle | 2024 | 275 |
| 62. Projet Educatif de territoire (Pedt) | 2021 | 277 |
| 63. Mise en place d'un projet pédagogique périscolaire | 2021 | 281 |
| 64. Création d'une cuisinothèque à la médiathèque d'Eteaux | 2022 | 285 |
| 65. Pour une médiathèque adaptée, accessible et accueillante | 2022 | 287 |
| 66. Aidant familial | 2024 | 289 |
| **Objectif global 19 : Développer la diffusion de l'information et la participation des agents** | | |
| ***ACTIONS*** | | |
| 67. Réorganiser l'information municipale numérique | 2021 | 291 |
| 68. Formation des agents | 2021 | 293 |
| 69. Proposer une application mobile pour accéder aux infos de la commune | 2024 | 296 |
| **Objectif global 20 : Développer une politique interne de bonnes pratiques éco exemplaire** | | |
| ***ACTIONS*** | | |
| 70. Dématérialisation des documents et des actes citoyens | 2022 | 298 |
| 71. Maintenir des critères environnementaux dans les appels d'offre et les achats communaux | 2021 | 300 |

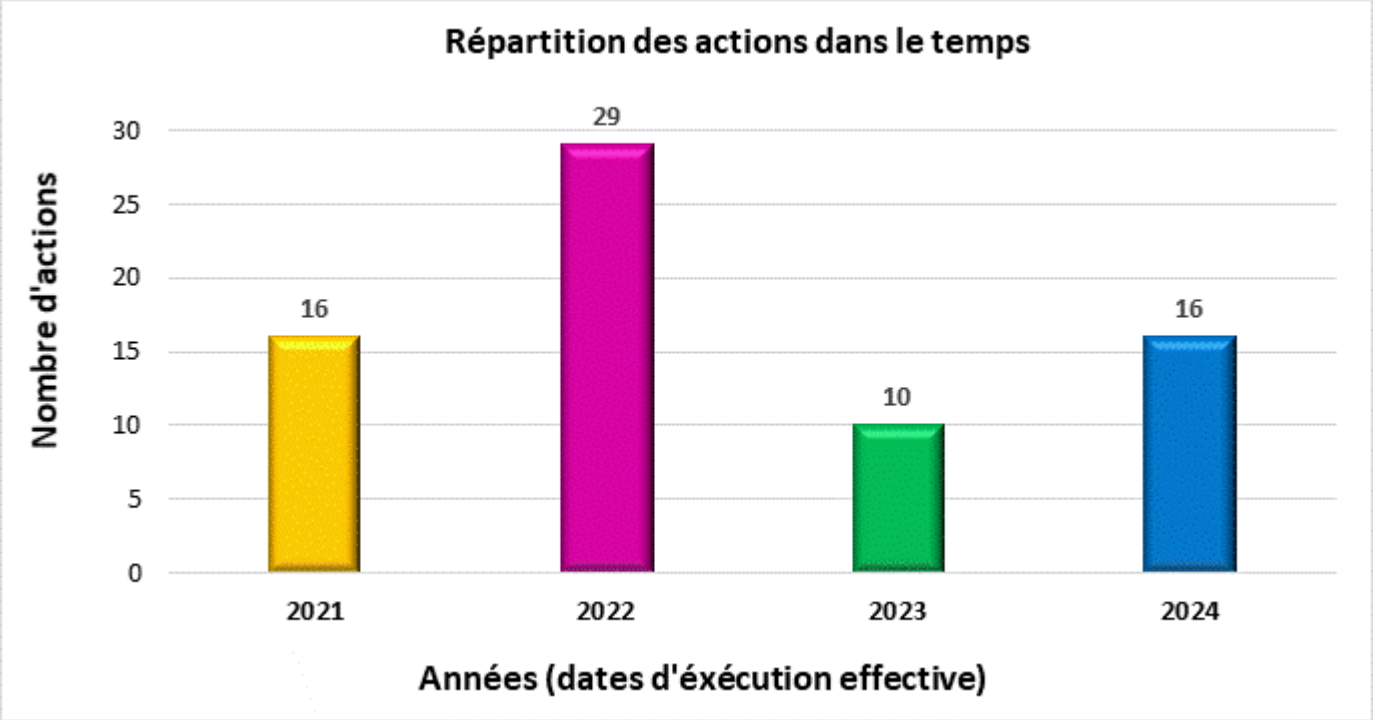
Répartition des actions dans le temps
Nombre d'actions
30
25
20
15
10
5
0
16
29
10
16
2021
2022
2023
2024
Années (dates d'éxécution effective)

## *Programme d'actions*

**Pour rappel, les 17 Objectifs de Développement Durable sont les suivants :**

| ACTION 1 | Identifier des sentiers de randonnées pédestres | Date de création : Octobre 2021<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 1 | ETEAUX, SUPPORT DE DYNAMISME ET D'ATTRACTIVITE |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 1 | Développer une politique nature |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Depuis de nombreuses années, la commune d'Eteaux organise en mai la manifestation Rando Eteaux. Cette manifestation propose aux habitants de la commune de parcourir un tracé du Chef-Lieu vers l'école des Crues, située dans les hauteurs de la commune en passant au travers des bois et d'utiliser des chemins ruraux afin de de profiter des paysages de la commune donnant sur la vallée de l'Arve, le plateau des Glières. La commune a donc identifié plusieurs parcours possibles sur son territoire et souhaite les référencés comme parcours de randonnées. D'autres circuits balisés permettant des balades sans voitures dans la commune peuvent également être envisagé.<br>Ces parcours pourront être référencés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). | Identification, aménagement, communication et référencements. (Tel que : http://www.hautesavoiexperience.fr, IGN et ONF) |

| | |
|---|---|
| Développer, depuis le Chef-lieu de la commune une politique nature cohérente, visible, durable. Identifier et marquer les parcours. Commander et l'acheter des matériels de signalétique conforme à la charte départementale de balisage. Contribuer à une meilleure lisibilité du réseau de sentiers pour les randonneurs locaux et touristes. Suivant et aux besoins des parcours envisagés, aménagement d'accotements/trottoirs. | |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | CCPR et CD 74 |

| Indicateur(s) de suivi | Nombre de parcours, référencement et fréquentation. |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| A définir | A définir | A définir |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | | X | |

| ACTION 2 | Valoriser les richesses patrimoniales dans les documents de présentation de la commune | Date de création : Octobre 2021<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 1 | ETEAUX, SUPPORT DE DYNAMISME ET D'ATTRACTIVITE |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 1 | Développer une politique nature |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Existence d'un patrimoine remarquable à valoriser et à faire connaître au plus grand nombre.<br>Mettre en valeur les atouts de la commune tout en accueillant mieux les visiteurs et les nouvelles populations de la commune. | Faire une plaquette numérique de présentation de la commune et des alentours. Communiquer des Articles relatant histoires du patrimoine remarquable |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | Archives départementales, Office du tourisme de la Roche sur Foron, habitants |

| Indicateur(s) de suivi | Réalisation des publications et mise en lignes. Nombre de visites et téléchargements. |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 3 000 euros + Temps agents | 3 000 euros + Temps agents | |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

| ACTION 3 | Journée de taille et broyage | Date de création : Octobre 2021<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 1 | ETEAUX, SUPPORT DE DYNAMISME ET D'ATTRACTIVITE |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 1 | Développer une politique nature |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| De nombreux habitants brûlent leurs déchets de taille, d'autres font de multiples trajets automobiles à la déchetterie pour les évacuer. Certains habitants ne connaissent pas les bons gestes de taille. La location ou l'achat d'un broyeur est très cher. Un grand nombre d'habitants se sont équipés de composteurs individuels.<br>Accompagner les habitants pour tailler, puis broyer et composter les déchets de taille. | "Organiser une journée de taille et de broyage » avec le matériel municipal.<br>Soutien technique par un employé municipal pour la taille, le broyage et le compostage. |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | CCPR |

| Indicateur(s) de suivi | Interroger les participants à la journée et faire une synthèse de leurs comportements antérieurs (déchetterie, brûlage...) |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 500 euros | 500 euros | 0% |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | X | | | |

*« Envisagée par les agents communaux comme action Développement Durable 2021-2024, la commune vous propose de prendre un rendez-vous au centre technique le samedi 20 novembre après-midi. Vous bénéficierez d'un service de broyage de vos résidus de tailles et pourrez repartir ainsi avec votre paillage pour vos plantations. »*

Facebook, 29 octobre 2021

| ACTION 4 | Offrir une connexion internet haut débit aux habitants d'Eteaux | Date de création : Juin 2020<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 1 | ETEAUX, SUPPORT DE DYNAMISME ET D'ATTRACTIVITE |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 2 | Conforter la qualité et la diversité de l'accueil à Eteaux |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Le réseau public est porté par le SYANE, en partenariat étroit avec le Conseil départemental de la Haute-Savoie, les intercommunalités, la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Etat. Tourné en priorité vers le monde économique, il doit permettre de raccorder à la fibre optique 90% des entreprises d'ici 2020, et de couvrir 300 000 logements à l'horizon 2025. Ce réseau s'inscrit dans le cadre du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) qui fixe les grandes orientations et objectifs pour l'aménagement numérique du département.<br>L'objectif est d'apporter, d'ici 2022 et grâce à la fibre optique, une connexion internet Très Haut Débit et stabiliser les transferts d'informations | Pose de fibre optique et de sous répartiteurs optique, mise en vente par les opérateurs de forfaits adaptés |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| SYANE | Conseil Départemental de la Haute-Savoie, Covage, Circet |

| Indicateur(s) de suivi | Chantiers réalisés et Nombres d'abonnés |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 131 millions d'euros | Abonnement entre 140 et 200 euros | Etat, Région Auvergnes Rhône-Alpes, département de la Haute-Savoie EPCI et SYANE |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

| ACTION 5 | Mettre en place un marché local et/ou de producteurs | Date de création : Juin 2020<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 1 | ETEAUX, SUPPORT DE DYNAMISME ET D'ATTRACTIVITE |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 3 | Soutenir et valoriser la tradition |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Un marché de producteurs locaux nous rappelle que la première activité humaine est l'agriculture, et que nous sommes donc tous d'origine paysanne. Le fait de manger des produits naturels, simples, de saison, cultivés dans la région, nous ramène à nos origines, dans un temps pas si lointain, où les marchés de campagne étaient le lieu de rassemblement des cultivateurs et éleveurs qui vendaient le produit de leur travail. La commune d'Eteaux, situé en zone rurale, souhaite proposer à ses habitants de se fournir en produits locaux. Elle veut : Encourager l'économie locale et l'emploi dans une région par la consommation de produits issus de producteurs locaux. Dynamiser les échanges entre les agriculteurs et les consommateurs locaux. | Identifier en premier lieu les producteurs locaux. Choisir le lieu et la date. Communiquer largement sur ce nouveau marché pour que les consommateurs soient au rendez-vous afin que cela puisse le pérenniser dans le temps. |

| | |
|---|---|
| Faire participer les consommateurs et les agriculteurs à créer un lien social entre agriculteurs et citoyens. Favoriser le soutien aux agriculteurs qui ont fait le choix d'une agriculture respectueuse des hommes et de l'environnement. Encourager l'accès à une alimentation biologique à moindre coût par des circuits directs producteur-consommateur en permettant de réduire les déchets liés aux emballages, aux gâchis et l'interventions d'intermédiaire. Permettre de dégager pour les agriculteurs un revenu décent, tout en appliquant un prix abordable. Favoriser la qualité alimentaire en proposant des variétés locales et rustiques.<br>L'objectif est de faire Comprendre ce que nous trouvons dans nos assiettes, Découvrir et déguster sur place les produits proposés et produits localement, Encourager les filières agroalimentaires biologiques et paysannes, Favoriser la qualité alimentaire et le respect des sols pour qu'ils soient pérennes, Création et multiplication d'emplois en zone rurale, Réduction des transports de produits et minimisation des changements climatiques | |



| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | Europe (FDER si GAL) Fédération des Marchés des Producteurs de Pays, Chambre d'Agriculture |

| Indicateur(s) de suivi | Réalisation de l'action et fréquentation |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 500 euros | 500 euros | A définir |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | X | | | |

INAUGURATION

PORTE D'ENTRÉE DU PAYS ROCHOIS
ETEAUX

# NOUVEAU MARCHÉ LOCAL/ET PRODUCTEURS

Les élus de la commune
vous invitent
à un temps de convivialité
avec les commerçants
du marché

**MERCREDI 20 octobre 2021 à 18h00**

**ROUTE DE LA CROIX VERTE**
**DEVANT L'ÉCOLE DU CHEF-LIEU**

| ACTION 6 | Rénover les peintures intérieures du restaurant scolaire | **Date de création :** Juin 2020<br>**Date de mise à jour :** |
|---|---|---|

| AXE 1 | ETEAUX, SUPPORT DE DYNAMISME ET D'ATTRACTIVITE |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 4 | Préserver la richesse du bâti d'Eteaux |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |



| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| L'école du chef-lieu a été agrandi en 1993 avec la construction d'un nouveau bâtiment comprenant également un restaurant scolaire situé sous deux salles de classe. Depuis la construction du bâtiment, les peintures du restaurant scolaire n'ont jamais été refaites. | Prévoir la réfection des peintures intérieures<br>Intervention d'une entreprise spécialisée |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | Entreprises de travaux publics |

| Indicateur(s) de suivi | Réalisation des travaux |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 50 000 euros | 100% | |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

| ACTION 7 | Elaborer un guide d'accueil des nouveaux arrivants | Date de création : Octobre 2021<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 2 | UN BIEN VIVRE ENSEMBLE MIS EN VALEUR A ETEAUX |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 5 | Pérenniser la "culture de convivialité" des manifestations |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Lorsque que des nouveaux arrivants s'installent à Eteaux, aucun document ne leur est remis. Via le site internet de la commune, les habitants pourront au moyen d'une page dédié avoir un maximum d'informations ; organiser une journée rencontre<br>Améliorer l'accueil des nouveaux habitants dans le cadre de la présentation des vœux du Conseil municipal à la population. Accueillir les nouveaux arrivants en leur permettant d'avoir une information générale et de repérer rapidement les différents services de la commune, faciliter leur intégration | Réunir les informations et les éléments graphiques (photos, logos), choix du mode d'impression, voir pour la mise à disposition du document sur le site internet de la commune. Réalisation infographique et impression du livret d'accueil |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | |

| Indicateur(s) de suivi | Réalisation du document, nombre de personnes concernées |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 2 000 euros | 2 000 euros | |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

| ACTION 8 | Mettre en œuvre une communication des activités associatives locales et du territoire | Date de création : Juin 2020<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 2 | UN BIEN VIVRE ENSEMBLE MIS EN VALEUR A ETEAUX |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 6 | Impulser et valoriser toute nouvelle forme de partenariat pour fédérer le milieu associatif |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(**forte** et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| La commune participe au financement des activités associatives qui en font la demande. Afin d'accompagner encore les structures associatives locales, elle souhaite améliorer auprès des habitants la connaissance de la vie des associations et de leurs actions et manifestations.<br>Donner le maximum d'information sur la vie associative locale et les dispositifs d'aides les concernant. | Relayer les informations associatives au moyen des réseaux sociaux, le site internet communal, dans la presse. |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | Associations locales |

| Indicateur(s) de suivi | Nombre d'animations et communication relayées |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 500 euros annuel -Temps agents | Intégré | |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

| ACTION 9 | Construction de la salle multifonction | Date de création : Novembre 2020<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 2 | UN BIEN VIVRE ENSEMBLE MIS EN VALEUR A ETEAUX |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 7 | Développer les opportunités de rencontres entre les habitants/les générations ainsi que la participation citoyenne |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| La construction d'une salle multifonction est un des projets prioritaires de la mandature. Il correspond à un besoin exprimé régulièrement par les Etaliens et les associations Etaliennes. Au sein de la commune existe une salle paroissiale qui se trouve à proximité de la Mairie, avec un potentiel d'accueil d'environ 100 personnes au maximum, effectif trop restreint par rapport aux besoins actuels. Par ailleurs, son positionnement en centre bourg génère des conflits de voisinage difficiles à enrayer et des problèmes certains de stationnement. Les précédentes municipalités ont engagé des démarches projets afin d'envisager | Le préprogramme défini comprend les caractéristiques principales suivantes :<br>- une grande salle multifonction calibrée pour accueillir 300 personnes en configuration repas dansant face à une scène d'environ 60m², qui accueillera des usages divers : spectacles, expositions, réunions publiques, réunions d'associations, temps d'activités associatives, mariages… ;<br>- une salle annexe modulable permettant des activités sportives uniquement douces (yoga, danse, …).<br>- un office permettant le réchauffement serait à la disposition des utilisateurs. |

| | |
|---|---|
| cette construction à Eteaux sans que celle-ci ne puisse alors aboutir.<br>Une enquête auprès des associations avait été lancée pour évaluer leur besoin quant à la construction future d'une salle. Les associations exprimèrent alors leur volonté de bénéficier d'un bâtiment pour exercer des activités culturelles, sportives, festives, d'animation."<br>"Les élus souhaitent bâtir un équipement dimensionné pour l'accueil de 300 personnes et des usages aussi variés que des spectacles, des expositions, des soirées festives, des réunions publiques, des réunions d'associations et l'accueil des temps d'activités associatives culturelles et sportives. Le projet devra intégrer l'aménagement des abords de l'équipement (accès, stationnement et espaces verts). En tant que collectivité publique, la commune d'Eteaux souhaite réaliser une opération de qualité du point de vue du développement durable. Les objectifs des travaux sont de démontrer l'exemplarité de la collectivité, de stimuler l'innovation et de donner envie aux entreprises locales du secteur du bâtiment de s'investir dans l'efficacité énergétique et le développement durable. L'approche doit permettre d'optimiser les solutions techniques retenues dans le but de minimiser l'impact du bâtiment sur l'environnement, notamment en termes d'économie d'énergie et de préservation de la santé des usagers en envisageant une construction à énergie positive. Les élus ont d'ores et déjà identifié un tènement, situé en Zone UE et inscrit dans le plan local d'urbanisme en emplacement réservé pour la construction de hangars, salle, parkings communaux et voiries de desserte, qui pourrait accueillir un nouvel équipement. Positionné au nord-est du village près de la RD 1203 et de l'autoroute A41, il s'agit des Champs de la Goutette, propriété communale. La nouvelle construction jouxtera alors le nouveau Centre Technique Municipal, réalisé en 2020. Concernant l'aspect culturel, ce bâtiment rayonnera sur l'ensemble du bassin de vie constitué des communes avoisinantes du Pays Rochois : La Roche-sur-Foron, la Chapelle-Rambaud, etc. | |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | CAUE |

| Indicateur(s) de suivi | Réalisation de la salle |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 2 905 000 | Objectif de 20% | Europe, Etat, Région, Département |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | | | X |

| ACTION 10 | Inciter à l'organisation de la fête des voisins | Date de création : Octobre 2021<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 2 | UN BIEN VIVRE ENSEMBLE MIS EN VALEUR A ETEAUX |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 7 | Développer les opportunités de rencontres entre les habitants/les générations ainsi que la participation citoyenne |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐ )* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources ☐<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains ■<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ☐<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ☐ |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Les habitants de la commune ne se connaissent pas toujours (nouveaux arrivants, absences liées au travail...)<br>"Permettre à des voisins de se rencontrer de façon conviviale, afin de rompre l'isolement qui, gagne de plus en plus les villages.<br>Créer un sentiment d'appartenance au village et hameaux. " | Impression du livret d'accueil ou création d'une communication numérique |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | Comité des fêtes et associations |

| Indicateur(s) de suivi | Réalisation d'une fête ou deux fêtes par ans (juin et décembre) |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 1 000 euros | 1 000 euros | |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

| ACTION 11 | Journée citoyenne (passage légal à l'âge adulte des jeunes) | **Date de création :** Novembre 2020<br>**Date de mise à jour :** |
|---|---|---|

| AXE 2 | UN BIEN VIVRE ENSEMBLE MIS EN VALEUR A ETEAUX |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 7 | Développer les opportunités de rencontres entre les habitants/les générations ainsi que la participation citoyenne |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| La commune d'Eteaux souhaite mettre en avant le passage légal à l'âge adulte des jeunes Etaliens. Cette journée citoyenne représente un moment de convivialité qui permet de créer du lien social et de s'approprier un espace collectif.<br>Créer un moment de convivialité, élaborer et animer un projet et favoriser la participation des habitants, | Inviter et Informer la population avec une communication sur le site internet, remise d'un livret citoyen à chaque invité. |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | |

| Indicateur(s) de suivi | Organisation de la cérémonie annuelle, participation de personnes invitées |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 300 euros | 300 euros | |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

| ACTION 12 | Pérenniser la participation citoyenne des plus jeunes (CME et CMJ) | **Date de création :** Novembre 2020<br>**Date de mise à jour :** |
|---|---|---|

| AXE 2 | UN BIEN VIVRE ENSEMBLE MIS EN VALEUR A ETEAUX |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 7 | Développer les opportunités de rencontres entre les habitants/les générations ainsi que la participation citoyenne |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Il est fondamental que l'apprentissage de la démocratie commence tôt dans l'existence de l'individu. Cet apprentissage intervient en complément de l'éducation familiale, dans de nombreux temps où l'enfant est en collectivité (école, centre de loisirs, association).<br>Pour compléter l'offre éducative définie dans le Projet Éducatif territorial (PEDT) nous avons validé, conformément à nos engagements et en accord avec les projets d'école, la mise en place d'un Conseil Municipal d'Enfants pour l'année scolaire 2017-2018 et 2018-2021.<br>"L'objectif éducatif est de permettre aux enfants et jeunes un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les | Renouvellement des instances<br>Organisation de l'appel à candidature et de l'élection |

| | |
|---|---|
| processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers, ...), mais aussi par une gestion des projets par les enfants et jeunes eux-mêmes, accompagnés par l'ensemble de la communauté éducative. A l'image d'un Conseil Municipal d'adultes, les jeunes élus devront donc réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de tous, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la cité.<br>A l'image d'un Conseil Municipal d'adultes, les jeunes élus devront donc réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de tous, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la cité.<br>Le Conseil Municipal d'Enfants remplirait un triple rôle :<br>• Être à l'écoute des idées et propositions des enfants et les représenter,<br>• Proposer et réaliser des projets utiles à tous tant à l'échelle des écoles que de la commune,<br>• Transmettre directement les souhaits et observations des enfants aux institutions scolaires, ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal d'Eteaux.<br>Le Conseil Municipal d'Enfants correspond à une vision intergénérationnelle et moderne de l'action publique. Au-delà du fond, son fonctionnement doit rester ludique et convivial pour les enfants." | |



| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | Ecoles |

| Indicateur(s) de suivi | Renouvellement des instances et projets initiés |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 1 000 euros | Intégré | |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

| ACTION 13 | Pérenniser et développer le comité de pilotage développement durable | **Date de création :** Octobre 2021<br>**Date de mise à jour :** |
|---|---|---|

| AXE 2 | UN BIEN VIVRE ENSEMBLE MIS EN VALEUR A ETEAUX |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 7 | Développer les opportunités de rencontres entre les habitants/les générations ainsi que la participation citoyenne |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| La commune a lancé un comité de pilotage pour l'élaboration de son agenda 2030. Fort de la participation de ses membres et en vue de prolonger la démarche et rester à l'écoute des attentes des habitants, le comité de pilotage souhaite que puisse se produire des actions de suivi et de réflexion. | Organisation de 3 comités de pilotage par an pour restituer les actions en cours et réalisées.<br>Création de groupes de travail spécifiques pour développer et mettre en œuvre des actions. |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | Habitants et associations locales |

| Indicateur(s) de suivi | Réalisation des réunions, comptes-rendus |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 0 | 0 | 0 |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

| ACTION 14 | Création de jardins partagés (échanges d'expériences) | Date de création : Octobre 2021<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 2 | UN BIEN VIVRE ENSEMBLE MIS EN VALEUR A ETEAUX |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 7 | Développer les opportunités de rencontres entre les habitants/les générations ainsi que la participation citoyenne |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Dans le cadre de l'amélioration des échanges entre génération et le renforcement du lien social, la commune souhaite créer un lieu de vie, de rencontres et d'échanges autour des jardins partagés<br>L'idée est de créer du lien social en mettant à disposition des parcelles aux familles. Ce concept encourage au partage, à la solidarité et aux échanges d'expériences de culture, permet de s'ouvrir à de nouvelles connaissances avec des pratiques respectueuses des écosystèmes (sensibiliser et éduquer à l'environnement, manger sainement). Des ateliers de jardinage, compostage seraient proposés. | Sondage pour l'intérêt du projet et rencontre avec les intéressés. Mise à disposition et convention du prêt du terrain. Création d'une association. Définir un délai de mise en œuvre<br>Réfléchir à la création d'une charte d'engagement DD pour les futurs « locataires » des jardins afin que ces derniers respectent les bases du DD. |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | Association, Sidefage |

| Indicateur(s) de suivi | Nombre de parcelles, fidélité des jardiniers |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| A définir | A définir | A définir |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | | X | |

| ACTION 15 | Création d'un forum entraides | **Date de création :** Octobre 2021<br>**Date de mise à jour :** |
|---|---|---|

| AXE 2 | UN BIEN VIVRE ENSEMBLE MIS EN VALEUR A ETEAUX |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 7 | Développer les opportunités de rencontres entre les habitants/les générations ainsi que la participation citoyenne |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Afin de répondre aux préoccupations et aux besoins des familles et des nouveaux arrivants sur la commune, un forum d'entraides est proposé pour créer une interaction et un échange entre les habitants et pour renforcer le lien social et intergénérationnel.<br>Aider, conseiller, prêter du matériel, échange de savoir-faire, rendre service, créer du lien. Avantage économique, optimisation de la consommation. Partage de biens et de services. | Relais d'information d'une page dédiée externe sur le site internet de la mairie ou application. (Mise en garde par rapport aux utilisations malveillantes) |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | CD 74, ADM 74 |

| Indicateur(s) de suivi | Nombre d'abonnés, d'échanges et de réalisations |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| A définir | A définir | |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | | X | |

| ACTION 16 | Animer un réseau de référents citoyens (quartiers) | **Date de création :** Octobre 2021<br>**Date de mise à jour :** |
|---|---|---|

| AXE 2 | UN BIEN VIVRE ENSEMBLE MIS EN VALEUR A ETEAUX |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 7 | Développer les opportunités de rencontres entre les habitants/les générations ainsi que la participation citoyenne |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| La diversité de la commune d'Eteaux fait que les quartiers sont hétérogènes ; Il apparait nécessaire que chaque quartier soit impliqué dans la vie locale. Le rythme de vie et les mouvements de population font que certaines personnes (âgées, isolées, étrangères...) ne sont pas ou sont mal intégrées.<br>Être force de proposition, apporter une expertise citoyenne pour résoudre les problématiques locales, Détecter les besoins et les manques des personnes seules, âgées ou isolées. Encourager les échanges et les rencontres entre habitants. Informer. Dynamiser les quartiers.<br>Recueillir l'expression citoyenne. | Organiser ou initier des fêtes de quartier, ou tout autre mode de rassemblement (expositions, travaux collectifs autour d'un monument ou d'un lieu local, mise en avant des richesses humaines ou artistiques des habitants du quartier, patrimoine local…)<br>Veiller à l'accueil des nouveaux arrivants dans le quartier. Lutter contre l'isolement en privilégiant les contacts intergénérationnels. |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | Habitants, associations locales |

| Indicateur(s) de suivi | Nombre de réunions organisées, nombre de manifestations organisées. Remontées auprès du conseil municipal. Demandes de personnes seules ou isolées. |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| Ponctuel | 100 % | |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

| ACTION 17 | Cohabitation étudiants/jeunes et seniors | **Date de création :** Octobre 2021<br>**Date de mise à jour :** |
|---|---|---|

| AXE 2 | UN BIEN VIVRE ENSEMBLE MIS EN VALEUR A ETEAUX |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 7 | Développer les opportunités de rencontres entre les habitants/les générations ainsi que la participation citoyenne |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐ )* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| La "colocation intergénérationnelle" ou encore "cohabitation intergénérationnelle" consiste à mettre en relation des seniors avec des jeunes en les faisant cohabiter. Le concept est simple : Une personne âgée met à disposition d'un jeune une partie de son logement à un coût modéré, voire gratuitement. Basée sur un système d'entraide et de solidarité, cette cohabitation intergénérationnelle offre des avantages pour chacun des colocataires, permettant notamment à l'étudiant de disposer d'un logement gratuit ou à prix modéré, et à la personne âgée d'éviter l'isolement.<br>"Pour la personne âgée : Le fait d'avoir un jeune colocataire permet de rompre l'isolement, de bénéficier de petits services | Informer sur les réseaux existants de mise en relations. Avec la publication de la Loi Elan fin 2018, il est désormais possible de signer un "contrat de cohabitation intergénérationnelle solidaire". |

| | |
|---|---|
| pratiques (jardinage, courses, bricolage…) ou encore de s'assurer une petite source de revenus supplémentaire.<br>Pour le jeune : Pour des étudiants dont le budget est limité, la cohabitation intergénérationnelle représente une opportunité de bénéficier d'un logement à bas coût, voire gratuit dans certains cas. C'est aussi l'occasion de créer un lien avec une génération avec laquelle ils ne seraient pas forcément en contact." | |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| CCAS | Commune d'Eteaux |

| | |
|---|---|
| **Indicateur(s) de suivi** | Publications et nbre de contrat de cohabitation intergénérationnelle solidaire |

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 200 euros | Intégré relais communication | 0 |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | | X | |

| ACTION 18 | Sécuriser le croisement de la RD 1203 et de la RD77 | Date de création : Novembre 2020<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 3 | UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE ET CONSCIENT DES RISQUES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 8 | Favoriser des modes de déplacements plus durables et faciliter l'accessibilité de tous dans la ville |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD<br>*(forte ☐ et modérée ☐ )* | Contribution aux 5 Finalités du DD<br>*(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains ☐<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ☐<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| L'ancienne Route Nationale devenue Départementale en 2006, permettant depuis Annecy de rejoindre la Roche-Sur-Foron via le col d'Evires, a fait l'objet de diagnostics mettant en évidence plusieurs points noirs. Les 2 carrefours (RD 1203/RD 27 et RD 1203/RD277) ont notamment été identifiés comme très accidentogènes et à traiter en priorité par les services de l'état.<br>Le département, à la demande de la commune et de ses habitants, depuis de nombreuses années, s'est saisi de cette problématique et a porté la réflexion sur cette opération. Il a été décidé de réactiver le projet et de débuter les travaux à court terme.<br>Après avoir étudié plusieurs solutions, le choix a été fait de sécuriser ces deux carrefours en | Réalisation de travaux respectant les réglementations en deux étapes :<br>Phase I : ouvrage hydraulique et remblaiement du thalweg et<br>Phase II Voirie (Réalisation du giratoire et reprise des 4 branches) |

| | |
|---|---|
| les regroupant en un giratoire axé sur la RD 27 (route de Cruseilles). La RD 277 serait alors rattachée au sud via le chemin de la Croix Rouge existant. La liaison entre le chemin de la Croix rouge et le giratoire nécessite la réalisation de remblais importants et d'un ouvrage d'art d'environ 60 m. de longueur pour le franchissement du ruisseau de l'Essert. Implanter un carrefour giratoire d'un rayon de 20 m extérieur, axé sur les RD 1203 et 27 au droit du carrefour actuel. Créer une voie nouvelle pour raccorder la RD277 sur le carrefour. Pour cette opération, la commune a agi pour permettre l'enfouissement des réseaux secs (Téléphonie, énergie). | |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Conseil départemental et commune d'Eteaux | Conseil départemental, Syane et Cabinet FONROCHE pour éclairage public, CCPR |

| Indicateur(s) de suivi | Création du Giratoire |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| A préciser | A préciser | |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | X | | | |

| ACTION 19 | Sécurisation routière "Le Coudray" | Date de création : Novembre 2020<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 3 | UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE ET CONSCIENT DES RISQUES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 8 | Favoriser des modes de déplacements plus durables et faciliter l'accessibilité de tous dans la ville |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| La commune d'Eteaux est traversée par la Route Départementale D55 permettant de rejoindre la commune de la Chapelle Rambaud. Cette voie est très fréquentée et de nombreuses habitations la bordent. En arrivant au Coudray, une voirie permet de rejoindre un "lotissement" mais les accès manquent de visibilités et sont accidentogènes. De plus, des riverains se sont plaints de la vitesse excessive des véhicules. Une étude est en cours en lien avec un cabinet afin d'envisager des solutions d'aménagements visant à l'amélioration de la sécurité de la voirie. Les démarches pour réaliser les acquisitions foncières sont en cours de finalisation de négociation afin d'envisager le démarrage du projet. | Réalisation des acquisitions foncières nécessaires et réalisation des aménagements de voirie réglementaires. |

| | |
|---|---|
| Sécuriser les débouchés du Chemin du Coudray sur la RD 55. | |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | Conseil Départemental de la Haute-Savoie, Cabinet d'Etudes, Géomètre |

| Indicateur(s) de suivi | Réalisation des travaux, satisfaction des riverains sur la vitesse, le passage des véhicules |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 120 000 euros | 100 % | |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | X | | | |

| ACTION 20 | Développer des solutions alternatives à la voiture pour les déplacements (P+R pour covoiturage) | Date de création : Novembre 2020<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 3 | UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE ET CONSCIENT DES RISQUES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 8 | Favoriser des modes de déplacements plus durables et faciliter l'accessibilité de tous dans la ville |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Dans le cadre du PCAET validé en 2020, les communes membres de la CCPR, compétentes en matière d'aménagement de voirie, s'inscrivent également dans une démarche d'appui au covoiturage. Les communes d'Amancy, Eteaux et La Roche-sur-Foron ont inscrit dans leur PLU respectif, des emplacements réservés pour des parkings relais.<br>L'objectif de cette action est de créer un réseau de parking relais sur le territoire pour faciliter le covoiturage et permettre dans un second temps, le report modal vers les gares et centres-bourgs via des lignes de transport en commun. | Création de parkings relais à) proximité de l'entrée de l'autoroute A401.<br>Communication via les réseau APPR, CCPR et informations aux habitants du pays Rochois et des réseaux SNCF utilisant également la gare se situant à proximité et joignable par le biais des réseaux de mobilités Douce (pédestre et cycle). |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Pôle Métropolitain et CCPR | Commune d'Eteaux, département, AREA |

| Indicateur(s) de suivi | Taux de fréquentation des parcs et Part modale du covoiturage |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 670 000 euros | Mise à disposition gratuite de l'emplacement réservé identifié dans le PLU de 2014 | Conseil Départemental Région Aura et pôle métropolitain, Etat |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | | | X |

| ACTION 21 | Pole gare multimodal Eteaux La Roche sur Foron | Date de création : Novembre 2020<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 3 | UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE ET CONSCIENT DES RISQUES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 8 | Favoriser des modes de déplacements plus durables et faciliter l'accessibilité de tous dans la ville |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD<br>*(forte et modérée )* | Contribution aux 5 Finalités du DD<br>*(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| "Dans le cadre du PCAET validé en 2020, et depuis que Fin décembre 2019, le Léman Express est entré en service sur le Pays Rochois et plus largement entre Annemasse et les gares genevoises. Cette infrastructure unique en Europe a déjà commencé à entrainer une augmentation importante de la fréquentation de la gare de La Roche-sur-Foron. La concrétisation du Léman Express est le résultat de plusieurs années de travail entre les instances suisses et françaises (Grand Genève) : il s'agit de l'un des axes fort portés par le Projet d'agglomération qui vise à répondre aux besoins croissants du territoire du Grand Genève, en matière de transports. | Le projet de PEM s'est organisé en deux phases:<br>- Phase 1: études préalables, la démolition du bâtiment de la petite vitesse, la réalisation de deux parking de stationnements, le remplacement de points lumineux en LED basse consommation, l'acquisition de l'ancien Bar du Soleil réhabilité en conciergerie, l'aménagement de la future gare routière.<br>- Phase 2: étude de faisabilité pour l'installation d'une passerelle, la réalisation de la future gare bi-face." |

| | |
|---|---|
| Les élus du Pays Rochois travaillent depuis mai 2017 (date de prise de compétence officielle du ""Pôle d'échanges multimodal"" par l'intercommunalité) pour l'aménagement d'un véritable pôle d'échanges multimodal à la gare de La Roche-sur-Foron permettant d'apporter des solutions en matière de mobilité douce et de nouveaux services aux usagers de la gare.<br>Répondre aux besoins croissants du territoire du Grand Genève, en matière de transports.<br>Apporter des solutions en matière de mobilité douce et de nouveaux services aux usagers de la gare. | |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| CCPR | Commune de La Roche, SNCF, SNCF Réseau, Région AURA, Pôle Métropolitain |

| Indicateur(s) de suivi | Taux de fréquentation et Part modale de la voiture individuelle |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 4 000 000<br>dont 840 000 € déjà engagés par la CCPR | Mise à disposition terrain retenu dans le PLU en espace réservé | Etat, région, Pole métropolitain |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | | | X |

| ACTION 22 | Mise en place de parking vélo (option borne réparation) et obligation pour les promoteurs sur nouvelles constructions | Date de création : Octobre 2021<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 3 | UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE ET CONSCIENT DES RISQUES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 8 | Favoriser des modes de déplacements plus durables et faciliter l'accessibilité de tous dans la ville |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| En France, le transport est responsable de 27% de nos émissions de CO2 et en vallée de l'Arve, le transport routier est responsable de 70 % des émissions en dioxyde d'azote (NOx). Le développement de la mobilité douce est par conséquent crucial à la fois pour réduire les émissions de polluants atmosphériques et à la fois pour diminuer nos émissions de gaz à effet de serre responsables du dérèglement climatique. Les aménagements cyclables sécurisés sont indispensables mais doivent également s'accompagner de moyens de stationnement pratiques, fonctionnels et sûrs. Permettre aux usagers du vélo (habitants, visiteurs, clients…) de pouvoir garer leur | Après la pose de parking à vélo en 2018 à proximité des écoles, la commune souhaite installer des parkings à proximité des bâtiments municipaux et des commerces de la Jouya. Une information aux habitants via les médias dématérialisés (site internet et Facebook) et le bulletin municipal<br>Charte avec les promoteurs -> À intégrer dans les OAP |

| | |
|---|---|
| bicyclette à l'abri et en toute sécurité. Avec option possible de pouvoir effectuer quelques entretiens via une borne de réparation.<br>Inciter les promoteurs à inclure ces dispositifs pour les nouvelles constructions. | |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | A définir |

| | |
|---|---|
| **Indicateur(s) de suivi** | "Mise en place du parking vélo abrité par la commune<br>- Mise en place de l'option borne de réparation par la commune<br>- Mise en place d'une charte pour les promoteurs les obligeant à équiper leurs nouveaux logements de ce type d'installation.<br>" |

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| Dépend des modèles mais à partir de 3 ou 4000 euros | A définir | A définir |



| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | | | X |

| ACTION 23 | Favoriser l'attribution de logements sociaux prioritairement aux jeunes | Date de création : Octobre 2021<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 3 | UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE ET CONSCIENT DES RISQUES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 9 | Diversifier l'offre de logement afin de répondre aux besoins actuels et futurs des différents types de publics |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| En 2014, la commune d'Eteaux a effectué la réalisation de 17 logements sociaux à la JOUYA. En lien avec le bailleur social Haute-Savoie Habitat. La commune d'Eteaux dispose encore au Chef-Lieu de parcelles disponibles et inscrites au PLU en Zone UE. La commune d'Eteaux souhaite poursuivre la diversification de son offre en matière de réalisation de logements aidés et répondre à la demande locale forte, en lien au niveau intercommunal du programme local de l'habitat (PLH).<br>"· Proposer de nouveaux logements sur la commune,<br>· Participer à la mise en œuvre du droit au logement pour les personnes aux ressources modestes et les personnes défavorisées<br>· Favoriser la mixité sociale" | Partenariat avec Bailleur Social<br>Favoriser l'attribution de logements sociaux prioritairement aux jeunes. |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux et Bailleur | Haute Savoie habitat |

| Indicateur(s) de suivi | Mise en œuvre effective de l'action |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 0 | 0 | 0 |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | | X | |

| ACTION 24 | Travailler au cahier des charges d'un futur quartier d'inspiration éco-responsable | Date de création : Novembre 2020<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 3 | UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE ET CONSCIENT DES RISQUES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 9 | Diversifier l'offre de logement afin de répondre aux besoins actuels et futurs des différents types de public |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| La commune d'Eteaux a inscrit dans son PLU une zone d'urbanisation future pré de sales. Le Potentiel d'accueil est de 40 logements sur le secteur D (40 logts/ha) et de 95 logements sur le secteur E (40 logts/ha), mais à beaucoup plus long terme, dans la mesure où l'ouverture à l'urbanisation de ce secteur est conditionnée à une procédure de modification ou de révision du PLU. La commune envisage cet espace comme un futur espace de vie aménagé dans une logique de développement durable.<br>"Permettre une densification du bourg et l'implantation de logements à proximité immédiate des réseaux de transports en commun.<br>Fixer les principes d'un maillage de voies piétonnes depuis les équipements et les | Définir les attentes de la commune et définir une charte communale qui sera inscrite dans une modification ou révision du PLU, travailler en lien avec un cabinet d'études et des promoteurs en vue de réaliser sur cette zone une opération assurant une cohérence territoriale en affirmant le rôle territorial du quartier, en favorisant les modes de transports alternatifs à la voiture et réduisant sa place, participant significativement à l'effort de production de logements, répondant aux besoins, garantissant la mixité sociale et assurant la mixité des fonctions, des usages et des espaces. Le projet visera encore à intégrer la qualité environnementale en économisant les ressources naturelles en soignant la qualité |

| | |
|---|---|
| logements collectifs d'ETEAUX en direction du Pôle Gare par des choix visant à : réduire les consommations (énergétiques, eau, déchets), favoriser la biodiversité, le choix de matériaux de construction adaptés, éduquer et sensibiliser aux démarches de développement durable. Favoriser la mixité sociale (logements privés, logements étudiants, locations)." | des espaces publics et en traitant de façon optimisée les risques, pollution et nuisances. |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | Cabinet d'urbanisme - Aménageur quartier – Maitre d'ouvrage opération - DDT 74 |

| Indicateur(s) de suivi | Production d'un cahier des charges communale écoquartier |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 5 000 euros | Intégré 100% | 0 |



| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | | | X |

| ACTION 25 | Porter une réflexion vis à vis de l'aménagement en zone limite de communes voisines | Date de création : Octobre 2021<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 3 | UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE ET CONSCIENT DES RISQUES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 9 | Diversifier l'offre de logement afin de répondre aux besoins actuels et futurs des différents types de public |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Dans un contexte de forte pression foncière, chacune des communes de la CCPR gère sa propre urbanisation à travers son PLU. Le SCoT chapeaute le tout ce qui permet de donner de grands axes de développement mais qui n'apporte cependant pas toujours de cohérence. En effet, en zone limitrophe de communes, chaque commune concernée peut avoir une vision différente en termes d'aménagement : hauteur des constructions, nature du zonage, niveau de protection d'un espace boisé, de desserte, etc.<br>• Harmoniser les aménagements en zone limite de deux communes<br>• Apporter une cohérence vis à vis des réseaux | • Confronter au cas par cas les PLU<br>• à terme : passage au PLUi" |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | Communes de la CCPR limitrophes et CCPR |

| Indicateur(s) de suivi | Harmonisation. |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| A définir | Intégré | CCPR et commune de la CCPR |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | | X | |

| ACTION 26 | Redynamiser la Réserve Communale de Sécurité Civile | **Date de création :** Novembre 2020<br>**Date de mise à jour :** |
|---|---|---|

| AXE 3 | UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE ET CONSCIENT DES RISQUES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 10 | Développer une culture du risque des différents acteurs (populations, entreprise, aménageurs) |
|---|---|

| **Contribution aux 17 ODD** *(forte et modérée)* | **Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| La Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC), créée en 2016, participe à la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). La RCSC est composée de bénévoles, restant sous la responsabilité du Maire, encadrés par des élus.<br>Le recrutement des bénévoles la composant n'est soumis à aucune condition particulière d'âge, d'aptitude physique, de nationalité etc.<br>Tous les acteurs pouvant apporter leurs concours à la RCSC, peuvent y adhérer.<br>L'admission du bénévole est formalisée par un acte d'engagement de deux ans renouvelables à discrétion.<br>La commune recrute toujours des volontaires pour étoffer le collectif actuel composé d'une trentaine de personnes. Les membres | Communication.<br>Mise en place de formation secouriste (PSC1) et mise d'exercices de simulations. |

| | |
|---|---|
| de la RCSC sont invités aux commémorations organisées sur la commune.<br>Accueillir de nouveaux membres au sein de la RCSC | |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | Préfecture de la Haute-Savoie |

| | |
|---|---|
| **Indicateur(s) de suivi** | Reconduite des Anciens membres et nombre de nouveaux membres. Formation et exercices mis en œuvre. |

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 2 000 euros | 2 000 euros | |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

| ACTION 27 | Mettre à jour le plan communal de sauvegarde et le Dicrim | **Date de création :** Novembre 2020<br>**Date de mise à jour :** |
|---|---|---|

| AXE 3 | UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE ET CONSCIENT DES RISQUES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 10 | Développer une culture du risque des différents acteurs (populations, entreprise, aménageurs) |
|---|---|

| **Contribution aux 17 ODD** *(forte et modérée)* | **Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| "En cas de crises liées aux risques majeurs identifiés sur notre commune (risques de feux de forêt, d'inondations, de mouvements de terrain, de transports de matières dangereuses et sismiques), le maire de la commune, en lien avec la préfecture de la Haute-Savoie et les forces de l'ordre, a en charge l'organisation immédiate des secours et doit faire appliquer les mesures de sauvegarde et protection des personnes. Pour être efficace, la commune a établi en 2017 un DICRIM et 2016, un Plan Communal de Sauvegarde qui prévoit, pour l'organisation des secours, de faire appel aux moyens locaux de matériels de travaux et de transports qui visent à :<br>· Sauvegarder des vies humaines<br>· Diminuer les dégâts | "Recensement des moyens d'interventions possibles et mobilisables sur la commune.<br>Un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) élaboré en 2017 est en cours de modification et sera à diffuser à l'ensemble de la population. Ce document a pour objectif de sensibiliser chaque habitant sur la conduite à tenir en cas de risque majeur."<br>Une mise à jour du PCS a été également effectuée en 2021 et est en attente de l'approbation de la Préfecture pour être communiqué à la population. |

| | |
|---|---|
| · Protéger l'environnement<br>Ce plan permet au Maire de faire appliquer les mesures de sauvegarde et de protection des personnes et de prendre des mesures immédiates en cas de danger grave et imminent relatif aux risques identifiés sur la commune que sont les risques de feu de forêts, d'inondation, de mouvements de terrains et sismique, de transport de matières dangereuses. L'activation du PCS comporte l'actualisation du document à réaliser en 2021 et sa communication aux habitants de la commune.<br>Il vise à améliorer le service à la population en cas de risques majeurs et informer les habitants d'un risque Il permet de mettre en place une cellule de crise, en lien avec la préfecture de la Haute-Savoie, chargée notamment :<br>· De surveiller l'évolution des risques et événements<br>· D'informer les personnes directement visées par les phénomènes<br>· De mettre en place les actions nécessaires à la protection des populations | |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | Préfecture de la Haute-Savoie |

| Indicateur(s) de suivi | PCS et DICRIM à jour et communication aux habitants |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 1650 euros | 100% | 0 |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

| ACTION 28 | Estomper les effets indésirables induits par la présence de l'autoroute | Date de création : Octobre 2021<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 3 | UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE ET CONSCIENT DES RISQUES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 10 | Développer une culture du risque des différents acteurs (populations, entreprise, aménageurs) |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| "L'autoroute coupe le territoire communal en deux. Si l'utilité de cet équipement peut difficilement être contestée et s'il est clair que d'autres villages, quartiers urbains, etc sont beaucoup plus impactés que ne l'est la commune d'Eteaux par ce type d'ouvrage, les nuisances induites pour certains secteurs de la commune peuvent elles aussi être difficilement contestées. Ce point mérite donc de retenir l'attention. La nature des nuisances est de deux ordres : pollution visuelle ; pollution sonore.<br>Le PLU tient compte de l'aspect lié au bruit généré par le trafic routier en proposant une zone spécifique le long du tracé afin que les bâtiments nouveaux soient dotés d'une isolation acoustique adéquate. Cependant, | Intervention auprès d'AREA concernant la nuisance sonore du flux routier qui n'est pas produite par le bruit des moteurs mais par la bande de roulement des pneus afin adopter un revêtement spécifique offrant des performances très efficaces en ce qui concerne la réduction de la pollution sonore. Également, deux types d'ouvrages permettent de répondre à la fois à des attentes concernant le confort acoustique et la diminution de l'impact visuel : le merlon et le mur anti-bruit végétalisé. |

| | |
|---|---|
| en extérieur ou lorsque les fenêtres sont ouvertes, la gêne occasionnée peut être ressentie comme étant inconfortable, agaçante, etc.<br>L'aspect visuel n'est quant à lui pas considéré. Si l'ouvrage est en partie encaissé sur une partie amont de la commune, il s'impose de manière forte dans sa traversée de sa partie avale.<br>Apporter une réponse pragmatique afin d'estomper les effets indésirables induits par la présence de l'autoroute, engager une démarche pour mettre en place une commission municipale dédiée à l'étude de la faisabilité de ce projet. Faire des mesures sonores sur différentes tranches horaires pour mesurer les impacts sur la commune. | |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | AREA - Syndicat du BTP de la Haute-Savoie - fournisseurs structure mur anti-bruit végétalisé |

| Indicateur(s) de suivi | Sollicitation et retours sur faisabilité possible |
|---|---|



| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| A définir | À définir suivant les choix mais nul si envisagé dans le cadre de l'exploitation des déchets inertes | "Subventions européennes AREA" |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

| ACTION 29 | Communiquer et sensibiliser numériquement sur le "développement durable" | **Date de création :** Octobre 2021<br>**Date de mise à jour :** |
|---|---|---|

| AXE 3 | UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE ET CONSCIENT DES RISQUES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 10 | Développer une culture du risque des différents acteurs (populations, entreprise, aménageurs) |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Le dérèglement climatique, la chute de la biodiversité, les multiples pollutions et ses origines anthropiques ne sont pas des notions simples à appréhender. Cependant nos modes de vies peu sobres sont les responsables de ces bouleversements. Il est primordial d'informer, de sensibiliser la population afin qu'elle saisisse mieux les enjeux et soit partie prenante de ces changements collectifs.<br>Communiquer sur les différents plans locaux et nationaux existants afin que la population ait accès à ses informations et se sente actrice des politiques "environnementales" et sociales. Faire comprendre que le "développement durable" n'est pas une continuité de de développement sans limite | Utiliser les différents canaux de communication de la commune (site, newsletter, Facebook…)<br>Contenus numériques déjà existants et nombreux sur des sites de collectivités, d'ONG, d'influenceur/es." |

| | |
|---|---|
| mais bien un principe de sobriété sur tous nos modes de vies. | |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | "Partenaires : collectivités territoriales<br>-Outils : les différents canaux de communication de la commune (site, newsletter, Facebook…)" |

| | |
|---|---|
| **Indicateur(s) de suivi** | "Mise en ligne sur le site du contexte global et des différents plans environnementaux et sociaux en cours (avec possible chapeau et renvoi vers lien plus complet)<br>- minimum 1 publication FB par mois sur le sujet du "développement durable" entre contenu local et sensibilisation sur le contexte plus global.<br>- un sujet par newsletter sur le sujet du "développement durable" entre contenu local et sensibilisation sur le contexte plus global." |

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| A définir | Supports existants donc pas de frais mise à part peut-être un peu de temps horaire pour la mise à jour du site avec contenus existants | |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

| ACTION 30 | Rénovation énergétique globale et performante de l'habitat (REGENERO) | **Date de création :** Novembre 2020<br>**Date de mise à jour :** |
|---|---|---|

| AXE 3 | UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE ET CONSCIENT DES RISQUES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 11 | Sensibiliser les habitants aux accompagnements des habitants vers des pratiques et des équipements plus sobres énergétiquement |
|---|---|

| **Contribution aux 17 ODD** *(forte et modérée)* | **Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Dans le genevois français, la rénovation énergétique est un enjeu majeur puisque le logement est le principal secteur consommateur d'énergie devant le transport et le tertiaire. REGENERO est un service public et indépendant porté par le Pôle métropolitain du Genevois français et par plusieurs de ses collectivités membres.<br>REGENERO a été conçu dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt pour le développement d'une plateforme de rénovation énergétique, proposé par la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'ADEME.<br>Dans ce contexte, 4 intercommunalités dont la CCPR ont mis en place la plateforme | "Celle-ci s'appuie sur : le portail numérique www.regenero.fr, comprenant un volet particulier et un volet professionnel<br>Pour les professionnels, des actions spécifiques sur le territoire : sensibilisation, information, formation, salon ou encore rencontres professionnelles" |

| | |
|---|---|
| REGENERO à l'attention des particuliers mais aussi à l'attention des professionnels.<br>"Communiquer auprès du grand public sur les aides possibles. Assurer un service de qualité.<br>Favoriser le développement durable : économie locale et matériaux écologiques" | |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux et Pôle Métropolitain du Genevois français | CCPR |

| | |
|---|---|
| **Indicateur(s) de suivi** | Nombre de relais, pages dédiées sur le site internet communal |

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 500 euros | Intégré | 0 |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | X | | | |

CINÉ GAMES

REGENERO

| ACTION 31 | Mise en œuvre du Schéma Cyclable de la Communauté de communes du Pays Rochois | Date de création : Octobre 2021<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 3 | UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE ET CONSCIENT DES RISQUES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 11 | Sensibiliser les habitants aux accompagnements des habitants vers des pratiques et des équipements plus sobres énergétiquement |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Nous vivons une période où l'environnement est un enjeu majeur, d'autant plus chez nous, dans la Vallée de l'Arve. L'objectif national de neutralité carbone en 2050, signifie qu'il faut diminuer de plus de 37% nos émissions de CO2. Lorsque l'on sait que les transports sont le 1er secteur émetteur de gaz à effet de serre, cela nous invite à agir pour augmenter la part modale des modes actifs, d'autant plus que sur notre territoire, où le potentiel de déploiement du vélo est important. En effet, les trajets de moins de 3km représentent 50% des déplacements quotidiens sur le territoire. La commune a actée sa participation à l'élaboration du schéma cyclable intercommunal par | La compétence voirie relevant des communes, ces dernières seront les principales actrices de la mise en œuvre de ce schéma. |

| | |
|---|---|
| délibération du conseil municipal du Conseil municipal du 19/05/2021 n° DEL 28-2021.<br>Pour développer l'usage du vélo sur l'ensemble du territoire, les élus ont souhaité que la CCPR coordonne la réflexion sur les itinéraires à aménager et les actions complémentaires à mener. C'est pourquoi la CCPR a porté l'élaboration du schéma cyclable intercommunal qui sera approuvé au Conseil Communautaire. | |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Mairie d'Eteaux sur son territoire | CCPR, CD 74 |

| | |
|---|---|
| **Indicateur(s) de suivi** | Réalisation de pistes ou d'aménagements cyclables |

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 73 000 euros | Suivant tracés et dispositifs | CD74, grand Genève, Etat |



| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | | | X |

| ACTION 32 | Relayer la communication sur l'utilisation du covoiturage et sur véhicule partagé | **Date de création :** Novembre 2020<br>**Date de mise à jour :** |
|---|---|---|

| AXE 3 | UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE ET CONSCIENT DES RISQUES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 11 | Sensibiliser les habitants aux accompagnements des habitants vers des pratiques et des équipements plus sobres énergétiquement |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Sur le territoire intercommunal se met en place la communauté de covoiturage Hé!Léman Faucigny. Hé!Léman Faucigny reprend les codes des transports en commun pour proposer un service aussi simple, pratique et fiable qu'une ligne de bus mais au moyen d'un service avec les automobilistes.<br>Grâce aux arrêts Hé!Léman présents sur les trajets des habitants, il est possible de covoiturer sans réservation avec les personnes qui vont dans la même direction et en même temps.<br>Présenter plus en détails le dispositif, donner des documents de communication et proposer des animations/actions de | Documentation, relais mail et manifestations/animations de promotion |

| | |
|---|---|
| communication conjointes avec Hé!Léman Faucigny et Citiz. | |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Hé!Léman Faucigny, Pôle métropolitain du Genevois français, Syane, InnoVales, tiz Alpes Loire | Commune d'Eteaux |

| | |
|---|---|
| **Indicateur(s) de suivi** | Relais et publications, réalisation d'animations |

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 1000 | A définir selon animations et installation | Hé !leman pour la partie animation |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

| ACTION 33 | Plateau des bornes (zone humide, parcelles forestières communales lieu-dit les Mouilles Baudy) | Date de création : Novembre 2020<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 4 | DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 12 | Préserver et mettre en valeur les milieux et paysages remarquables |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| La commune d'Eteaux fait partie du périmètre du plateau des Bornes, situé dans le quart nord-ouest de la Haute-Savoie. Il est limité par le Salève, au nord par la vallée de l'Arve et à l'est par les Préalpes des Bornes. Le plateau est marqué par une identité rurale forte, avec un paysage modelé par l'agriculture extensive (vocations herbagère et laitière).<br>L'agriculture a une place significative dans l'identité et la valeur paysagère et écologique du plateau. 73 % du territoire sont occupés par des terres agricoles (source Corine Land Cover 2006). La fabrication de fromage est une activité importante pour l'économie locale. Le territoire compte | Amélioration de la connaissance du plateau dont les zones du domaines inscrites dans ce périmètre, Maintien des paysages et de la nature ordinaire, Maintien des connectivités biologiques du plateau à long terme, Mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Plateau des Bornes, Aménagement d'un réseau de sites naturels d'accueil, Animations dans les écoles et sur le plateau, Sensibiliser la population locale, Lutte contre les plantes invasives |

| | |
|---|---|
| notamment deux zones AOC : Reblochon et Abondance.<br>La structuration des paysages et le maillage bocager du territoire constituent des corridors écologiques importants, dans un contexte d'activité urbaine liée à la proximité d'Annecy et de Genève.<br>Le territoire abrite également un réseau de zones humides aussi remarquable par la biodiversité qu'il abrite, que par son rôle vis-à-vis de la préservation de la ressource en eau.<br>Dans le cadre de la convention de coopération visant l'animation en faveur de la protection et la mise en valeur des milieux naturels, dont le milieu aquatique, du plateau des Bornes, il est prévu par délibération n°26/2021 du 19 mai 2021, des actions en faveur de préservation des espaces naturels remarquables du Plateau des Bornes, la valorisation du patrimoine naturel et culturel et la protection des milieux aquatiques. Des espaces non répertoriés situés hors du périmètre du plateau seraient encore à identifier pour permettre leurs préservations. | |



| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| SMECRU | Arbusigny, Cornier, Groisy, Eteaux, Fillière (commune déléguée d'Evires), La Chapelle-Rambaud, La Muraz, Le Sappey, Menthonex-en-Bornes, Pers-Jussy, Vovray-en-Bornes, Villy-le-Bouveret ; SMECRU), le SM3A, la CCPR, le Grand Annecy et le Département de la Haute-Savoie. |

| | |
|---|---|
| **Indicateur(s) de suivi** | Réalisation des travaux et opérations prévues dans le cadre du Contrat de Territoire Espaces naturels zones sensibles (CTENS) du plateau des Bornes, nombre de classes de la commune d'Eteaux accueillis, nombres de parutions dans les médias municipaux |

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 646 306 € | 28 000 € | 478 604 € du CD 74 et de l'état et participation des communes membres. |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | | | X |

**Eteaux**
22 mars ·

📣 Dans le cadre du programme de préservation des zones humides du Plateau des Bornes : le Contrat de Territoires du Plateau des Bornes 2020-2024, vous êtes invité à la prochaine Formation à la règlementation en milieu rural :

Au programme :
- Présentation de la Brigade Sentinelle (principes, objectifs, fonctionnement) et des référents ;
- Texte de loi régissant la fréquentation des milieux ruraux ;
- Présentation des supports mobilisables (dépliants, brassard) ;
- Echanges sur des situations possibles.

Sont invités:
- Habitant.e.s du plateau des Bornes désirant de rejoindre la Brigade Sentinelle du Plateau des Bornes,
- Les membres déjà actifs de la brigade Sentinelle du Plateau des Bornes n'ayants jamais bénéficié de la formation,
- Les membres déjà actifs de la brigade Sentinelle du Plateau des Bornes ayants déjà bénéficié de la formation en 2017 mais qui ont besoin d'un rappel.

cette Formation se déroulera:
📆 Samedi 10 avril 2021, de 9h à 12h
📍 Sous le préau de l'Ecole primaire d'Arbusigny
La Formation est dispensée par Brice HENRIOT, agent de l'Office National des Forêts (ONF)

📝 Inscriptions obligatoires et gratuites
via ce formulaire 👉 https://framaforms.org/formation-brigade-sentinelle...
ou par mail à manon.salerno@cen-haute-savoie.org
ou par téléphone au 06 58 99 49 24

Arbusigny Cornier Eteaux Evires Groisy La Muraz Le Sappey Menthonnex-en-bornes Pers-Jussy Vovray-en-Bornes

*Dans le cadre du programme de préservation des zones humides du Plateau des Bornes, le Contrat de Territoires du plateau des Bornes 2020-2024, Asters CEN 74 organise une :*

# - INVITATION -

# Formation à la règlementation en milieu rural
# Samedi 10 avril 2021, de 9h à 12h
# Sous le préau de l'école primaire d'ARBUSIGNY

*Formation dispensée par Brice HENRIOT, agent de l'Office National des Forêts (ONF)*

**Qu'est-ce que la Brigade sentinelle ?**

Cavaliers, promeneurs, cyclistes, agriculteurs, chasseurs, riverains, quadeurs,... depuis 2017, une quinzaine de **volontaires locaux** s'est engagée dans la **Brigade sentinelle du Plateau des Bornes**. Soucieux de voir cohabiter les différents usagers des sentiers dans le respect de leurs milieux ruraux, ils diffusent des messages de bonnes pratiques.

Alors si vous aussi, vous partagez ces valeurs et souhaitez veiller à la préservation de votre environnement et à la conciliation des usages, **vous pouvez les rejoindre et assister à cette formation** !

**Au programme :**

- Présentation de la Brigade Sentinelle ;
- Textes de loi régissant la fréquentation des milieux ruraux
- Présentation de supports utiles ;
- Echanges sur des situations possibles ;

**Renseignements et inscriptions :**

**Inscription obligatoire et gratuite :**
**Par mail à manon.salerno@cen-haute-savoie.org**
**Ou par téléphone au 06 58 99 49 24**

Asters Conservatoire d'espaces naturels Haute-Savoie
SMECRU Syndicat de rivières des Usses
Office National des Forêts
haute savoie le Département



VILLAGE

| ACTION 34 | Favoriser l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques | Date de création : |
|---|---|---|
| | | Date de mise à jour : |

| AXE 4 | DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 12 | Préserver et mettre en valeur les milieux et paysages remarquables |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| "L'enfouissement de réseaux aériens s'inscrit la plupart du temps dans une réflexion globale de travaux intégrant par exemple, la mise à jour d'éclairage : création ou remplacement des mâts lumineux ou passage sur des solutions moins énergivores, la réfection ou la création de voirie,<br>La mise en place de réseaux fibres, de chauffage urbain ou de gaz.<br>La commune coordonne presque systématiquement les effacements des lignes aériennes avec des travaux d'aménagement ou même des renouvellements de réseaux d'assainissement ou d'eau potable, compétence de la Communauté de Communes du Pays Rochois. Ces travaux permettent en effet de minimiser les coûts en | Organisation des chantiers en fonction des informations de programmation d'interventions de prestataires ou gestionnaires pour une réalisation dans les délais les plus courts possibles et dans le respect d'une démarche de qualité.<br>La commune d'Eteaux a co programmé l'interventions de l'enfouissement des réseaux aériens de la route de Collonges (phase 1) en 2021), phase 2 en 2022 ainsi que ceux de la route de Cruseilles lors des travaux du rond-point du Col d'Evires en lien avec le CD 74. |

| | |
|---|---|
| mutualisant certaines opérations évitant de faire plusieurs tranchées dans le temps. Les habitants de la commune sollicitent également la commune afin que dans le cadre de l'embellissement des quartiers, ces opérations puissent être envisagées.<br>"plus de sécurité : pas de risques de courts-circuits ou d'incidents lors de l'élagage des arbres<br>plus d'esthétisme : embellissement du cadre urbain et paysager avec la disparition des réseaux aériens et la réfection ou création de trottoirs<br>plus de qualité : optimisation de la qualité de distribution par la mise en place d'un réseau neuf, souterrain, à l'abri des intempéries<br>plus de fluidité : avec la diminution du nombre de poteaux sur les trottoirs, les déplacements des piétons sont facilités. | |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | SYANE, gestionnaires de réseaux (CCPR, ERDF, ORANGE, Conseil Départemental de la Haute-Savoie) |

| Indicateur(s) de suivi | Réalisations d'enfouissements suivant opportunités et demandes |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| Suivant projets | Suivant projets | |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

# *DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° DEL 15-2021*

## Séance du 17 mars 2021

Le 17 mars deux mille vingt et un à 19 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune d'Eteaux s'est réuni en session ordinaire, en salle consulaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RATSIMBA David, Maire.

| Nombre de Conseillers Municipaux : | | Suffrages exprimés : | |
|---|---|---|---|
| En exercice : | 19 | Pour : | 19 |
| Présents : | 15 | Contre : | 0 |
| Représentés : | 04 | Abstention : | 0 |

*Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2021*
*Date d'affichage : 12 mars 2021*

**Présents** : RATSIMBA David, GAILLARD Bernard, DUCIMETIERE Patricia, ETIENNE Gilles, MAGAND Vanessa, GENTILLE Maryse, MARTIN Michel, CASAGRANDE Damien, CAUCHEMEZ Séverine, CAUL-FUTY Esméralda, MIEVRE-TISSOT Florence, PARRA David, SAGE Laurence, SAVOYINI Damien, VERDIER Tiphaine.
**Excusés ayant donné pouvoir** : ROSSET Ludovic, POMARES Evelyne, LITTOZ-BARITEL François, CORAJOD Bernard.

Mme Florence MIEVRE-TISSOT a été nommée secrétaire de séance.

Objet : **TRAVAUX SUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET SUR LES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS – Opération Route de Collonges**



**LA PRESENTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DEL 012021 EN DATE DU 20 JANVIER 2021.**

Monsieur le Maire, expose que, LE SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2021, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération Route de Collonges figurant sur le tableau en annexe :

d'un montant global estimé à : 70 201.81 euros

avec une participation financière communale s'élevant à : 35 240.63 euros

et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 2 106 euros

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Eteaux approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée et s'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

**Le Conseil Municipal**, entendu l'exposé de monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré,

➲ **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière
d'un montant global estimé à : 70 201,81 Euros

avec une participation financière communale s'élevant à : 35 240,63 Euros

et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 2 106 Euros

➲ **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, **soit 1 685,00 Euros sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux.**

➲ **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, **soit 28 193.00 euros**. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

*Acte rendu exécutoire.*

*Affichée le :* 19/03/2021
*Télétransmis en sous-préfecture le :* 19/03/2021
*N°* DEL 152021
*Le Maire, David RATSIMBA.*

MAIRIE D'ETEAUX Haute-Savoie

**Le Maire,**

**David RATSIMBA.**

MAIRIE D'ETEAUX R.F. Haute-Savoie

| ACTION 35 | Mettre en œuvre le plan de gestion de la forêt communale | Date de création : Novembre 2020<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 4 | DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 12 | Préserver et mettre en valeur les milieux et paysages remarquables |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD<br>*(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD<br>*(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| La forêt communale d'Eteaux s'étend sur une superficie de 13,43 hectares relevant du régime forestier. Ce cadre légal permet à la commune d'être aidée en matière de gestion (coupes, entretien, travaux divers), de surveillance et de police forestière, de protection et de conservation de la forêt sur le long terme et sa mise en valeur. Ces dispositions résultent de l'application du Code forestier et notamment son article L211-1. Un plan de gestion pluriannuel est en cours d'élaboration et doit être mis en place pour garantir la bonne santé de la forêt et s'assurer de son rôle de protection.<br>Poursuivre les interventions planifiées entre 2021 et 2036 qui consistent principalement | Planification avec l'ONF des interventions prioritaires et réalisables.<br>Inscriptions aux budgets des montants nécessaires." |

| | |
|---|---|
| en trouées car une structure irrégulière favorise un renouvellement en continu. | |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | Office Nationale des Forets |

| Indicateur(s) de suivi | Renouvellement de la forêt |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| Entre 150 000 et 225 000 euros suivant les programmes de travaux retenus par la commune | Suivant travaux et subventions | Région AURA |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | | | X |

# *DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° DEL 10-2021*

## Séance du 24 février 2021

Le 24 février deux mille vingt et un à 19 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune d'Eteaux s'est réuni en session ordinaire, en salle consulaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RATSIMBA David, Maire.

| Nombre de Conseillers Municipaux : | | Suffrages exprimés : | |
|---|---|---|---|
| En exercice : | 19 | Pour : | 18 |
| Présents : | 17 | Contre : | 0 |
| Représentés : | 01 | Abstention : | 0 |

*Date de convocation du Conseil Municipal : 17 février 2021*
*Date d'affichage : 17 février 2021*

**Présents :** RATSIMBA David, GAILLARD Bernard, DUCIMETIERE Patricia, ETIENNE Gilles, MAGAND Vanessa, ROSSET Ludovic, CORAJOD Bernard, GENTILLE Maryse, MARTIN Michel, MIEVRE-TISSOT Florence, POMARES Evelyne, CASAGRANDE Damien, CAUL-FUTY Esméralda, LITTOZ-BARITEL François, PARRA David, SAGE Laurence, SAVOYINI Damien.
**Excusée ayant donné pouvoir** : CAUCHEMEZ Séverine.
**Excusée :** VERDIER Tiphaine

M. Bernard CORAJOD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **PROGRAMME 2021 DES TRAVAUX A REALISER EN FORET COMMUNALE**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal la nécessité de programmer des travaux en forêt communale, proposés par les services de l'ONF pour l'année 2021 et ce, en application de l'article D 214-21 du Code Forestier.

La nature des travaux est la suivante : travaux sylvicoles (dégagement de plantation, entretien de protection contre le gibier, élagage, dépressage et nettoiement manuel), travaux d'infrastructures (entretien de sentier crée en 2019) et travaux de plantation (ouverture et mise en peinture du périmètre).
Le montant estimatif des travaux est de 8 032.57 € HT, selon le programme d'action ONF annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces prestations seront à considérer, eu égard à leur nature, comme des travaux d'investissement pour partie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** les travaux sylvicoles tels que présentés ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet.

*Acte rendu exécutoire.*

*Affichée le :* 25/02/2021
*Télétransmis en sous-préfecture le :* 25/02/2021
*N°* DEL 102021
*Le Maire, David RATSIMBA.*

**Le Maire,**

**David RATSIMBA.**

MAIRIE D'ETEAUX R.F. Haute-Savoie

| ACTION 36 | Rachat de parcelles privées par la commune - faciliter l'accès à l'information des propriétaires forestiers privés | Date de création : |
|---|---|---|
| | | Date de mise à jour : |

| AXE 4 | DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 12 | Préserver et mettre en valeur les milieux et paysages remarquables |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| "Les espaces boisés répondent à plusieurs usages, parmi ceux-ci :<br>• Espace boisé, source de matière première : bois d'œuvre, bois de chauffage<br>• Espace boisé, maillon permettant de maintenir la biodiversité en tant qu'habitat spécifique à part entière ou en participant à la dynamique des corridors biologiques<br>• Espace boisé, élément structurant le paysage<br>• Espace boisé favorisant l'intégration paysagère du « minéral » en milieu urbanisé en « habillant » les immeubles et offrant également des îlots de fraîcheur qui seront de plus en plus apprécié aux vues de l'évolution climatique. | Inventaire faunistique - identification des arbres à enjeu -plaidoyer pour les arbres morts - courrier propriétaire en EBC pour les informer que tout ou partie de leur(s) parcelle(s) est en EBC et rappeler les règles. - circuit identifiés balisés -passer des conventions avec les propriétaires privés. - lutter contre la divagation d'engins motorisés - arrêté actant la préemption. Politique de rachat-baux emphytéotiques-legs - identifier les espaces oubliés stratégiques en vue de la prochaine révision du PLU -création d'un groupe forêt pour bâtir un projet global cohérent. - créer de manière volontaire des zones de gros bois et de sénescence (sans que ce soit des contreparties à la destruction |

| | |
|---|---|
| • Espace boisé, lieu de quiétude propice aux promenades, voir même lieu de pratique de la sylvothérapie. Ces espaces relèvent soit du domaine public (forêt domaniale, communale) soit du domaine privé. L'accès peut donc y être réglementé, voir interdit.<br>Dans notre secteur, la forêt privée est majoritaire et est donc très morcelée, ce qui peut se révéler être un handicap pour assurer son exploitation rationnelle ; pour favoriser l'accès à la population.<br><br>Préserver la biodiversité, Préserver les paysages, Favoriser l'intégration du bâti, Rationaliser l'exploitation, favoriser l'usage récréatif doux au profit du plus grand nombre, Mettre en place une politique ambitieuse de renforcement de la forêt communale avec l'acquisition de Parcelles. | d'espaces boisés) - bonne pratique de débardage (cf. état des sols après passage des tracteurs forestiers)" |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | ONF, le Centre national de la propriété forestière (CNPF), |

| Indicateur(s) de suivi | Nombre de parcelles acquises |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| Suivant prix et évaluation domaine et valeur forestière | A définir | Suivant opportunité (CD 74 ou Région AURA) |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | | | X |

| ACTION 37 | Valorisation de la forêt communale | Date de création : Novembre 2020<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 4 | DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 12 | Préserver et mettre en valeur les milieux et paysages remarquables |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Travaux forets + panneaux d'informations en lien avec ONF | Production et installation de panneaux d'informations |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | ONF, CD 74 |

| Indicateur(s) de suivi | Pose des panneaux |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 6 000 euros | Suivant aides | CD 74 |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

| ACTION 38 | Mieux connaitre la faune et la flore locale pour mieux la préserver | Date de création : Novembre 2020<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 4 | DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 12 | Préserver et mettre en valeur les milieux et paysages remarquables |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD<br>*(forte ☐ et modérée ☐ )* | Contribution aux 5 Finalités du DD<br>*(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources ■<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains ☐<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ☐<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ☐ |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| La biodiversité a tendance à diminuer pour de multiples raisons : urbanisation, pratiques agricoles, infrastructures diverses…<br>Il faut d'abord apprendre à connaître la faune et la flore remarquable locale pour mieux la préserver ainsi que plus largement les milieux naturels.<br>Repérer les milieux naturels communaux et analyser leur évolution. Faire découvrir la richesse de la faune et la flore locale. Sensibiliser le public et les enfants à la biodiversité pour qu'ils soient le relais de sa préservation à l'avenir. Mettre en œuvre une ou des actions de restauration et de mise en valeur de la biodiversité de la commune. | Animations scolaires avec sorties pour observer la faune y compris insectes, batraciens, oiseaux. Publication dans Eteaux en BREF, relais de publications sur site internet communal et Facebook commune. Visite et découverte d'un rucher. Visite et découverte d'une bergerie<br>Apprendre à réaliser des habitats favorables à la faune, et en construire certains (nichoirs, hôtels à insectes, etc.) Conférences et Expositions photos.<br>Favoriser la biodiversité sur un espace communal y compris plantations de haies ou défrichage. |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux et SMECRU | SMECRU |

| | |
|---|---|
| **Indicateur(s) de suivi** | Nombre de sorties scolaires et adultes. Nombre de publications. Nombre de participants aux animations ou opérations en faveur de la biodiversité. Nombre de kit d'informations fournies aux associations |

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| A définir | Pourcentage participation frais préservation plateau des Bornes | CD 74, etc. |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | | | X |

| ACTION 39 | Approvisionnement de la restauration collective en produits locaux, bio ou sous-signe de qualité | Date de création : 20 novembre 2020<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 4 | DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 12 | Préserver et mettre en valeur les milieux et paysages remarquables |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Les élus du Pays Rochois s'engagent depuis plusieurs années en faveur d'une alimentation de qualité dans les cantines scolaires du territoire en proposant des repas composés à 50% de produits biologiques (58,5% de produits bio en 2018-2019). Les collectivités à travers le PCAET souhaitent poursuivre les efforts entrepris pour fournir une alimentation de qualité à nos jeunes citoyens et soutenir les pratiques agricoles durables et locales. | Poursuivre l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux, bio ou sous-signe de qualité.<br>1 475 000 euros sur 5 ans |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| CCPR | Communes de la CCPR |

| Indicateur(s) de suivi | Nombre d'actions de sensibilisation réalisées/an et Part de produits bios dans les cantines |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 4.10 euros par enfants | Part marché | |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | X | | | |

**Ce samedi 22 mai à 13h15 sur France 2 a été diffusé le reportage sur les cantines vertueuses dont Eteaux a fait l'objet lors du tournage ...**

franceinfo: culture

# "13h15 le samedi". Les cantines vertueuses

Par France 2 – France Télévisions
Mis à jour le 22/05/2021 | 16:34 – publié le 05/05/2021 | 05:24

**C'est une petite révolution de... palais qui est proposée aux enfants dans les cantines de Savoie et de Haute-Savoie. Dans ces deux départements faisant partie de la région Auvergne-Rhône-Alpes, une nouvelle voie a été imaginée pour satisfaire l'appétit des enfants. Et elle a fait ses preuves, grâce à une organisation digne de l'industrie...**

C'est une petite révolution de... palais proposée aux enfants dans les cantines de Savoie et de Haute-Savoie, que le magazine "13h15 le samedi" (Twitter, #13h15) invite à découvrir dans ce document signé Vincent Nguyen, Julien Masson et Jean-Sébastien Desbordes.

Si le bio a fait son apparition depuis quelques années sur les tables des réfectoires scolaires un peu partout en France, réaliser des centaines de "repas maison" chaque jour s'avère coûteux et compliqué...

## Satisfaire l'appétit des enfants

Dans ces deux départements faisant partie de la région Auvergne-Rhône-Alpes, une nouvelle voie a été imaginée pour satisfaire l'appétit des enfants. Et elle a fait ses preuves, grâce à une organisation digne de l'industrie.

Un cercle vertueux a été mis en place avec les producteurs locaux, des "repentis" du système. Ils ont révolutionné les cantines de la région et régalent chaque jour 24 000 élèves avec des produits frais et de proximité.

# *DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° DEL 60-2019*

## Séance du 20 décembre 2019

Le 20 décembre deux mille dix-neuf à 19 heures 15,
Le Conseil Municipal de la commune d'Eteaux s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RATSIMBA David, Maire.

| Nombre de Conseillers Municipaux : | | Suffrages exprimés : | |
|---|---|---|---|
| En exercice : | 19 | Pour : | 16 |
| Présents : | 11 | Contre : | 0 |
| Représentés : | 05 | Abstention : | 0 |

*Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2019*
*Date d'affichage : 12 décembre 2019*

**Présents** : RATSIMBA David, GAILLARD Bernard, ETIENNE Gilles, DUCIMETIERE Patricia, ROSSET Ludovic, CORAJOD Bernard, GENTILLE Maryse, MARTIN Michel, ORSIER Christian, PARRA David, SAVOYINI Damien.
**Excusés ayant donné pouvoir** : CAMER Manuela, CHALLOIN David, MAGAND Vanessa, MIEVRE-TISSOT Florence, ZANINI Marie-Laure.
**Absentes excusées** : BLIN Delphine, DESBIOLLES Christelle, SIBUE Emilie.

Mme GENTILLE Maryse a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LES COMMUNES D'AMANCY, ARENTHON, ETEAUX, LA CHAPELLE RAMBAUD, SAINT LAURENT, SAINT PIERRE EN FAUCIGNY ET SAINT SIXT, POUR LA PASSATION D'UN MARCHE DE FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON FROIDE DANS LES ECOLES, CENTRE DE LOISIRS, LE CENTRE MULTI-ACCUEIL (CRECHE) ET D'UN MARCHE POUR LE PORTAGE DE REPAS POUR LES PERSONNES AGEES EN LIAISON CHAUDE**



Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que par délibération n° 2016-025 du 15 Mars 2016, la Communauté de Communes du Pays Rochois a passé une convention de groupement de commandes avec les Communes d'Amancy, Arenthon, Saint Laurent, Saint Pierre en Faucigny et Saint Sixt pour la passation d'un marché de fourniture de repas en liaison froide.
Compte tenu de la synergie et des économies d'échelle à réaliser d'autre part, il apparaît toujours opportun de regrouper les besoins de la CCPR et certaines de ses communes membres.
Cette démarche s'inscrit également dans le cadre du schéma de mutualisation qui prévoit un service commun pour la Commande Publique dont l'objectif est de mieux coordonner les achats sur le territoire afin de faciliter les groupements de commande et réaliser des économies d'échelle.
A ce titre, les Communes d'Eteaux et La Chapelle Rambaud ont fait part de leur souhait d'intégrer le groupement de commande pour ce marché.

Aussi, il est proposé de signer une convention entre la Communauté de Communes du Pays Rochois et les Communes d'Amancy, Arenthon, Eteaux, La Chapelle Rambaud, Saint Laurent, Saint Pierre en Faucigny et Saint Sixt pour constituer un groupement d'achats et lancer une consultation en vue de la passation de marchés à bons de commande pour :

1. La fourniture de repas en liaison froide destinés :

. Aux écoles maternelles
. Aux écoles élémentaires
. Au Centre de Loisirs
. Au Centre multi-accueil (crèche)
. Aux personnes âgées (Commune de Saint Laurent et Saint Sixt)

Les membres du groupement s'engagent à signer, avec l'entreprise retenue, un marché à bons de commande à hauteur de leurs besoins respectifs et à veiller à l'exécution et au paiement des prestations les concernant.

La Communauté de Communes du Pays Rochois est désignée comme coordonnateur chargé de procéder à l'organisation de la procédure d'attribution. A ce titre, les Communes d'Amancy, Arenthon, Eteaux, La Chapelle Rambaud, Saint Laurent, Saint Pierre et Saint Sixt verseront une contribution financière proportionnelle au nombre de repas servis en 2019, au titre des frais de procédures et de publicité.

Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

➲ **Approuve** la constitution d'un groupement de commandes avec les Communes d'Amancy, Arenthon, Eteaux, La Chapelle Rambaud, Saint Laurent, Saint Pierre en Faucigny et Saint Sixt.

➲ **Accepte** que la communauté de communes du Pays Rochois soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé et qu'il mandate un prestataire pour assurer toutes ou parties de ses missions qui lui incombent dans le cadre du groupement de commandes.

➲ **Reconnaît** Monsieur Marin GAILLARD, président de la Communauté de communes du pays Rochois, pour représenter la Communauté de Communes du Pays Rochois au sein de la Commission d'Appel d'offres à constituer conformément au Code de la Commande Publique

➲ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce groupement.

*Acte rendu exécutoire.*

*Affichée le :* 23/12/2019
*Télétransmis en sous-préfecture le :* 23/12/2019
*N°* DEL 602019
*Le Maire, David RATSIMBA.*

MAIRIE D'ETEAUX Haute-Savoie

**Le Maire,**

**David RATSIMBA.**

MAIRIE D'ETEAUX R.F. Haute-Savoie

| ACTION 40 | Trouver un thème fédérateur de développement durable pour inciter la population : communiquer sur Hirondelles, chauves-souris… | Date de création : Octobre 2020<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 4 | DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 12 | Préserver et mettre en valeur les milieux et paysages remarquables |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| De toutes les espèces d'oiseaux vivant en Europe, les hirondelles, et notamment les hirondelles rustiques et de fenêtre, sont sans doute les plus familières. Ces petits oiseaux ne semblent pas craindre les humains et ont l'habitude de s'en rapprocher très près pour faire leur nid. Sous les toits ou aux angles des fenêtres en ville, dans les étables ou sous les porches à la campagne, les hirondelles sont partout. Mais cette proximité n'est que saisonnière et l'hirondelle, grande dévoreuse d'insectes, doit fuir vers des destinations lointaines à l'approche de la mauvaise saison, faute de pouvoir se nourrir lorsque les moucherons et autres insectes volants viennent à manquer. | Informer dans les écoles et les propriétaires. - installer des bacs a boues - proposer des protections contre les déjections sous les installations nids existantes. Installer des nids artificiels, fabriqués ou achetés dans le commerce. Intégrer dans le règlement des OAP dédiés aux immeubles collectifs l'obligation d'installer des endroits propices à la nidification des martinets (L'espèce a besoin d'une hauteur minimale d'au moins 5 mètres en dessous du nid. |

| | |
|---|---|
| "Parce que leur nombre diminue dangereusement dans de nombreux pays. Les causes en sont multiples ‣l'utilisation massive d'insecticides par l'agriculture et les particuliers, et donc la destruction des insectes dont elles se nourrissent.<br>‣la disparition des prairies et des zones humides, Les modifications dans les bâtiments, étables, granges, habitations, dont les ouvertures condamnées rendent l'installation de nids plus difficile,<br>‣la destruction des nids par les propriétaires qui acceptent mal les salissures dues aux fientes.<br>‣l'urbanisation des villes et villages et les difficultés pour les hirondelles de trouver boue et brindilles pour construire leur nid.<br>‣les changements climatiques, en particulier sur leur chemin migratoire (déserts plus longs à traverser).<br>‣Le froid à leur retour de migration où elles peuvent être décimées par une brusque chute des températures ou lors de la nidification où elles ne trouvent plus d'insectes pour nourrir leur progéniture,<br>‣les prédateurs (faucons, fouines, chats, ...) et les moineaux qui volent leurs nids en détruisant œufs et poussins...<br>Sur leur trajet migratoire, les hirondelles ont besoin à la fois de zones de repos et d'espaces où elles peuvent se nourrir. | |



| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | CD 74, LPO, FNE |

| | |
|---|---|
| **Indicateur(s) de suivi** | Animation réalisée et participations, nombre de nids financés et installés |

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 1000 euros<br>A définir suivant recensement | 1000 euros | 100% |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

| ACTION 41 | Installation d'arbres fruitiers sur les espaces publics | Date de création : Octobre 2021<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 4 | DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 12 | Préserver et mettre en valeur les milieux et paysages remarquables |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐ )* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Pour encourager la production agricole locale et retrouver des gestes traditionnels, on peut imaginer planter des arbres sur des espaces non occupés.<br>Les produits achetés dans le commerce font beaucoup de kilomètres et une production locale est une des solutions. | Mettre en place sur des espaces non occupés en bord de route des vergers collectifs<br>La récolte et la transformation de certains fruits récoltés pourrait faire partie d'une journée citoyenne fédératrice dans la commune. |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | Milieu associatif et serre |

| Indicateur(s) de suivi | Nombre de plans effectués |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| "Un arbre fruitier coûte entre 30 et 50 euros. La commune pourrait financer l'achat si les arbres sont plantés sur l'espace public." | A définir suivant surface | A définir |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | | | X |

| ACTION 42 | Equiper le giratoire du col d'Evires avec un éclairage solaire | Date de création : Juin 2021<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 4 | DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 13 | Encourager les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables locales (autonomie énergétique) |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Dans le cadre des travaux envisagés afin de sécuriser le croisement des routes départementales RD 1203 et RD 27, la commune, en lien avec le Syane souhaite mettre en œuvre un éclairage public Solaire.<br>Implanter un carrefour giratoire d'un rayon de 20 m extérieur, axé sur les RD 1203 et 27 au droit du carrefour actuel.<br>Aménager le giratoire avec un éclairage public solaire | Réalisation des travaux |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | SYANE |

| Indicateur(s) de suivi | Réalisation des travaux |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 70 000 euros | 35 000 euros | Prise en charge de 50% du prix global par le SYANE |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | X | | | |

Accueil /// Mon Quotidien /// Sécurité /// Giratoire du Col

**Travaux au giratoire du Col**

C'est reparti pour la **phase 2 des travaux d'aménagement du giratoire RD1203/RD27/RD277**.

La CCPR profite de ces travaux pour **poursuivre le remplacement de la colonne d'eau potable** qui s'était arrêté avant le pont sous l'autoroute.

Dans le cadre de notre engagement développement durable, **la commune a opté pour un éclairage solaire.**

La mise en service du giratoire est planifiée par le Conseil Départemental pour **décembre 2021.**

***Le plan du futur aménagement est également affiché dans le hall de la mairie.***

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° DEL 35-2021

## Séance du 21 juillet 2021

Le 21 juillet deux mille vingt et un à 19 heures 30, Le Conseil Municipal de la commune d'Eteaux s'est réuni en session ordinaire, en salle consulaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RATSIMBA David, Maire.

| Nombre de Conseillers Municipaux : | | Suffrages exprimés : | |
|---|---|---|---|
| En exercice : | 19 | Pour : | 18 |
| Présents : | 11 | Contre : | 0 |
| Représentés : | 07 | Abstention : | 0 |

*Date de convocation du Conseil Municipal : 09/07/2021*
*Date d'affichage : 09/07/2021*

**Présents :** RATSIMBA David, GAILLARD Bernard, ETIENNE Gilles, ROSSET Ludovic, CORAJOD Bernard, MARTIN Michel, CASAGRANDE Damien, CAUL-FUTY Esméralda, POMARES Evelyne, SAGE Laurence, SAVOYINI Damien.
**Excusés ayant donné pouvoir** : DUCIMETIERE Patricia, MAGAND Vanessa, GENTILLE Maryse, CAUCHEMEZ Séverine, MIEVRE-TISSOT Florence, LITTOZ-BARITEL François, VERDIER Tiphaine.
**Excusé** : PARRA David.

Mme CAUL-FUTY Esméralda a été nommée secrétaire de séance.

Objet : **TRAVAUX D'ELECTRIFICATION GIRATOIRE RD 1203 et RD27– Opération giratoire RD 1203 et RD 27**

Monsieur le Maire, expose que, LE SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE envisage de réaliser dans le cadre de son programme 2021 à la demande de la commune d'Eteaux, l'ensemble des travaux d'installation d'un éclairage public solaire relatifs à l'opération Giratoire RD 1203 et RD 27 figurant sur le tableau en annexe :

d'un montant global estimé à : 51 137.10 euros

avec une participation financière communale s'élevant à : 33 150.62 euros

et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 1 534.11 euros

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération d'installation d'un éclairage public solaire, il convient que la commune de Eteaux approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée et s'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

**Le Conseil Municipal**, entendu l'exposé de monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré,

➲ **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière

d'un montant global estimé à : 51 137.10 euros

avec une participation financière communale s'élevant à : 33 150.62 euros

et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 1 534.11 euros

➲ **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, **soit 1 227, 29 Euros sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux.**

➲ **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, **soit 26 520.50 euros**. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

*Acte rendu exécutoire.*

*Affichée le :* 26/07/2021
*Télétransmis en sous-préfecture le :* 26/07/2021.
*N°* DEL 352021
*Le Maire, David RATSIMBA.*

**Le Maire,**

**David RATSIMBA.**

MAIRIE D'ETEAUX R.F. Haute-Savoie

| ACTION 43 | Maitriser sa consommation énergétique grâce à l'action d'un conseiller en énergie | **Date de création :** Novembre 2020<br>**Date de mise à jour :** |
|---|---|---|

| AXE 4 | DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 13 | Encourager les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables locales (autonomie énergétique) |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Le suivi et pilotage des consommations des bâtiments publics est un enjeu important de la mise en mouvement du territoire en faveur du climat pour impulser la dynamique et également dégager des économies financières. La commune d'Eteaux a engagé une démarche de rénovation énergétique en effectuant des travaux à l'école du chef-Lieu. En lien avec le Syane, un audit a été effectué pour envisager plus de travaux de rénovation sur la commune pouvant amener des consommations énergétiques plus faibles et de générer des recettes au moyens des subventions accordées.<br>"L'objectif visé est de poursuivre les travaux de rénovation engagés par la collectivité à travers la mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissement. La programmation | Évaluation et optimisation du patrimoine public (état des lieux énergétique du patrimoine, suivi des consommations et dépenses énergétiques, analyse des contrats de fournitures, optimisation tarifaire, définition d'une stratégie pluriannuelle d'actions)<br>- accompagnement dans des projets énergétiques (soutien à la réalisation d'études de faisabilité EnR, assistance et accompagnement à l'établissement de plans d'actions de maîtrise de l'énergie et de développement des EnR, aide au montage de dossiers techniques dans le cadre d'appels à projets, assistance technique au suivi opérationnel des dossiers, aide à la mise en œuvre de travaux neufs ou de |

| | |
|---|---|
| pluriannuelle d'investissement pour la rénovation énergétique du patrimoine permet de mobiliser un budget spécifique dédié.<br>L'objectif est de prévoir en parallèle des travaux de rénovation d'intégrer un volet énergétique systématique. Ces travaux de rénovation pourront potentiellement être financés via de futurs CEE bonifiés PPA 2." | rénovation, instruction, suivi et vente des certificats d'économies d'énergie)" |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | SYANE |

| Indicateur(s) de suivi | Adhésion au service et<br>Consommation d'énergie des bâtiments publics |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| "1,60 € par habitant/an + à définir montant des travaux à réaliser. | Participation du SYANE de 50% (convention pluriannuelle de 4 ans)." | ADEME, CD 74, DETR |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

# *DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° DEL 09-2021*

## Séance du 24 février 2021

Le 24 février deux mille vingt et un à 19 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune d'Eteaux s'est réuni en session ordinaire, en salle consulaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RATSIMBA David, Maire.

| Nombre de Conseillers Municipaux : | | Suffrages exprimés : | |
|---|---|---|---|
| En exercice : | 19 | Pour : | 18 |
| Présents : | 17 | Contre : | 0 |
| Représentés : | 01 | Abstention : | 0 |

*Date de convocation du Conseil Municipal : 17 février 2021*
*Date d'affichage : 17 février 2021*

**Présents** : RATSIMBA David, GAILLARD Bernard, DUCIMETIERE Patricia, ETIENNE Gilles, MAGAND Vanessa, ROSSET Ludovic, CORAJOD Bernard, GENTILLE Maryse, MARTIN Michel, MIEVRE-TISSOT Florence, POMARES Evelyne, CASAGRANDE Damien, CAUL-FUTY Esméralda, LITTOZ-BARITEL François, PARRA David, SAGE Laurence, SAVOYINI Damien.
**Excusée ayant donné pouvoir** : CAUCHEMEZ Séverine.
**Excusée :** VERDIER Tiphaine

M. Bernard CORAJOD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE DU SYANE**

La commune d'Eteaux souhaite s'engager dans une politique de maîtrise de l'énergie et de réduction de ses consommations énergétiques.
En l'absence de moyens techniques internes à la commune, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les objectifs et missions du Conseiller en Energie, ainsi que les conditions d'adhésion qui sont formalisées dans une convention entre la Commune et le SYANE.



Notamment :

- l'engagement de la commune sur 4 ans
- le coût de l'adhésion pour la commune, établi à 0,80 € par an et par habitant (DGF).

Ainsi, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité des membres présents

➲ **APPROUVE** l'adhésion de la commune d'Eteaux au service de Conseil en Energie du SYANE ;

➲ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune d'Eteaux et le SYANE.

*Acte rendu exécutoire.*

*Affichée le : 25/02/2021*
*Télétransmis en sous-préfecture le : 23/02/2021*
*N°* DEL 092021
*Le Maire, David RATSIMBA.*

**Le Maire,**

**David RATSIMBA.**

MAIRIE D'ETEAUX R.F. Haute-Savoie

| ACTION 44 | Confirmer l'accès à la mobilité douce par l'achat de vélo à assistance électrique | **Date de création :** Juin 2020<br>**Date de mise à jour :** |
|---|---|---|

| AXE 4 | DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 13 | Encourager les économies d'énergie et le développement d'énergies renouvelables locales (autonomie énergétique) |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| La commune d'Eteaux et la CCPR souhaite appuyer le déploiement et l'usage des Vélos à Assistance Électrique (VAE) sur le territoire à travers la mise en place d'un dispositif expérimental comprenant une aide financière à l'achat d'un VAE dans les magasins partenaires. Cette expérimentation a été mise à en place à compter du 1er juillet 2019 pour une durée de 6 mois, à destination des habitants du Pays Rochois de 18 et plus. Elle a été reconduite en 2020. En 2021, la commune d'Eteaux et la CCPR se sont engagées à soutenir financièrement encore les habitants du territoire pour l'acquisition de VAE de type urbain ou VTC, de transformation au moyen d'un kit électrique les vélos traditionnels. | Cette aide s'élèvera à 7% du prix d'achat du vélo, plafonnée à 150 euros, dans la limite d'une aide attribuée par foyer. Les communes abonderont également à la participation à l'achat et les citoyens pourront bénéficier au total d'une aide allant jusqu'à 300 euros.<br>Une reconduction de l'action est envisagée en 2022. Le conseil municipal délibérera en décembre 2021. |

| | |
|---|---|
| Appuyer le déploiement et l'usage des Vélos à Assistance Électrique (VAE) sur le territoire | |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux et CCPR | CCPR |

| Indicateur(s) de suivi | Nombre de dossiers et Part modale du vélo |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 3 000 euros | 100 % | |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | X | X | | |

# *DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° DEL 16-2021*

## Séance du 17 mars 2021

Le 17 mars deux mille vingt et un à 19 heures 30,
Le Conseil Municipal de la commune d'Eteaux s'est réuni en session ordinaire, en salle consulaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RATSIMBA David, Maire.

| Nombre de Conseillers Municipaux : | | Suffrages exprimés : | |
|---|---|---|---|
| En exercice : | 19 | Pour : | 19 |
| Présents : | 15 | Contre : | 0 |
| Représentés : | 04 | Abstention : | 0 |

*Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2021*
*Date d'affichage : 12 mars 2021*

**Présents :** RATSIMBA David, GAILLARD Bernard, DUCIMETIERE Patricia, ETIENNE Gilles, MAGAND Vanessa, GENTILLE Maryse, MARTIN Michel, CASAGRANDE Damien, CAUCHEMEZ Séverine, CAUL-FUTY Esméralda, MIEVRE-TISSOT Florence, PARRA David, SAGE Laurence, SAVOYINI Damien, VERDIER Tiphaine.
**Excusés ayant donné pouvoir** : ROSSET Ludovic, POMARES Evelyne, LITTOZ-BARITEL François, CORAJOD Bernard.

Mme Florence MIEVRE-TISSOT a été nommée secrétaire de séance.

Objet : **RECONDUCTION DE L'AIDE COMPLEMENTAIRE A L'ACQUISITION DE VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)**

**Vu** le décret n°2017-1851 du 29 décembre 2017 relatif aux aides à l'acquisition ou à la location des véhicules peu polluants ;

**Vu** l'arrêté n°PAIC-2019-0044 relatif à l'approbation du Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve (PPA) révisé pour 2019-2023 ;

**Vu** le Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve (PPA) révisé pour 2019-2023, et notamment l'action 22-2 « Développer l'usage du vélo » ;

**Vu** l'avis favorable du Conseil Communautaire du 02 mars 2021, pour reconduire le dispositif d'aide à l'acquisition de VAE.

**CONSIDÉRANT** la détermination de la commune d'Eteaux, à agir en faveur de la préservation de qualité de l'air et d'améliorer le cadre de vie ;

**CONSIDÉRANT** que le vélo est une bonne alternative à l'auto-solisme et qu'une action du PPA 2 consiste à développer l'usage du vélo en levant les freins à la pratique courante et en incitant les habitants à pédaler ;

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de Communes du Pays Rochois souhaite reconduire le dispositif en 2021 au regard du bilan très positif du dispositif qui s'est déroulé du 1er avril au 31 décembre 2020 (190 aides versées sur l'ensemble des communes de la CCPR),

**CONSIDÉRANT** la présence de l'association La Fabrique à Biclou sur le territoire du Pays Rochois ayant pour but la promotion de l'usage du vélo notamment en proposant des ateliers d'apprentissage de maintenance et des ateliers pour équiper son vélo classique d'une assistance électrique, le tout sous le principe de l'économie circulaire ;

**CONSIDÉRANT** le souhait de la CCPR de reconduire son dispositif d'aide à l'acquisition de VAE ;

**CONSIDÉRANT** que l'aide complémentaire apportée par les communes permet d'avoir un véritable effet levier.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

Reconduire le dispositif d'aide financière complémentaire à celle de la CCPR du 1er avril au 31 décembre 2021, qui s'élèvera :

- Pour l'achat d'un VAE neuf de type urbain ou tout chemin, effectué dans un magasin physique situé sur le Pays Rochois, à 10% du prix d'achat du VAE plafonnée à 200 € maximum.
- Pour l'équipement d'un vélo classique, de type urbain ou tout chemin, d'une assistance électrique auprès de l'association La Fabrique à Biclou, à 200 €.

Les bénéficiaires de la mesure seront :

- les personnes physiques de 18 ans et plus,
- dont la résidence se situe sur la commune d'Eteaux,
- dans la limite d'une aide par foyer. Il est entendu que les foyers ayant bénéficié d'une aide à l'achat au cours de l'année 2019 ou 2020, ne pourront prétendre à une aide au cours de l'année 2021.
- ayant acheté leur VAE, de type urbain ou tout chemin, dans un magasin physique du Pays Rochois
  OU
- ayant équipé un vélo classique, de type urbain ou tout chemin d'une assistance électrique auprès de l'association La Fabrique à Biclou

La CCPR centralisera les demandes de subventions afin de faciliter la lisibilité du dispositif. Aussi, pour obtenir ces aides, les bénéficiaires devront faire une demande unique auprès de la CCPR qui gèrera les dossiers pour le compte des communes. Les dossiers seront traités par ordre d'arrivé. La CCPR fournira un état des avances effectués pour le compte de la Commune à la fin du dispositif, afin que cette dernière puisse rembourser la CCPR.

Ainsi, le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

➲ **APPROUVE** une aide financière complémentaire à celle de la CCPR du 1er avril au 31 décembre 2021, selon les modalités définies dans la convention proposée.

➲ **FIXE** le montant de l'aide octroyée par la Commune

- Pour l'achat d'un VAE neuf de type urbain ou tout chemin, effectué dans un magasin physique situé sur le Pays Rochois, à 10% du prix d'achat du VAE plafonnée à 200 € maximum.
- Pour l'équipement d'un vélo classique d'une assistance électrique auprès de l'association La Fabrique à Biclou, à 200 €.

➲ **ACCEPTE** que la CCPR centralise les demandes d'aide à l'achat pour les communes qui souhaitent apporter également une aide financière à l'achat de VAE.

➲ **APPROUVE** le projet de convention relatif au remboursement de la CCPR de l'avance faite concernant le dispositif d'aide à l'achat de la CCPR.

➲ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents qui s'y référent.

*Acte rendu exécutoire.*

*Affichée le :* 19/03/2021
*Télétransmis en sous-préfecture le :* 19/03/2021
*N°* DEL 162021
*Le Maire, David RATSIMBA.*

**Le Maire,**

**David RATSIMBA.**

MAIRIE D'ETEAUX R.F. Haute-Savoie



notre VILLAGE

| ACTION 45 | Utiliser de la vaisselle nettoyable ou biodégradable lors des manifestations | **Date de création :** Novembre 2020<br>**Date de mise à jour :** |
|---|---|---|

| AXE 4 | DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 14 | Améliorer le geste de tri et réduire les déchets à la source |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| La commune souhaite prioriser l'utilisation de vaisselles consignables, ou l'achat de gobelets estampillés ETEAUX, nettoyables et réutilisables, ce qui éviterait une production de déchets trop importante. Suivant la nature des manifestations, elle souhaite aussi que soit sinon priorisé l'achat de vaisselle biodégradable permettant, par la composition de différents matériaux utilisés comme le carton et le bois, de préserver la planète tout en préservant la qualité gustative des produits consommés.<br>Réduction des déchets Sensibilisation des utilisateurs à l'impact des déchets en termes de traitement des déchets et sur la biodiversité | Achats de gobelets avec l'impression d'un logo et éventuellement un texte de sensibilisation.<br>Rédaction d'un règlement, Créations d'affiches. |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | Associations locales |

| Indicateur(s) de suivi | Réduction des déchets (CCPR) |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 1200 € pour 2 000 gobelets | 1200 € euros | 100% |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | X | | | |

Froid commercial, industriel et CHR • Climatisation
Electroménager • Vaisselle et nappages jetables

**Société Nouvelle du Froid**

*à votre service depuis 1952*

27, Place de Stockach
Z.I. Les Afforêts
74800 LA ROCHE sur FORON
Tél. 04 50 03 02 39 - Fax 04 50 25 82 91
E-mail : snf.froid@wanadoo.fr
www.snf-74.fr

**MAIRIE**
**28 Place de la Mairie**
**74800 ETEAUX**

A l'attention de **M. François DE FREITAS**

Le 4 novembre 2021.

# D E V I S



Fourniture de :

- Gobelet carton blanc 20 cl ..... H.T. 53.66 / 1000
- Serviette ouate 2 plis blanche 30 x 30 ..... H.T. 53.58 / 3000
- Rouleaux nappe damassé blanche 1.18 x 100m ..... H.T. 17.00 / l'un
- Bobines ouate 2 plis 20 x 30 ..... H.T. 22.78 / les 6
- Cône à crêpe cartonné ..... H.T. 110.00/700

Bon pour accord.

*=*=*=*=*=*=*=*=*=*=*

Le Maire,
David RATSIMBA

MAIRIE D'ETEAUX
R.F.
Haute-Savoie

Le vendeur conserve l'entière propriété des marchandises jusqu'à paiement intégral du prix. (Loi n°80 335 du 12 mai 1980)
s.a.r.l. au capital de 15300 euros - RCS Annecy - Siren 605 720 200 00019 • Code APE : 3320 B - N° agrément Qualiclimafroid 17425

| ACTION 46 | Sensibiliser et accompagner le grand public à la réduction des déchets et à la valorisation des déchets végétaux | Date de création : Novembre 2020<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 4 | DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 14 | Améliorer le geste de tri et réduire les déchets à la source |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| La commune d'Eteaux a la volonté de s'inscrire dans une démarche de sensibilisation de la population aux enjeux écologiques pour la planète. La communication sur l'amélioration du tri sélectif existe déjà, surtout par le biais du bulletin communal. La commune souhaite diversifier et relayer également l'information venant de ses partenaires.<br>Diversifier les modes de communication : Site Internet, Page Facebook, presse locale. | Commission communication, correspondants locaux presse. |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | CCPR SIDEFAGE, PRESSE LOCALE |

| Indicateur(s) de suivi | Nombres de communications réalisées. Amélioration qualité du tri (donnée chiffrée par le SIDEFAGE) |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 1500 euros | 100% | |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | X | | | |

Eteaux
29 janvier ·

Pour que nos déchets soient recyclés, tout commence par l'intervention de chacun!

L'objectif est de permettre à nos déchets de rejoindre la bonne filière pour les transformer en nouveaux objets ou en nouvelles matières premières.

Selon le secteur, différents types de conteneurs, proches de notre domicile, nous permettent de déposer les déchets recyclables préalablement triés.
Les déchets collectés dans ces conteneurs sont transférés vers un centre de tri pour affiner la séparation des différentes matières, avant de rejoindre la filière de recyclage correspondant à chacune d'elles. Des usines spécifiques leur donnent alors une deuxième vie.
Trier et recycler : trois bénéfices majeurs !

Préserver les ressources naturelles de la planète,
Offrir des emplois de proximité à notre territoire,
Diminuer le coût de traitement des déchets de notre collectivité.

L'avenir compte sur nous ! 💪💪💪💪

**Eteaux**
10 septembre ·

Le tri sélectif de nos déchets, l'affaire de tous.
Attention ⚠ le refus de collecte sera mis en œuvre en octobre.
Mettez bien les bonnes ordures dans les bons bacs

https://www.ccpaysrochois.fr/.../le-refus-de-collecte.../

| ACTION 47 | Sensibiliser les enfants des écoles au tri sélectif | Date de création : |
|---|---|---|
| | | Date de mise à jour : |

| AXE 4 | DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 14 | Améliorer le geste de tri et réduire les déchets à la source |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| La commune d'Eteaux est sensible à l'élaboration du tri sélectif qui est un projet qui reconnaît le savoir-faire individuel et développe des connaissances des débutants. Nous devons passer à un modèle basé sur la prévention du gaspillage et l'efficacité accrue dans l'utilisation des ressources, sensibiliser les plus jeunes à diminuer les impacts environnementaux de notre consommation mais également d'ancrer le tri dans nos habitudes.<br>Faire prendre conscience des enjeux des déchets aux plus jeunes et trouver des solutions pour en produire moins<br>. Avoir une meilleure connaissance de la gestion des déchets<br>. Valoriser le compostage | Mise en place d'animations et activités sur le tri (ex : gaspillage, journées de l'environnement, nettoyage de la nature)<br>Mettre en place des sorties découvertes<br>Relayer les communications des partenaires. |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | CCPR SIDEFAGE |

| Indicateur(s) de suivi | Réalisation de journées d'actions. Réalisation de communications via les supports municipaux (Internet, Facebook, Eteaux en bref, Bulletin municipal) |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| À définir | À définir | SIDEFAGE (animateurs) |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

| ACTION 48 | Poursuivre la lutte contre les incivilités à proximité des points d'apports volontaires | **Date de création :** Octobre 2021<br>**Date de mise à jour :** |
|---|---|---|

| AXE 4 | DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 14 | Améliorer le geste de tri et réduire les déchets à la source |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Bennes trop chargées, détritus autour des bennes, erreurs de tri…<br>Maintenir les lieux propres, obtenir un tri correct, éviter les décharges sauvages | "Communication ciblée et à toutes les associations existantes qui organisent des manifestations (encouragement à utiliser des 45:45 kits de recyclage » pour les buvettes) Organiser une surveillance régulière des différents sites (et en informer la mairie si problèmes à signaler par des « sentinelles de l'environnement ») Être présent au moins deux fois par an sur les différents sites pour informer, communiquer lors d'éco-manifestations (opération Objectif prop Eteaux ou journée de la Terre ou de l'environnement…) Envisager la pose de grilles esthétiques et fonctionnelles limitant les espaces favorisant les dépôts sauvages" |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | SIDEFAGE – CCPR |

| Indicateur(s) de suivi | Nombres d'incidents, manifestation de communication réalisées, articles de communications dans Bulletin Eteaux en bref, Site internet et Facebook |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 5 000 euros | Intégré dans manifestations | Participation SIDEFAGE en valorisation moyen humain et communications |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | | X | |

| ACTION 49 | Soutenir la création d'une ressourcerie intercommunale | **Date de création :** Novembre 2020<br>**Date de mise à jour :** |
|---|---|---|

| AXE 4 | DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 14 | Améliorer le geste de tri et réduire les déchets à la source |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Dans le cadre du PCAET validé en 2020, la CCPR souhaite s'appuyer sur le réseau d'acteurs de l'économie sociale et solidaire présents sur son territoire pour créer une ressourcerie intercommunale.<br>L'activité de ressourcerie donne priorité à la réduction, au réemploi, puis au recyclage des déchets en sensibilisant le public à l'acquisition de comportements respectueux de l'environnement. | LA CPPR organise fin 2021 des réunions de la commission en charge afin de revoir les sites possibles et avancer alors sur le projet d'installation sur une commune à définir.<br>Non chiffrable en 2021. |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| CCPR | Commune d'Eteaux, SIDEFAGE, ALVEOLE, ALPABI, INNOVALES |

| Indicateur(s) de suivi | Tonnage transitant par la ressourcerie |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| A définir | 0 | |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | | | X |

| ACTION 50 | Baisser les consommations énergétiques des bâtiments | Date de création : Octobre 2021<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 4 | DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 15 | Assurer une gestion durable des ressources |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Dans le cadre du PCAET validé en 2020, il est constaté que des bâtiments communaux sont de constructions anciennes. La commune d'Eteaux souhaite réduire les consommations énergétiques des bâtiments en favorisant les énergies renouvelables. Pour cela les gestionnaires de bâtiments doivent mettre en œuvre des actions « simples et économes permettant de réaliser facilement d'économies d'énergie.<br>Travaux, rénovation d'amélioration thermique des bâtiments, Privilégier l'utilisation de matériaux renouvelables avec une énergie grise faible dans les projets de rénovation et de construction<br>Amélioration du confort des occupants | Informer les usagers sur les coûts, les possibilités de leurs réductions et leurs impacts économiques et environnementaux |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| CCPR Grand GENEVE | Commune d'Eteaux |

| Indicateur(s) de suivi | Nombre de publications |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| A définir | A définir | A définir |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | | X | |

| ACTION 51 | Installer des récupérateurs d'eau de pluie pour arroser les jardins | **Date de création :** 20 octobre 2021<br>**Date de mise à jour :** |
|---|---|---|

| AXE 4 | DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 15 | Assurer une gestion durable des ressources |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Le récupérateur d'eau de pluie est un outil indispensable pour tout jardinier soucieux de son environnement et de sa consommation d'eau. En effet, ce collecteur offre deux avantages non négligeables. Premièrement il est écologique : vous récoltez les eaux pluviales, vous en resservez pour l'arrosage ... Récupération des eaux de pluie avec réutilisation | Installation de récupérateurs d'eau de pluie au niveau des bâtiments communaux. Le type de récupérateur doit être mural pour ne pas amener une gêne visuelle sur le site. Informer les citoyens sur les installations des systèmes de traitement des eaux de ruissellement (récupérateurs des eaux pluviales) et ses utilisations sanitaires et autres<br>· Etude (avant-projet sommaire) :<br>· Réalisation (avant-projet définitif) : Des informations seront faites par le biais du journal municipal ou lors des réunions publiques |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | |

| Indicateur(s) de suivi | Nbre de récupérateurs installés. Eau de pluie consommée chaque année |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 1500 euros | 100% | CCPR |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | | X | |

| ACTION 52 | Mise en place de paillages pour les plantations communales | Date de création : Novembre 2020<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 4 | DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 15 | Assurer une gestion durable des ressources |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Les plantations communales se multiplient. Il faut limiter la consommation d'eau nécessaire aux arrosages.<br>Limiter l'évaporation et réduire la consommation d'eau.<br>Eviter les désherbages manuels ou par brulage d'où réduction des besoins en main d'œuvre | Broyage des déchets végétaux issus des élagages. Réemploi en paillage |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | |

| Indicateur(s) de suivi | Moindre intervention sur les entretiens et réduction de la consommation d'eau" |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 100 euros | Mains d'œuvre car outils déjà acquis | |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

| ACTION 53 | Mise en œuvre de la Charte Zéro pesticides | Date de création : Novembre 2020<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 4 | DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 16 | Impulser, dans le cadre d'une logique partenariale, la sensibilisation de tous aux enjeux de développement durable |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Dans le cadre du PCAET validé en 2020, les communes sont sensibilité au fait que les produits phytosanitaires sont toxiques. On constate une utilisation par les collectivités pour leurs entretiens d'espaces verts et aussi par les particuliers qui ne sont eux pas soumis aux réglementations imposées aux agriculteurs et les méconnaissent. La commune s'est engagée sur la charte zéro pesticide...<br>Sensibiliser les Services municipaux.<br>Sensibiliser les familles et les enfants de l'école.<br>Informer sur les nuisances immédiates et la pollution à long terme induite. Interdire l'utilisation en domaine public par les riverains. | Proposer des animations à faire pour sensibiliser le public visé<br>Proposer des formations pour les agents<br>Mettre sur le site internet un article |

| | |
|---|---|
| Former les agents à la moindre utilisation des produits phytosanitaires | |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| CCPR et Commune d'Eteaux | France nature environnement Services techniques, habitants |

| Indicateur(s) de suivi | Nombre d'animation et d'actions communales en faveur de la réduction des traitements. Nombre de publications |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| À définir | À définir | À définir |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | X | | | |

*« Ce matin, Monsieur Ratsimba, Maire d'Eteaux a signé la charte zéro pesticide en présence de Monsieur Decurninge de l'association France Nature Environnement. La commune d'Eteaux a été citée à titre d'exemple pour la conception et la gestion de son cimetière communal. »*

Facebook, 8 Juin 2021

| ACTION 54 | Former et sensibiliser les agents des communes, les aménageurs, les entreprises des TP et le grand public sur la lutte contre les plantes invasives et allergisantes | **Date de création :** Octobre 2021<br>**Date de mise à jour :** |
|---|---|---|

| AXE 4 | DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 16 | Impulser, dans le cadre d'une logique partenariale, la sensibilisation de tous aux enjeux de développement durable |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Dans le cadre du PCAET validé en 2020, les communes sont invitées à agir contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes en participant à des actions visant à:<br>- Former les agents communaux à la gestion de ces plantes<br>- Sensibiliser le grand public, les aménageurs, entreprises du BTP aux pratiques propres à ces espèces<br>- Participer au réseau de référents au sein des communes | Participer à des formations mutualisées à l'ensemble des communes visant à constituer par la suite un réseau actif de référents communaux pour effectuer un travail de veille et échanger sur les bonnes pratiques. |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| CCPR | Commune d'Eteaux |

| Indicateur(s) de suivi | Nombre de personnes formées et EEE inventoriées sur espace public |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 1000 €/jour (Formation élus/techniciens) | 0 | Prise en charge intercommunale et Métropole de Grand Genève |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

| ACTION 55 | Organisation d'une journée d'animations multi activités par les conseillers municipaux jeunes | Date de création : Novembre 2020<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 4 | DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 16 | Impulser, dans le cadre d'une logique partenariale, la sensibilisation de tous aux enjeux de développement durable |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Les élus du Conseil Municipal des Jeunes ont à cœur de sensibiliser les habitants, jeunes et moins jeunes, en proposant une journée d'animations diverses avec des ateliers et des démonstrations orientées Nature.<br>Réduire l'impact de cette pollution dans la nature. Faire prendre conscience que l'on n'est plus au Moyen-âge et que chaque rejet a un effet sur le milieu environnant.<br>Associer et sensibiliser les habitants au développement durable." | Mise en place d'une journée d'animations avec des ateliers et des démonstrations (concours photos Nature, Tri Sélectif, Grapheur, Yoga, Tir, course d'orientation/chasse au trésor, bouquets de fleur/ plantation/ nichoirs et mangeoires à oiseaux) et une buvette |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | SIDEFAGE, JEUNES SAPEURS POMPIERS - SERVICES TECHNIQUES - GRAPHEUR - et autres prestataires extérieurs |

| Indicateur(s) de suivi | Mise en place ou non de la collecte. Participation de la population aux ateliers mis en œuvre. Restitution communication |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| À définir en fonction du programme d'animations | 100% | |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

| ACTION 56 | Fauche tardive : Renouer avec bonnes pratiques et étendre le champ d'application | Date de création : Octobre 2021<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 4 | DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 17 | Préserver la nature |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Les pratiques agricoles ont changé. Avec trois coupes par an, l'utilisation de fertilisants qui favorisent les graminées, il est impossible pour les plantes fleuries de boucler leur cycle de reproduction. Au-delà de l'altération du tableau bucolique, ces pratiques participent à l'érosion de la biodiversité à deux niveaux : en détruisant directement ces fleurs des champs et par extension en condamnant les insectes qui leurs sont inféodés ou en impactant les insectes butineurs.<br>Les routes traversant tous les milieux, les talus qui y sont associés sont donc susceptibles d'héberger une large palette de flore locale. Ces talus constituent donc « des réserves naturelles » Dans les zones de fauchage tardif, une bande de sécurité d'une largeur d'environ 1 mètre est régulièrement fauchée de part et d'autre de la chaussée afin de | • Formation des agents communaux et de la CCPR par une association compétente<br>• Formuler des exigences vis-à-vis de la CCPR<br>• Être force de proposition pour ancrer les bonnes pratiques au sein de la CCPR<br>• Assurer un suivi sur certains sites choisis (ex association locale : Société d'histoire naturelle, le bolet du Foron)<br>• Communication pédagogique dont le fait de laisser un coin des parterres enherbés du centre du village en fauche tardive en prenant soin de couper très régulièrement le reste pour bien marquer le contraste et apposer des panneaux explicatifs.<br>• Création de panneaux signalétiques apposés systématiquement pour couper court au « ça fait dégueulasse. »<br>◦ « Si cet endroit semble laissé à l'abandon, c'est qu'il y a une raison... » |

| | |
|---|---|
| réserver un espace refuge pour les les piétons ou pour éviter que les hautes herbes ne retombent sur la voirie.<br>La zone située au-delà de la bande de sécurité est fauchée une fois par an, après le 1er août ou le 1er septembre voire plus tard encore en fonction des espèces sauvages présentes.<br>Les endroits dangereux sont fauchés régulièrement tout au long de l'année : bords de routes situés à hauteur des carrefours ou à l'intérieur des virages, routes situées à hauteur des accès aux propriétés riveraines, etc."<br><br>• Favoriser la préservation de la biodiversité<br>• Économiser du carburant et accessoirement des heures de travail<br>• Élargir cette pratique :<br>◦ en l'adoptant dans d'autres endroits du domaine publique que les talus ;<br>◦ en nouant des partenariats avec certaines entreprises ou copropriétés disposant de larges surfaces engazonnées non utilisées ;<br>◦ en incitant les particuliers à la mettre en œuvre dans un coin de leur pelouse.<br>◦ En contractualisant avec un (des) agriculteur(s) volontaire(s) afin qu'il traite une bande en fauche tardive (période de 5 ans avec suivi annuel). | ◦ « Fauchage bien pensé, nature préservée »" |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| CCPR | Communes de la CCPR |

| Indicateur(s) de suivi | Nombres de retours suite sollicitation, formations mise en œuvre |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| A définir | A définir suivant prise en charge CCPR | |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | | X | |

| ACTION 57 | Accompagner le projet d'implantation d'un relais d'assistantes maternelles à Eteaux | Date de création : |
|---|---|---|
| | | Date de mise à jour : |

| AXE 5 | UN VILLAGE SOLIDAIRE SOUCIEUX DE L'EPANOUISSEMENT DE SES HABITANTS |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 18 | Être à l'écoute et accompagner les familles |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| La commune d'Eteaux dispose sur son territoire d'un microcrèche au Chef-Lieu dont la gestion a été confié à l'ADMR Haute-Savoie et aussi une maison d'assistante maternelle "Montessori" située au Faverges. Cette proposition d'accueil est complétée par la présence d'assistantes maternelles travaillant à leur domicile. Une douzaine d'assistantes maternelles sont donc installées sur la commune d'Eteaux ce qui permet de proposer un accueil petit enfance d'une quarantaine de places en complément. La commune souhaite proposer une alternative au développement de l'offre, en levant les freins à l'emploi des assistants maternels confrontés à des problématiques liées à leur logement ou à leur isolement professionnel. L'exercice en RAM peut permettre un accueil sur des amplitudes horaires plus larges. | Mettre à disposition d'un local correspondant au projet avec des locaux et des aménagements correspondants aux besoins préconisés par la DPMI en fonction du nombre d'enfant à accueillir |

| | |
|---|---|
| Favoriser le développement des modes de gardes d'accueil petites enfance. Répondre à des besoins non couverts sur le territoire (horaires étendus, accueil d'enfants présentant un handicap ...) et apporter une complémentarité par rapport à l'existant. Permettre d'exercer à des assistants maternels n'ayant pas des conditions matérielles d'accueil favorables. Répondre à la demande des assistantes maternels souhaitant rompre avec une pratique professionnelle isolée. | |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | DPMI. CCPR- Assistantes maternelles de la commune référencée par le CD 74 |

| Indicateur(s) de suivi | Création de la structure physique. Participation des assistantes maternelles du territoire |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| Aménagement sécurisée et nécessaires en prévision avec l'ouverture de la salle multifonction | A définir | CAF |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | | | X |

| ACTION 58 | Ateliers réservés aux séniors à la médiathèque | Date de création : |
|---|---|---|
| | | Date de mise à jour : |

| AXE 5 | UN VILLAGE SOLIDAIRE SOUCIEUX DE L'EPANOUISSEMENT DE SES HABITANTS |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 18 | Être à l'écoute et accompagner les familles |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| La médiathèque a mois en place une animation ATOUT LIVRE le lundi après-midi avec l'université populaire 2 fois par trimestre | Créer de nouveaux ateliers spécifique thématiques |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | Savoie biblio |

| Indicateur(s) de suivi | Mise en place d'une nouvelle animation |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 200 euros | Intégré | |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

| ACTION 59 | Mise en place d'après-midi activités (ateliers chocolat, sorties Visites, randonnées, musiques langues anciennes). | Date de création : |
|---|---|---|
| | | Date de mise à jour : |

| AXE 5 | UN VILLAGE SOLIDAIRE SOUCIEUX DE L'EPANOUISSEMENT DE SES HABITANTS |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 18 | Être à l'écoute et accompagner les familles |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère |
| | **Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources |
| | **Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains |
| | **Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations |
| | **Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |



| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| L'animation des séniors permet de maintenir un lien social, de lutter contre la dépression, et engendre donc un impact positif sur l'état de santé général.<br>Simple passe-temps, des activités telles que la musique deviennent une réelle thérapie, destinée à combattre la dépression, Maintenir les liens sociaux et même à diminuer certains symptômes de la maladie d'Alzheimer. | Ateliers en régie ou au moyen de prestataires |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| CCAS | Commune d'Eteaux |

| Indicateur(s) de suivi | Nombres d'animations proposées,<br>Participations des séniors<br>Articles de communication |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| Suivant prestataires et projet | 100% ? | CD 74, CAF ? |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

| ACTION 60 | Objectif prop'Eteaux | **Date de création :** Novembre 2020<br>**Date de mise à jour :** |
|---|---|---|

| AXE 5 | UN VILLAGE SOLIDAIRE SOUCIEUX DE L'EPANOUISSEMENT DE SES HABITANTS |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 18 | Être à l'écoute et accompagner les familles |
|---|---|

| **Contribution aux 17 ODD** *(forte et modérée)* | **Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| "L'observation de la présence de nombreux déchets le long des voies de communication de la commune (boîtes alu, de boisson, déchets de repas de fast-food, encombrants, etc....) devient insupportable. Outre la pollution visuelle, cela induit une pollution active dans les cours d'eau et une pollution dans les divers cycles et chaînes alimentaires. Les élus du conseil municipal des enfants souhaitent mobiliser un maximum d'habitants sur cette thématique.<br>Réduire l'impact de cette pollution dans la nature. Faire prendre conscience que l'on n'est plus au Moyen-âge et que chaque rejet a un effet sur le milieu environnant.<br>Associer et sensibiliser les enfants des écoles au développement durable. | Réalisation d'une collecte de déchets dans divers secteurs de la commune avec l'aide des enfants des deux écoles. Mise à disposition de sacs poubelles et de matériels pour le tri. |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | Habitants, associations locales |

| Indicateur(s) de suivi | Mise en place ou non de la collecte. Tonnage ou volume collecté |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 300 euros | 300 euros | 0 |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

| ACTION 61 | Création d'une aire de jeu intergénérationnelle | Date de création : Octobre 2021<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 5 | UN VILLAGE SOLIDAIRE SOUCIEUX DE L'EPANOUISSEMENT DE SES HABITANTS |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 18 | Être à l'écoute et accompagner les familles |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Le rapprochement des générations est un sujet qui mobilise les conseillers municipaux d'Eteaux. La construction de la salle multifonction entre 2022 et 2024 doit proposer également un aménagement extérieur. Située dans une zone sécurisée, cette aire doit favoriser la mixité entre les générations et permettre ainsi à chacun d'avoir une offre de loisir adapté à sa catégorie d'âge et de ses attentes.<br>Créer un lieu convivial moderne, sécurisé, suffisamment grand. Associer les usagers et associations à la définition des besoins. Créer un lieu de vie repéré, agréable, accessible pour tous où l'on est sûr d'y trouver un peu de monde, pour passer un bon moment, rompre son isolement peut-être juste en regardant les enfants jouer, mais aussi échanger et faire de l'activité physique. | Créer des espaces de jeux adaptés aux enfants de tous les âges, de la petite enfance (ex : jeux sur ressort/rotatif, parcours d'équilibre/sensoriel, cabane...), aux écoliers (ex : structures multifonction, parcours sportifs/de motricité avec tyrolienne, jeux de grimpe, petit mur d'escalade), aux adolescents (ex : cages de foot, table de ping-pong, filet de badminton, babyfoot,) mais aussi aux plus anciens |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | CME, CMJ, CCAS |

| Indicateur(s) de suivi | Réalisation de l'aire permettant un accueil des différents publics |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 55 000 euros | 75 % | ETAT |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | | | X |

| ACTION 62 | Projet Educatif de territoire (Pedt) | Date de création : Avril 2021<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 5 | UN VILLAGE SOLIDAIRE SOUCIEUX DE L'EPANOUISSEMENT DE SES HABITANTS |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 18 | Être à l'écoute et accompagner les familles |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, vise à mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.<br>Il permet de formaliser une démarche visant à proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité pendant et après l'école, ceci dans le respect des compétences de chacun et en veillant à assurer la complémentarité des temps éducatifs ;<br>Elaboré sur la base du PEDT 2015/2018, renouvelé pour la période 2018/2021 à l'initiative de la ville d'ETEAUX en partenariat avec la communauté éducative locale, la Communauté de Communes du Pays | Personnel communal.<br>Locaux communaux.<br>Mobilier et matériel divers |

| | |
|---|---|
| Rochois et les services de l'Etat (Préfecture, DDCS et Éducation Nationale), le PEDT visait à contribuer à la réussite éducative de chacun des élèves du primaire de la commune d'Eteaux.<br>Le PEDT permet de formaliser l'engagement des différents partenaires et de fixer pour encore trois ans les objectifs à atteindre. Il place l'enfant au cœur du dispositif et s'inscrit dans la durée. Il est susceptible d'évoluer au fil du temps.<br>Forte d'une première expérience de fonctionnement, avec ce dispositif, la ville souhaite formaliser son PEDT 2021/2025 qui traduit son engagement éducatif.<br>Offrir à tous les enfants de la commune des activités encadrées par des animateurs ; mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PEDT);<br>Permettre le développement de partenariats dans un souci de complémentarité. Mener une réflexion autour de l'accueil de l'enfant sur les temps périscolaires. Veiller à la qualité de l'accueil de tous les enfants sur un territoire qui change. | |



| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | CCPR, CAF, DDCS, Associations locales |

| Indicateur(s) de suivi | Document PEDT<br>Réunions du personnel et bilans |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 0 | Intégré temps agent | |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | X | | | |

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° DEL 30-2021

## Séance du 23 JUIN 2021

Le vingt-trois juin deux mille vingt et un à 19 heures 00,
Le Conseil Municipal de la commune d'Eteaux s'est réuni en session ordinaire, au centre technique municipal, sous la présidence de Monsieur RATSIMBA David, Maire.

| Nombre de Conseillers Municipaux : | | Suffrages exprimés : | |
|---|---|---|---|
| En exercice : | 19 | Pour : | 19 |
| Présents : | 19 | Contre : | 0 |
| Représentés : | 0 | Abstention : | 0 |

*Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2021*
*Date d'affichage : 26 mai 2021*

**Présents :** RATSIMBA David, GAILLARD Bernard, DUCIMETIERE Patricia, ETIENNE Gilles, MAGAND Vanessa, ROSSET Ludovic, CORAJOD Bernard, GENTILLE Maryse, MARTIN Michel, CASAGRANDE Damien, CAUCHEMEZ Séverine, CAUL-FUTY Esméralda, LITTOZ-BARITEL François, MIEVRE-TISSOT Florence, PARRA David POMARES Evelyne, SAGE Laurence, SAVOYINI Damien, VERDIER Tiphaine.
**Excusés ayant donné pouvoir** : .

M. PARRA David a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **RYTHMES SCOLAIRES APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEdT) 2021/2024.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Projet Educatif de Territoire (PEdT) qui sera présenté en Conseils d'Ecoles pour l'école des Crues le 29/06 et l'école du Chef-Lieu le 05/07 en raison du Covid, mis en place pour une durée de 3 ans dans les écoles primaires de la commune à la rentrée 2018/2019, est arrivé à expiration.



La loi prévoit que les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEdT).

Celui-ci a pour objectif d'articuler les temps familiaux et scolaires aux temps récréatifs, sportifs et culturels au service de l'enfant. Il formalise l'engagement des partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives. Il s'associe aux projets d'écoles.

Aujourd'hui, il convient d'établir et d'approuver un nouveau projet éducatif territorial « PEdT » pour les années scolaires 2021 à 2024.

- **Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122 - 21 ;

- **Vu** le projet éducatif territorial 2018-2021 annexé à la présente délibération.

**Considérant** l'avis favorable de la Commission « Affaires Scolaires »

**Considérant** que le Projet Educatif De Territoire « PEDT », mentionné à l'article D.521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou pas,

➲ **APPROUVE** le projet éducatif territorial « PEdT » 2021-2024 de la commune d'Eteaux annexé à la présente délibération ;

➲ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce « PEdT » et à prendre toute disposition nécessaire et inhérente à l'exécution de la présente délibération.

*Acte rendu exécutoire.*

*Affichée le :* 23/06/2021
*Télétransmis en sous-préfecture le :* 28/06/2021
*N°* DEL 302021
*Le Maire, David RATSIMBA.*

MAIRIE D'ETEAUX Haute-Savoie

**Le Maire,**

**David RATSIMBA.**

MAIRIE D'ETEAUX R.F. Haute-Savoie

| ACTION 63 | Mise en place d'un projet pédagogique périscolaire | Date de création : |
|---|---|---|
| | | Date de mise à jour : |

| AXE 5 | UN VILLAGE SOLIDAIRE SOUCIEUX DE L'EPANOUISSEMENT DE SES HABITANTS |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 18 | Être à l'écoute et accompagner les familles |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Le projet pédagogique périscolaire tend à proposer des axes dans lesquels les animateurs vont pouvoir faire des propositions d'animations visant à<br>• Contribuer à l'épanouissement de l'enfant<br>• Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant ou du jeune en mettant en œuvre une démarche de projets participatifs<br>• Amener l'enfant ou le jeune à découvrir des pratiques variées attractives et favoriser l'acquisition de savoirs techniques<br>• Sensibiliser au « vivre ensemble » et contribuer à l'intégration de l'enfant ou du jeune dans la société<br>• Favoriser une prise de conscience environnementale | Animations et sorties scolaires,<br>Proposer un choix entre plusieurs offres d'activités de loisirs laissant le choix d'y participer ou non, voir même le choix de ne pas faire<br>Développer une coopération entre les enfants, l'esprit de vivre en collectivité, ensemble.<br>Favoriser l'autonomie et l'expérimentation au sein de la structure<br>Permettre à l'enfant de développer son autonomie dans sa vie quotidienne.<br>Développer les facultés psychomotrices de l'enfant<br>Stimuler les cinq sens<br>Favoriser l'expression de l'imaginaire<br>Favoriser le Vivre ensemble au sein de la structure |

| | |
|---|---|
| • Encourager l'implication des parents et agir dans le cadre d'une éducation partagée | Favoriser le respect en général (de soi-même, des autres acteurs, des locaux et du matériel)<br>Éveiller les enfants à la citoyenneté<br>Favoriser les rencontres et les relations<br>Se coordonner pour organiser des activités éducatives<br>Pérenniser la continuité dans l'éducation<br>Adapter la politique Tarifaire<br>Favoriser la découverte, le contact et le respect de l'environnement nature<br><br>Communication internet et réseaux sociaux des animations |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Mairie et écoles | DDCS et CAF |

| Indicateur(s) de suivi | Document pédagogique<br>Animations<br>Nombres de vues concernant communication |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 89 000 euros avec les repas | 29 000 euros | Participation des familles prix encadrement<br>CAF pour 2021/2022(non évaluable) |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | X | | | |

PORTE D'ENTRÉE DU PAYS ROCHOIS
ETEAUX

# PROJET PEDAGOGIQUE

# 2021-2022

# L'accueil de Loisirs

# Périscolaire

Accueil périscolaire de l'école du chef-lieu
Adresse : 28 place de la Mairie -74800 Eteaux-France
Tel : 04.50.03.02.44
Mail : periscolaire@eteaux.fr

VILLAGE

**Eteaux**
30 avril ·

Le jeudi 29 avril , sur le temps de la pause méridienne, les enfants de la classe préparatoire de madame Tissot de l'école du chef-lieu participants au projet d'animation périscolaire en lien avec les services techniques municipaux de plantation d'un plan de tomate, ont effectués la visite des serres Desbiolles Horticulture à la Roche-sur-Foron.
Cette visite riche d'expériences leur a permis de visiter les serres , mettre les mains dans la terre et poser toutes les questions sur le fonctionnement des serres.
Nous remercions Desbiolles Horticulture pour avoir permis cette rencontre et d'avoir offert un plan de Alysse à chaque participant.

| ACTION 64 | Création d'une cuisinothèque à la médiathèque d'Eteaux | Date de création : |
|---|---|---|
| | | Date de mise à jour : |

| AXE 5 | UN VILLAGE SOLIDAIRE SOUCIEUX DE L'EPANOUISSEMENT DE SES HABITANTS |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 18 | Être à l'écoute et accompagner les familles |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Se nourrir sainement est un enjeu de santé publique comme de cohésion sociale. Après la "grainothèque", qui permet l'échange de graines entre particuliers, la médiathèque souhaiterait mettre en place la "cuisinothèque" permettrait d'emprunter toutes sortes d'équipements culinaires ou de pâtisserie. La mutualisation de ce matériel culinaire s'inscrit dans une démarche de promotion de l'alimentation durable Après la "graintothèque", qui permet l'échange de graines entre particuliers, la médiathèque souhaiterait mettre en place une "cuisinothèque".<br>La mutualisation de ce matériel culinaire s'inscrit dans une démarche de promotion de l'alimentation durable et rentre dans les critères de l'agenda 2030. Les lecteurs pourront emprunter moules à gâteaux, | Dans cette cuisinothèque les lecteurs pourront emprunter moules à gâteaux, emporte-pièces, tapis à sushis, machine à pâtes... Des ustensiles de cuisine originaux que tout le monde ne possède pas chez soi (coût financier ou manque de place). La cuisinothèque (novatrice sur le pays rochois) permettra également une mise en valeur du rayon cuisine, très prisé de nos lecteurs. |

| | |
|---|---|
| emporte-pièces, tapis à sushis, machine à pâtes… | |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | Associations les Amis du livre |

| Indicateur(s) de suivi | Nombre de prêts des matériels et ustensiles |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 1000 et appel à dons | 1000 euros | |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

| ACTION 65 | Pour une médiathèque adaptée, accessible et accueillante | Date de création : Juin 2021<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 5 | UN VILLAGE SOLIDAIRE SOUCIEUX DE L'EPANOUISSEMENT DE SES HABITANTS |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 18 | Être à l'écoute et accompagner les familles |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |



| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Dans le cadre du Plan de développement de la lecture publique 2015-2022, Savoie-biblio souhaite favoriser l'accès au livre pour les personnes en situation de handicap. Toute personne empêchée de lire en raison d'un handicap (moteur, visuel, cognitif, psychique) ou de trouble Dys est concernée. Les personnes empêchées de lire en raison d'un handicap ou d'un trouble Dys pourront donc se rendre dans la médiathèque d'Eteaux pour bénéficier de ce service qui leur est réservé. | Acquérir le matériel nécessaire et proposer un accès illimité et gratuit à des livres audio dans un format adapté, DAISY. |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | En partenariat avec l'Association Valentin Haüy (AVH), Savoie-biblio |

| Indicateur(s) de suivi | Achats des appareils et d'une collection dédiée<br>Animation spécifique mise en œuvre |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 1 200 euros | 1 200 euros | |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

| ACTION 66 | Aidant familial | Date de création : Octobre 2021<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 5 | UN VILLAGE SOLIDAIRE SOUCIEUX DE L'EPANOUISSEMENT DE SES HABITANTS |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 18 | Être à l'écoute et accompagner les familles |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Le terme d'aidant définit toute personne qui apporte un soutien à une personne dépendante dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie courante ou qui a besoin d'une surveillance quotidienne et régulière : personne handicapée, personne âgée, personne malade…<br>Orienter les proches aidants vers des réponses locales adaptées en fonction des besoins exprimés Diffuser l'information et créer des synergies en organisant des rencontres<br>Soutenir les proches aidants et promouvoir des espaces de soutien | Informer et diffuser les informations concernant les droits au répit des aidants familiaux, les aides. Orienter vers les structures supports existantes |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | CCAS, MJC, CD74 |

| Indicateur(s) de suivi | Page internet d'information et de lien<br>Organisation conférence |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| Intégré | Intégré | |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | | | X |

| ACTION 67 | Réorganiser l'information municipale numérique | Date de création : Novembre 2020<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 5 | UN VILLAGE SOLIDAIRE SOUCIEUX DE L'EPANOUISSEMENT DE SES HABITANTS |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 19 | Développer la diffusion de l'information et la participation des agents |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD<br>*(forte ☐ et modérée ☐ )* | Contribution aux 5 Finalités du DD<br>*(**forte** et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ■<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| La commune d'Eteaux dispose d'un site internet ancien et peu adapté à l'usage accru des tablettes et smartphones. La mise à jour des données via le support utilisé pour la construction du site internet est compliquée.<br>Mettre à jour les informations du site. Avoir un site plus graphique et visuel. Proposer des interactions entre les pages internes et les services maintenant souvent proposés sous format dématérialisé des partenaires institutionnel de la commune. Permettre l'inscription à une newsletter | Adapter le site actuel aux nouvelles technologies.<br>Sécuriser les informations Municipales et le site internet<br>Autonomiser les services municipaux à la rédaction d'articles dédiés au site<br>Offrir aux administrés un service dématérialisé des documents et davantage de paiement afin de faciliter les démarches administratives.<br>Il est question d'envisager une version mobile du site internet via une application. |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | GRRRR (société de communication) |

| Indicateur(s) de suivi | Fréquentations et inscriptions newsletters |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 5 500 euros | 100% | 0 |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | X | | | |

| ACTION 68 | Formation des agents | **Date de création :** Novembre 2020<br>**Date de mise à jour :** |
|---|---|---|

| AXE 5 | UN VILLAGE SOLIDAIRE SOUCIEUX DE L'EPANOUISSEMENT DE SES HABITANTS |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 19 | Développer la diffusion de l'information et la participation des agents |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Faire évoluer les agents dans leur travail et dans l'intérêt collectif de la commune | "1/ Formations gratuites dispensées par le CNFPT<br>2/ Formations payantes dispensées par des organismes" |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux suivant plan de formation annuel des agents communaux | CNFPT Catalogue de formation<br>Associations - Centre de Formation |

| Indicateur(s) de suivi | Effectivité de l'action |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 1 500 euros si organisme extérieur et suivant intégrée avec cotisation CNFPT | 100% | 0 |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | X | | | |

| | Plan de formation Commune Eteaux réalisé en 2021 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **Demande de formation de l'année écoulée** | **Acceptée /employeur** | **Acceptée /organisme** | **Effectuée** | **Non effectuée**** | Apport individuel / collectif<br>***Si non effectuée, en indiquer ici la raison* |
| JUILLET Christine | **Elections municipales 2020 : tout savoir sur l'organisation et le déroulement du scrutin** | X | X | X | | 2020 et 2021 pour 2022 |
| | **Gestion de la rémunération** | X | | | X | Refusée organisme |
| | **L'accueil en urbanisme : Information au public** | X | X | X | | Convoquée pour le 29/11/2021 |
| | **la lecture de plan à l'instruction des dossiers d'urbanisme** | X | | | X | Refusée organisme |
| | **L'exécution administrative et financière des marchés publics** | X | | | X | Refusée organisme |
| | **Formation outils informatique** | | | | X | Envisagée en interne mais COVID et disponibilité Franck Dhénin compliquée |
| VOCCIA Xavier | **L'organisation et la gestion des cimetières** | X | X | X | | |
| | **Élections Départementales et Régionales + formation pour présidentielle 2022** | X | X | X | | |
| | **Formation logiciel Berger-Levraud en lien avec ADM74 pour renseigner les éléments cimetières** | X | X | X | | ADM74 |
| FONTAINE Sandrine | **L'accompagnement éducatif pendant la pause méridienne** | X | X | X | | |
| | **Initiation à l'état civil** | X | X | X | | |
| | **Compréhension et mise en pratique de l'état civil en petite collectivité** | X | X | | X | Annulée CNFPT |
| | **BAFD** | X | X | | X | Inscription faite mais annulée à l'initiative de l'agent |
| Bruneau Marie Sabine | **Présentation d'applications jeunesse pour médiathèque** | X | | | | Pas de formation proposée par Savoie biblio |
| | **Formations réseaux Savoie biblio**<br>**(Suivant programme complet disponible en 2021)** | X | X | X | | « Bibliothèque Daysirable » et « Développer et valoriser un fond sur le thème de l'écologie » (distanciel) |
| | **Formation Usage du site internet (Wordpress)** | X | | X | | Formation interne |
| | **Le web 2.0 et la communication numérique** | X | X | X | | CNFPT |
| | **La rédaction efficace sur les réseaux sociaux** | X | | | X | Refus Place |
| | **L'évaluation en bibliothèque** | X | X reprogrammation 2020 à 2021 | | X | Annulée en 2021 |
| | **Fonctionnement d'une régie (DGFIP)** | X | X | X | | Proposé par la DGFIP |
| CARLE Stéphane ET DHENIN Franck | **Habilitation électrique** | X | X | X | | CNFPT |
| | **Formation plante invasive (ambroisie)** | | | X | | Hors CNFPT |
| | **Formation Zéro phyto dans la cadre de la charte Zéro pesticide** | | | | X | Hors CNFPT |
| MUNAFO Françoise | **L'accueil de l'enfant ayant des contraintes et interdits alimentaires** | X | X | | X | Refusée CNFPT |
| | **L'hygiène alimentaire en production de repas** | X | X | | X | Détection COVID donc annulation de l'agent |
| | **L'accompagnement éducatif pendant la pause méridienne** | X | X | X | | |
| DE FREITAS François | **La définition d'une stratégie de communication sur les réseaux sociaux** | X | X | X | | |
| | **Formation Usage du site internet (Wordpress)** | X | | x | | |
| | **Formation Zéro phyto dans la cadre de la charte Zéro pesticide** | X | X | X | X | Hors CNFPT |

| ACTION 69 | Proposer une application mobile pour accéder aux infos de la commune | Date de création : Octobre 2021<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 5 | UN VILLAGE SOLIDAIRE SOUCIEUX DE L'EPANOUISSEMENT DE SES HABITANTS |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 19 | Développer la diffusion de l'information et la participation des agents |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Le smartphone est devenu un compagnon de chaque instant qui permet une communication rapide au moyen d'applications. Une application pour Smartphone est l'équivalent d'un logiciel pour ordinateur mais directement téléchargé, installé, sur un Smartphone. Il s'agit d'un programme qui est embarqué sur le mobile de l'utilisateur, après avoir préalablement été téléchargé de manière gratuite ou payante selon le choix de la société qui l'a créée. L'application permet d'envoyer des notifications qui d'une mise à jour ou d'une nouveauté.<br>La transmission d'informations municipales par le biais d'un canal de diffusion ludique et pratique permet d'augmenter l'intérêt des citoyens, et donc d'optimiser les échanges et l'implication des habitants de la commune. | "Mise en œuvre d'une proposition d'usage d'application gratuite ou payante dédiée avec diverses fonctionnalités de type : système d'alertes communales, plateforme SMS pour mairies, sondage citoyen anonyme, signalement urbain, suggestion citoyenne, forum et débat public, messagerie privée, actualités communales, agenda et évènements municipaux, annuaire des services municipaux" |

| | |
|---|---|
| La commune veut permettre aux administrés d'être informés facilement et en temps réel, au moyen de notifications, de tout ce qu'il se passe dans la commune, publier les actualités communales ou l'agenda des événements. | |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | Prestataires, Etat |

| Indicateur(s) de suivi | Nombre d'abonnés, nombres de publications |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| Selon application et fonctionnalités retenues | Entre 20 et 250 euros par mois + personnel | A définir suivant appel à projet |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | | | X |

| ACTION 70 | Dématérialisation des documents et des actes citoyens | Date de création : Novembre 2020<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 5 | UN VILLAGE SOLIDAIRE SOUCIEUX DE L'EPANOUISSEMENT DE SES HABITANTS |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 20 | Développer une politique interne de bonnes pratiques éco exemplaire |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| La dématérialisation des services publics facilite l'accès aux démarches administratives pour une majorité d'usagers. 79% des Français interrogés estiment que la dématérialisation des services publics simplifie et facilite la vie des citoyens, et 69% que les services publics en ligne sont de plus en plus faciles à utiliser. A partir du 1er janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Il sera également possible d'en assurer l'instruction sous forme dématérialisée en lien avec les services de la CCPR.<br>Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme, dit programme Démat. DS, répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics. Améliorer la qualité des | Réunion de coordination des besoins en lien avec le service instructeur de la CCPR.<br>Formation et mise en œuvre |

| | |
|---|---|
| services publics et à moderniser l'action publique, tout en maîtrisant les dépenses et en optimisant les moyens. | |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| CCPR et communes de la CCPR | CCPR et communes de la CCPR |

| Indicateur(s) de suivi | Nombre de demandes déposées en ligne. Temps agents |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| Encore à définir en fonction de la solution retenue en cours d'études | 1400 euros | Etat |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

| ACTION 71 | Maintenir des critères environnementaux dans les appels d'offre et les achats communaux | Date de création : Octobre 2020<br>Date de mise à jour : |
|---|---|---|

| AXE 5 | UN VILLAGE SOLIDAIRE SOUCIEUX DE L'EPANOUISSEMENT DE SES HABITANTS |
|---|---|

| OBJECTIF GLOBAL 20 | Développer une politique interne de bonnes pratiques éco exemplaire |
|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte et modérée)* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Actuellement, il n'y a que peu de critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offre pour tous types de travaux et fournitures de services. L'introduction ou non de ces critères est laissée à la libre appréciation du donneur d'ordre (personne physique) et dépend de sa propre sensibilité. La commune fait appel le plus souvent à des prestataires locaux. Ces prestataires n'étant pas sollicités vis-à-vis de ces critères, ne progressent pas dans ce domaine. Par ailleurs, les projets dans leur globalité ne sont pas réfléchis vis-à-vis de ces critères.<br>Introduire des critères environnement et sociaux systématiques dans les appels d'offres et dans les cahiers des charges et projets d'achats communaux. Faire évoluer les prestataires locaux | "Introduire des critères environnementaux et sociaux dans les projets : se poser systématiquement la question de l'impact environnemental ; se conformer au TEPOS (Territoires à énergie positive), TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte).<br>Concernant la réalisation :<br>En fonction de l'ampleur et de la nature de la prestation :<br>- Sur des consultations pour des chantiers de plus de 40 000 euros :<br>Introduire dans la sélection un pourcentage de 10 à 40 % de critères environnementaux et sécurité dans le choix du prestataire<br>- Sur des consultations locales : introduire des critères environnementaux et sécurité au cahier des charges |

| | |
|---|---|
| | - Pour les achats courants : privilégier les produits respectant l'environnement (fournisseurs locaux, produits recyclés, produits bio…)" |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | CCPR, CD 74 si groupement de commande |

| Indicateur(s) de suivi | Nombre d'appels d'offres respectant les critères |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 0 | 0 | 0 |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | X | | | |

PORTE D'ENTRÉE DU PAYS ROCHOIS
ETEAUX

# AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

## PRESTATION DE NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX

**1) Identification du pouvoir adjudicateur :**
Commune d'Eteaux – 28 place de la mairie – 74800 ETEAUX.

**2) Objet du marché :**
Prestation de nettoyage des bâtiments de la commune d'Eteaux. Ce marché comprend un lot unique.

**3) Caractéristiques du marché :**
Marché de services, catégorie n° 14 selon le Code des Marchés Publics ;
Nomenclature CPV : 90900000-6
Marché à bons de commande d'un an (du 01/01/2022 au 31/12/2023) comprenant un montant minimum (10 000 € HT) et maximum (55 000 € HT) par an.
Unité monétaire : l'euro. (€)

**4) Type de procédure :**
Marché passé sous forme de procédure adaptée selon l'article 28 du CMP (MAPA)



**5) Durée du marché :**
1 an (une année), reconductible expressément 2 fois, à compter du 1er janvier 2023.

**6) Critères d'attribution :**
- valeur technique de l'offre (50 %)
- prix (40 %)
- protection de l'environnement (10 %).

**7) Eléments demandés à l'appui des offres :**
Se reporter au cahier des charges.

**8) Date limite de réception des offres :**
Le samedi 6 décembre 2021 à 12h00.

**9) 7. Lieu de dépôt et forme des offres :**
Les offres sont à remettre à la mairie d'Eteaux par voie postale simple ou avec AR, ou sur place.

**10) 8. Renseignements complémentaires :**
Mairie d'Eteaux, 28 place de la Mairie, 74800 ETEAUX
T. : 04 50 03 02 44
F. : 04 50 03 04 90
Mail : commune@eteaux.fr

**11) 9. Date d'envoi à la publication :**
Le jeudi 10 octobre 2021.

notre VILLAGE

## *Fiches actions relatives aux critères discriminants*

| ACTION | Réaliser le DPE pour les logements communaux et la boulangerie | **Date de création :** Novembre 2020<br>**Date de mise à jour :** |
|---|---|---|

| **Contribution aux 17 ODD** *(forte et modérée)* | **Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |



| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Le DPE doit être réalisé dans tous les logements, sauf si le logement est destiné à être occupé moins de 4 mois par an.<br><br>Le diagnostic énergétique permet d'identifier les failles d'isolation d'un logement mais aussi de définir si les systèmes de chauffage et d'électricité actuellement en place sont adaptés au bâtiment et à son utilisation. Le diagnostic énergétique ne peut être réalisé que par un professionnel certifié pour être valable.<br>Le DPE a pour but de renseigner sur la performance énergétique du logement ou bâtiment tertiaire via une évaluation de sa consommation d 'énergie et son impact en termes d'émission de gaz à effet de serre | Le DPE décrit le bâtiment ou le logement (surface, orientation, murs, fenêtres, matériaux, etc.), ainsi que ses équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de refroidissement et de ventilation<br><br>www.observatoire-dpe.fr |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | ADEME |

| Indicateur(s) de suivi | Réalisation des DPE demandés |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| A définir en fonction des bâtiments | A définir suivant devis | ADEME |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

| ACTION | Réaliser le diagnostic du plomb hydrique au niveau des écoles et de la cantine et pour les logements communaux | **Date de création :** Novembre 2020<br>**Date de mise à jour :** |
|---|---|---|

| Contribution aux 17 ODD *(forte ☐ et modérée ☐ )* | Contribution aux 5 Finalités du DD *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains ■<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| Descriptif et objectif (s) de l'action | Moyens mis en œuvre |
|---|---|
| Le diagnostic Plomb dans l'eau est un diagnostic qui permet de déterminer la teneur en plomb présente dans l'eau potable des logements.<br>La directive européenne n° 98/83/CE (transposée par le décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001) fixe la norme réglementaire de présence du plomb dans l'eau potable en reprenant les recommandations de l'OMS. Le texte prévoit une période intermédiaire allant de fin 2003 à fin 2013 pour laquelle le seuil transitoire est de 25 µg/litre. Mais à partir du 25 décembre 2013, le seuil réglementaire est de 10 µg/litre.<br><br>Directive 98/83/CE du Conseil du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine<br><br>Décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles ;<br><br>Arrêté du 31 décembre 2003 relatif aux conditions d'échantillonnage à mettre en œuvre pour mesurer le plomb, le cuivre et le nickel dans les eaux destinées à la | Prélèvement à réaliser<br><br>Si besoin ensuite en fonction des résultats, réhabilitation ou remplacement de l'ensemble des canalisations en plomb présentes dans les réseaux de distribution publics et les réseaux intérieurs permettent de respecter cette nouvelle limite. |

| | |
|---|---|
| consommation humaine, pris en application de l'article R. 1321-20 du code de la santé publique ;<br><br>Circulaire DGS/SD 7 A n° 2004-45 du 5 février 2004 relative au contrôle des paramètres plomb, cuivre et nickel dans les eaux destinées à la consommation humaine<br><br>Circulaire n° 2004-557 DGS/SD 7 A du 25 novembre 2004 relative aux mesures correctives à mettre en œuvre pour réduire la dissolution du plomb dans l'eau destinée à la consommation humaine | |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | |

| Indicateur(s) de suivi | Réalisation des prélèvements et si besoin à la vue des résultats, travaux |
|---|---|

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| De 300 à 500 euros | 100% | |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

| ACTION | Réaliser un diagnostic de la qualité de l'air intérieur au niveau des écoles et de la micro-crèche | **Date de création :** Novembre 2020<br>**Date de mise à jour :** |
|---|---|---|

| **Contribution aux 17 ODD** *(forte et modérée )* | **Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| **Descriptif et objectif (s) de l'action** | **Moyens mis en œuvre** |
|---|---|
| La surveillance de la qualité de l'air intérieur est obligatoire dans les écoles maternelles et élémentaires ainsi que dans les crèches depuis 1er janvier 2018.<br>Dans les bâtiments scolaires, les sources possibles d'émissions de substances polluantes sont multiples : matériaux de construction, peinture, meubles, appareils de chauffage, produits d'entretien, matériels utilisés pour diverses activités (colles, peinture, feutres…).<br>Une mauvaise qualité de l'air intérieur peut favoriser l'émergence de divers symptômes : maux de tête, fatigue, irritation des yeux, du nez, de la gorge, de la peau, vertiges, manifestations allergiques, asthme.<br>A contrario, une bonne qualité de l'air intérieur, et en particulier une aération suffisante des salles de classe, a des effets positifs : diminution de l'absentéisme, bien-être des occupants, meilleur apprentissage des enfants. | La surveillance de la qualité de l'air consiste à effectuer des mesures sur l'air pour connaître la quantité de polluants qu'il peut contenir.<br>Pose de kit d'analyse de l'air pendant 7 jours<br>Réalisé en partenariat avec le ministère de la transition écologique et solidaire, le livret « un bon air dans mon école » est un outil pédagogique et ludique, destiné aux élèves du 1er degré - maternelles et élémentaires - leur permettant de mieux comprendre l'éventualité ou la réalité d'une pollution, de reconnaître les sources de pollution intérieures et extérieures, de savoir comment mesurer la pollution au sein de leur classe mais surtout d'identifier les gestes simples à adopter pour améliorer la qualité de l'air intérieur.<br>Un capteur Class'air est proposé en complément du livret. Il permet de mesurer le niveau de CO2, l'humidité, la température et la pression, dans la pièce. Il dispose de trois voyants (vert, orange, rouge) qui alertent en cas de dépassement des seuils de concentration de CO2 dans l'air.<br>Disponible en allant sur le site : https://www.iffo-rme.fr |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | |

| | |
|---|---|
| **Indicateur(s) de suivi** | Analyse de l'air lors des entretiens annuels des dispositifs de recyclage de l'air.<br>Pose de capteurs et participation des classes au dispositif « un bon air dans les écoles » proposé par l'Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et protection de l'Environnement (www.iffo-rme.fr) et le Ministère de la Transition écologique et solidaire (www.ecologique-solidaire.gouv.fr) |

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| 1 000 euros | 1 000 euros | 0 |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | x | | |

| ACTION | **Pour les bâtiments publics :** **Mettre à jour les Dossiers techniques Amiante (DTA) et Réaliser le Dossier technique Amiante pour la Chapelle des Crues,** **Pour les logements communaux :** **Refaire le diagnostic Amiante des partie privatives (DAPP), réaliser le CREP** | **Date de création :** Novembre 2020<br>**Date de mise à jour :** |
|---|---|---|

| **Contribution aux 17 ODD** *(forte ☐ et modérée ☐ )* | **Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ☐<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources ☐<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains ☐<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ■<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ☐ |

| **Descriptif et objectif (s) de l'action** | **Moyens mis en œuvre** |
|---|---|
| Comme prévu à l'article R1334-29-5 du Code de la santé publique, les constructions devant disposer d'un DTA correspondent à celles dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997 et qui font parties d'au moins une des catégories suivantes :<br>-Établissement Recevant du Public (ERP).<br>Cette obligation de mise à jour concerne les propriétaires qui n'ont jamais fait réaliser ce repérage amiante ou si leur ancien DTA a été réalisé avant le 1er janvier 2013.<br>Les investigations liées à cette mise à jour portent sur des matériaux et produits contenant de l'amiante (MPCA) des listes A et B précisés dans l'annexe 13-9 du Code de la santé publique. Ces éléments peuvent se détériorer et, avec le temps, libérer des fibres d'amiante.<br><br>-Le constat de risque d'exposition au plomb (Crep) est un document qui donne des | Faire appel à un diagnostiqueur immobilier qui évaluera leur état de conservation et émettra des recommandations de gestion adaptés aux besoins de protection des personnes.<br><br>Le repérage (inspection visuelle, sondages, …) s'appuie sur une visite des différentes parties de l'immeuble bâti en définissant des zones présentant des similitudes d'ouvrage des matériaux ou produits des listes A et B.<br><br>Des prélèvements (analysés par un laboratoire accrédité) peuvent être réalisés afin de déterminer la présence d'amiante.<br><br>Ce repérage permet de définir précisément la localisation et l'état de conservation des matériaux ou produits contenant de l'amiante pour définir les actions à mettre en place par le propriétaire. |

| | |
|---|---|
| informations sur la présence de plomb dans un logement. Il concerne uniquement les logements construits avant 1949. Le plomb est généralement présent dans les anciennes peintures de ces logements. Ce document vise à informer le candidat acquéreur ou locataire sur le bien qu'il projette d'acheter ou de louer. | |

| Porteur(s) de l'action | Partenaire(s) |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | CCPR |

| | |
|---|---|
| **Indicateur(s) de suivi** | Réalisation de la mise à jour des Dossiers techniques Amiante (DTA).<br>Réalisation du CREP |

| Estimation du montant global de l'action | Coût de l'action pour la commune | Aides et subventions |
|---|---|---|
| A définir suivant devis | 100% | |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | | X | | |

| ACTION | **Pour les logements communaux et pour les locaux commerciaux communaux :**<br>**Elaborer l'Etat des risques et Pollution (ERP)** | **Date de création :** Novembre 2020<br>**Date de mise à jour :** |
|---|---|---|

| **Contribution aux 17 ODD** *(forte et modérée )* | **Contribution aux 5 Finalités du DD** *(forte et modérée)* |
|---|---|
| | **Finalité 1** : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère<br>**Finalité 2** : Préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources<br>**Finalité 3** : Épanouissement de tous les êtres humains<br>**Finalité 4** : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations<br>**Finalité 5** : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |

| **Descriptif et objectif (s) de l'action** | **Moyens mis en œuvre** |
|---|---|
| L'État des Risques et Pollution est un état informatif et un diagnostic immobilier obligatoire. Sa mission est d'informer le locataire d'un logement des risques naturels, miniers, technologiques, sismicité, radon et de pollution des sols auxquels il pourrait être potentiellement exposé. | Réaliser son ERNT gratuitement en ligne. Récupérer le document ERNT prérempli et le compléter (disponible gratuitement via le ministère de L'Ecologie et du Développement Durable.<br>https://errial.georisques.gouv.fr/#/<br><br>www.georisques.gouv.fr |

| **Porteur(s) de l'action** | **Partenaire(s)** |
|---|---|
| Commune d'Eteaux | |

| **Indicateur(s) de suivi** | Réalisation des Etats des risques et Pollution (ERP) |
|---|---|

| **Estimation du montant global de l'action** | **Coût de l'action pour la commune** | **Aides et subventions** |
|---|---|---|
| Gratuit sur portail | | |

| Planning prévisionnel de réalisation de l'action | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| | X | | | |

# Transversalité du programme d'actions

## *Transversalité avec les 17 Objectifs de Développement Durable (contribution forte)*

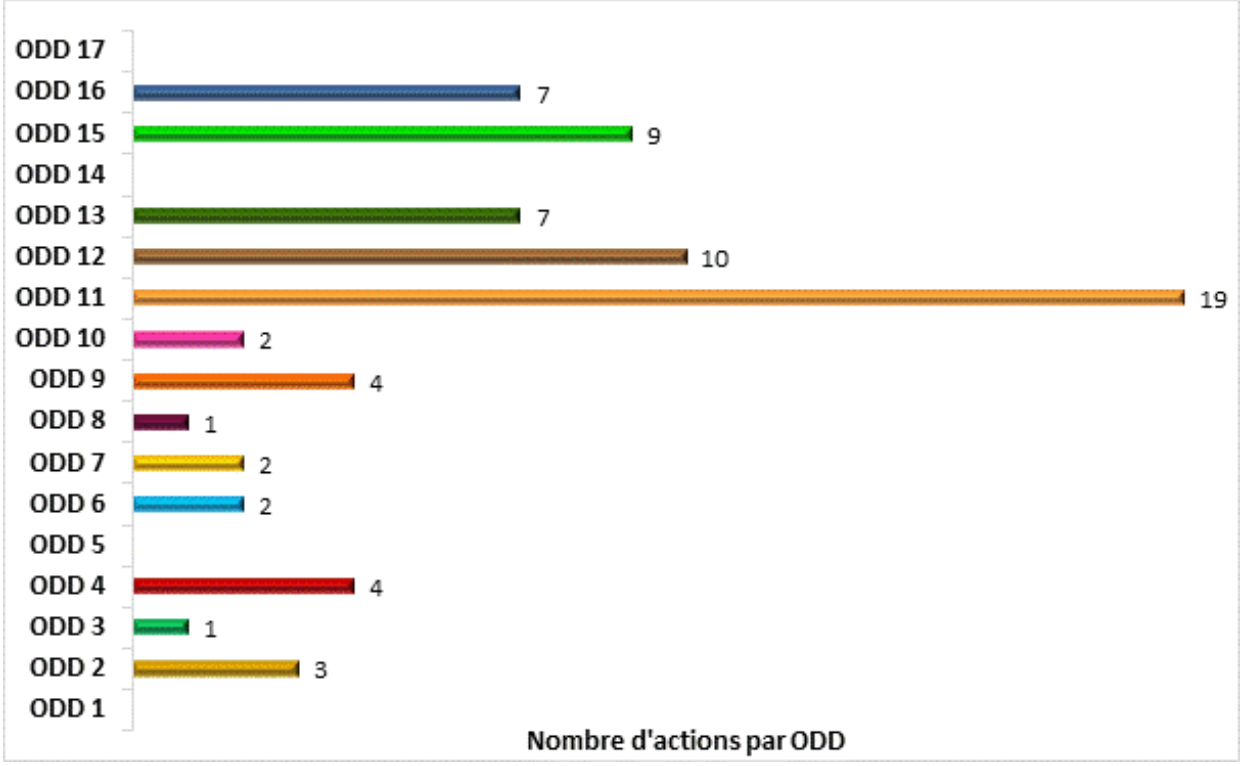




## *Transversalité avec les 5 finalités du développement durable (contribution forte)*

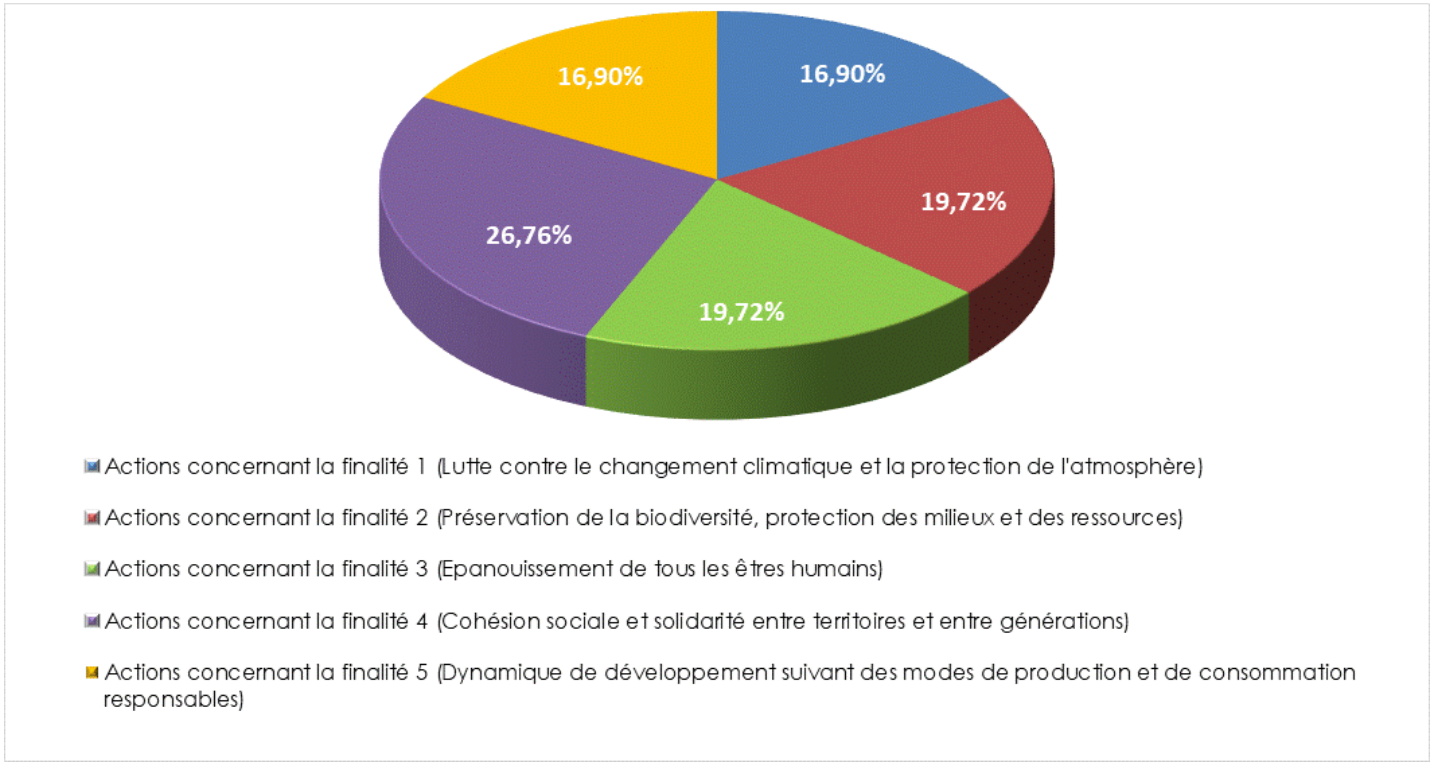

## *Transversalité avec tous les acteurs*

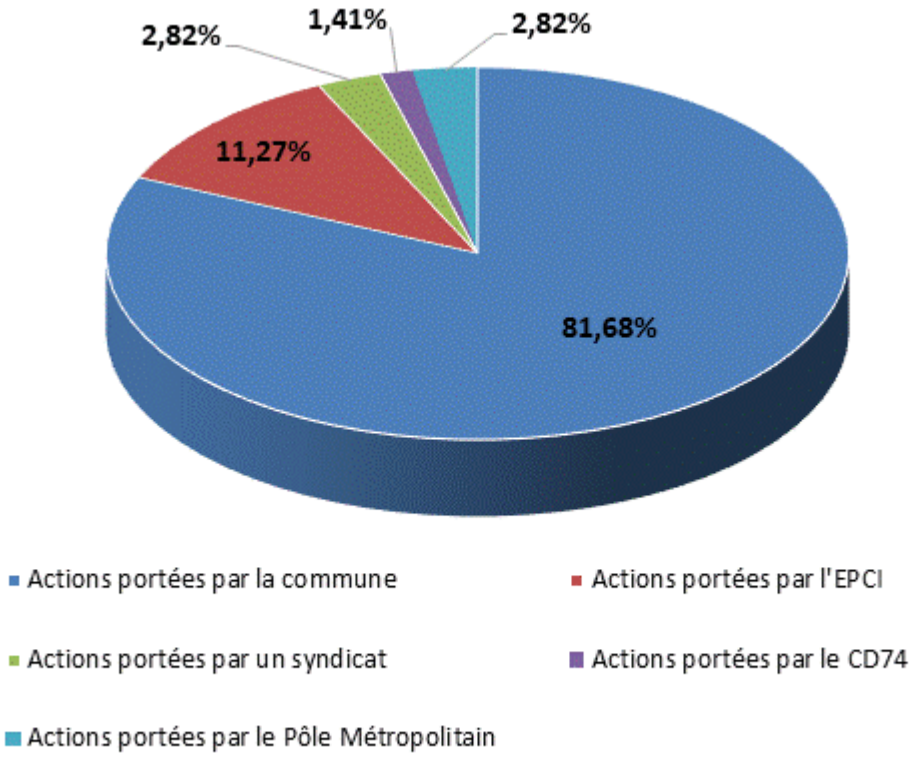

# Localisation des actions sur le territoire

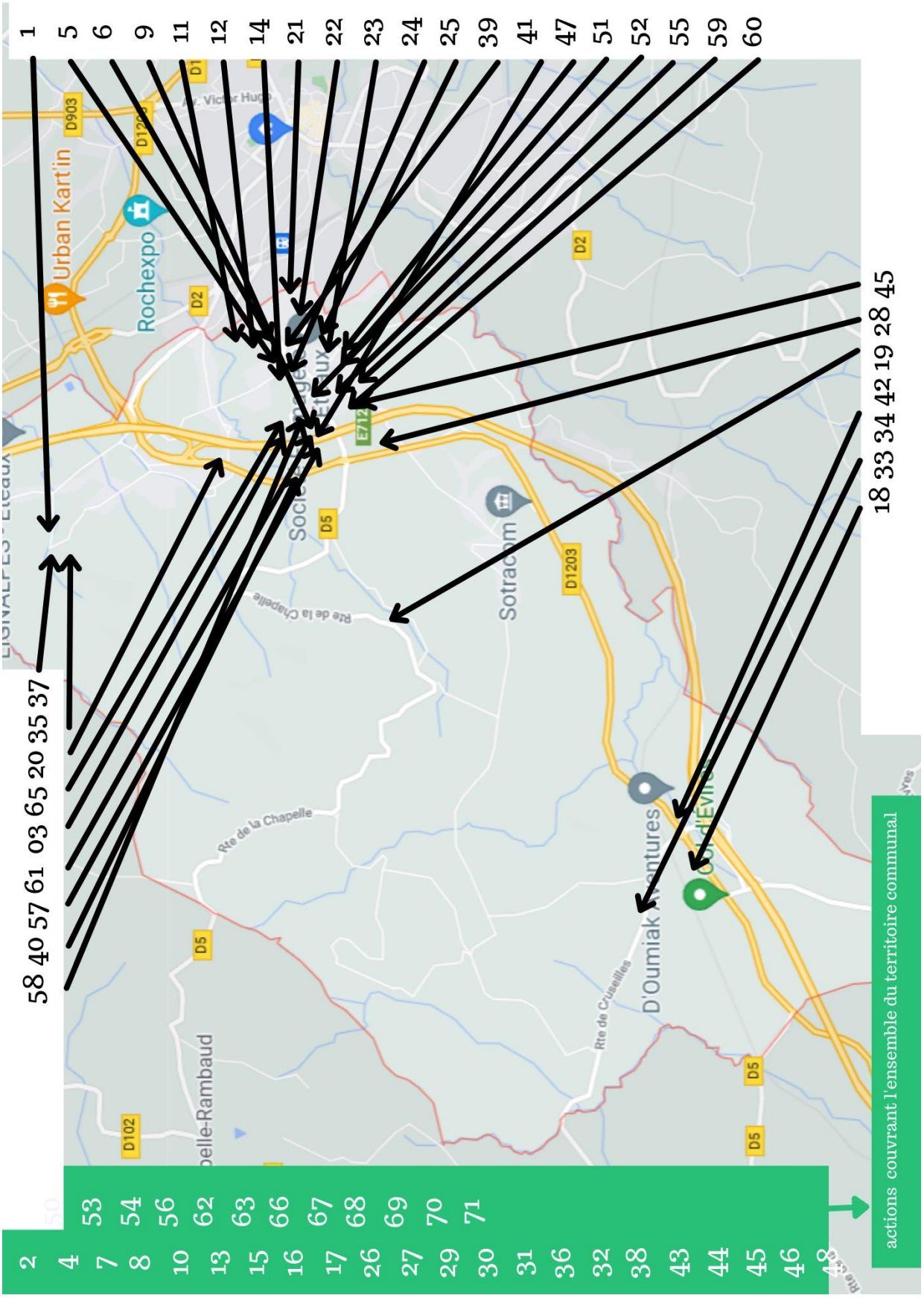

# Aperçu de la commune

**Photo 2.2.4 :**
Paillage

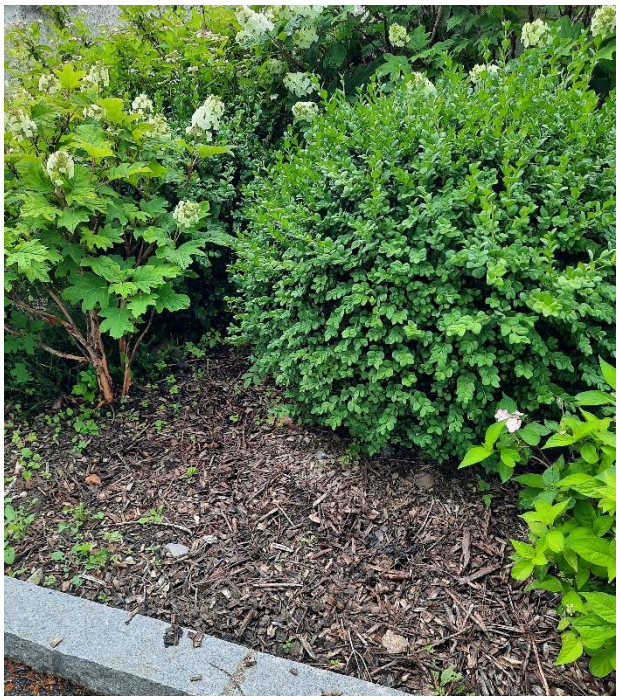

**Photos 3.2.1.a :**
Ecole du Chef-Lieu

*Source : Photothèque Notre Village*

**Photo 3.2.1.b :**
Ecole des Crues

**Photo 3.6 :**
Mairie

**Photo 4.2.2.a :**
Eglise

*Source : Photothèque Notre Village*

**Photo 4.2.2.b :**
Chapelle des Crues

**Photo 4.2.2.c :**
Oratoire privé

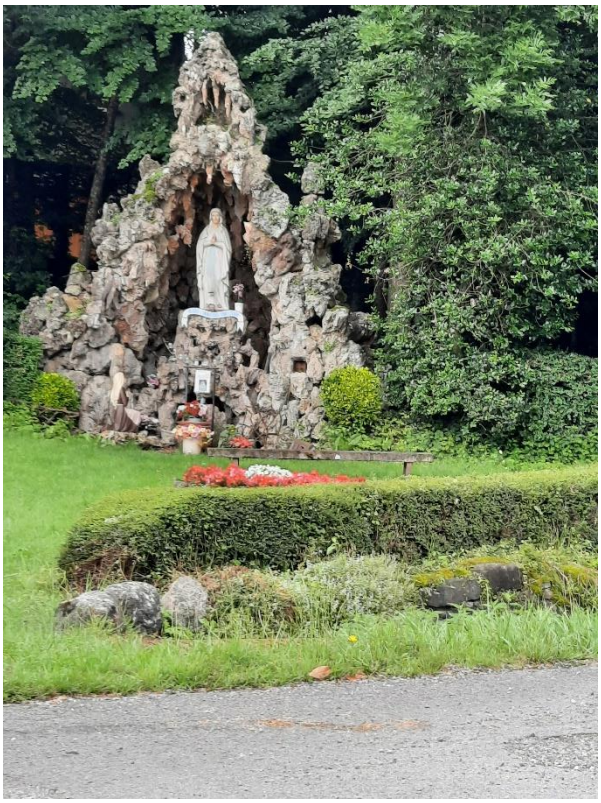



**Photo 5.6.3.1 :**
Cimetière

*Source : Photothèque Notre Village*

# Annexes

**-Comptes rendus des réunions de comité de pilotage**
**-Articles de presse**
**-Informations diverses**

PORTE D'ENTRÉE DU PAYS ROCHOIS
ETEAUX

**COMMUNE D'ETEAUX**
**AGENDA 2030 "Notre Village Terre d'Avenir"**
**PHASE 1**

**30 juin 2021 1ere REUNION AGENDA 21**

**Présents :**

DE FREITAS François, chef de projet, RATSIMBA David, Maire, MARTIN Michel, POMARES Evelyne, CAUL-FUTY Esméralda, SAVOYINI Damien, SAGE Laurence, GAILLARD Bernard, ETIENNE Gilles, GENTILLE Maryse, MAGAND Vanessa, élus, SAGE Stéphane, MASCELLINO Caroline, ROGUET Jean-Claude, CAUL-FUTY Olivier, BRUNEAU Marie-Sabine, PORT Fabienne, ORSIER Christian, MASSON Phillipe, M. MARZIO, MEYNET Gérald, COTTERLAZ-RANNARD Audrey, PICOT Frédéric, LECOMTE Caroline, LEVET Arnaud, MOËNE Patrick, ORSIER Nicolas, MAISTRE Gilles, LABAT Emilie, GAUD Michel, POMARES Felix

« Ce qui doit être fait pour le 21ème siècle → projet développement durable est un programme d'actions pour le 21ème siècle, qui prend en compte 3 piliers :

· L'économie

· Le social équitable, vivable, viable

· L'environnement

***L'ambition de l'Agenda 2030, un objectif à plus court terme pour tendre à répondre aux enjeux de l'Agenda 2021.***

- ***C'est une accélération d'une transformation profonde de notre modèle de développement dans un contexte désormais mondialisé au moyen d'une économie nouvelle fondée sur une sobriété juste, alliant le bien-être des populations, en leur assurant une vie saine et active, la préservation du climat, de la biodiversité, des océans et des ressources naturelles.***
- ***C'est une réponse pratique, de terrain, adaptée aux spécificités locales (moyens humains, financiers et matériels).***

**La vision et les grandes orientations partagées par les acteurs**
La France porte l'ambition d'un monde plus durable et plus solidaire, où la recherche concomitante du bien-être social, d'une résilience de la planète et des écosystèmes, et de la prospérité économique, guidera l'action de chaque pays, chaque territoire, chaque individu. Exprimer cette vision au travers d'un récit commun, co-construit par les acteurs de l'Agenda 2030, est une première étape indispensable pour permettre sa concrétisation.

Localement, l'élaboration du programme d'actions de l'agenda 2030 d'Eteaux s'appuie sur un diagnostic fait en novembre 2020 et débouchera sur une stratégie et un programme d'actions visant à renforcer la prise en compte du développement durable sur le territoire de notre collectivité, voire de l'intercommunalité en prenant en compte les actions menées dans le cadre du PCAET et le grand Genève.

C'est audit représente un bon outil élaboré en lien avec l'association nationale « notre village, terre d'avenir » interlocuteur des petites communes car il donne une méthodologie et un cadre éprouvés

au niveau national. En découlera une reconnaissance nationale de notre engagement en faveur du développement durable et de valorisation de nos actions.

Présentation de la réunion, de Mme Robert, représentante de l'association « notre village, terre d'avenir » présentée par Monsieur Ratsimba, Maire et Monsieur Martin, conseiller municipal délégué au développement durable.

Diapositives pour fixer les choses, l'association, son historique, le cadre international de la mise en œuvre de l'Agenda 21.

L'objectif est d'établir une feuille de route pour les 3-5 ans : décliner en actions concrètes en fonction de finalités prédéfinies détaillées comme suivant :

- gestion de l'énergie ; gestion des milieux naturels ;
- gestion des déchets, (ressource en eau, et Gestion des rejets)
- épanouissement de tous les êtres humains
- cohésion sociale (démocratie participative)
- dynamique de développement

Au cœur de l'Agenda 2030, 17 Objectifs de développement durable ont été fixés. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

Le label « notre village terre d'avenir »



1. Participation de la population et des acteurs

2. Organisation du pilotage du projet (Mairie)

3. Transversalité de la démarche (Mairie, Ecoles,)

4. Evaluation partagée

**Une démarche (Audit : hier et aujourd'hui)**

· Un diagnostic territorial

· Comité de pilotage (élus, habitants, associations) et élaborer un programme d'actions validé par le conseil municipal.

· Elaboration de l'agenda 2030 local (charte notre village Terre d'Avenir)

· Être acteur

· Actions concrètes et adaptées

· Participation des citoyens

- Comité de pilotage n°1 : jeudi 08 juillet à 18h00

- Comité de pilotage n°2 : jeudi 09 septembre à 18h00

- Comité de pilotage n°3 : jeudi 30 septembre à 18h00

PORTE D'ENTRÉE DU PAYS ROCHOIS
ETEAUX

**COMMUNE D'ETEAUX**
**AGENDA 2030 "Notre Village Terre d'Avenir"**

**08 juillet 2021 COPIL AGENDA 2030 1ere REUNION**

**Présents :** DE FREITAS FRANCOIS Chef de projet, MARTIN MICHEL, POMARES EVELYNE, GENTILLE MARYSE, CAUL-FUTY Esméralda Elus, SAGE Stéphane, ASSE Daphnée, ORSIER Christian, MASSON Phillipe, MEYNET Gérald, COTTERLAZ-RANNARD Audrey, PICOT Frédéric, MOËNE Patrick, ORSIER Nicolas, LABAT Emilie, GAUD Michel, POMARES Felix, CALMIN Amandine, MONTANT Beatrice

**Excusés :** ROGUET Jean-Claude, CAUL-FUTY Olivier, LEVET Arnaud

## 1. Accueil, présentation du programme de la soirée

Présentation des objectifs et de l'organisation de la soirée.

Michel Martin explique l'intérêt de travailler autour de 5 axes de développement durable qui sont affichés.

Ces axes sont :

1. Axe 1 ETEAUX, SUPPORT DE DYNAMISME ET D'ATTRACTIVITE
2. Axe 2 UN BIEN VIVRE ENSEMBLE MIS EN VALEUR A ETEAUX
3. Axe 3 UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE ET CONSCIENT DES RISQUES
4. Axe 4 DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES
5. Axe 5 UNE VILLE SOLIDAIRE SOUCIEUSE DE L'EPANOUISSEMENT DE SES HABITANTS

Ce travail permet de cadrer et inspirer les actions à envisager en rappelant que la parole est libre.

Il évoque que toutes les actions proposées ne pourront/seront pas forcément retenus à la fin cependant il précise que cela ne doit pas limiter les idées et propositions afin que dans le temps, cela puisse conforter les actions à menées à long terme sur la commune.

## 2. Brainstorming sur les idées

Tour de table pour que tout le monde puisse s'exprimer et évoquer les actions possibles à envisager au niveau de l'agenda 2030 local.

Sont évoqués :

1. Participer aux projets structurants de Développement durable ; démocratie participative ;
2. Sensibiliser la population à la forêt. Créer des circuits balisés et sensibiliser aux bonnes pratiques ;
3. Informer et communiquer sur ESPACE BOISES CLASSES (EBC) ;
4. Préserver, valoriser les zones humides. Inventaire de ces zones ;
5. Promouvoir les récupérateurs d'eaux de pluie ;
6. Communication sur la commune : informations sur panneaux lumineux ;
7. Communiquer sur le tri- sélectif lors des manifestations. Valorisation des déchets. Info sur les filières ;

8. Passer toute la flotte de véhicules commune en GAZ ;
9. Trame noire : extinction éclairage publique la nuit ;
10. Diminuer la consommation en énergie des bâtiments publiques ;
11. Diagnostic thermique des bâtiments publics ;
12. Création d'un parking à vélo couvert ;
13. Mise en place du schéma cyclable. Danger de la route de la chapelle ;
14. Tarification incitative sur la taxe déchets. Maintenir en redevance ;
15. Valorisation des déchets en déchetterie ;
16. Proposer un broyeur sur la commune ou CCPR ;
17. Communiquer sur la qualité de l'air sur le site internet, le PCAET, PROXIM'ITI : renforcer la communication sur l'utilisation du transport en commun et sur véhicule électrique partagé.
18. Créer une application pour accéder aux infos de la commune ;
19. Augmenter le pourcentage de logements sociaux ;
20. Colis de Noël : mettre des produits locaux ;
21. Achats responsable : réduire les plastiques ;
22. Circuits courts : faciliter la production locale par la mise à disposition de terrains pour le maraichage. Faire connaitre les producteurs (manifestation...) ;
23. Création de jardins partagés et poulaillers. Inciter à la création de potagers et du jardinage et aux zéro pesticides ;
24. Valorisation des Déchets inertes : Voir si modification dans le PLU ;
25. Murs anti-bruit. APRR ;
26. SAFRAM : plus de suivi et communication sur le site et transport ;
27. Réguler la circulation 4/4, motos (mettre en place un arrêté municipal) sur chemins communaux et mobilier pour limiter les passages ;
28. Plantes invasives : dresser une cartographie participative ;
29. Plantes invasives : Limiter la contamination et la diffusion. (Nettoyage des véhicules de transports) ;
30. Favoriser la fauche tardive ; début juillet. Organiser la communication ;
31. Trouver un thème fédérateur de développement durable autour de la faune locale pour inciter la population à sa préservation : par exemple : communiquer sur Hirondelles, chauves-souris... ;
32. Créer une journée ou évènement de DD ;
33. Accueil des nouveaux arrivants : comment créer du lien, connaitre leur besoin. Forum d'entre-aides ;
34. Revoir la diffusion papier de Eteaux en bref, pour les anciens et qui n'ont pas internet ;
35. Favoriser le co-voiturage et co-voiturage scolaire. Transport scolaire avec Proximiti pour les primaires ;
36. Sorties scolaires à vocation DD (entreprises de la commune...) ;
37. Santé : création d'une maison médicale ;
38. Faire respecter le règlement dans les forêts privées. Rachat de parcelles privées par la commune ;
39. Créer un comité de quartier en nommant un référent (ex. voisins vigilants) ;
40. Humain : savoir accueillir l'autre et intégrer l' « étranger » ;
41. Sensibiliser la population aux déchets sauvages et excréments animaliers ;
42. Mise en valeur du patrimoine de la commune avec notamment la création de panneaux avec histoire du bâtiment ;



### 3. Présentation / explication de « comment remplir une fiche action ? »

François DE FREITAS évoque le travail à réaliser en termes de restitution au moyen de la présentation des modèles de Fiche Action normale et discriminante.

L'exemple de la Fiche action de la construction de la salle multifonction est projeté et commenté.

Il est rappelé que cette restitution basé sur les modèles de fiches actions sera à faire pour le copil du 09/09.

La ventilation des idées parmi les 5 axes comprenant différents objectifs sera transmise par mail rapidement afin que la constitution des 5 groupes de travail de réflexion puissent être réalisés, permettent alors leurs constitution et la mise en relations les différents membres et que leur travail en petit groupe puisse démarrer rapidement.

Les 5 groupes se retrouveront alors pour échanger

**4 Suite du COPIL 1 du 08/07/2021**

1. Envoi du récapitulatif de toutes les idées émises retravaillées et réorganisées par axe de travail.

Chaque membre du comité de pilotage pourra s'inscrire dans un groupe de travail (un axe), ou plusieurs, pour avancer, en petit groupe, la réflexion plus en profondeur pour chaque idée.

**Prochaines dates**

- Comité de pilotage n°2 : jeudi 09 septembre à 18h00
- Comité de pilotage n°3 : jeudi 30 septembre à 18h00

**4 Echanges informels autours d'une verrée**

PORTE D'ENTRÉE DU PAYS ROCHOIS
ETEAUX

**COMMUNE D'ETEAUX**
**AGENDA 2030 "Notre Village Terre d'Avenir"**

**09 septembre 2021 COPIL AGENDA 2030 2nd REUNION**

**Présents :** DE FREITAS François, MARTIN Michel, SAGE Stéphane, CAUL-FUTY Esméralda, ORSIER Christian, MASSON Phillipe, MEYNET Gérald, COTTERLAZ-RANNARD Audrey, PICOT Frédéric, LABAT Emilie, POMARES Felix, CALMIN Amandine

**Excusés :** POMARES Evelyne, GENTILLE Maryse, ASSE Daphnée, ROGUET Jean-Claude, LEVET Arnaud, MOËNE Patrick, ORSIER Nicolas, GAUD Michel, MONTANT Béatrice, VACHOUX Aymeric

## 1. Accueil, présentation du programme de la soirée

Présentation des objectifs et de l'organisation de la soirée.

Michel Martin rappelle que les groupes de travail ont été constitué par Axe et devaient en s'organisant soit de façon virtuelle, en se réunissant travailler autour de 5 axes de développement durable.

Chaque membre du comité de pilotage pouvait s'inscrire dans un groupe de travail (un axe), ou plusieurs, pour avancer, en petit groupe, la réflexion plus en profondeur pour chaque idée.

**Les groupes de travail constitués sont :**



**Axe 1 ETEAUX, SUPPORT DE DYNAMISME ET D'ATTRACTIVITE**
POMARES Evelyne, ASSE Daphné, ROGUET Jean-Claude, MOËNE Patrick, ORSIER Nicolas, LABAT Emilie.
**Axe 2 UN BIEN VIVRE ENSEMBLE MIS EN VALEUR A ETEAUX**
DE FREITAS François, GENTILLE Maryse, SAGE Stéphane, MEYNET Gérald, GAUD Michel, MONTANT Béatrice.
**Axe 3 UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE ET CONSCIENT DES RISQUES**
ORSIER Christian, MASSON Phillipe, COTTERLAZ-RANNARD Audrey, PICOT Frédéric, LEVET Arnaud, ORSIER Nicolas.
**Axe 4 DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES**
ASSE Daphnée, MASSON Phillipe, COTTERLAZ-RANNARD Audrey, GAUD Michel, POMARES Felix, CALMIN Amandine, VACHOUX Aymeric.
**Axe 5 UNE VILLAGE SOLIDAIRE SOUCIEUX DE L'EPANOUISSEMENT DE SES HABITANTS**
DE FREITAS François, MARTIN Michel, CAUL-FUTY Esméralda, ORSIER Christian, ORSIER Nicolas, LABAT Emilie.

Les groupes ont transmis les fiches actions pour que celle-ci puissent être compilées dans le tableau générale et que puissent être exposé par un rapporteur de chaque axe/groupe aux membres du Copil et remercie chacun pour son investissement.

Il évoque que pour donner suite à la réunion, le tableau général des actions proposées par l'ensemble des membres du Copil sera retransmis afin de laisser un temps de lecture à chacun.

Il rappelle que toutes les actions proposées ne pourront/seront pas forcément retenus à la fin cependant il précise que dans le temps, cela pourra conforter les actions à menées à long terme sur la commune.

### 2. restitution des fiches actions proposées par axe de travail

Tour de table pour que tous les groupes constitués par axe puissent s'exprimer, détailler sommairement les points clefs qui ont retenus leurs attention lors de l'élaboration des fiches action à envisager au niveau de l'agenda 2030 local.

**Axe 1 ETEAUX, SUPPORT DE DYNAMISME ET D'ATTRACTIVITE**

**Axe 2 UN BIEN VIVRE ENSEMBLE MIS EN VALEUR A ETEAUX**

**Axe 3 UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE ET CONSCIENT DES RISQUES**

**Axe 4 DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES**

**Axe 5 UNE VILLAGE SOLIDAIRE SOUCIEUX DE l'EPANOUISSEMENT DE SES HABITANTS**

### 3. Suite du COPIL 2 du 09/09/2021

1. Envoi du récapitulatif de toutes les idées émises retravaillées et réorganisées par axe de travail.

2. Présentation des actions envisagées par les élus et personnels de la commune non évoqué par le Copil.



**Prochaines dates**

- Comité de pilotage n°3 : jeudi 30 septembre à 19h00
- Comité de pilotage n°4 : mardi 26 octobre à 19h00

### 4. Echanges informels autours d'une verrée

PORTE D'ENTRÉE DU PAYS ROCHOIS
ETEAUX

**COMMUNE D'ETEAUX**
**AGENDA 2030 "Notre Village Terre d'Avenir"**

**30 septembre 2021 COPIL AGENDA 2030 3ième REUNION**

**Présents :** DE FREITAS François, MARTIN Michel, POMARES Evelyne, GENTILLE Maryse, SAGE Stéphane, CAUL-FUTY Esméralda, ORSIER Christian, COTTERLAZ-RANNARD Audrey, PICOT Frédéric, LEVET Arnaud, MOËNE Patrick, ORSIER Nicolas, LABAT Emilie, GAUD Michel, POMARES Felix.

**Excusés :** ASSE Daphnée, ROGUET Jean-Claude, MASSON Phillipe, MEYNET Gérald, CALMIN Amandine, MONTANT Béatrice, VACHOUX Aymeric.

## 1. Accueil, présentation du programme de la soirée

Présentation des objectifs et de l'organisation de la soirée.

Michel Martin rappelle que lors du dernier copil, les groupes de travail ont été constitué par Axe et devaient en s'organisant soit de façon virtuelle, en se réunissant travailler autour de 5 axes de développement durable. Le travail des actions a été revu et travaillé lors du dernier copil et chaque membre a reçu le document récapitulatif.

Il indique que parallèlement aux groupes de travail constitué, la commune (élus et agents de la commune) a travaillé sur l'élaboration de fiche actions en lien avec les échanges faits lors de la campagne électorale, des retours des habitants, des propositions en lien avec les actions et fonctionnement des services, d'opportunité liés à des actions engagées dans le cadre du PCAET non réalisé et touchant le territoire d'Eteaux ainsi que d'appels à projets divers.



Il évoque que pour donner suite à la réunion, le tableau général des actions proposées par la commune sera retransmis afin de laisser un temps de lecture à chacun.

Il rappelle que, comme pour les actions proposées par les groupes de travail, toutes les actions proposées par la commune ne pourront/seront pas forcément retenus à la fin et reprécise que dans le temps, cela pourra conforter les actions à menées à long terme sur la commune.

## 2. Restitution des fiches actions proposées par axe de travail par la commune

**Axe 1 ETEAUX, SUPPORT DE DYNAMISME ET D'ATTRACTIVITE**

**Axe 2 UN BIEN VIVRE ENSEMBLE MIS EN VALEUR A ETEAUX**

**Axe 3 UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE ET CONSCIENT DES RISQUES**

**Axe 4 DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES**

**Axe 5 UNE VILLAGE SOLIDAIRE SOUCIEUX DE L'EPANOUISSEMENT DE SES HABITANTS**

Un tour de table est proposé pour que les membres du Copil puissent s'exprimer, questionner les points clefs qui ont retenus leur attention lors de la présentation des fiches actions proposées par la commune au niveau de l'agenda 2030 local.

**Questions :**

*Pourquoi avez-vous fait le choix de ne pas présenter au Copil les actions envisagées par la commune au moment du premier comité de pilotage ?*

Au regard du Covid ayant entrainé des annulation et reports des réunions programmées et des échéances en lien avec l'association « notre village », la commune n'a pas voulu présenter les actions retenues par son attention afin de laisser la parole libre et ainsi ne pas orienter les propositions du COPIL. Également, l'action des membres du Copil ne devait être juste une validation d'un programme d'actions purement politique.

Nombres d'actions du Copil, travaillées en groupes de travail, ont rejoints des objectifs identifiés et partagés également par la commune.

*Dans le programme des actions communales, pourquoi inscrire des actions réalisées ou en cours de réalisation en 2021 et de fait qui seront ainsi validées en conseil municipal dans le programme ?*

La commune avance sur des objectifs correspondants également aux attentes relevées lors de la campagne municipale effectuée en mars 2020.

Les attentes des habitants, correspondant à la confiance donnée à l'équipe municipale à qui a été confié ce mandat, sont également à prendre en compte. La commune a travaillé en fonction d'actions à réaliser, d'opportunités liées à des appels à projets, des nécessités. Le mandat de l'équipe municipale ne démarre pas en octobre 2021 avec la prise de la délibération concernant l'agenda 2030.



La réalisation des actions peut pleinement s'inscrire dans l'Agenda 2030 local car elle correspond aux actions non commencées au moment de l'audit effectué en Novembre 2020 avec l'association notre village, qui représente le point de départ de l'élaboration de l'agenda 2030 communal.

*Sera-t-il possible pour le Copil de prioriser des actions à réaliser plutôt que d'autres et orienter ainsi le choix du Conseil Municipal concernant les actions à tenir ?*

Au regard des objectifs à atteindre, toutes les actions sont importantes et à travailler de concert. Elles correspondent également à des attentes partagées avec l'ensemble de la population et correspondent aux trois volets (environnemental, sociale et économie) déclinés en 5 finalités de Développement Durable, qui pour mémoire sont :

1. FINALITE 1 : lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
2. FINALITE 2 : préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources
3. FINALITE 3 : l'épanouissement de tous les êtres humains
4. FINALITE 4 : la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
5. FINALITE 5 : Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation durable

Tous les travaux et engagement de chacun des membres au sein des groupes de travail et au niveau des élus de la commune méritent la même considération quelle qu'en soit la portée.

De plus, il est aussi rappelé que la mise en œuvre des actions reste à confronter avec les contraintes budgétaires, de temps et des moyens humains nécessaires pour les réaliser. Le décisionnaire sera le Conseil Municipal.

Michel MARTIN évoque plusieurs fiches actions développées par le COPIL qui sont à repréciser, pourraient ne pas être proposées ou pourraient être regroupées :

- Intervention en milieu scolaire pour une sensibilisation au "Savoir Rouler" : *déjà réalisée donc ne sera pas proposée mais une mise en relation avec l'école pourra être faite.*
- Lutter contre les incivilités à proximité des points d'apports volontaires : *préciser les actions d'illustration = muret ou barrière pour contenir les déchets (pour qu'ils ne s'envolent pas), pose de caméra avec message dissuasif de type « vous êtes filmés », panneau d'indication de type (en cas de conteneur plein, flashez ce code et signalez-le sur ce site internet)*
- Former et sensibiliser les agents de la communes, les ménageurs, les entreprise des TP et le grand public sur la lutte contre les plantes invasives. : *Prévue dans la loi donc pas de pertinence à la maintenir*
- Assurer une connexion de bus Adaptée : *intervention communale possible mais compétence du SM4CC. Il est évoqué des enquêtes et des créations de ligne en lien avec les usagers afin de garantir les taux de remplissage.*
- La communication sur la commune au moyen de panneaux lumineux : *rattachée aux moyens de communication et la fiche action de mise en œuvre d'une application.*
- Valorisation des déchets en déchetterie…*n'a pas été abordé car Mr le Maire avait dit « c'est hors compétence » mais vu l'intervention de Nicolas Orsier sur des actions hors compétences j'ai préféré reporter cela au 26.10 ou en parler en RMA*
- Création du poulailler communal ; possible *si porteur associatif et ressources humaines externes. Il est évoqué de voir si cela peut être envisagé avec les jardins partagés ou familiaux.*
- Fiche « Création du marché de producteurs locaux » renommée : Mettre en place un marché local et/ou de producteurs



En concertation, la fiche action n'ayant pas été développée concernant la démocratie participative, il est proposé de créer une fiche action concernant *la pérennisation et le développement du comité de pilotage Développement Durable.*

**RAPPEL sur les fiches actions discriminantes qui doivent être proposées :**

François DE FREITAS évoque également que la commune devra présenter des fiches actions correspondant aux critères discriminants relevés lors de l'audit. Ces fiches actions ne sont pas à travailler en Copil mais nécessiteront une prise en compte par la commune.

Les fiches actions discriminantes par finalité sont :

- ✓ **FINALITE 1 : lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
  - Réaliser le DPE pour les logements communaux et la boulangerie
- ✓ **FINALITE 2 : préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources**
  - Rien à signaler
- ✓ **FINALITE 3 : l'épanouissement de tous les êtres humains**
  ***Qualité de l'eau et protection de la sante***
  - Réaliser le diagnostic du plomb hydrique au niveau des écoles et de la cantine
  ***Système éducatif***

- Absence de diagnostic de la qualité de l'air intérieur au niveau des écoles et de la micro-crèche

✓ **FINALITE 4 : la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations**
*Gestion de l'espace*
**Pour les bâtiments publics :**
- Mettre à jour les Dossiers techniques Amiante (DTA)
- Réaliser le DTA pour la Chapelle des Crues

**Pour les logements communaux :**
- Refaire le diagnostic Amiante des partie privatives (DAPP)
- Réaliser le Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)
- Elaborer l'Etat des risques et Pollution (ERP)

**Pour les locaux commerciaux communaux :**
- Elaborer l'Etat des risques et Pollution (ERP)

✓ **FINALITE 5 : Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation durable**
- Rien à signaler

### 3. Suite du COPIL 3 du 30/09/2021

1. Envoi du récapitulatif de toutes les idées émises retravaillées et réorganisées par axe de travail.

2. Présentation des actions non envisagées par les élus pour l'agenda local 2021/2024.

3. Pour donner suite à la validation du projet par le conseil municipal, il est proposé de prévoir 3 réunions annuelles (février, juin et octobre) afin d'échanger et rendre compte des avancées des différents projets retenus et engagés.
Les dates précises de ces COPIL seront calées ultérieurement.



### 4. Prochaines dates

- Passage en conseil municipal : le mercredi 13 octobre à 19h30
  La présence est possible mais ne fera pas l'objet d'échanges lors du Conseil municipal
  Le respect des protocoles sanitaires impose le port du masque.
  La salle ne permet pas d'accueillir plus de 5 personnes.

- Comité de pilotage n°4 : mardi 26 octobre à 19h00

### 5. Echanges informels autours d'une verrée

copil 30/09/2021 COMITE DE PILOTAGE

émargement

| Nom / Prénom | Qualité/Profession | Elu / Non Elu | Adresse | courriel | téléphone | signature |
|---|---|---|---|---|---|---|
| DE FREITAS FRANCOIS | Chef de projet / DGS Eteaux | Non Elu | 299 chemin de l'échelle, 74800, La Roche-sur-Foron | dgs@eteaux.fr | 04 50 03 49 80 | |
| MARTIN MICHEL | Conseiller municipal délégué au développement durable | Elu | 28 place de la mairie, 74800 Eteaux | martin.michel@eteaux.fr | 04 50 03 02 44 | |
| POMARES EVELYNE | Conseillère municipale | Elue | 28 place de la mairie, 74800 Eteaux | pomares.evelyne@eteaux.fr | 04 50 03 02 44 | |
| GENTILLE MARYSE | Conseillère municipale | Elue | 28 place de la mairie, 74800 Eteaux | gentille.maryse@eteaux.fr | 04 50 03 02 44 | |
| SAGE Stéphane | Président du comité des fêtes d'Eteaux | Non Elu | 160 Impasse de la Chauttaz, 74800 Eteaux | leszinzins74@orange.fr | 06 20 16 18 62 | |
| ASSE Daphnée | Technicienne Forestière territoriale ONF | Non Elue | 122 Rue du Pont, 74136 Bonneville | daphne.asse@onf.fr | | Excusée |
| ROGUET Jean-Claude | Président du Ski Club du Pays Rochois | Non Elu | 1489 Route de la Chapelle, 74800 Eteaux | j_roguet@club-internet.fr | 06 72 49 53 08 | Excusée |
| CAUL-FUTY Esméralda | Conseillère municipale | Elue | 31 C Rue du Mont-Blanc, 74800 Eteaux | caul-futy.esmeralda@eteaux.fr | 04 50 03 02 44 | |
| ORSIER Christian | Retraité | Non Elu | 103 Impasse de Même, 74800 Eteaux | orsierchristian@orange.fr | 06 31 51 78 60 | |
| MASSON Phillipe | technicien | Non Elu | ETEAUX | famasson2@free.fr | 04 50 03 32 54 | Excusée |
| MEYNET Géraid | Retraité | Non Elu | 372 Route de la Chapelle, 74800 Eteaux | gmeynet@orange.fr | 06 72 83 87 37 | Excusé |
| COTTERLAZ-RANNARD Audrey | étudiante en agriculture et agro-alimentaire | Non Elue | 145 Route du chef lieu, 74800 Eteaux | audrey.cotterlaz@hotmail.fr | 06 70 66 47 02 | |
| PICOT Frédéric | Directeur Usine La société fromagère d'Eteaux | Non Elu | 280 rue des Saules, 88400 Xonrupt-Longemer | frederic.picot@pochat.fr | 06 25 12 13 73 | |
| LEVET Arnaud | Technicien mécanique | Non Elu | 310 Route de Charny, 74800 Eteaux | arnaudlevet@yahoo.fr | 06 88 95 78 39 | |
| MOËNE Patrick | Caviste | Non Elu | 309 Route du clos du May, 74800 Eteaux | info@laciedudahu.fr | 06 68 78 98 14 | |
| ORSIER Nicolas | Association pays rochois en transition | Non Elu | 260 Impasse d'aliot, 74800 La Roche-sur-Foron | orsier.nicolas@gmail.com | 06 18 21 53 65 | |
| LABAT Emilie | Cheffe d'entreprise et représentante APE Chef lieu | Non Elue | 150 impasse du Bosnay, 74800 Eteaux | dufaugemilie@hotmail.fr | 06 72 32 78 74 | |
| GAUD Michel | Retraité | Non Elu | 1100 Route des Paquis, 74800 Amancy | mt.gaud74@orange.fr | 06 09 82 17 29 | |
| POMARES Felix | Directeur | Non Elue | 28 impasse des ferme des Crêtes, 74800 Eteaux | felix.pomares@free.fr | 06 33 08 72 36 | |
| CALMIN Amandine | BANQUE / Equid Charny | Non Elue | 925 Route des Fins, 74930 Pers Jussy | amandine.calmin@gmail.com | 07 78 57 26 51 | Excusée |
| MONTANT Béatrice | Retraitée | Non Elue | 372 Route de la Chapelle, 74800 Eteaux | béatrice.montant@gmail.com | 07 85 71 18 85 | Excusée. |
| VACHOUX Aymeric | Gérant d'entreprise informatique | Non Elu | Magasin Eteaux - 176 Route de la croix verte 74800 Eteaux | aymeric@s-i-g.info | 06 61 19 23 55 | Excusé |

## AGENDA 2030

La commune d'Eteaux s'est engagée le 10 juin 2020 dans une démarche de développement durable, via la réalisation d'un Agenda 2030 local, en partenariat avec l'Association Nationale Notre Village.

Le 30 juin 2021, une présentation de l'Agenda 2030 local a été présentée à l'ensemble de la population et devait également permettre de commencer à constituer un comité de pilotage. Cette démarche était guidé par l'audit effectué par Celine Robert, chargé de mission de l'association « notre village terre d'avenir » qui accompagne la démarche communale.

A l'issu de cette réunion publique à laquelle 50 personnes ont participé, 23 personnes ont constitué le comité de pilotage :

**DE FREITAS François,** Chef de projet / DGS Eteaux, **MARTIN Michel**, Conseiller municipal délégué au Développement Durable, **POMARES Evelyne**, Conseillère municipale, **GENTILLE Maryse**, Conseillère municipale, **SAGE Stéphane**, Président du comité des fêtes d'Eteaux, **ASSE Daphnée**, Technicienne Forestière territoriale ONF, **ROGUET Jean-Claude**, Président du Ski Club du Pays Rochois, **CAUL-FUTY Esméralda**, Conseillère municipale, **ORSIER Christian**, Retraité, **MASSON Phillipe**, technicien , **MEYNET Gérald** Retraité, **COTTERLAZ-RANNARD Audrey**, étudiante en agriculture et agro-alimentaire, **PICOT Frédéric**, Directeur Usine La société fromagère d'Eteaux, **LEVET Arnaud**, Technicien mécanique, **MOËNE Patrick**, Caviste, **ORSIER Nicolas**, représentant Association pays rochois en transition, **LABAT Emilie**, Cheffe d'entreprise et représentante APE Chef-lieu, **GAUD Michel,** Retraité, **POMARES Felix**, Directeur, **CALMIN Amandine,** BANQUE / Equid Charny, **MONTANT Béatrice**, Retraitée, **VACHOUX Aymeric,** Gérant d'entreprise informatique.

Trois réunions de comité de pilotage ont été programmées les 08/07/2021, 09/09/2021 et 30/09/2021 afin de travailler à l'élaboration d'un programme de fiches action.



Ces fiches Actions ne peuvent concerner que des actions non réalisées à la date de l'audit effectué en Novembre 2020.

### COPIL du 08/07/2021

Au regard des objectifs à atteindre, toutes les actions à développer correspondent à des attentes partagées avec l'ensemble de la population et correspondent aux trois volets (environnemental, sociale et économie) déclinés en 5 finalités de Développement Durable, qui pour mémoire sont :

1. FINALITE 1 : lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
2. FINALITE 2 : préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources
3. FINALITE 3 : l'épanouissement de tous les êtres humains
4. FINALITE 4 : la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
5. FINALITE 5 : Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation durable

Les travaux des membres du COPIL sont organisés autour de 5 axes de développement durable.

Ces axes sont :

1. Axe 1 ETEAUX, SUPPORT DE DYNAMISME ET D'ATTRACTIVITE

2. Axe 2 UN BIEN VIVRE ENSEMBLE MIS EN VALEUR A ETEAUX
3. Axe 3 UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE ET CONSCIENT DES RISQUES
4. Axe 4 DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES
5. Axe 5 UNE VILLE SOLIDAIRE SOUCIEUSE DE L'EPANOUISSEMENT DE SES HABITANTS

Ce travail permet de cadrer et inspirer les actions à envisager en rappelant que la parole est libre.

Il a été rappelé lors de cette réunion aux membres du COPIL que toutes les actions proposées ne pourront/seront pas forcément retenus à la fin cependant sans que cela ne doive pas limiter les idées et propositions afin que dans le temps, cela puisse conforter les actions à menées à long terme sur la commune.

Un tour de table a été organisé pour que tout le monde puisse s'exprimer et évoquer les actions possibles à envisager au niveau de l'agenda 2030 local.

42 propositions émanant du COPIL sont données. Ces propositions ont été travailler par groupe de travail. Chaque membre du comité de pilotage pouvait s'inscrire dans un groupe de travail (un axe), ou plusieurs, pour avancer, en petit groupe, la réflexion plus en profondeur pour chaque idée.

La restitution des groupes de travail, basée sur les modèles de fiches actions, était à faire pour le copil du 09/09.

**COPIL du 09/09/2021**

**Les groupes de travail constitués par AXE étaient :**

**Axe 1 ETEAUX, SUPPORT DE DYNAMISME ET D'ATTRACTIVITE**
POMARES Evelyne, ASSE Daphné, ROGUET Jean-Claude, MOËNE Patrick, ORSIER Nicolas, LABAT Emilie.
**Axe 2 UN BIEN VIVRE ENSEMBLE MIS EN VALEUR A ETEAUX**
DE FREITAS François, GENTILLE Maryse, SAGE Stéphane, MEYNET Gérald, GAUD Michel, MONTANT Béatrice.
**Axe 3 UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE ET CONSCIENT DES RISQUES**
ORSIER Christian, MASSON Phillipe, COTTERLAZ-RANNARD Audrey, PICOT Frédéric, LEVET Arnaud, ORSIER Nicolas.
**Axe 4 DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES**
ASSE Daphnée, MASSON Phillipe, COTTERLAZ-RANNARD Audrey, GAUD Michel, POMARES Felix, CALMIN Amandine, VACHOUX Aymeric.
**Axe 5 UNE VILLAGE SOLIDAIRE SOUCIEUX DE L'EPANOUISSEMENT DE SES HABITANTS**
DE FREITAS François, MARTIN Michel, CAUL-FUTY Esméralda, ORSIER Christian, ORSIER Nicolas, LABAT Emilie.

Les groupes ont transmis les fiches actions pour que celle-ci puissent être compilées dans le tableau générale et que puissent être exposé par un rapporteur de chaque axe/groupe aux membres du Copil.

Un tour de table a été organisé pour que tous les groupes constitués par axe puissent s'exprimer, détailler sommairement les points clefs qui ont retenus leur attention lors de l'élaboration des fiches action à envisager au niveau de l'agenda 2030 local.

**COPIL du 30/09/2021**

Parallèlement aux groupes de travail constitués, la commune (élus et agents de la commune) a travaillé sur l'élaboration de fiche actions en lien avec les échanges faits lors de la campagne électorale, des retours des habitants, des propositions en lien avec les actions et fonctionnement des services, d'opportunité liés à des actions engagées dans le cadre du PCAET non réalisées et touchant le territoire d'Eteaux ainsi que d'appels à projets divers.

Il a été présenté aux Copil ces fiches actions par axe pour information. Un tour de table a également été proposé pour que les membres du Copil puissent s'exprimer, questionner les points clefs qui ont retenus leur attention lors de la présentation des fiches actions proposées par la commune au niveau de l'agenda 2030 local.

Comme pour les actions proposées par les groupes de travail, toutes les actions proposées par la commune ne pourront/seront pas forcément retenus à la fin amis pourront dans le temps conforter les actions à menées à long terme sur la commune.

Lors de l'Audit, il a été évoqué que la commune devrait également développer des fiches actions sur les points d'amélioration à apporter.

La commune doit également présenter des fiches actions correspondant aux critères discriminants relevés lors de l'audit. Ces fiches actions n'étaient pas à travailler en Copil mais nécessiteront une prise en compte par la commune.

Les fiches actions discriminantes par finalité sont :

- ✓ **FINALITE 1 : lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
  - Réaliser le DPE pour les logements communaux et la boulangerie

- ✓ **FINALITE 2 : préservation de la biodiversité protection des milieux et des ressources**
  - Rien à signaler

- ✓ **FINALITE 3 : l'épanouissement de tous les êtres humains**
  ***Qualité de l'eau et protection de la sante***
  - Réaliser le diagnostic du plomb hydrique au niveau des écoles et de la cantine

  ***Système éducatif***
  - Absence de diagnostic de la qualité de l'air intérieur au niveau des écoles et de la micro-crèche

- ✓ **FINALITE 4 : la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations**
  *Gestion de l'espace*
  **Pour les bâtiments publics :**
  - Mettre à jour les Dossiers techniques Amiante (DTA)
  - Réaliser le DTA pour la Chapelle des Crues

  **Pour les logements communaux :**
  - Refaire le diagnostic Amiante des partie privatives (DAPP)
  - Réaliser le Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)
  - Elaborer l'Etat des risques et Pollution (ERP)

  **Pour les locaux commerciaux communaux :**
  - Elaborer l'Etat des risques et Pollution (ERP)

- ✓ **FINALITE 5 : Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation durable**

- Rien à signaler

Un comité de pilotage n°4 sera organisé le mardi 26/10 à 19h00 afin de présentation au Copil les actions ajournées ou non retenus par les élus pour l'agenda local 2021/2024.

Pour donner suite à la validation du projet par le conseil municipal du 13/10, il a été proposé aussi de prévoir 3 réunions annuelles (février, juin et octobre) afin d'échanger et rendre compte des avancées des différents projets retenus et engagés.

Les dates précises de ces COPIL seront calées ultérieurement.

**ADOPTION DE 65 FICHES ACTIONS : DEVELOPPEMENT MAIRIE ET COPIL**

**AXE 1 ETEAUX, SUPPORT DE DYNAMISME ET D'ATTRACTIVITE**

1. Rénover les peintures intérieures du restaurant scolaire
2. Identifier des sentiers de randonnées pédestres
3. Valoriser les richesses patrimoniales dans les documents de présentation de la commune
4. Offrir une connexion internet haut débit aux habitants d'Eteaux
5. Mettre en place un marché local et/ou de producteurs

**AXE 2 UN BIEN VIVRE ENSEMBLE MIS EN VALEUR A ETEAUX**

1. Construction de la salle multifonction
2. Élaborer un guide d'accueil des nouveaux arrivants
3. Mettre en œuvre une communication des activités associatives locales et du territoire
4. Inciter à l'organisation de la fête des voisins
5. Journée citoyenne (passage légal à l'âge adulte des jeunes)
6. Pérenniser la participation citoyennes des plus jeunes (CME et CMJ)
7. Pérenniser et développer le comité de pilotage développement durable
8. Création de jardins partagés (échanges d'expériences)
9. Création d'un forum entraides
10. Animer un réseau de référents citoyens (quartiers)



**AXE 3 UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE ET CONSCIENT DES RISQUES**

1. Organisation du covoiturage à l'école
2. Estomper les effets indésirables induits par la présence de l'autoroute
3. Installation d'arbres fruitiers sur les espaces publics
4. Mise en place de parking vélo (option borne réparation) par la commune et obligation pour les promoteurs sur nouvelles constructions.
5. Porter une réflexion vis-à-vis de l'aménagement en zone limite de communes voisines
6. Communiquer et sensibiliser numériquement sur le " développement durable"

**AXE 4 DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES**

1. Maitriser sa consommation énergétique grâce à l'action d'un conseiller en énergie
2. Poursuivre la lutte contre les incivilités à proximité des points d'apports volontaires
3. Baisser les consommations énergétiques des bâtiments

4. Mise en œuvre de la Charte Zéro pesticides
5. Mettre en œuvre une stratégie d'extinction des lumières et participer à l'opération "la nuit est belle"
6. Soutenir la création d'une ressourcerie intercommunale
7. Installer des récupérateurs d'eau de pluie pour arroser les jardins
8. Plateau des bornes (zone humide parcelles forestières communales lieu-dit les Mouilles Baudy).
9. Former et sensibiliser les agents des communes, les aménageurs, les entreprises des TP et le grand public sur la lutte contre les plantes invasives et allergisantes
10. Favoriser l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques
11. Mettre en œuvre le plan de gestion de la forêt communale
12. Achats des forêts privées mises à la vente
13. Valorisation de la forêt communale
14. Mieux connaitre la faune et la flore locale pour mieux la préserver
15. Utiliser de la vaisselle nettoyable ou biodégradable lors des manifestations
16. Sensibiliser et accompagner le grand public à la réduction des déchets et à la valorisation des déchets végétaux
17. Approvisionnement de la restauration collective en produits locaux, bio ou sous-signe de qualité
18. Sensibiliser les enfants des écoles au tri-sélectif
19. Confirmer l'accès à la mobilité douce par l'achat de vélo à assistance électrique
20. Journée de taille
21. "Mise en place de paillages pour les plantations communales"
22. Trouver un thème fédérateur de développement durable pour inciter la population : communiquer sur Hirondelles, chauves-souris....
23. Rachat de parcelles privées par la commune - faciliter l'accès à l'information des propriétaires forestiers privés
24. Fauche tardive : Renouer avec bonnes pratiques et étendre le champ d'application



**AXE 5 UN VILLAGE SOLIDAIRE SOUCIEUX DE L'EPANOUISSEMENT DE SES HABITANTS**

1. Dématérialisation des documents et des actes citoyens
2. Accompagner le projet d'implantation d'un relais d'assistantes maternelles à Eteaux
3. Ateliers réservés aux séniors à la médiathèque
4. Rencontre avec les anciens AFN, les jeunes
5. Mise en place d'après-midi activités (ateliers chocolat, sorties visites, randonnées, musiques langues anciennes.
6. Octobre rose
7. Objectif prop'Eteaux
8. Réorganiser l'information municipale numérique
9. Création d'une aire de jeu intergénérationnelle
10. Adoption d'un Projet Educatif de Territoire (PEdT)
11. Mise en place d'un projet pédagogique périscolaire
12. Organisation d'une journée d'animations multi activités par les conseillers municipaux jeunes
13. Formation des agents
14. Maintenir des critères environnementaux dans les appels d'offre et les achats communaux

15. Création d'une cuisinothèque à la médiathèque d'Eteaux
16. Pour une médiathèque adaptée, accessible et accueillante
17. Relayer la communication sur l'utilisation du covoiturage et sur véhicule partagé
18. Proposer une application mobile pour accéder aux infos de la commune
19. Cohabitation étudiants/jeunes et seniors
20. Aidant familial

**AJOURNEMENT DE 28 PROPOSITIONS D'ACTIONS DEVELOPEMENT MAIRIE ET COPIL AVEC JUSTIFICATIONS**

**AXE 1 ETEAUX, SUPPORT DE DYNAMISME ET D'ATTRACTIVITE**

1. **Rénover la toiture du bâtiment la classe**
   → *Pas possible dans les trois ans*

2. **Rénover les peintures intérieures de l'Eglise du chef-lieu**
   → *Pas possible dans les trois ans*

3. **Extension de l'école primaire du chef-lieu**
   → *Effectifs prévisionnels stables, pas possible dans les trois ans*

4. **Inciter à la création de potagers chez les privés et du jardinage**
   → *Pas de contenu et de propositions*

5. **Maintenir la dynamique agricole face à l'urbanisation de la commune d'Eteaux**
   → *"PLU ETEAUX : priorité a été donnée à la préservation des terres nécessaires au maintien des activités agricoles, pastorales et forestières. Le PLU assure la préservation des bonnes terres agricoles en considération des divers intérêts en présence. Article L. 122-10 du code de l'urbanisme (anc. L. 145-3) – « Les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières, en particulier les terres qui se situent dans les fonds de vallée, sont préservées. La nécessité de préserver ces terres s'apprécie au regard de leur rôle et de leur place dans les systèmes d'exploitation locaux. Sont également pris en compte leur situation par rapport au siège de l'exploitation, leur relief, leur pente et leur exposition »."*



**AXE 2 UN BIEN VIVRE ENSEMBLE MIS EN VALEUR A ETEAUX**

1. **Renforcer la solidarité intergénérationnelle et associative**
   → *Déjà en lien dans autre fiche action.*

**AXE 3 UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE ET CONSCIENT DES RISQUES**

1. **Mettre en œuvre une révision n° 1 ou modification n° 3 du PLU d'Eteaux**
   → *PLU de 2014. Progression imaginée. Pas possible dans les trois ans, dernière révision en 2019-2020. Réflexion qui va être mené sur Eteaux 2040.*

2. **Créer des logements d'urgence**

➔ *Pas possible dans les trois ans (lieu, budgets)*

3. **Agir en faveur de la qualité de l'air avec le fonds Air Bois**
   ➔ *pas compétence et déjà fait*

4. **Economiser le foncier**
   ➔ *Volonté de garder de la cohésion sociale et du cadre de vie. Déjà 40 hectares économisés sur le PLU 2014.*

5. **Gestion des déchets inertes des BTP**
   ➔ *En cours au quotidien. Pas de zone au niveau du PLU. Réflexion au niveau intercommunal ISDI intercommunale. PLU qui limite cela, ponctuellement zone de remblai possible si correspondante au PLU Eteaux.*

6. **Intervention en milieu scolaire pour une sensibilisation au "Savoir Rouler"**
   ➔ *Déjà fait*

7. **Revoir le règlement des OAP**
   ➔ *Pas possible dans les trois ans, dernière révision en 2020*

8. **Se loger**
   ➔ *Pas possible dans les trois ans, dernière révision en 2020*



**AXE 4 DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES**

1. **Circuits courts : faciliter la production locale. Mise à disposition de terrains pour le maraîchage. Faire connaitre les producteurs (manifestation…)**
   ➔ *Pas de contenu et de propositions*

2. **Lutte contre les plantes invasives**
   ➔ *Dans la loi*

3. **Préserver les vergers traditionnels haute-tige – assurer la conservation génétique de variétés fruitières anciennes**
   ➔ *Terrain privé inscrit au PLU 2014, interventions limitées ;*

**AXE 5 UN VILLAGE SOLIDAIRE SOUCIEUX DE L'EPANOUISSEMENT DE SES HABITANTS**

1. **Initier le projet d'une "maison du troisième âge" ou MARP**
   ➔ *Questionnaires posés et pas de besoins dans l'immédiat. Pas possibles dans les trois ans (lieu, budgets)*

2. **Semaine bleue**
   ➔ *Moyens humains insuffisants*

3. **Une naissance, un arbre**

➔ *Lieu à identifier, réflexion à pousser sur lieu*

4. **Santé : création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) ou d'une maison médicale**

➔ *Plus de labellisation et pas réalisables dans les trois ans (budget, site) avoir en lien avec les projets du territoire qui sont menés*

5. **Tarification incitative sur la taxe déchets. Maintenir en redevance**

➔ *Déjà en œuvre depuis 10 ans entre les collectivités membres de la CCPR. Respect de la démocratie : vote des élus de la CCPR. La commune souhaite aller vers de l'incitatif.*

## REJET DE 9 PROPOSITIONS D'ACTIONS DEVELOPPEMENT MAIRIE ET COPIL AVEC JUSTIFICATIONS

### AXE 1 ETEAUX, SUPPORT DE DYNAMISME ET D'ATTRACTIVITE

1. **Création d'un poulailler communal**

➔ *Suivant création des jardins partagés à développer dans un premier temps mais sous forme de poulailler partagé associatif*

2. **Humain : savoir accueillir l'autre et intégrer l'"étranger"**

➔ *Pas de structure sociale adaptée au niveau communal, actions portées par la commune à sa mesure avec accueil de stagiaires réfugiés au sein des services et mise à disposition de l'école pour des cours. Action discrète communale.*

### AXE 2 UN BIEN VIVRE ENSEMBLE MIS EN VALEUR A ETEAUX

1. **Pérenniser les manifestations mises en œuvre par le comité des fêtes (vide grenier, Rando Eteaux, Noël, loto, etc.**

➔ *Déjà fait*

2. **Offrir une diversité de loisirs**

➔ *En lien avec autre fiche action (salle multifonction et animations communales programmées)*

3. **Communication sur la commune : informations sur panneaux lumineux**

➔ *Regrouper avec communication et moyens (applications)*

### AXE 3 UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE ET CONSCIENT DES RISQUES

1. **Assurer une connexion de bus adaptée**

➔ Pas compétence

2. **Valorisation des déchets en déchetterie**

➔ Pas compétence

### AXE 4 DES ESPACES NATURELS ET DES RESSOURCES PRESERVES ET VALORISES

1. **Participer à la mise en place d'un Plan de mobilité des collectivités du pays Rochois (éco-exemplarité des collectivités)**

➔ *Pas compétence, redondant avec les bus.*

### AXE 5 UN VILLAGE SOLIDAIRE SOUCIEUX DE L'EPANOUISSEMENT DE SES HABITANTS

1. **Organisation du repas des ainés et de la sortie des ainés**

➔ *Déjà fait*

**Article du Dauphiné du 17 mai 2021**

VOS COMMUNES

ETEAUX

# L'opération Agenda 2030 Éteaux est engagée

**La commune, accompagnée par l'association "Notre Village, Terre d'Avenir", s'engage pour les 10 prochaines années à travailler la plupart de ses projets en mode développement durable. Explications.**

En 2020, un des engagements de la nouvelle mandature de l'équipe conduite par le maire David Ratsimba était « de s'engager de manière pérenne pour et avec les Étaliens dans une démarche de développement durable. »

Des promesses de campagne à leur réalisation, il n'y a qu'un pas que les élus du village ont franchi en réalisant un diagnostic territorial et de la collectivité en novembre 2020. Le maire peut ainsi abonder en précisant que « l'objectif de ce diagnostic était de relever les points forts et les points faibles du village en matière de développement durable. Forts de ce diagnostic, nous, élus et habitants de la commune, allons être accompagnés dans notre démarche par l'association nationale "Notre Village, Terre d'Avenir" afin de donner un cadre à une démarche volontariste et labelliser à terme un projet d'actions autour du développement durable. »

Pour mettre en place l'ambitieux projet "Agenda 2030", un comité de pilotage sera réuni le 30 juin 2021 à la salle de restauration scolaire de l'école du chef-lieu. La réunion regroupera des citoyens et élus Étaliens et des techniciens de la commune, ainsi que la référente de l'association "Notre Village, Terre d'Avenir".

Ainsi, lors de cette soirée programmée d'ici à un mois et demi, le comité de pilotage sera officiellement créé afin de définir les grands axes du projet pour mettre en place et valoriser des actions en mode développement durable sur la commune.

**David Ratsimba, maire d'Éteaux, peut afficher le sourire avec un Agenda 2030 en route au sein de la commune pour plus que jamais, que la notion de développement durable soit une réalité pérenne dans le temps.** Photo Le DL/F.M.

## Zéro pesticides et aide fiancnières à l'acquisition d'un vélo électrique

Concrètement qu'est-ce que cet engagement de la commune pourra donner en termes d'actions menées ? François De Freitas, le directeur général des services de la commune apporte son éclairage. « Nous pouvons raisonnablement penser que le comité de pilotage pourra orienter ses premières démarches dans un engagement "zéro pesticide", ou encore la participation durable à l'événement "la nuit est belle" (couper toutes les lumières afin d'observer les étoiles et les planètes). » Il est également envisageable que le futur comité, poursuit le DGS, « puisse décider d'une aide financière à l'acquisition à des vélos à assistance électrique ou la prise en compte des aspects de développement durable dans la nouvelle construction de la nouvelle salle multifonction en imaginant aussi et peut-être l'entretien et la valorisation des bois communaux. »

Le maire, David Ratsimba peut ainsi conclure : « Le comité de pilotage qui prendra en charge notre Agenda 2030 se réunira plusieurs fois en juillet et septembre, démontrant que la démocratie participative n'est pas une idée veine dans notre village. Une fois les premières réunions tenues, la commune déposera un dossier de labélisation pour la qualité de l'engagement de la commune notamment dans l'action de faire du développement durable une réalité quotidienne au sein du village d'Éteaux. »

**Franck MAISTRE**

### "NOTRE VILLAGE, TERRE D'AVENIR"

Cette association nationale permet aux collectivités rurales d'aborder le développement durable de manière concrète et adaptée, par l'élaboration d'un programme d'actions. Dans le cadre l'Agenda 2030, l'association avec laquelle s'est engagée le village d'Éteaux intervient et structure les quatre domaines suivants : le diagnostic de la collectivité et la réunion publique, la mise en place du comité de pilotage et labellisation, le suivi annuel des actions de l'Agenda 2030 et enfin l'évaluation et la stratégie d'amélioration continue.

## Vous avez dit « développement durable » ?

L'expression développement durable est à la mode. Toutefois, il convient de rappeler que l'objectif n'est pas uniquement une démarche écologique puisque l'engagement au développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Axé autour d'une triangulaire environnementale, sociale et économique, le développement durable lutte contre le changement climatique, engage la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources. Les finalités du développement durable sont aussi de permettre l'épanouissement de tous les êtres humains, tout en favorisant la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations sans oublier une volonté de tendre vers une dynamique de développement suivant des modes de production et consommation durable.

**F.M.**

| AXES | DÉFIS | | ACTIONS | |
|---|---|---|---|---|
| COLLECTIF & TRANSVERSAL | 1er DÉFI | PILOTER MUTUALISER FINANCER | 1 | Organiser la Gouvernance de l'Air dans la vallée et le suivi du PPA |
| | | | 2 | Mutualiser les moyens et harmoniser les bonnes pratiques des collectivités |
| | 2e DÉFI | COMMUNIQUER INFORMER ÉDUQUER | 3 | Mieux informer les populations et faciliter le dialogue sur la qualité de l'air |
| | | | 4 | Développer des actions/une stratégie de communication « Air » |
| | | | 5 | Déployer un réseau d'ambassadeur de l'air sur tout le territoire |
| | | | 6 | Mettre en place des actions d'éducation sur « santé et qualité de l'air » pour tous les publics |
| | 3e DÉFI | INTERDIRE CONTRÔLER SANCTIONNER | 7 | Renforcer les contrôles routiers anti-pollution des véhicules |
| | | | 8 | Supprimer et interdire les foyers ouverts et les appareils de chauffage non-performants |
| | | | 9 | Faire respecter l'interdiction des brûlages à l'air libre, de l'écobuage et des mesures en pics |
| | | | 10 | Contrôler les activités économiques relevant de la police des installations classées |
| | 4e DÉFI | SANTÉ | 11 | Améliorer le suivi de l'impact de la pollution sur les populations |
| | 5e DÉFI | MOBILISATION CITOYENNE | 12 | Concours de projets citoyens « Chacun fait sa part pour l'air » |
| RESIDEN-TIEL & TERTIAIRE | 6e DÉFI | RÉSIDENTIEL & TERTIAIRE | 13 | Massifier la rénovation énergétique |
| | | | 14 | Poursuivre et amplifier le « Fonds Air Bois » |
| | | | 15 | Développer un « Fonds Air Gaz » |
| ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES | 7e DÉFI | ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES | 16 | Améliorer la connaissance des émissions des acteurs économiques pour mieux les maîtriser |
| | | | 17 | Poursuivre l'aide publique environnementale et à l'investissement des opérateurs économiques |
| | 8e DÉFI | SECTEUR DE LA CONSTRUCTION ET DES TRAVAUX PUBLICS | 18 | Agir sur les émissions du secteur de la construction, de la production et de la transformation des matériaux |
| | | | 19 | Promouvoir les entreprises exemplaires dont les « chantiers propres » |
| | | | 20 | Mailler le territoire en installations de traitement des déchets inertes du BTP |
| TRANSPORTS / MOBILITÉ | 9e DÉFI | MOBILITÉS | 21 | Manager la mobilité à l'échelle de la vallée *via* une « conférence des mobilités » |
| | | | 22 | Renforcer l'offre ferroviaire dans la vallée pour offrir des alternatives à l'autosolisme et accompagner les changements de comportement |
| | | | 23 | Mettre en place des « zones à faibles émissions » |
| | 10e DÉFI | PARC ROULANT | 24 | Accélérer et amplifier le renouvellement du parc de véhicules |
| | | | 25 | Renforcer le maillage du territoire en énergies alternatives |
| | 11e DÉFI | TRANSPORT DE MARCHANDISE | 26 | Rationaliser la logistique de proximité |
| | | | 27 | Favoriser les modes de transports de marchandise les plus vertueux, notamment le report de la route vers le fer |
| RESSOURCES & DÉCHETS | 12e DÉFI | RESSOURCES & DÉCHETS | 28 | En application de la Loi TECV et du PRPGD, diminuer la production et le transport de déchets, anticiper la future organisation du traitement des déchets en optimisant leur valorisation |
| | | | 29 | Développer la méthanisation |
| | | | 30 | Développer une filière bois-énergie locale et améliorer la gestion de la forêt |

**Liste des zones humides sur la commune :**

ZONES HUMIDES

| | | | |
|---|---|---|---|
| 74ASTERS0123 | COL D'EVIRES / AU NW DU POINT CÔTÉ 804 M | 0000-00-00 | 2.17 Ha |
| 74ASTERS0101 | CRÊT DE L'ETOILET / ENTRE LA ROUTE ET UN CHEMIN RURAL | 0000-00-00 | 1.12 Ha |
| 74ASTERS0100 | CRÊT DE L'ETOILETENE / À L'ONO DU POINT CÔTÉ 835 M | 0000-00-00 | 0.00 Ha |
| 74ASTERS0107 | GRATTE-LOUP OUEST-SUD-OUEST / DOLINE SUR L'AXE DU TUNNEL DES BORNES | 0000-00-00 | 0.55 Ha |
| 74ASTERS0108 | LA PAULME OUEST / POINT CÔTÉ 842 M | 0000-00-00 | 0.93 Ha |
| 74ASTERS0451 | LE BRUGNON / AU SW DU POINT CÔTÉ 851 M | 0000-00-00 | 0.51 Ha |
| 74ASTERS0821 | LE MIONT NORD / À L'EST DU POINT CÔTÉ 801 M | 0000-00-00 | 2.09 Ha |
| 74ASTERS0105 | LE ROC / AU NNW DU POINT CÔTÉ 824 M | 0000-00-00 | 0.97 Ha |
| 74ASTERS0104 | LE ROC EST / 375 M AU N DU POINT CÔTÉ 811 M | 0000-00-00 | 1.02 Ha |
| 74ASTERS0102 | LE ROC NORD / AL'EST DU CARREFOUR CÔTÉ 842 M | 0000-00-00 | 1.58 Ha |
| 74ASTERS0103 | LE ROC NORD-OUEST / AU SSW DU CARREFOUR CÔTÉ 842 M | 0000-00-00 | 0.22 Ha |
| 74ASTERS0106 | LE ROC SUD / AU NNO DU CARREFOUR CÔTÉ 811 M | 0000-00-00 | 0.82 Ha |
| 74ASTERS0096 | LES CRUES EST / À L'EST DU CROISEMENT CÔTÉ 818 M | 0000-00-00 | 0.54 Ha |
| 74ASTERS0099 | LES CRUES NORD-EST / AU SUD DU POINT CÔTÉ 804 M | 0000-00-00 | 0.00 Ha |
| 74ASTERS1620 | LES CRUES NORD-EST / CRÊT DU CHAR NORD | 0000-00-00 | 0.00 Ha |
| 74ASTERS0098 | LES CRUES NORD-NORD-EST / À L'EST DU POINT CÔTÉ 835 M | 0000-00-00 | 1.53 Ha |
| 74ASTERS0097 | LES CRUES SUD / ABORD D'UN PUIT PORTÉ SUR LA CARTE | 0000-00-00 | 0.82 Ha |
| 74ASTERS0450 | LES MOUILLES BAUDY / AU SO DU POINT CÔTÉ 814 M | 0000-00-00 | 0.83 Ha |
| 74ASTERS1087 | LES SAGES / SOURCE NOTÉE SUR IGN | 0000-00-00 | 0.22 Ha |
| 74ASTERS0109 | LES SAGES EST / CRÊT DE PELLAT / N DU PC 886 M | 0000-00-00 | 0.92 Ha |
| 74ASTERS0111 | LES SAGES NORD / AU NORD DU POINT CÔTÉ 907 M | 0000-00-00 | 1.66 Ha |
| 74ASTERS0110 | LES SAGES OUEST / ABORDS W DES MAISONS DE LES SAGES | 0000-00-00 | 1.04 Ha |

*Source : http://www.rdbrmc-travaux.com/*

**LISTE DES ENTREPRISES, COMMERCES, ARTISANS de la commune d'Eteaux** :

| |
|---|
| 2L TRANSPORT |
| ALPES GOURMETS |
| ARTIFEX DOMUS |
| ATELIER DU SOUFFLE DES METS |
| AU FIL DE L'EAU |
| BAYETTE CONSTRUCTION |
| Commerce "le Pré du Cœur" |
| CUISINICIME |
| DOUMIAK AVENTURE |
| EUROPA GARDEN Poterie |
| GAEC La Ferme de la Plagne |
| GAEC LES DAMETS |
| GARAGE CITROËN |
| HALLIER AGENCEMENT |
| HALLIER Paysage |
| KS COIFFURE |
| LA CAVE DU DAHU |
| LE TEMPS D'UN INSTANT |
| L'ECOLE DU TAXI |
| MANUELLA COIFFURE |
| MAULET TP |
| MILLO PHOTOS VIDEOS |
| NBC BOIS |
| NBC BOIS |
| O FUTURO |
| Ô VIVE DES ALPES |
| PAVESMAC |
| PIZZANINI |
| RANDSTAD |
| RESTAURANT "AU MAYA" |
| RESTAURANT L'OSTERLAZ |
| ROSNOBLET SA |
| SAVOY PAYSAGE |
| SIG INFORMATIQUE |
| Ste FROMAGERE D'ETEAUX |
| Ste SOTRACOM Transports |
| TARVEL |
| TAXI PIERRE DE ROCHE |

**Entreprises présentes sur le PAE :**

| |
|---|
| AD DISTRIBUTION |
| CHAVANEL |
| DM PEINTURE |
| LIGNALPES |
| MINESCO RUBIN SAS |
| RACING SPIRIT OFF LEMAN |
| SAFRAM France |
| SAVOIE BOX |